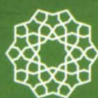
CHEIKH HÂFIZ
AL-HAKAMÎ

LA CROYANCE DU MUSULMAN



en 200 Questions/Réponses

AL HADITH
ÉDITIONS

بسم الله الرحمن الرحيم

Cheikh Hâfiz al-Hakamî

La croyance du Musulman en 200 questions-réponses

Al-Hadîth
éditions

Troisième édition - Mai 2023

Titre original : *A'lâm al-Sunna al-manshûra li i'tiqâd al-tâ'ifa al-nâjiya al-mansûra*

Auteur : Hâfiz al-Hakamî

Traducteur : Département des traductions

Les opinions exprimées dans ce livre n'engagent que son auteur.



www.hadithshop.com
www.alhadītheditions.com
daralhadith@hotmail.com
Suivez-nous sur @alhadītheditions

CECJ
100, rue de la limite
1210 Bruxelles
Tél. : 0032 2 223 78 90

Transcription phonétique

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ء	'	مُؤْمِنٌ	*mu'min*
ب	b	بَرَكَةٌ	*baraka*
ت	t	تَفْسِيرٌ	*tafsîr*
ث	th	ثَوَابٌ	*thawâb*
ج	j	جَنَّةٌ	*janna*
ح	h	حَدِيثٌ	*hadith*
خ	kh	خَيْرٌ	*khayr*
د	d	دِينٌ	*dîn*
ذ	dh	ذِكْرٌ	*dhikr*
ر	r	رَحْمَةٌ	*rahma*
ز	z	زَكَاةٌ	*zakât*
س	s	سُنَّةٌ	*sunna*
ش	sh	شَهَادَةٌ	*shahâda*
ص	s	صَلَاةٌ	*salât*

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ض	d	ضَرُورَةٌ	*darûra*
ط	t	طَهَارَةٌ	*tahâra*
ظ	z	ظُلْمٌ	*zulm*
ع	'	عَدْلٌ	*'adl*
غ	gh	غُفْرَانٌ	*ghufrân*
ف	f	فِقْهٌ	*fiqh*
ق	q	قُرْءَانٌ	*qur'ân*
ك	k	كِتَابٌ	*kitâb*
ل	l	لِسَانٌ	*lisân*
م	m	مَسْجِدٌ	*masjid*
ن	n	نَبِيٌّ	*nabî*
ه	h	هُدًى	*hudâ*
و	w	وُضُوءٌ	*wudû'*
ي	y	يُسْرٌ	*yusr*

Arabesque	Traduction	Suit la mention de
عَزَّ وَجَلَّ	Tout-Puissant.	Allah, Dieu.
سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى	Glorifié et exalté soit-Il.	Allah, Dieu.
ﷺ	Qu'Allah prie sur lui et le salue.	Le Prophète Muhammad.
عَلَيْهِ السَّلَام	Que la paix soit sur lui.	Un Prophète ou un Ange.
رَضِيَ اللهُ عَنْهُ	Qu'Allah l'agrée.	Un Compagnon.
رَضِيَ اللهُ عَنْهَا	Qu'Allah l'agrée.	Une femme Compagnon.
رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا	Qu'Allah les agrée tous deux	Deux Compagnons ou femmes Compagnons.
رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ	Qu'Allah les agrée.	Plus de deux Compagnons.
رَحِمَهُ اللهُ	Qu'Allah lui fasse miséricorde.	Un défunt musulman.

Les voyelles longues

â : ى et ا
û : و
î : ي

Abréviations

H. : Hégire
p. : page
t. : tome
m. : mort en
[ ] : ajout du traducteur
Nde : note de l'éditeur
Ndt : note du traducteur

Préface de l'éditeur

Louange à Allah, Seigneur de l'univers, et que la prière et le salut d'Allah عز وجل soient sur notre noble Prophète ﷺ ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Les éditions al-Hadîth ont le plaisir de présenter aux lecteurs l'un des ouvrages les plus complets traitant du dogme des gens de la *Sunna* et de l'Unité à propos desquels le Prophète ﷺ dit :

> *« Un groupe de ma communauté subsistera apparent sur la vérité, ceux qui les contrediront ne leur nuiront point, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah. »*

Un livre qui est très vite devenu une référence dans sa version originale en arabe et que les savants et étudiants en sciences religieuses n'ont cessé de conseiller et recommander, d'enseigner et commenter.

Le succès de cet ouvrage s'explique entre autres par sa présentation sous forme de questions-réponses qui attirent l'attention du lecteur et lui facilitent la compréhension de la science la plus utile et la plus importante qui soit : la connaissance des fondements de la croyance islamique ainsi que des preuves du Coran et de la *Sunna* authentique sur laquelle elle repose.

Cette organisation structurée que l'auteur adopta dans son livre n'est pas sans rappeler le célèbre dialogue qui s'est tenu entre notre Prophète ﷺ et l'Ange Jibrîl عليه السلام qui – par ordre du Tout-Miséricordieux – est venu enseigner aux compagnons leur religion d'une manière aussi simple qu'efficace : en posant des questions de première importance au Messager d'Allah ﷺ qui donnait des réponses claires, concises et néanmoins complètes.

Aussi Allah, Loué soit-Il, enseigna-t-Il aux compagnons et à nous par là même la meilleure façon d'apprendre Sa Religion.

L'auteur s'est ainsi inspiré de la *Sunna* prophétique tant pour le contenu de son livre qui abonde en hadiths que pour la forme qu'il a choisi de lui donner.

La présente épître se distingue également par son style simple et agréable ainsi que par la richesse et la valeur des informations qu'elle contient. L'auteur y a en effet évité à la fois toute concision néfaste à la compréhension du lecteur et tout développement qui plongerait ce dernier dans un flot de « détails » et d'explications qui pourraient le déstabiliser et le faire passer à côté de l'essentiel.

L'essentiel de la croyance islamique... C'est ce que l'auteur s'est proposé de clarifier. Son livre n'est ni plus ni moins qu'une exposition quasi-intégrale du dogme des gens de la *Sunna* et de l'Unité et de ses chapitres : de la notion d'adoration à notre devoir envers la famille et les compagnons de notre Prophète Muhammad ﷺ, en passant par les conditions de l'adoration, l'Islam et ses cinq piliers, la Foi et ses six fondements, la Bienfaisance, l'incroyance et ses catégories, la sorcellerie et son statut, l'innovation et ses types, et de nombreux autres sujets.

Concernant l'authentification du texte, les références et le degré d'authenticité des hadiths, ainsi que les annotations, nous nous en sommes rapportés à la version vérifiée par le Dr Ahmad Ibn 'Alî Madkhalî, nous aidant également de celle vérifiée par Mustafâ Abû al-Nasr al-Shalabî et d'autres versions disponibles.

Le résultat en est une traduction riche en informations bénéfiques qui ne pourront, si Allah le veut, que réjouir le lecteur francophone et lui être profitables. Nous l'avons intitulée : « La croyance du Musulman en 200 questions-réponses. »

Puisse Allah ﷻ récompenser et accorder Sa Miséricorde à l'auteur de l'ouvrage – Cheikh Hâfiz Ibn Ahmad al-Hakamî (décédé en 1377 H. / 1957 G.) – et à tous ceux qui ont participé à sa traduction et à sa mise en page, de quelque façon que ce soit.

Les éditions al-Hadîth



Introduction

❮ Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les incroyants donnent des égaux à leur Seigneur. C'est Lui qui vous a créés d'argile, puis Il vous a décrété un terme, et il y a un terme fixé auprès de Lui. Pourtant, vous doutez encore. Et Lui, Il est Allah dans les cieux et sur la terre. Il connaît ce que vous cachez en vous et ce que vous divulguez et Il sait ce que vous acquérez. ❯ (le Coran, 6 : 1-3)

Je témoigne qu'il n'y a de divinité à part Allah Seul et sans associé. Il est Unique, le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré et n'a pas été engendré. Et nul n'est égal à Lui.

❮ Et ils dirent : « *Allah s'est doté d'un fils* ». Gloire à Lui ! Non. Mais c'est à Lui qu'appartient ce qui est dans les cieux et la terre et c'est à Lui que tous obéissent. Il est le Créateur des cieux et de la terre à partir du néant. Lorsqu'Il décide une chose, Il dit seulement « *Sois* », et elle est aussitôt. ❯ (le Coran, 2 : 116)

❮ Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit ; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils associent (à Lui.) ❯ (le Coran, 28 : 68)

❮ Il n'est jamais interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte (de leurs actes.) ❯ (le Coran, 21 : 23)

Je témoigne que notre maître Muhammad est Son serviteur et Messager qu'Il a envoyé avec la guidée et la religion de vérité ❮pour la placer au-dessus de toute autre religion, en dépit de l'aversion des polythéistes❯ (le Coran, 9 : 33).

Que la Prière et le Salut d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa famille et ses compagnons[1] qui jugeaient et établissaient la justice en toute vérité, ainsi que sur ceux qui les suivirent (*al-Tâbi'ûn*) avec bienfaisance

1 Les proches du Prophète ﷺ sont ses épouses, sa famille comme les Banû Hâshim et d'autres. Voir *al-Qâmus*, t. 3, p. 331. Le compagnon est : toute personne ayant rencontré le Prophète ﷺ, croyant en lui et qui meurt dans cet état. Voir *Tadrib al-Râwi*, t. 2, p. 28-29.

et qui ne déviérent point de la *Sunna*[1]. Ils la suivirent et s'y attachèrent, et d'elle dépendaient leur amour et leur inimitié. Ils se tenaient à elle, la défendaient et militaient pour elle. Ainsi que sur tous ceux qui auront suivi leur voie et leurs pas jusqu'au Jour où ils seront ressuscités.

Ceci est un précis important, bénéfique et très profitable, comprenant les bases de la religion et les fondements de l'Unicité (*al-Tawhîd*) à laquelle les Messagers ont appelé et avec laquelle les Livres (divins) ont été révélés. Quiconque adhère à une autre religion qu'elle ne sera guère sauvé.

Cet ouvrage indique et guide au chemin clair et à la voie de la vérité tout évidente. J'y ai expliqué les questions et les caractéristiques de la foi, ainsi que ce qui l'annule dans sa totalité[2] ou est contraire à sa perfection[3].

J'y ai évoqué chaque sujet accompagné de son argument tiré du Coran et de la *Sunna* afin qu'il soit clair, que sa réalité soit manifeste et que la voie (à laquelle il mène) soit évidente.

Je m'y suis limité au dogme des gens de la *Sunna* et de l'Unité[4], et j'ai délaissé les dires des gens des passions et de l'innovation, car ils ne sont cités que dans le but de les réfuter et de leur envoyer les flèches de la *Sunna*.

En effet, les éminents imams[5] se sont chargés de dévoiler leurs erreurs et ont rédigé des ouvrages distincts quant à leur réfutation. Cela étant, par son opposé, la chose se fait connaître et elle apparaît par la description de son critère et de sa définition. Ainsi, lorsque le soleil se lève, le jour n'a guère besoin de preuve. De même, lorsque la vérité apparaît clairement et se fait jour, il n'y a au-delà que l'égarement.

---

1 *Al-Sunna* est définie linguistiquement comme étant « la voie. » Dans la terminologie (islamique), *al-Sunna* désigne toute parole, acte et approbation du Prophète ﷺ. Voir *Dalîl Arbâb al-Falâh*, p. 5 et *Mukhtâr al-Sihâh*, p. 317.

2 Comme l'association majeure (*al-Shirk al-Akbar*.)

3 Comme les différents péchés : l'adultère, le vol et autres.

4 *Ahl al-Sunna wal-Jamâ'a* : terme désignant ceux qui se sont regroupés dans l'observance de la *Sunna* du Prophète ﷺ parmi les compagnons ﷺ et ceux qui les suivent jusqu'au Jour de la Résurrection. Voir *al-'Aqîda al-Wâsitiyya* de Cheikh al-Islâm Ibn Taymiyya, p. 19-20. [Pour plus de détails concernant les notions de «*Sunna*» et de «*Jamâ'a*», voir le livre : le concept de la *Sunna* et de l'Unanimité du Dr Nâsir al-'Aql paru aux éditions al-Hadîth (Bruxelles, 2003).]

5 Comme al-Hasan al-Basrî, Mâlik, Ahmad, Ibn Taymiyya et son élève Ibn al-Qayyim, ainsi que Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb et bien d'autres (qu'Allah leur fasse miséricorde.)

J'ai organisé cet ouvrage sous forme de questions pour que l'étudiant prête attention, puis je les ai fait suivre de réponses par lesquelles les choses sont tirées au clair et ne prêtent plus à confusion. Je l'ai intitulé : « *A'lâm al-Sunna al-manshûra li i'tiqâd al-ṯâ'ifa al-nâjiya al-manṣûra*[1] » (Les bannières arborées de la *Sunna* quant au dogme du groupe sauvé et victorieux.)

Je demande à Allah ﷻ qu'Il fasse qu'il soit voué à la recherche de l'Agrément du Très-Haut, qu'Il nous fasse tirer profit de ce qu'Il nous a enseigné et nous enseigne ce qui nous est bénéfique, par faveur et bienfaisance de Sa part. Il est certes Capable de toute chose, Doux envers Ses serviteurs et parfaitement Informé d'eux. Vers Lui le retour et le devenir, Il est notre Maître, quel Excellent Maître et quel Excellent Protecteur !



1 *Al-Ṯâ'ifa al-Nâjiya al-Manṣûra* (le groupe sauvé et victorieux [ou secouru]) : terme désignant *Ahl al-Sunna wal-Jamâ'a*, ceux que le Prophète ﷺ a cités dans le hadith : « *Et il restera, certes, toujours un groupe de ma communauté victorieux (ou secouru), ceux qui les trahissent ne leur nuiront point jusqu'à la venue de l'Heure* ». Rapporté par Ahmad, t. 5, p. 34, et d'autres. Voir *Sahîh al-Jâmi'*, n° 7287-7296. Ce groupe a été désigné comme étant « sauvé » dans la parole du Prophète ﷺ où il informe que la communauté se divisera en septante-trois groupes « *Tous sont en Enfer sauf un* ». Hadith authentique rapporté par Ibn Mâjah, voir *Sunan Ibn Mâjah* vérifié par al-Albânî, n° 3993.

Questions-réponses

Question 1 :
Quelle est la première chose qui incombe aux serviteurs ?

La première chose qui incombe aux serviteurs est de connaître la raison pour laquelle Allah ﷻ les a créés, a pris leur engagement[1], leur a envoyé Ses Messagers, leur a révélé Ses Livres, a créé ce bas monde et l'au-delà, ainsi que le Paradis et l'Enfer. C'est l'affaire pour laquelle l'inévitable Heure et l'Événement (du Jugement) auront lieu, et au sujet de laquelle les balances (des actions) seront établies et les registres (des actes) s'envoleront. Elle comporte le malheur et le bonheur. Enfin, selon elle, des lumières seront distribuées. Et celui qu'Allah ﷻ prive de lumière n'aura aucune lumière.

Question 2 :
Quelle est cette raison pour laquelle Allah ﷻ a suscité la création ?

Allah ﷻ dit :

وَمَا خَلَقْنَا ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا لَٰعِبِينَ ﴿٣٨﴾ مَا خَلَقْنَٰهُمَآ إِلَّا
بِٱلْحَقِّ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ

﴾ Ce n'est pas par divertissement que Nous avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux. Nous ne les avons créés qu'en toute vérité mais la plupart d'entre eux ne savent pas. ﴿ (le Coran, 44 : 38-39)

Il ﷻ dit également :

وَمَا خَلَقْنَا ٱلسَّمَآءَ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا بَٰطِلًا ذَٰلِكَ ظَنُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟

1 Cet engagement est celui qui est cité dans le verset suivant : ﴾ Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils répondirent : « *Mais si, nous en témoignons…* » afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : « *Vraiment, nous n'y avons* pas fait attention »…﴿ (le Coran, 7 : 172-173).

❮Nous n'avons pas créé le ciel et la terre et ce qui existe entre eux en vain. C'est ce que pensent ceux qui n'ont pas cru.❯ (le Coran, 38 : 27)

Le Très-Haut ﷻ dit aussi :

وَخَلَقَ ٱللَّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ وَلِتُجْزَىٰ كُلُّ نَفْسٍۭ بِمَا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

❮Et Allah a créé les cieux et la terre en toute vérité et afin que chaque âme soit rétribuée selon ce qu'elle a acquis. Ils ne seront cependant pas lésés.❯ (le Coran, 45 : 22)

Il dit ﷻ enfin :

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

❮Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.❯ (le Coran, 51 : 56)[1]

Question 3 : Que signifie le terme « serviteur » (*al-'Abd*) ?

Si l'on entend par « serviteur » l'esclave, c'est-à-dire celui qui est soumis, il englobe alors toutes les créatures des mondes supérieurs et inférieurs, qu'il s'agisse d'un être intelligent ou non, tendre ou sec, mobile ou immobile, apparent ou caché, croyant ou incroyant, pieux ou pervers, etc.

En effet, toute chose est une création appartenant à Allah ﷻ et soumise à Son Autorité, à Son Ordre et à Sa Gestion. Chacune d'entre elles a un tracé sur lequel elle se maintient et une limite à laquelle elle s'arrête, poursuivant sa course jusqu'à un terme fixé sans le dépasser d'une parcelle.

ذَٰلِكَ تَقْدِيرُ ٱلْعَزِيزِ ٱلْعَلِيمِ

1 L'auteur a cité ces versets pour prouver qu'Allah ﷻ n'a point créé les créatures vainement, Il les a certes créées pour qu'elles L'adorent, Lui Seul, sans rien Lui associer.

❮Telle est la détermination du Tout-Puissant, de l'Omniscient❯ et la gestion du Juste et Sage.

Si par contre l'on entend par « serviteur » l'adorateur aimant et soumis à son Seigneur, dès lors cela désigne spécifiquement les croyants qui sont Ses nobles serviteurs et Ses alliés pieux, ceux pour lesquels il n'y aura nulle crainte et qui ne seront point affligés.

Question 4 : **Qu'est-ce que l'adoration *(al-'Ibâda)*?**

L'adoration est un terme général qui désigne tout ce qu'Allah ﷻ aime et agrée comme paroles et actes, apparents et cachés, ainsi que le fait de désavouer tout ce qui va à l'encontre de cela et s'y oppose.[1]

Question 5 : **Quand un acte est-il considéré comme adoration ?**

Lorsque deux choses s'achèvent dans cet acte : la plénitude de l'amour accompagnée de celle de l'humilité (à Allah).

Allah ﷻ dit :

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

❮ Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah.❯ (le Coran, 2 : 165)

Il dit aussi ﷻ :

إِنَّ ٱلَّذِينَ هُم مِّنْ خَشْيَةِ رَبِّهِم مُّشْفِقُونَ

❮ Ceux qui, de la crainte de leur Seigneur, sont pénétrés.❯ (le Coran, 23 : 57)

Allah ﷻ a rassemblé tout cela dans Sa Parole :

إِنَّهُمْ كَانُوا۟ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْخَيْرَٰتِ وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا ۖ وَكَانُوا۟ لَنَا خَٰشِعِينَ

1 Cette définition de l'adoration est celle de Cheikh al-Islâm Ibn Taymiyya ﷺ dans son livre *al-'Ubûdiyya*, p. 4.

﴾ Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous. ﴿ (le Coran, 21 : 90)

Question 6 :
Quel est le signe de l'amour du serviteur pour son Seigneur ﷻ ?

Le signe en est qu'il aime ce qu'Allah ﷻ aime et déteste ce qui provoque Sa Colère, se soumettant à Ses Ordres, évitant Ses Interdictions, s'alliant à Ses alliés et faisant preuve d'inimitié envers Ses ennemis. C'est pourquoi aimer en Allah et détester en Lui constitue l'anse la plus solide de la Foi.[1]

Question 7 :
Comment les serviteurs ont-ils su ce qu'Allah ﷻ aime et agrée ?

Ils l'ont su par l'envoi des Messagers et la révélation des Livres par Allah ﷻ. Allah ﷻ leur a ainsi ordonné de faire ce qu'Il aime et agrée, et interdit ce qu'Il déteste et rejette.

Ainsi, Sa preuve irréfutable leur fut établie et Sa remarquable Sagesse apparut.

Allah ﷻ dit :

رُّسُلًا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى ٱللَّهِ حُجَّةٌۢ بَعْدَ ٱلرُّسُلِ ۚ

﴾En tant que Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah après la venue des Messagers. ﴿ (le Coran, 4 : 165)

Le Très-Haut dit aussi :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

1 L'auteur fait ici allusion au hadith authentique rapporté par l'Imam Aẖmad dans *al-Musnad*, t. 4, p. 286. Voir *al-Silsila al-S̲aẖiẖa*, n° 998.

﴾ Dis : « *Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonnant et Miséricordieux.*» ﴿ (le Coran, 3 : 31)

Question 8 : Combien sont les conditions de l'adoration ?

Les conditions de l'adoration sont au nombre de trois :

La première : la sincérité de la détermination, qui est une condition de l'existence même de l'adoration.

La deuxième : la sincérité de l'intention.

La troisième : la conformité à la Loi divine (*al-Shar'*) à laquelle Allah ﷻ a ordonné d'adhérer seule.

Ces deux dernières conditions sont requises pour l'acceptation de l'adoration.

Question 9 :
Qu'est-ce que la sincérité de la détermination (*Sidq al-'Azîma*) ?

C'est le fait d'abandonner la paresse et la négligence, et de s'efforcer de confirmer sa parole par son acte. Allah ﷻ dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لِمَ تَقُولُونَ مَا لَا تَفْعَلُونَ ۝٢ كَبُرَ مَقْتًا عِندَ ٱللَّهِ أَن تَقُولُوا۟ مَا لَا تَفْعَلُونَ

﴾ Ô vous qui avez cru ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas. ﴿ (le Coran, 61 : 2-3)

Question 10 :
Que signifie la sincérité de l'intention (*Ikhlâs al-Niyya*)?

C'est que le but du serviteur à travers l'ensemble de ses dires et ses actes, tant cachés qu'apparents, soit la recherche de la Face d'Allah ﷻ le Très-Haut. Allah ﷻ dit :

وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ حُنَفَآءَ

﴿ Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif. ﴾ (le Coran, 98 : 5)

Il ﷻ dit également :

وَمَا لِأَحَدٍ عِندَهُۥ مِن نِّعْمَةٍ تُجْزَىٰٓ ﴿١٩﴾ إِلَّا ٱبْتِغَآءَ وَجْهِ رَبِّهِ ٱلْأَعْلَىٰ

﴿ Et auprès de Qui personne ne profite d'un bienfait intéressé, mais seulement pour la recherche du Visage de son Seigneur le Très-Haut. ﴾ (le Coran, 92 : 19-20)

إِنَّمَا نُطْعِمُكُمْ لِوَجْهِ ٱللَّهِ لَا نُرِيدُ مِنكُمْ جَزَآءً وَلَا شُكُورًا

﴿ C'est pour le Visage d'Allah ﷻ que nous vous nourrissons, nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude ﴾ (le Coran, 76 : 9)

مَن كَانَ يُرِيدُ حَرْثَ ٱلْآخِرَةِ نَزِدْ لَهُۥ فِى حَرْثِهِۦ ۖ وَمَن كَانَ يُرِيدُ حَرْثَ ٱلدُّنْيَا نُؤْتِهِۦ مِنْهَا وَمَا لَهُۥ فِى ٱلْآخِرَةِ مِن نَّصِيبٍ

﴿ Quiconque désire labourer (le champ de) la vie future, Nous augmenterons pour lui son labour et quiconque désire labourer (le champ de) la vie présente, Nous lui en accorderons (de ses jouissances), mais il n'aura pas de part dans l'au-delà. ﴾ (le Coran, 42 : 20)

Question 11 : Quelle est la Loi divine (*al-Shar'*) à laquelle Allah ﷻ a ordonné d'adhérer seule ?

C'est la religion pure (*al-Hanîfiyya*)[1] qui est celle d'Ibrâhîm عليه السلام. Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَٰمُ

﴿ Certes, la religion auprès d'Allah est l'Islam. ﴾ (le Coran, 3 : 19)

Il ﷻ dit également :

---

1 *Al-Hanîf* est le Musulman, mais ce terme a été interprété de manières différentes. Parmi ces interprétations : celui qui se tient droit sur la vérité et la suit, celui qui croit à tous les Prophètes, celui qui penche vers la vérité. *Al-Hanîfiyya* est l'attestation qu'il n'y a de divinité à part Allah. Voir *Lisân al-'Arab*, t. 9, p. 57, *Mukhtâr al-Sihâh*, p. 109 et *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 1, p. 186-187.

أَفَغَيْرَ دِينِ ٱللَّهِ يَبْغُونَ وَلَهُۥٓ أَسْلَمَ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا

﴿ Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se sont soumis à Lui, bon gré mal gré, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ? ﴾ (le Coran, 3 : 83)

وَمَن يَرْغَبُ عَن مِّلَّةِ إِبْرَٰهِـۧمَ إِلَّا مَن سَفِهَ نَفْسَهُۥ

﴿ Qui donc aura en aversion la religion d'Ibrâhîm, sinon celui qui sème son âme dans la sottise ?﴾ (le Coran, 2 : 130)

وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ

﴿ Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. ﴾ (le Coran, 3 : 85)

أَمْ لَهُمْ شُرَكَٰٓؤُا۟ شَرَعُوا۟ لَهُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنۢ بِهِ ٱللَّهُ

﴿ Ou bien auraient-ils des associés (à Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? ﴾ (le Coran, 42 : 21)

Et autres versets.

Question 12 : **Combien les degrés de l'Islam sont-ils ?**

L'Islam est de trois degrés : l'Islam, la Foi (*al-Îmân*) et la Bienfaisance (*al-Ihsân*).

Chacun d'entre eux englobe toute la religion lorsqu'il est considéré dans son acception absolue.[1]

1 Les trois degrés de l'Islam sont mentionnés dans le célèbre hadith où Jibril ﷺ vint interroger le Prophète ﷺ. Ce hadith est rapporté par Muslim d'après Ibn 'Umar ﷺ. Lorsque l'Islam et la Foi sont cités ensemble, chacun de ces termes a son acception spécifique (telle qu'elle sera décrite plus loin). Par contre, lorsque l'Islam est cité indépendamment de la Foi, il l'englobe, et inversement.

Question 13 : Que signifie l'Islam ?

Il signifie la soumission à Allah ﷻ par l'Unicité, le fait de se résigner à Lui par l'obéissance et de se purifier de l'association (à Lui).

Allah ﷻ dit :

وَمَنْ أَحْسَنُ دِينًا مِّمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ

❬ Qui est meilleur en religion que celui qui soumet son être à Allah ? ❭ (le Coran, 4 : 125)

وَمَن يُسْلِمْ وَجْهَهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ

❬ Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme. ❭ (le Coran, 31 : 22)

فَإِلَـٰهُكُمْ إِلَـٰهٌ وَٰحِدٌ فَلَهُۥٓ أَسْلِمُوا۟ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُخْبِتِينَ

❬ Votre Dieu est un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à ceux qui s'humilient. ❭[1] (le Coran, 22 : 34)

Question 14 : Quelle est la preuve que ce terme (l'Islam) désigne la totalité de la religion lorsqu'il est considéré dans son acception absolue ?

Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَـٰمُ

❬ Certes, la religion (acceptée) auprès d'Allah est l'Islam. ❭ (le Coran, 3 : 19)

Le Prophète ﷺ dit :

بَدَأَ الإِسْلاَمُ غَرِيبًا، وَسَيَعُودُ غَرِيبًا كَمَا بَدَأَ.

« L'Islam commença étranger et redeviendra étranger comme il commença. »[2]

1 Ceux qui sont satisfaits du décret et du destin d'Allah, et sont soumis à Lui. Allah les a décrits après les avoir mentionnés dans Sa Parole : ❬Ceux dont les cœurs frémissent quand le Nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint, et ceux qui accomplissent la *Salât* et dépensent de ce que nous leur avons attribué❭. Voir *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 3, p. 321.

2 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 130, d'après Ibn 'Umar et Abû Hurayra ﷺ

Il ﷺ dit aussi :

أَفْضَلُ الإِسْلاَمِ إِيمَانٌ بِاللهِ.

« Le meilleur Islam est la Foi en Allah. »[1]

Question 15 : Quelle est la preuve que l'Islam est défini par les cinq piliers dans le détail ?

C'est la réponse du Prophète ﷺ dans le hadith où Jibrîl ﷺ l'interrogea au sujet de la religion :

الإِسْلاَمُ أَنْ تَشْهَدَ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللهِ، وَتُقِيمَ الصَّلاَةَ وَتُؤْتِيَ الزَّكَاةَ، وَتَصُومَ رَمَضَانَ، وَتَحُجَّ الْبَيْتَ إِنِ اسْتَطَعْتَ إِلَيْهِ سَبِيلاً.

« L'Islam, c'est de témoigner qu'il n'y a nulle divinité si ce n'est Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, d'accomplir la prière (al-Salât), de s'acquitter de l'impôt légal (al-Zakât), de jeûner [le mois de] Ramadan et d'effectuer le pèlerinage à la Maison [sacrée d'Allah] si tu en es capable. »[2]

Dans un autre hadith, il ﷺ dit :

بُنِيَ الإِسْلاَمُ عَلَى خَمْسٍ.

« L'Islam est bâti sur cinq [piliers]. »[3]

Puis il mentionna ceux-ci en citant le pèlerinage avant le jeûne de Ramadan. Ces deux hadiths sont rapportés dans les deux *Sahîh* [d'al-Bukhârî et Muslim.]

Question 16 : Quelle est la place des deux témoignages dans la religion ?

Le serviteur n'entre en Islam qu'avec ces deux témoignages. Allah ﷻ dit :

1 Partie d'un long hadith authentique rapporté par Ahmad, t. 4, p. 114. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, t. 2, p. 551.
2 Partie d'un long hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 18, et Muslim, t. 1, p. 29.
3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 8, et Muslim, t. 1, p. 34.

إِنَّمَا ٱلۡمُؤۡمِنُونَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ

❮ Les croyants sont uniquement ceux qui ont cru en Allah et en Son Messager. ❯ (le Coran, 24 : 62)

Le Prophète ﷺ dit :

أُمِرْتُ أَنْ أُقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ.

« Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Muhammad est Son serviteur et Messager. »[1]

Il existe de nombreux autres [hadiths et versets dans le même sens.]

Question 17 : Quelle est la preuve de l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah ﷻ ?

Les Paroles d'Allah ﷻ :

شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ وَأُوْلُواْ ٱلۡعِلۡمِ قَآئِمَۢا بِٱلۡقِسۡطِۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلۡعَزِيزُ ٱلۡحَكِيمُ

❮ Allah atteste ainsi que les Anges et les doués de science, qu'il n'y a de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage. ❯ (le Coran, 3 : 18)

فَٱعۡلَمۡ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ

❮ Sache donc qu'il n'y a point de divinité à part Allah. ❯ (le Coran, 47 : 19)

وَمَا مِنۡ إِلَٰهٍ إِلَّا ٱللَّهُۚ

❮ Et il n'y a pas de divinité à part Allah. ❯ (le Coran, 3 : 62)

مَا ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ مِن وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُۥ مِنۡ إِلَٰهٍۚ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 11, et Muslim, t. 1, p. 39.

❮ Allah ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui. ❯ (le Coran, 23 : 91)

قُل لَّوْ كَانَ مَعَهُۥٓ ءَالِهَةٌ كَمَا يَقُولُونَ إِذًا لَّٱبْتَغَوْا۟ إِلَىٰ ذِى ٱلْعَرْشِ سَبِيلًا

❮ Dis : « *S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le disent, elles auraient cherché un chemin (pour atteindre) le Détenteur du Trône.* »❯ (le Coran, 17 : 42)

Question 18 :
Que signifie l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah ﷻ ?

Elle signifie la négation qu'autre qu'Allah ﷻ mérite d'être adoré et l'affirmation de l'adoration à Allah ﷻ Seul qui n'a aucun associé dans Son adoration, de même qu'Il n'a aucun associé dans Son Royaume.

Allah ﷻ dit :

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ

❮ C'est ainsi qu'Allah est le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, et qu'Allah est le Sublime, le Grand. ❯ (le Coran, 22 : 62)

Question 19 : Quelles sont les conditions de l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah ﷻ, laquelle ne profite à celui qui la prononce que lorsqu'elles sont réunies en lui ?

Les conditions de l'attestation de foi sont au nombre de sept.

La première : la connaissance de sa signification en tant que négation et affirmation.

La deuxième : la certitude du cœur à son propos.

La troisième : la résignation à elle tant intérieurement qu'en apparence.

La quatrième : son acceptation de sorte à ne rejeter aucune de ses exigences et ses implications.

La cinquième : la sincérité quant à elle.

La sixième : la véridicité du fond du cœur et non uniquement par la langue.

La septième : l'amour pour elle et ses adeptes, ainsi que l'alliance et l'inimitié par rapport à elle.

Question 20 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* [de l'exigence] de la connaissance (*al-'Ilm*) ?

La Parole d'Allah ﷻ :

إِلَّا مَن شَهِدَ بِٱلْحَقِّ

❬ …à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité… ❭

C'est-à-dire qu'il n'y a nulle divinité si ce n'est Allah ﷻ.

وَهُمْ يَعْلَمُونَ

❬ …en pleine connaissance. ❭ (le Coran, 43 : 86)

❬Connaissance❭ par leurs cœurs de ce qu'ils ont prononcé avec leurs langues.

Ainsi que la parole du Prophète ﷺ :

مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَعْلَمُ أَنَّهُ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ دَخَلَ الْجَنَّةَ.

« *Celui qui meurt en sachant qu'il n'y a nulle divinité si ce n'est Allah entrera au Paradis.* »[1]

Question 21 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la certitude (*al-Yaqîn*) ?

La parole d'Allah ﷻ :

---

1 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 41. Certains *Murji'a* (Attentistes) s'appuient sur ce hadith pour définir la Foi comme étant la connaissance du cœur. Mais ce hadith ne représente point une preuve pour leur avis. Il doit être interprété avec l'ensemble des autres hadith citant le châtiment des pécheurs, ainsi que les hadiths prouvant que la Foi comporte la parole du cœur (les croyances) et de la langue, et les actes du cœur et des membres.

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلصَّٰدِقُونَ

﴾ Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. ﴿ (le Coran, 49 : 15)

Le Prophète ﷺ dit :

أَشْهَدُ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَأَنِّي رَسُولُ اللهِ، لاَ يَلْقَى اللهَ بِهِمَا عَبْدٌ غَيْرُ شَاكٍّ فِيهِمَا إِلاَّ دَخَلَ الْجَنَّةَ.

« «*Je témoigne qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que je suis le Messager d'Allah*». *Nul serviteur ne rencontre Allah avec ces deux [témoignages] en n'ayant aucun doute à leur sujet, sans qu'il n'entre au Paradis.* »[1]

Il ﷺ dit aussi à Abû Hurayra ﷺ :

مَنْ لَقِيتَ وَرَاءَ هَذَا الْحَائِطِ يَشْهَدُ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ مُسْتَيْقِناً بِهَا قَلْبُهُ، فَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ.

« *Toute personne que tu rencontreras derrière ce mur attestant qu'il n'y a de divinité qu'Allah et dont le cœur en a la certitude, annonce-lui donc le Paradis.* »[2]

Question 22 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la résignation (*al-Inqiyâd*) ?

Allah ﷻ dit :

وَمَن يُسْلِمْ وَجْهَهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ ۗ

1 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 41-42 d'après Abû Hurayra ﷺ.
2 Partie d'un long hadith rapporté par Muslim, t. 1, p. 44-45.

❨ Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme. ❩ (le Coran, 31 : 22)

Le Prophète ﷺ [aurait] dit :

لاَ يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يَكُونَ هَوَاهُ تَبَعًا لِمَا جِئْتُ بِهِ.

« *Nul d'entre vous ne sera croyant jusqu'à ce que sa passion soit conforme à ce que j'ai apporté.* »[1]

Question 23 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de l'acceptation (*al-Qabûl*) ?

Au sujet de celui qui n'admet pas [les deux attestations de foi], Allah ﷻ dit :

ٱحْشُرُوا۟ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ وَأَزْوَٰجَهُمْ وَمَا كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ﴿٢٢﴾ مِن دُونِ ٱللَّهِ فَٱهْدُوهُمْ إِلَىٰ صِرَٰطِ ٱلْجَحِيمِ

❨ Rassemblez les injustes, leurs épouses et tout ce qu'ils adoraient en dehors d'Allah. Puis conduisez-les au chemin de la fournaise❩

Jusqu'à ce qu'Il dise :

إِنَّهُمْ كَانُوٓا۟ إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَتَارِكُوٓا۟ ءَالِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍۭ

❨En effet, quand on leur disait : « *Point de divinité à part Allah* », ils se gonflaient d'orgueil et disaient : « *Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ?* »❩ (le Coran, 37 : 22-36)

Le Prophète ﷺ dit :

---

1 Hadith faible (*Da'îf*) rapporté par Abû al-Fath Nasr Ibn Ibrâhîm al-Maqdisî dans *al-Hujja 'alâ Târikî Sulûk al-Mahajja*. Voir *Jâmi' al-'Ulûm wal-Hikam* de l'Imam Ibn Rajab, p. 338 et *Zilâl al-Janna fî Takhrîj al-Sunna* d'al-Albânî, p. 13. Cependant le sens du hadith est juste, le Coran le confirme dans plusieurs versets comme la parole d'Allah ﷻ : ❨Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes, qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils ne se seront soumis complètement (à ta sentence)❩ (le Coran, 4 : 65) ainsi que dans le verset 36 de la sourate 33.

مَثَلُ مَا بَعَثَنِي اللهُ بِهِ مِنَ الْهُدَى وَالْعِلْمِ، كَمَثَلِ الْغَيْثِ الْكَثِيرِ أَصَابَ أَرْضاً، فَكَانَ مِنْهَا نَقِيَّةٌ، قَبِلَتِ الْمَاءَ، فَأَنْبَتَتِ الْكَلأَ وَالْعُشْبَ الْكَثِيرَ، وَكَانَتْ مِنْهَا أَجَادِبُ، أَمْسَكَتِ الْمَاءَ، فَنَفَعَ اللهُ بِهَا النَّاسَ، فَشَرِبُوا وَسَقَوْا وَزَرَعُوا، وَأَصَابَتْ مِنْهَا طَائِفَةً أُخْرَى، إِنَّمَا هِيَ قِيعَانٌ لاَ تُمْسِكُ مَاءً وَلاَ تُنْبِتُ كَلأً، فَذَلِكَ مَثَلُ مَنْ فَقُهَ فِي دِينِ اللهِ، وَنَفَعَهُ مَا بَعَثَنِي اللهُ بِهِ فَعَلِمَ وَعَلَّمَ، وَمَثَلُ مَنْ لَمْ يَرْفَعْ بِذَلِكَ رَأْساً، وَلَمْ يَقْبَلْ هُدَى اللهِ الَّذِي أُرْسِلْتُ بِهِ.

« La guidée et la science avec lesquelles Allah m'a envoyé ressemblent à la pluie abondante qui s'abat sur un terrain dont une partie propre accepte l'eau, elle produit ainsi des fourrages et des herbes en abondance. Et il s'y trouve une partie dure qui retient l'eau dont Allah fait profiter les gens de sorte qu'ils boivent, arrosent et cultivent. Enfin, elle [la pluie] en touche une autre partie qui n'est que plaines qui ne retiennent pas l'eau ni ne produisent pâture. Tel est l'exemple de celui qui a compris la religion d'Allah et à qui a profité ce avec quoi Allah m'a envoyé, en l'apprenant et en l'enseignant, et l'exemple de celui qui n'accorde aucune importance à cela et n'accepte pas la guidée d'Allah avec laquelle j'ai été envoyé. »[1]

Question 24 : **Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la sincérité (*al-Ikhlâs*) ?**

Allah ﷻ dit :

أَلَا لِلَّهِ ٱلدِّينُ ٱلْخَالِصُ

﴿ C'est à Allah qu'appartient la religion pure. ﴾ (le Coran, 39 : 3)

Il ﷻ dit aussi :

فَٱعْبُدِ ٱللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ ٱلدِّينَ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 28 (n° 79), et Muslim, t. 7, p. 63 d'après Abû Mûsâ al-Ash'arî رضي الله عنه.

❬ Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. ❭ (le Coran, 39 : 2)

Le Prophète ﷺ dit :

أَسْعَدُ النَّاسِ بِشَفَاعَتِي مَنْ قَالَ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ.

« Celui que mon intercession rendra le plus heureux est celui qui aura dit : « Il n'y a de divinité à part Allah » sincèrement de son cœur. »[1]

Il ﷺ dit également :

إِنَّ اللهَ تَعَالَى حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ يَبْتَغِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللهِ.

« Allah a interdit à l'Enfer celui qui dit : «Il n'y a de divinité qu'Allah» en recherchant par là la Face d'Allah. »

Question 25 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la véridicité (*al-Sidq*) ?

Allah ﷻ dit :

أَحَسِبَ ٱلنَّاسُ أَن يُتْرَكُوٓا۟ أَن يَقُولُوٓا۟ ءَامَنَّا وَهُمْ لَا يُفْتَنُونَ ۝٢ وَلَقَدْ فَتَنَّا ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۖ فَلَيَعْلَمَنَّ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ صَدَقُوا۟ وَلَيَعْلَمَنَّ ٱلْكَـٰذِبِينَ

❬ Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : « *Nous croyons !* » sans les éprouver ? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux ; (ainsi) Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. ❭ (le Coran, 29 : 2-3)

Le Prophète ﷺ dit :

مَا مِنْ أَحَدٍ يَشْهَدُ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللهِ صِدْقًا مِنْ قَلْبِهِ إِلاَّ حَرَّمَهُ اللهُ عَلَى النَّارِ.

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 33 (n° 99) d'après Abû Hurayra ﷺ.

« Nul n'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, tout en ayant le cœur véridique, sans qu'Allah ne l'interdise au Feu. »[1]

En outre, le Bédouin à qui le Prophète ﷺ apprit les préceptes de l'Islam dit :

وَاللهِ لاَ أَزِيدُ عَلَيْهَا وَلاَ أَنْقُصُ مِنْهَا.

« Par Allah ! Je n'y ajouterai ni n'en diminuerai rien ! »

L'Envoyé d'Allah ﷺ dit alors :

أَفْلَحَ إِنْ صَدَقَ.

« Il atteindra le succès s'il dit vrai. »[2]

Question 26 : **Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de l'amour (*al-Mahabba*) ?**

Allah ﷻ dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَن يَرْتَدَّ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَسَوْفَ يَأْتِى ٱللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ

❬ Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime. ❭ (le Coran, 5 : 54)

Le Prophète ﷺ dit :

ثَلاَثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ بِهِنَّ حَلاَوَةَ الإِيمَانِ : أَنْ يَكُونَ اللهُ وَرَسُولُهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا، وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرءَ لاَ يُحِبُّهُ إِلاَّ لِله، وَأَنْ يَكْرَهَ أَنْ يَعُودَ فِي الكُفْرِ بَعْدَ إِذْ أَنْقَذَهُ اللهُ مِنْهُ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقْذَفَ فِي النَّارِ.

« Quiconque se caractérise par ces trois [traits] goûtera la douceur de la Foi : qu'Allah et Son Messager lui soient plus aimés que quiconque, qu'il aime son prochain en ne l'aimant que pour Allah et qu'il déteste retourner

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 109-110 d'après 'Itbân Ibn Mâlik ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 17, et Muslim, t. 1, p. 31-32.

à l'incroyance après en avoir été sauvé par Allah au même titre qu'il détesterait être jeté au feu. »[1]

Question 27 :
Quelle est la preuve de l'alliance et l'inimitié en Allah ?

Allah ﷻ dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟ ٱلْيَهُودَ وَٱلنَّصَـٰرَىٰٓ أَوْلِيَآءَ ۘ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُۥ مِنْهُمْ ۗ

﴾ Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens, les uns sont les alliés des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs﴿

Jusqu'à Sa Parole :

إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟

﴾Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Messager et les croyants. ﴿ (le Coran, 5 : 51-55)

Il ﷻ dit aussi :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوٓا۟ ءَابَآءَكُمْ وَإِخْوَٰنَكُمْ أَوْلِيَآءَ إِنِ ٱسْتَحَبُّوا۟ ٱلْكُفْرَ عَلَى ٱلْإِيمَـٰنِ ۚ

﴾ Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés vos pères et vos frères s'ils préfèrent l'incroyance à la Foi. ﴿ (le Coran, 9 : 23)

لَّا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ يُوَآدُّونَ مَنْ حَآدَّ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 9, et Muslim, t. 1, p. 66 d'après Anas Ibn Mâlik ﷺ.

❮ Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour Dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager. ❯ (le Coran, 58 : 22)

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟ عَدُوِّى وَعَدُوَّكُمْ أَوْلِيَآءَ

❮ Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas Mon ennemi et le vôtre pour alliés… ❯ jusqu'à la fin de la sourate. (le Coran, 60 : 1-13)

Et d'autres versets encore.

Question 28 : Quelle est la preuve du témoignage que Muhammad ﷺ est le Messager d'Allah ﷻ ?

La Parole divine :

لَقَدْ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ ءَايَـٰتِهِۦ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَـٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَإِن كَانُوا۟ مِن قَبْلُ لَفِى ضَلَـٰلٍ مُّبِينٍ

❮ Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu'Il a envoyé chez eux un Messager de parmi eux-mêmes, qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la sagesse, bien qu'ils fussent auparavant dans un égarement évident. ❯ (le Coran, 3 : 164)

Ainsi que Sa Parole ﷻ :

لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِٱلْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

❮ Certes, un Messager est venu à vous issu de vous-mêmes, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. ❯ (le Coran, 9 : 128)

Il ﷻ dit aussi :

وَٱللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّكَ لَرَسُولُهُۥ

﴾ Et Allah sait que tu es vraiment Son Messager. ﴿ (le Coran, 63 : 1)

Question 29 : **Que signifie le témoignage que Muhammad ﷺ est le Messager d'Allah ﷻ ?**

C'est la croyance ferme - venant du fond du cœur en accord avec la parole - que Muhammad ﷺ est Son serviteur et Son Envoyé à l'ensemble des gens, tant les djinns que les hommes.

شَـٰهِدًا وَمُبَشِّرًا وَنَذِيرًا ﴿٤٥﴾ وَدَاعِيًا إِلَى ٱللَّهِ بِإِذْنِهِۦ وَسِرَاجًا مُّنِيرًا

﴾ ...témoin, annonciateur, avertisseur, appelant (les gens) à Allah par Sa Permission et comme une lampe éclairante. ﴿ (le Coran, 33 : 45-46)

Ainsi, il faut croire au Messager d'Allah ﷺ, en tout ce qu'il a annoncé comme nouvelles, tant du passé que du futur, et concernant ce qu'il a rendu licite ou illicite. Il faut également se conformer et se soumettre à ce qu'il a ordonné, s'abstenir de ce qu'il a interdit, suivre sa loi et observer sa *Sunna* tant secrètement qu'ouvertement, tout en agréant son jugement et en s'y résignant.

On doit en outre comprendre que l'obéissance au Prophète ﷺ est une obéissance à Allah ﷻ et que la désobéissance à lui ﷺ est en réalité une désobéissance à Allah ﷻ, car il est le transmetteur du Message d'Allah ﷻ.

Allah ﷻ n'a repris son âme qu'après avoir parachevé par son biais la religion et qu'après qu'il ait transmis le message clair et laissé sa communauté sur la vérité évidente dont la nuit est aussi claire que le jour et dont nul ne dévie si ce n'est celui qui court à sa perte. Ce sujet implique d'autres points qui suivront si Allah ﷻ le veut.

Question 30 : **Quelles sont les conditions du témoignage que Muhammad ﷺ est le Messager d'Allah ﷻ ? Le premier témoignage est-il accepté sans le deuxième ?**

Nous avons cité précédemment qu'un serviteur n'entre dans la religion que par ces deux témoignages et qu'ils sont indissociables. Ainsi, les conditions requises pour le premier témoignage le sont également pour

le deuxième. (De même que le deuxième témoignage constitue une condition pour le premier.)

Question 31 : Quelle est la preuve [de l'exigence] de la prière (*al-Salât*) et de l'impôt légal (*al-Zakât*) ?

Allah ﷻ dit :

فَإِن تَابُواْ وَأَقَامُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُاْ ٱلزَّكَوٰةَ فَخَلُّواْ سَبِيلَهُمْۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ

﴾ Si ensuite ils se repentent, accomplissent la *Salât* et acquittent la *Zakât*, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonnant et Miséricordieux. ﴿ (le Coran, 9 : 5)

فَإِن تَابُواْ وَأَقَامُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُاْ ٱلزَّكَوٰةَ فَإِخۡوَٰنُكُمۡ فِي ٱلدِّينِۗ

﴾Mais s'ils se repentent, accomplissent la *Salât* et acquittent la *Zakât*, ils deviennent vos frères en religion. ﴿ (le Coran, 9 : 11)

وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ حُنَفَآءَ وَيُقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤۡتُواْ ٱلزَّكَوٰةَۚ

﴾ Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la *Salât* et d'acquitter la *Zakât*.﴿ (le Coran, 98 : 5)

Question 32 : Quelle est la preuve du jeûne (*al-Sawm*) ?

Allah ﷻ dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُتِبَ عَلَيۡكُمُ ٱلصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ

﴿ Ô les croyants ! On vous a prescrit *al-Siyâm* (le jeûne) comme On l'a prescrit à ceux avant vous, afin que vous atteigniez la piété. ﴾ (le Coran, 2 : 183)

Il ﷻ dit aussi :

فَمَن شَهِدَ مِنكُمُ ٱلشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ

﴿ Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois (de Ramadan), qu'il le jeûne. ﴾ (le Coran, 2 : 185)

Dans le hadith [relatant le récit] du Bédouin, [celui-ci demanda au Prophète ﷺ] : « *Informe-moi de ce qu'Allah m'a prescrit comme jeûne.* »

Il ﷺ lui répondit :

شَهْرُ رَمَضَانَ إِلاَّ أَنْ تَطَّوَّعَ شَيْئًا.

« *Le mois de Ramadan à moins que tu en fasses à titre surérogatoire.* »[1]

Question 33 : Quelle est la preuve du pèlerinage (*al-Hajj*) ?

Allah ﷻ dit :

وَأَتِمُّوا۟ ٱلْحَجَّ وَٱلْعُمْرَةَ لِلَّهِ

﴿ Et accomplissez le pèlerinage et la '*Umra* (la visite pieuse) pour Allah. ﴾ (le Coran, 2 : 196)

Il ﷻ dit aussi :

وَلِلَّهِ عَلَى ٱلنَّاسِ حِجُّ ٱلْبَيْتِ مَنِ ٱسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا

﴿ Et c'est un devoir envers Allah de faire le pèlerinage de la Maison pour les gens qui en ont les moyens. ﴾ (le Coran, 3 : 97)

Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى كَتَبَ عَلَيْكُمُ الْحَجَّ.

« *Certes, Allah exalté soit-Il vous a prescrit le pèlerinage.* »[2]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 17, et Muslim, t. 1, p. 31-32.
2 Rapporté par Muslim, t. 4, p. 102 d'après Abû Hurayra ﷺ.

En outre, le hadith de Jibrîl ﷺ a été cité précédemment ainsi que celui disant :

بُنِيَ الإِسْلاَمُ عَلَى خَمْسٍ.

« L'Islam est bâti sur cinq [piliers]. »[1]

Question 34 : Quel est le jugement concernant celui qui renie l'un de ces piliers ou qui le reconnaît mais refuse de l'accomplir par orgueil ?

Il est mis à mort en tant qu'incroyant[2] au même titre que ceux qui traitent [les Prophètes, les Livres...] de menteurs ainsi que les orgueilleux tels qu'Iblîs et Pharaon.

Question 35 : Quel est le jugement concernant celui qui les reconnaît [les cinq piliers] puis les abandonne par une sorte de paresse ou [suite à une mauvaise] interprétation ?

Quant à la prière, celui qui la retarde de cette manière, il lui est demandé de se repentir. S'il ne se repent pas, il est exécuté compte tenu de la peine légale[3], conformément à la Parole du Très-Haut :

فَإِن تَابُوا۟ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ فَخَلُّوا۟ سَبِيلَهُمْ

﴾ Si par la suite, ils accomplissent la *Salât* et acquittent la *Zakât*, alors laissez-leur la voie libre. ﴿ (le Coran, 9 : 5)

Ainsi qu'au hadith :

أُمِرْتُ أَنْ أُقَاتِلَ النَّاسَ...

« Il m'a été ordonné de combattre les gens... »[4]

Et d'autres hadiths.

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 7, et Muslim, t. 1, p. 34-35.

2 Cette peine s'inscrit dans le cadre de la jurisprudence musulmane sur laquelle repose le droit pénal de l'état islamique. Nul autre que celui mandaté par le juge musulman n'est habilité à infliger ce type de peine, ceci étant une des prérogatives de l'état musulman. NDT

3 Idem.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 11, et Muslim, t. 1, p. 39 d'après 'Abd Allah Ibn 'Umar ﷺ.

Quant à l'impôt légal (*al-Zakât*), si celui qui refuse de l'acquitter n'est pas puissant, le gouverneur le lui prend de force ainsi qu'une partie de ses biens à titre de punition. Ceci conformément à la parole du Prophète ﷺ :

وَمَنْ مَنَعَهَا فَإِنَّا آخِذُوهَا وَشَطْرَ مَالِهِ مَعَهَا.

« Celui qui refuse de l'acquitter, nous le [lui] prenons avec une partie de sa fortune. »[1]

Si par contre il s'agit d'un groupe doté de force, le gouverneur doit les combattre jusqu'à ce qu'ils l'acquittent conformément aux versets et hadiths précédemment cités (et d'autres). Ce fut d'ailleurs l'attitude d'Abû Bakr ﷛ et des [autres] Compagnons ﷡.

Quant à celui qui délaisse le jeûne, rien n'a été rapporté. Cependant, le gouverneur ou son représentant doit le punir de manière à le dissuader ainsi que ses semblables.

En ce qui concerne le pèlerinage, toute la vie du serviteur lui est impartie et ce, jusqu'à sa mort. Mais il incombe au serviteur de le faire le plus tôt possible.

La négligence à son égard est d'ailleurs l'objet de menace dans l'au-delà, mais aucun châtiment particulier dans la vie présente n'a été rapporté à son sujet.

Question 36 : Qu'est-ce que la Foi (*al-Îmân*) ?

La Foi est parole et acte : parole du cœur et de la langue et acte du cœur, de la langue et des membres. Elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance [à Allah ﷻ] , et les gens qui y adhèrent se différencient par rapport à elle.

Question 37 :
Quelle est la preuve qu'elle consiste en parole et acte ?

Allah ﷻ dit :

1 Hadith fiable (*ḥasan*) rapporté par al-Nasâ'î, t. 5, p. 15-17 et Abû Dâwud, t. 5, p. 4. Voir *Saḥîḥ al-Jâmi'*, n° 4141.

وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيۡكُمُ ٱلۡإِيمَٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِي قُلُوبِكُمۡ

﴾Mais Allah vous a fait aimer la Foi et l'a embellie dans vos cœurs.﴿ (le Coran, 49 : 7)

Il ﷻ dit aussi :

فَـَٔامِنُوا بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِ

﴾Croyez donc en Allah et en Son Messager.﴿ (le Coran, 7 : 158)

Ceci est le sens des deux témoignages par lesquels, uniquement, le serviteur adhère à la religion. Ces témoignages sont un acte du cœur en tant que croyance ainsi qu'un acte de la langue en tant que parole. Par conséquent, ils ne sont d'utilité que si ces deux actes sont en concordance.

Allah ﷻ dit également :

وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَٰنَكُمۡۚ

﴾ Et ce n'est pas Allah qui (vous) fera perdre (la récompense de) votre Foi.﴿ (le Coran, 2 : 143)

C'est-à-dire votre prière en direction du Temple de Jérusalem avant le changement de la *Qibla* [1]. Ainsi, Allah ﷻ désigna toute la prière par le terme « Foi », alors qu'elle rassemble à la fois les actes du cœur, de la langue et des membres.

De plus, le Prophète ﷺ a fait du combat pour la cause d'Allah ﷻ (*al-Jihâd*)[2], du fait de veiller la nuit du Destin en prière[3], du jeûne de Ramadan et de la prière durant ses nuits ainsi que du versement du cinquième [du butin][4] et autres, une partie de la Foi.

En outre, le Prophète ﷺ fut questionné à propos des actes les plus méritoires et il répondit :

---

1 *Al-Qibla* : direction de la *Ka'ba* vers laquelle la prière doit obligatoirement être accomplie. NDT

2 Selon des critères et conditions clairement définis et cités dans les livres de jurisprudence islamique. Toute entreprise ne répondant pas à ces critères et ne remplissant pas ces conditions n'est aucunement considérée comme un « *Jihâd* » et est en totale contradiction avec les avis des éminents savants, tant anciens que contemporains. NDT

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 14 d'après Abû Hurayra ﷺ.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 19, et Muslim, t. 1, p. 35 d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.

إيمَانٌ بِاللهِ وَرَسُولِهِ.

« Une Foi en Allah et en Son Messager. »[1]

Question 38 : Quelle est la preuve de l'augmentation et de la diminution de la Foi ?

Les Paroles d'Allah ﷻ :

لِيَزْدَادُوٓا إِيمَٰنًا مَّعَ إِيمَٰنِهِمْ

﴾ Afin qu'ils ajoutent une foi à leur Foi. ﴿ (le Coran, 48 : 4)

وَزِدْنَٰهُمْ هُدًى

﴾ Et nous leur avions accru la guidée. ﴿ (le Coran, 18 : 13)

وَيَزِيدُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ٱهْتَدَوْا۟ هُدًى

﴾ Allah accroît la rectitude de ceux qui suivent le bon chemin. ﴿ (le Coran, 19 : 76)

وَٱلَّذِينَ ٱهْتَدَوْا۟ زَادَهُمْ هُدًى

﴾ Quant à ceux qui se mirent sur la bonne voie, Il les guida encore plus. ﴿ (le Coran, 47 : 17)

وَيَزْدَادَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِيمَٰنًا

﴾...et afin que croisse la Foi de ceux qui croient. ﴿ (le Coran, 74 : 31)

فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا

﴾ Quant aux croyants, elle ﴾la sourate lorsqu'elle est révélée﴿ fait certes croître leur foi. ﴿ (le Coran, 9 : 124)

ٱلَّذِينَ قَالَ لَهُمُ ٱلنَّاسُ إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟ لَكُمْ فَٱخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَٰنًا

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 12, et Muslim, t. 1, p. 62 d'après Abû Hurayra ؓ.

﴿ Ceux auxquels l'on disait : « *Les gens se sont rassemblés contre vous, craignez-les !* » Cela accrut leur Foi. ﴾ (le Coran, 3 : 173)

وَمَا زَادَهُمْ إِلَّآ إِيمَٰنًا وَتَسْلِيمًا

﴿ Et cela ne fit qu'accroître leur Foi et leur soumission. ﴾ (le Coran, 33 : 22)

Ainsi que d'autres versets.

Le Prophète ﷺ dit [à ses Compagnons ﵃] :

لَوْ أَنَّكُمْ تَكُونُونَ فِي كُلِّ حَالَةٍ كَحَالَتِكُمْ عِنْدِي لَصَافَحَتْكُمُ الْمَلَائِكَةُ.

« *Si vous étiez à chaque instant dans le même état que quand vous êtes auprès de moi, les Anges vous serreraient la main.* »[1]

Question 39 : **Quelle est la preuve que les gens de foi se différencient par rapport à elle ?**

Allah ﷻ dit :

وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلسَّٰبِقُونَ ﴿١٠﴾ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلْمُقَرَّبُونَ

﴿ Les premiers (à suivre les ordres d'Allah) seront les premiers (dans l'au-delà). Ceux-là sont les plus rapprochés (d'Allah)...﴾

Jusqu'à ce qu'Il ﷻ dit :

وَأَصْحَٰبُ ٱلْيَمِينِ مَآ أَصْحَٰبُ ٱلْيَمِينِ

﴿ Et les gens de la droite, que sont les gens de la droite ? ﴾ (le Coran, 56 : 10-27)

Il ﷻ dit aussi :

فَأَمَّآ إِن كَانَ مِنَ ٱلْمُقَرَّبِينَ ﴿٨٨﴾ فَرَوْحٌ وَرَيْحَانٌ وَجَنَّتُ نَعِيمٍ ﴿٨٩﴾ وَأَمَّآ إِن كَانَ مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلْيَمِينِ ﴿٩٠﴾ فَسَلَٰمٌ لَّكَ مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلْيَمِينِ

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 94-95, et al-Tirmidhî, t. 4, p. 666 [n° 2514.]

❬ Si celui-ci est du nombre des rapprochés (d'Allah), alors (il aura) du repos, de la grâce et un jardin de délices. Et s'il est du nombre des gens de la droite, (il sera accueilli par ces mots) : « *Paix à toi* » de la part des gens de la droite. ❭ (le Coran, 56 : 88-91)

Il ﷻ dit également :

فَمِنْهُمْ ظَالِمٌ لِّنَفْسِهِۦ وَمِنْهُم مُّقْتَصِدٌ وَمِنْهُمْ سَابِقٌۢ بِٱلْخَيْرَٰتِ بِإِذْنِ ٱللَّهِ

❬ Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d'autres qui se tiennent sur une voie moyenne et d'autres, avec la permission d'Allah, devancent (tous les autres) par leurs bonnes actions. ❭ (le Coran, 35 : 32)

Dans le hadith relatif à l'intercession [le Prophète ﷺ dit] :

إِنَّ اللَّهَ يُخْرِجُ مِنَ النَّارِ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ وَزْنُ دِينَارٍ مِنْ إِيمَانٍ، ثُمَّ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ وَزْنُ نِصْفِ دِينَارٍ مِنْ إِيمَانٍ.

« *Allah fera sortir du Feu celui ayant dans son cœur le poids d'un dinar de foi, puis celui ayant dans son cœur le poids d'un demi-dinar de foi.* »[1]

Et selon une version :

يُخْرَجُ مِنَ النَّارِ مَنْ قَالَ : لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَكَانَ فِي قَلْبِهِ مِنَ الْخَيْرِ مَا يَزِنُ شَعِيرَةً،
ثُمَّ يُخْرَجُ مِنَ النَّارِ مَنْ قَالَ : لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَكَانَ فِي قَلْبِهِ مِنَ الْخَيْرِ مَا يَزِنُ بُرَّةً،
ثُمَّ يُخْرَجُ مِنَ النَّارِ مَنْ قَالَ : لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَكَانَ فِي قَلْبِهِ مِنَ الْخَيْرِ مَا يَزِنُ ذَرَّةً.

« *L'on fera sortir du Feu celui qui dit : « Il n'y a de divinité qu'Allah » en ayant dans son cœur le poids d'un grain d'orge de bien. Ensuite, l'on fera sortir du Feu celui qui dit : « Il n'y a de divinité qu'Allah » en ayant dans son cœur le poids d'un grain de froment de bien. Enfin l'on fera sortir du Feu celui qui dit : « Il n'y a de divinité qu'Allah » en ayant dans son cœur le poids d'un atome de bien.* »[2]

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 16, et Muslim, t. 1, p. 125 d'après Anas ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 16, et Muslim, t. 1, p. 125 [dont ce sont les termes] d'après Anas ﷺ.

Question 40 : Quelle est la preuve que la Foi (*al-Îmân*) désigne la globalité de la religion lorsqu'elle est considérée dans son acception absolue ?

Le Prophète ﷺ dit dans le hadith relatif à la délégation de 'Abd al-Qays :

آمُرُكُمْ بِالإِيمَانِ بِاللهِ وَحْدَهُ. أَتَدْرُونَ مَا الإِيمَانُ بِاللهِ وَحْدَهُ ؟

« *Je vous commande d'avoir la Foi en Allah Seul. Savez-vous ce qu'est la Foi en Allah Seul ?* »

Ils répondirent : « *Allah et Son Messager sont plus savants.* »

Il ﷺ dit :

شَهَادَةُ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللهِ، وَإِقَامُ الصَّلاَةِ، وَإِيتَاءُ الزَّكَاةِ، وَأَنْ تُؤَدُّوا مِنَ الْمَغْنَمِ الْخُمُسَ.

« *C'est de témoigner qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, d'accomplir la Salât, d'acquitter la Zakât et de verser le cinquième du butin.* »[1]

Question 41 : Quelle est la preuve que la Foi est définie par les six piliers dans le détail ?

C'est la réponse du Prophète ﷺ à Jibrîl عليه السلام lorsque ce dernier lui dit :

« *Informe-moi au sujet de la Foi (al-Îmân).* »

Alors il ﷺ lui répondit :

أَنْ تُؤْمِنَ بِاللهِ، وَمَلاَئِكَتِهِ، وَكُتُبِهِ، وَرُسُلِهِ، وَالْيَوْمِ الآخِرِ وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ.

« *C'est de croire en Allah, Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers, au Jour Dernier et de croire au destin, bon ou mauvais.* »[2]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 19, et Muslim, t. 1, p. 35 d'après Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 18, et Muslim, t. 1, p. 30-31 d'après Abû Hurayra رضي الله عنه et d'autres.

Question 42 : Quelle en est la preuve, dans l'ensemble, tirée du Coran ?

Allah ﷻ dit :

لَّيْسَ ٱلْبِرَّ أَن تُوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ ٱلْمَشْرِقِ وَٱلْمَغْرِبِ وَلَـٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ وَٱلْمَلَـٰٓئِكَةِ وَٱلْكِتَـٰبِ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ

❮La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le levant ou le couchant, mais la bonté pieuse est de croire à Allah, au Jour Dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes.❯ (le Coran, 2 : 177)

Il ﷻ dit également :

إِنَّا كُلَّ شَىْءٍ خَلَقْنَـٰهُ بِقَدَرٍ

❮ Nous avons certes créé toute chose avec mesure.❯ (le Coran, 54 : 49)

Question 43 : Que signifie la Foi en Allah ﷻ ?

C'est la (ferme) conviction du fond du cœur de l'existence de Son Entité ﷻ, que rien ne s'oppose à Lui, ne L'a précédé ou n'est venu après Lui. C'est Lui le Premier avant Lequel rien n'existait et le Dernier après Lequel rien n'existe; l'Apparent au-dessus Duquel rien ne se trouve, et le Caché en dessous Duquel rien n'existe[1]. [Il est] Tout Vivant, subsiste par Lui-même, Unique, Seul à être imploré pour ce que nous désirons.

لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ۝٣ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ

❮ Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui.❯ (le Coran, 112 : 3-4)

C'est également Son Unicité dans Sa Divinité, Sa Seigneurie et Ses Noms et Attributs.

1 Tiré de la parole du Prophète ﷺ rapportée par Muslim, t. 8, p. 78-79 et d'autres d'après Abû Hurayra ﷺ.

Question 44 : Qu'est-ce que l'Unicité de la Divinité (*Tawhîd al-Ulûhiyya*) ?

C'est le fait de vouer exclusivement à Allah ﷻ toute forme d'adoration tant cachée qu'apparente et tant verbale que gestuelle ; et de rejeter l'adoration de tout autre qu'Allah ﷻ, comme Allah ﷻ dit :

وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ

❮ Et ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui. ❯ (le Coran, 17 : 23)

Il ﷻ dit aussi :

وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا

❮ Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. ❯ (le Coran, 4 : 36)

إِنَّنِىٓ أَنَا ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدْنِى وَأَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ لِذِكْرِىٓ

❮ Certes, c'est Moi Allah, point de divinité si ce n'est Moi. Adore-Moi donc et accomplis la *Salât* en souvenir de Moi. ❯ (le Coran, 20 : 14)

Ainsi que d'autres versets. Le témoignage qu'il n'y a de divinité à part Allah ﷻ exprime d'ailleurs ce sens.

Question 45 : Quel est l'opposé de l'Unicité de la Divinité ?

Son opposé est l'association [à Allah ﷻ] qui est de deux types :

Une association majeure (*Shirk Akbar*) qui contredit entièrement l'Unicité de la Divinité.

Une association mineure (*Shirk Asghar*) qui contredit Sa perfection.

Question 46 : Qu'est-ce que l'association majeure (*al-Shirk al-Akbar*) ? [1]

C'est le fait que le serviteur prenne en dehors d'Allah ﷻ un égal qu'il met sur un pied d'égalité avec le Seigneur de l'Univers et qu'il aime et

1 Voir *Madârij al-Sâlikîn*, t. 1, p. 368.

redoute au même titre qu'Allah. Il se réfugie auprès de lui, l'invoque, le craint, a espoir en lui, compte sur lui, lui obéit dans la désobéissance à Allah ﷻ ou le suit dans le désagrément d'Allah ﷻ, etc.

Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفۡتَرَىٰٓ إِثۡمًا عَظِيمًا

﴾ Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé et il pardonne en deçà de cela à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelque associé commet un énorme péché. ﴿ (le Coran, 4 : 48)

Il ﷻ dit aussi :

وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ ضَلَّ ضَلَٰلَۢا بَعِيدًا

﴾ Quiconque associe à Allah s'égare très loin dans l'égarement. ﴿ (le Coran, 4 : 116)

إِنَّهُۥ مَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ ٱلۡجَنَّةَ وَمَأۡوَىٰهُ ٱلنَّارُۖ

﴾ Quiconque associe à Allah (quoi que ce soit), Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. ﴿ (le Coran, 5 : 72)

وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخۡطَفُهُ ٱلطَّيۡرُ أَوۡ تَهۡوِي بِهِ ٱلرِّيحُ فِي مَكَانٖ سَحِيقٖ

﴾Et quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du ciel et que les oiseaux le happaient ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond. ﴿ (le Coran, 22 : 31)

Le Prophète ﷺ dit :

حَقُّ اللهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلاَ يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا، وَحَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللهِ أَلاَّ يُعَذِّبَ مَنْ لاَ يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا.

« Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer. Et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie pas celui qui ne Lui associe rien. »[1]

Sont égaux quant à l'exclusion de la religion suite à cette association, celui qui la déclare ouvertement tels que les mécréants Qurayshites et autres, et celui qui la cache tels que les hypocrites trompeurs qui manifestent l'Islam et dissimulent la mécréance.

Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱلْمُنَـٰفِقِينَ فِى ٱلدَّرْكِ ٱلْأَسْفَلِ مِنَ ٱلنَّارِ وَلَن تَجِدَ لَهُمْ نَصِيرًا ﴿١٤٥﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ وَأَصْلَحُوا۟ وَٱعْتَصَمُوا۟ بِٱللَّهِ وَأَخْلَصُوا۟ دِينَهُمْ لِلَّهِ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ مَعَ ٱلْمُؤْمِنِينَ

﴾ Les hypocrites seront certes au plus bas fond du Feu et tu ne leur trouveras jamais de secoureur. Sauf ceux qui se repentent, s'amendent, s'attachent fermement à Allah et Lui vouent leur culte. Ceux-ci seront avec les croyants.﴿ (le Coran, 4 : 145-146)

Ainsi que d'autres versets.

Question 47 : **Qu'est-ce que l'association mineure (*al-Shirk al-Asghar*) ?** [2]

C'est l'ostentation infime qui pousse à perfectionner l'acte voué à Allah ﷻ. Allah ﷻ dit :

فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَـٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 137, et Muslim, t. 1, p. 43 d'après Mu'âdh Ibn Jabal ﷺ.
2 Concernant l'association mineure et la différence entre celle-ci et l'association majeure, voir « Le dogme du Monothéisme » de Cheikh Sâlih al-Fawzân paru aux éditions al-Hadîth, Bruxelles (2005). NDT

﴿ Quiconque donc espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonne œuvre et qu'il n'associe dans son adoration de son Seigneur aucun autre. ﴾ (le Coran, 18 : 110)

Le Prophète ﷺ dit :

أَخْوَفُ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمْ الشِّرْكُ الأَصْغَرُ.

« Ce que je crains le plus pour vous est l'association mineure. »[1]

Il fut ensuite questionné à son sujet et il ﷺ répondit :

الرِّيَاءُ.

« [C'est] l'ostentation. »

Puis, il l'expliqua en disant :

يَقُومُ الرَّجُلُ فَيُصَلِّي فَيُزَيِّنُ صَلاَتَهُ لِمَا يَرى مِنْ نَظَرِ رَجُلٍ إِلَيْهِ.

« L'homme se lève pour prier et embellit sa prière, s'apercevant qu'un autre le regarde. »[2]

Fait également partie de ce type d'association le fait de jurer par autre qu'Allah ﷻ tels que les parents, les fausses divinités, la *Ka'ba*, le dépôt, etc.

En effet, le Prophète ﷺ dit :

لاَ تَحْلِفُوا بِآبَائِكُمْ وَلاَ بِأُمَّهَاتِكُمْ وَلاَ بِالأَنْدَادِ.

« Ne jurez ni par vos pères ni par vos mères ni par les fausses divinités. »[3]

Il ﷺ dit également :

لاَ تَقُولُوا : وَالكَعْبَةِ وَلَكِنْ قُولُوا : وَرَبِّ الكَعْبَةِ.

---

1 Hadith authentique rapporté par Ahmad, t. 5, p. 428, et d'autres. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n° 951.

2 Hadith fiable rapporté par Ibn Mâjah, n° 4204, et Ahmad, t. 3, p. 30. Voir *Sunan Ibn Mâjah* vérifié par al-Albânî, n° 4204.

3 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 3, p. 222, et al-Nasâ'î, t. 7, p. 5. Voir Sunan Abî Dâwud vérifié par Cheikh al-Albânî, n° 3248, ainsi que *Sahîh al-Jâmi'*, n° 7249.

« Ne dites pas : « Par la Ka'ba » mais plutôt : « Par le Seigneur de la Ka'ba. »[1]

لاَ تَحْلِفُوا إِلاَّ بِاللهِ.

« Ne jurez que par Allah. »[2]

مَنْ حَلَفَ بِالأَمَانَةِ فَلَيْسَ مِنَّا.

« Celui qui jure par le dépôt n'est pas des nôtres. »[3]

مَنْ حَلَفَ بِغَيْرِ اللهِ فَقَدْ كَفَرَ أَوْ أَشْرَكَ.

« Quiconque jure par autre qu'Allah aura mécru ou associé. »[4]

Dans une version : « ... *et associé.* »

Fait également partie de l'association mineure l'expression « *Ce qu'Allah a voulu et ce que tu as voulu* ». Le Prophète ﷺ répondit à celui qui dit cela :

أَجَعَلْتَنِي للهِ نِدًّا ؟ بَلْ مَا شَاءَ اللهُ وَحْدَهُ.

« As-tu fait de moi un égal à Allah ? [Dis] plutôt : « Ce qu'Allah Seul a voulu. »[5]

Entre également dans ce type d'association, les formules du type : « *Si ce n'est Allah* ﷻ *et toi* » ; « *Je n'ai qu'Allah* ﷻ *et toi* » ; « *Je me réfugie auprès d'Allah* ﷻ *et de toi* », etc.

Le Prophète ﷺ dit :

---

1 Hadith authentique rapporté par al-Nasâ'î, t. 7, p. 6, et Ahmad, t. 6, p. 371-372. Authentifié par al-Hâkim dans *al-Mustadrak*, t. 4, p. 297, Ibn Hajar dans *al-Isâba*, t. 4, p. 389 et al-Albânî dans sa vérification de *Sunan al-Nasâ'i*, n° 3773.

2 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 3, p. 222, et al-Nasâ'î, t. 7, p. 5. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 3248, ainsi que *Sahih al-Jâmi'*, n° 7249.

3 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 3, p. 223 et d'autres. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 3253, ainsi que *al-Silsila al-Sahîha*, n° 94. Les savants indiquent que la cause de l'interdiction est que le dépôt ne fait pas partie des Attributs d'Allah mais plutôt de Son Ordre et Ses Obligations.

4 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 3, p. 223 et d'autres. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 3251, ainsi que *al-Silsila al-Sahiha*, n° 2042.

5 Hadith fiable rapporté par al-Bukhârî dans *al-Adab al-Mufrad*, p. 265 et d'autres. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n°139.

لاَ تَقُولُوا : مَا شَاءَ اللهُ وَشَاءَ فُلاَنٌ، وَلَكِنْ قُولُوا : مَا شَاءَ اللهُ ثُمَّ شَاءَ فُلاَنٌ.

« Ne dites pas : « Ce qu'Allah a voulu et ce qu'untel a voulu », mais dites plutôt : « Ce qu'Allah a voulu puis untel a voulu. »[1]

Les gens de science disent que [dire] : « *Si ce n'est Allah* ﷻ *puis untel* » est permis. Mais que [dire] : « *Si ce n'est Allah* ﷻ *et untel* » n'est pas permis.

Question 48 : Quelle est la différence entre « et » (*wa*) et « puis » (*thumma*) dans ces expressions ?

La conjonction « et » indique la comparaison et l'égalité. Ainsi, celui qui dit : « *Ce qu'Allah* ﷻ *a voulu et ce que tu as voulu* » compare la volonté du serviteur à celle d'Allah ﷻ en les mettant sur un pied d'égalité. Contrairement à la conjonction « puis » qui implique la subordination. Ainsi, celui qui dit : « *Ce qu'Allah* ﷻ *a voulu puis ce que tu as voulu* », reconnaît que la volonté du serviteur dépend de celle d'Allah ﷻ et ne vient qu'après elle, comme dit Allah ﷻ :

وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ

❴ Cependant, vous ne saurez vouloir à moins qu'Allah veuille. ❵ (le Coran, 76 : 30)

Question 49 : Qu'est-ce que l'Unicité de la Seigneurie (*Tawhîd al-Rubûbiyya*) ?

C'est la reconnaissance ferme qu'Allah ﷻ est le Seigneur, le Maître, le Créateur, l'Organisateur de toute chose et Celui qui en dispose.

Il n'a jamais eu d'associé dans la Royauté et n'a jamais eu de protecteur contre l'humiliation. Personne ne s'oppose à Son Ordre ni ne réfute Son Jugement.

Nul ne s'oppose à Lui et nul n'est semblable à Lui. Il n'a pas d'homonyme et nul ne Lui dispute quoi que ce soit des conceptions de Sa Seigneurie ou des implications de Ses Noms et Attributs.

---

1 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 295 et d'autres. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par Cheikh al-Albânî, n° 4980, ainsi que *al-Silsila al-Sahîha*, n°137.

Allah ﷻ dit :

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ ٱلظُّلُمَـٰتِ وَٱلنُّورَ ۖ

﴾ Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. ﴿ (le Coran, 6 : 1)

Voir même toute la sourate.

Il ﷻ dit également :

﴾ Louange à Allah Seigneur de l'Univers. ﴿ (le Coran, 1 : 1)

Il ﷻ dit aussi :

قُلْ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ قُلِ ٱللَّهُ ۚ قُلْ أَفَٱتَّخَذْتُم مِّن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ
لَا يَمْلِكُونَ لِأَنفُسِهِمْ نَفْعًا وَلَا ضَرًّا ۚ قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْبَصِيرُ
أَمْ هَلْ تَسْتَوِى ٱلظُّلُمَـٰتُ وَٱلنُّورُ ۗ أَمْ جَعَلُوا۟ لِلَّهِ شُرَكَآءَ خَلَقُوا۟ كَخَلْقِهِۦ
فَتَشَـٰبَهَ ٱلْخَلْقُ عَلَيْهِمْ ۚ قُلِ ٱللَّهُ خَـٰلِقُ كُلِّ شَىْءٍ وَهُوَ ٱلْوَٰحِدُ ٱلْقَهَّـٰرُ

﴾ Dis : « *Qui est le Seigneur des cieux et de la terre ?* ». Dis : « *Allah* ». Dis : « *Et prenez-vous en dehors de Lui des maîtres qui ne détiennent pour eux-mêmes ni bien ni mal ?* ». Dis : « *Sont-ils égaux, l'aveugle et celui qui voit ? Ou sont-elles égales, les ténèbres et la lumière ?* » Ou donnent-ils à Allah des associés qui créent comme Sa Création au point que les deux créations se soient confondues à eux ? Dis : « *Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur Suprême.* » ﴿ (le Coran, 13 : 16)

ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ ثُمَّ رَزَقَكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ۖ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم
مَّن يَفْعَلُ مِن ذَٰلِكُم مِّن شَىْءٍ ۚ سُبْحَـٰنَهُۥ وَتَعَـٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ

﴾ C'est Allah qui vous a créés et vous a nourris. Ensuite Il vous fera mourir, puis Il vous redonnera vie. Y en a-t-il parmi vos associés qui fassent quoi que ce soit de tout cela ? Gloire à Lui ! Il transcende ce qu'on Lui associe. ﴿ (le Coran, 30 : 40)

هَـٰذَا خَلْقُ ٱللَّهِ فَأَرُونِى مَاذَا خَلَقَ ٱلَّذِينَ مِن دُونِهِۦ ۚ

❮ Voilà la création d'Allah, montrez-Moi donc ce qu'ont créé ceux qui sont en dehors de Lui. ❯ (le Coran, 31 : 11)

أَمْ خُلِقُوا۟ مِنْ غَيْرِ شَىْءٍ أَمْ هُمُ ٱلْخَـٰلِقُونَ ﴿٣٥﴾ أَمْ خَلَقُوا۟ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ ۚ بَل لَّا يُوقِنُونَ

❮ Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs, ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction.❯ (le Coran, 52 : 35-36)

رَّبُّ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا فَٱعْبُدْهُ وَٱصْطَبِرْ لِعِبَـٰدَتِهِۦ ۚ هَلْ تَعْلَمُ لَهُۥ سَمِيًّا

❮ Il est le Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui est entre eux. Adore-Le donc et sois endurant dans Son adoration. Lui connais-tu un homonyme ? ❯ (le Coran, 19 : 65)

لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ

❮ Il n'y a rien qui Lui ressemble, et Il est Celui qui entend tout, le Clairvoyant. ❯ (le Coran, 42 : 11)

وَقُلِ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى لَمْ يَتَّخِذْ وَلَدًا وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ شَرِيكٌ فِى ٱلْمُلْكِ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ وَلِىٌّ مِّنَ ٱلذُّلِّ ۖ وَكَبِّرْهُ تَكْبِيرًۢا

❮ Et dis : « *Louange à Allah Qui ne S'est jamais attribué d'enfant, Qui n'a point d'associé dans la royauté et n'a jamais eu de protecteur contre l'humiliation* ». Et proclame hautement Sa Grandeur. ❯ (le Coran, 17 : 111)

قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۖ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِى ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهِمَا مِن شِرْكٍ وَمَا لَهُۥ مِنْهُم مِّن

ظَهِيرٍ ﴿٢٢﴾ وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥ ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن
قُلُوبِهِمْ قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ

❮ Dis : « *Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez (être des divinités). Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux, ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir. L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet* ». Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « *Qu'a dit votre Seigneur ?* ». Ils répondront : « *La vérité, et c'est Lui le Sublime, le Grand.* »❯ (le Coran, 34 : 22-23)

Question 50 : Quel est l'opposé de l'Unicité de la Seigneurie ?

C'est le fait de croire en [l'existence d']un gérant à côté d'Allah ﷻ dans ce qui relève de la gestion de l'univers, ayant trait au fait de créer ou de réduire à néant, de donner la vie ou la mort, d'apporter un bien ou repousser un mal, ou autres notions de la Seigneurie.

C'est également la croyance qu'Il a un rival dans quoi que ce soit des implications de Ses Noms et Attributs, telles la connaissance de l'invisible, la majesté, la magnificence, etc.

Allah ﷻ dit :

مَّا يَفْتَحِ ٱللَّهُ لِلنَّاسِ مِن رَّحْمَةٍ فَلَا مُمْسِكَ لَهَا ۖ وَمَا يُمْسِكْ فَلَا مُرْسِلَ
لَهُۥ مِنۢ بَعْدِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ
عَلَيْكُمْ ۚ هَلْ مِنْ خَٰلِقٍ غَيْرُ ٱللَّهِ يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ ۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ

❮ Ce qu'Allah accorde comme miséricorde aux gens, personne n'a le pouvoir de la retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui. Et c'est Lui le Puissant, le Sage. Ô hommes ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : existe-t-il en dehors d'Allah un créateur qui, du ciel et de la terre, vous attribue votre subsistance ? Point de divinité à part Lui ! ❯ (le Coran, 35 : 2-3)

Il dit ﷻ :

وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ۚ

❬ Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa Grâce ❭ (le Coran, 10 : 107)

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُ ۚ قُلْ أَفَرَءَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ إِنْ أَرَادَنِىَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَٰشِفَٰتُ ضُرِّهِۦٓ أَوْ أَرَادَنِى بِرَحْمَةٍ هَلْ هُنَّ مُمْسِكَٰتُ رَحْمَتِهِۦ ۚ قُلْ حَسْبِىَ ٱللَّهُ ۖ عَلَيْهِ يَتَوَكَّلُ ٱلْمُتَوَكِّلُونَ

❬ Dis : « *Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, est-ce qu'elles (ces divinités) pourraient dissiper Son Mal ? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa Miséricorde ?* » Dis : « *Allah me suffit : c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui cherchent un appui.* » ❭ (le Coran, 39 : 38)

وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَآ إِلَّا هُوَ ۚ

❬ C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable[1]. Nul autre que Lui ne les connaît.❭ (le Coran, 6 : 59)

قُل لَّا يَعْلَمُ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ٱلْغَيْبَ إِلَّا ٱللَّهُ ۚ

1 Les clefs de l'Inconnaissable sont au nombre de cinq, ils sont cités dans la Parole d'Allah ﷻ : ❬La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice, et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur ❭ (le Coran, 31 : 34). Le Prophète ﷺ a ainsi interprété les clefs de l'Inconnaissable comme étant les cinq cités dans le verset, voir le hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 166. [À ce sujet, voir « Les clés de l'inconnaissable » de Cheikh Ibn 'Uthaymîn ﷺ paru aux éditions al-Hadîth, 2007 pour la première édition.]

❴ Dis : « *Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah.* » ❵ (le Coran, 27 : 65)

وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِّنْ عِلْمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَ

❴ Et de Sa Science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. ❵ (le Coran, 2 : 255)

Le Prophète ﷺ dit :

يَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى : الْعَظَمَةُ إِزَارِي وَالكِبْرِيَاءُ رِدَائِي، فَمَنْ نَازَعَنِي وَاحِدًا مِنْهُمَا أَسْكَنْتُهُ نَارِي.

«*Allah* ﷻ *dit : « La majesté est Mon Izâr (pagne)*[1] *et la fierté est Mon Manteau. Dès lors, quiconque Me dispute l'une d'elles, Je le ferai demeurer dans Mon Feu.* »[2]

Question 51 : Qu'est-ce que l'Unicité des Noms et Attributs (*Tawhîd al-Asmâ' wal-Sifât*) ?

Elle consiste à croire aux Noms les Plus Beaux et Attributs les Plus Sublimes qu'Allah ﷻ S'est attribué dans Son Livre et que Son Messager ﷺ Lui a attribué, ainsi qu'à les accepter tels qu'ils ont été rapportés sans [en définir] la modalité ; de même qu'Allah ﷻ a joint à plusieurs endroits dans Son Livre leur affirmation et la négation [de la définition] de leur modalité.

Comme dans Sa Parole ﷻ :

يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِۦ عِلْمًا

1 La Majesté et la fierté font partie des spécificités de la Seigneurie d'Allah ﷻ. Dans ce hadith *Qudsî*, Allah ﷻ fit de la Majesté Son *Izâr* et de la fierté Son Manteau, ce qui indique que la fierté (*al-Kibriyâ'*) est supérieure à la Majesté (*al-'Azama*), le manteau (*al-Ridâ'*) étant plus noble que l'*Izâr*. Ceci est en substance ce qu'affirme Ibn Taymiyya ﷺ dans *al-Fatâwâ al-Kubrâ*, t. 2, p. 387 et *Majmû' al-Fatâwâ*, t. 16, p. 112. NDT

2 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 35-36 d'après Abû Hurayra ﷺ.

﴿ Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science. ﴾ (le Coran, 20 : 110)

Et Sa Parole ﷻ :

لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ

﴿ Rien ne Lui ressemble et Il est Celui qui entend, le Clairvoyant. ﴾ (le Coran, 42 : 11)

Ainsi que Sa Parole ﷻ :

لَّا تُدْرِكُهُ ٱلْأَبْصَٰرُ وَهُوَ يُدْرِكُ ٱلْأَبْصَٰرَۖ وَهُوَ ٱللَّطِيفُ ٱلْخَبِيرُ

﴿ Les regards ne peuvent pas L'atteindre, tandis qu'Il saisit les regards. Et Il est le Doux, le bien Informé. ﴾ (le Coran, 6 : 103)

Et autres [versets.]

Dans [*Sunan*] *al-Tirmidhî*, d'après Ubay Ibn Ka'b ﷺ, les polythéistes dirent au Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il évoqua leurs [fausses] divinités : « *Cite-nous la généalogie de ton Seigneur !* »

Alors Allah ﷻ révéla :

﴿ Dis : « *Il est Allah, Unique, Allah, le Seul à être imploré pour ce que nous désirons, Il n'a pas engendré et n'a pas été engendré non plus.* » ﴾ (le Coran, 112 : 1-3)

Car nul n'est engendré sans qu'il ne meure et nul ne meurt sans laisser d'héritage. Quant à Allah ﷻ, Il ne meurt point et n'a guère d'héritier ﴿ Et nul n'est égal à Lui.﴾

Le Prophète ﷺ dit :

لَمْ يَكُنْ لَهُ شَبِيهٌ وَلاَ عَدِيلٌ، وَلَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ.

« *Il n'a ni pareil, ni égal et rien ne Lui est semblable.* »[1]

---

1 Hadith fiable jusqu'à l'évocation des trois premiers versets de la sourate 112 (le Monothéisme), rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 451-452. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 3364.

Question 52 : Quelle est la preuve des Noms les Plus Beaux (*al-Asmâ' al-Husnâ*) tirée du Coran et de la *Sunna* ?

Allah ﷻ dit :

وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا۟ ٱلَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِىٓ أَسْمَـٰٓئِهِۦ ۚ

﴾ C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus Beaux, invoquez-Le donc par ceux-ci et laissez ceux qui profanent Ses Noms. ﴿ (le Coran, 7 : 180)

قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱللَّهَ أَوِ ٱدْعُوا۟ ٱلرَّحْمَـٰنَ ۖ أَيًّا مَّا تَدْعُوا۟ فَلَهُ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ ۚ

﴾ Dis : « *Invoquez Allah ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le Nom par lequel vous L'invoquez, Il a les Noms les plus Beaux.* »﴿ (le Coran, 17 : 110)

ٱللَّهُ لَآ إِلَـٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ لَهُ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ

﴾ Allah ! Point de divinité que Lui ! Il possède les Noms les plus Beaux. ﴿ (le Coran, 20 : 8)

Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ لِلَّهِ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ اسْماً، مَنْ أَحْصَاهَا دَخَلَ الْجَنَّةَ

« Certes, Allah a quatre-vingt-dix-neuf Noms, celui qui les assimile entrera au Paradis. »[1]

Il ﷺ dit aussi [dans son invocation d'Allah] :

أَسْأَلُكَ اللَّهُمَّ بِكُلِّ اسْمٍ هُوَ لَكَ سَمَّيْتَ بِهِ نَفْسَكَ أَوْ أَنْزَلْتَهُ فِي كِتَابِكَ، أَوْ عَلَّمْتَهُ أَحَداً مِنْ خَلْقِكَ ، أَوْ اسْتَأْثَرْتَ بِهِ فِي عِلْمِ الْغَيْبِ عِنْدَكَ أَنْ تَجْعَلَ الْقُرْآنَ الْعَظِيمَ رَبِيعَ قَلْبِي.

« Ô Allah ! Je T'implore par tout Nom que Tu possèdes, par Lequel Tu T'es nommé, que Tu as révélé dans Ton Livre, enseigné à l'une de Tes

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 169, et Muslim, t. 8, p. 63 d'après Abû Hurayra ﷺ.

créatures ou conservé chez Toi dans Ta Connaissance de l'invisible, de faire du Sublime Coran le printemps de mon cœur. »[1]

Question 53 : Quels sont les exemples des Noms les Plus Beaux tirés du Coran ?

Ce sont, par exemple, [ceux cités dans] Ses Paroles ﷻ :

إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيًّا كَبِيرًا

﴿ Car Allah est certes Haut et Grand. ﴾ (le Coran, 4 : 34)

إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ لَطِيفًا خَبِيرًا

﴿ Allah est Doux et parfaitement Connaisseur. ﴾ (le Coran, 33 : 34)

إِنَّهُۥ كَانَ عَلِيمًا قَدِيرًا

﴿ Car Il est certes Omniscient, Omnipotent. ﴾ (le Coran, 35 : 44)

إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا

﴿ Certes Allah est Puissant, Sage. ﴾ (le Coran, 4 : 56)

إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا

﴿ Certes Allah est Pardonnant, Miséricordieux. ﴾ (le Coran, 4 : 23)

إِنَّهُۥ بِهِمْ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴿ Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard. ﴾ (le Coran, 9 : 117)

وَٱللَّهُ غَنِيٌّ حَلِيمٌ

---

1 [Partie d'un long] hadith authentique rapporté par Ahmad, t. 1, p. 391 d'après 'Abd Allah Ibn Mas'ûd ﷺ. Voir *al-Musnad* vérifié par Ahmad Shâkir, n° 3712, ainsi que *al-Silsila al-Sahîha*, n° 199.

﴿ Allah n'a besoin de rien et est Indulgent. ﴾ (le Coran, 2 : 263)

إِنَّهُۥ حَمِيدٌ مَّجِيدٌ

﴿ Il est vraiment Digne de louange et de glorification. ﴾ (le Coran, 11 : 73)

إِنَّ رَبِّى عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ حَفِيظٌ

﴿ Car mon Seigneur est Gardien par excellence sur toute chose. ﴾ (le Coran, 11 : 57)

إِنَّ رَبِّى قَرِيبٌ مُّجِيبٌ

﴿ Mon Seigneur est certes Proche et Il répond toujours. ﴾ (le Coran, 11 : 61)

إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا

﴿ Certes, Allah vous observe en permanence. ﴾ (le Coran, 4 : 1)

وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا

﴿ Allah suffit comme Protecteur. ﴾ (le Coran, 4 : 81)

وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ حَسِيبًا

﴿ Mais Allah suffit pour observer et compter. ﴾ (le Coran, 4 : 6)

وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ مُّقِيتًا

﴿ Et Allah est Puissant sur toute chose. ﴾ (le Coran, 4 : 85)

أَنَّهُۥ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدٌ

﴿ (Ne suffit-il pas) que ton Seigneur soit Témoin de toute chose ? ﴾ (le Coran, 41 : 53)

إِنَّهُۥ بِكُلِّ شَىْءٍ مُّحِيطٌۢ

❨ Il embrasse certes toute chose (par Sa Science et Sa Puissance). ❩ (le Coran, 41 : 54)

ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْحَيُّ ٱلْقَيُّومُ

❨ Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même [*al-Qayyûm*].❩ (le Coran, 2 : 255)

هُوَ ٱلْأَوَّلُ وَٱلْءَاخِرُ وَٱلظَّٰهِرُ وَٱلْبَاطِنُ وَهُوَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ

❨ C'est Lui le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché et Il est Omniscient. ❩ (le Coran, 57 : 3)

هُوَ ٱللَّهُ ٱلَّذِى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ هُوَ ٱلرَّحْمَٰنُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٢٢﴾ هُوَ ٱللَّهُ ٱلَّذِى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْمَلِكُ ٱلْقُدُّوسُ ٱلسَّلَٰمُ ٱلْمُؤْمِنُ ٱلْمُهَيْمِنُ ٱلْعَزِيزُ ٱلْجَبَّارُ ٱلْمُتَكَبِّرُ سُبْحَٰنَ ٱللَّهِ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٢٣﴾ هُوَ ٱللَّهُ ٱلْخَٰلِقُ ٱلْبَارِئُ ٱلْمُصَوِّرُ لَهُ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ

❨ C'est Lui Allah, nulle divinité que Lui, le Connaisseur de l'invisible et du visible. C'est Lui le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. C'est Lui Allah, nulle divinité que Lui, le Souverain, le Pur, l'Apaisant, le Rassurant, le Prédominant, le Tout-Puissant, le Contraignant, l'Orgueilleux. Pureté à Allah ! Il transcende ce qu'ils ❨Lui❩ associent. C'est Lui Allah le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. A Lui les Noms les plus Beaux. ❩ (le Coran, 59 : 22-24)

Question 54 : **Quels sont les exemples des Noms les plus Beaux tirés de la *Sunna* ?**

Il y a par exemple les paroles du Prophète ﷺ :

لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ الْعَظِيمُ الْحَلِيمُ، لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ رَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ، لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ رَبُّ السَّمَوَاتِ وَرَبُّ الأَرْضِ وَرَبُّ الْعَرْشِ الْكَرِيمِ.

« Nulle divinité autre qu'Allah, l'Immense, l'Indulgent. Nulle divinité autre qu'Allah, le Seigneur du Trône sublime. Nulle divinité autre qu'Allah, le Seigneur des cieux, de la terre et du noble Trône.»[1]

يَاحَيُّ يَا قَيُّومُ يَا ذَا الْجَلاَلِ وَالإِكْرَامِ يَا بَدِيعُ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضِ.

« Ô Tout Vivant, Subsistant par Lui-même, plein de Majesté et de Munificence, Créateur des cieux et de la terre. »[2]

بِسْمِ اللَّهِ الَّذِي لاَ يَضُرُّ مَعَ اسْمِهِ شَيْءٌ فِي الأَرْضِ وَلاَ فِي السَّمَاءِ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ.

« Au Nom d'Allah, Celui, avec le Nom duquel rien ne peut nuire sur terre, ni au ciel. Et Il est Celui qui entend, l'Omniscient. »[3]

اللَّهُمَّ عَالِمَ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ فَاطِرَ السَّمَاوَاتِ وَالأَرْضِ رَبَّ كُلِّ شَيْءٍ وَمَلِيكَهُ.

« Ô Allah ! Le Connaisseur de l'Invisible et du visible, Créateur des cieux et de la terre, le Seigneur et le Maître de toute chose. »[4]

اللَّهُمَّ رَبَّ السَّمَوَاتِ السَّبْعِ وَرَبَّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ رَبَّنَا وَرَبَّ كُلِّ شَيْءٍ فَالِقَ الْحَبِّ وَالنَّوَى مُنْزِلَ التَّوْرَاةِ وَالإِنْجِيلِ وَالْقُرْآنِ، أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ كُلِّ ذِي شَرٍّ أَنْتَ آخِذٌ بِنَاصِيَتِهِ، أَنْتَ الأَوَّلُ فَلَيْسَ قَبْلَكَ شَيْءٌ، وَأَنْتَ الآخِرُ فَلَيْسَ بَعْدَكَ شَيْءٌ، وَأَنْتَ الظَّاهِرُ فَلَيْسَ فَوْقَكَ شَيْءٌ، وَأَنْتَ الْبَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ...

« Ô Allah ! Seigneur des sept cieux et du Trône sublime, notre Seigneur et le Seigneur de toute chose, Fendeur de la graine et du noyau, Révélateur de la Thora, de l'Évangile et du Coran. Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal de tout ce qui contient du mal et que Tu maîtrises. C'est Toi le Premier avant Lequel rien n'existait et Tu es le Dernier après

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 154 [n° 6346], et Muslim, t. 8, p. 85 d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.

2 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 2, p. 79 et Ahmad, t. 3, p. 158 et 285 d'après Anas ﷺ. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 1495.

3 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 323 et al-Tirmidhî, t. 5, p. 465, n° 3388 d'après 'Uthmân ﷺ. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 5088.

4 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 542. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 3392.

Lequel rien n'existe. Tu es l'Apparent au-dessus duquel rien n'existe et le Caché en dessous duquel rien n'existe... »[1]

اللَّهُمَّ لَكَ الْحَمْدُ، أَنْتَ نُورُ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضِ وَمَنْ فِيهِنَّ، وَلَكَ الْحَمْدُ أَنْتَ قَيُّومُ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضِ وَمَنْ فِيهِنَّ.

« *Ô Allah ! Louange à Toi. C'est Toi la Lumière des cieux et de la terre et de ceux qu'ils contiennent. Louange à Toi, c'est Toi qui fais tenir (Qayyûm) les cieux, la terre et ceux qu'ils contiennent.* »[2]

اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ بِأَنِّي أَشْهَدُ أَنَّكَ أَنْتَ اللَّهُ لاَ إِلَهَ إِلاَّ أَنْتَ الأَحَدُ الصَّمَدُ الَّذِي لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُؤاً أَحَدٌ.

« *Ô Allah ! Je T'implore par le fait que je témoigne que Tu es Allah, nulle divinité que Toi, l'Unique, le Seul, l'Éternel qui n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus, et nul n'est égal à Lui.* »[3]

يَا مُقَلِّبَ الْقُلُوبِ.

« *Ô Celui qui change les cœurs !* »[4]

Question 55 : De combien de sortes l'indication (*al-Dilâla*) des Noms les plus Beaux est-elle ?

Elle est de trois sortes :

- Les Noms d'Allah indiquent l'Entité (divine) par identification (*muṯâbaqatan*.)
- Ils désignent les Attributs qui en sont dérivés, par implication (*taḏammunan*.)

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 78-79 d'après Abû Hurayra ﷺ.
2 Partie d'un hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 148 d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.
3 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 515-516. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 3475.
4 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 538. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 3522.

- Ils indiquent les Attributs qui n'en sont pas dérivés, par inhérence (*iltizâman*.)[1]

Question 56 : Quel en est l'exemple ?

Un exemple en est Son Nom : le Tout-Miséricordieux (*al-Rahmân*), le Très-Miséricordieux (*al-Rahîm*). Il indique l'Entité de Celui qui est désigné, à savoir Allah ﷻ, par identification, et indique l'Attribut qui en est dérivé qui est la Miséricorde par implication, ainsi que les autres Attributs qui n'en sont pas dérivés tels que la Vie et la Puissance, par inhérence. Il en est de même pour tous Ses Noms.

Cela, contrairement à l'être créé qui peut être appelé sage alors qu'il est ignorant, juste alors qu'il est injuste, puissant alors qu'il est humilié, noble alors qu'il est vil, honorable alors qu'il est bas, pieux alors qu'il est mauvais, heureux alors qu'il est malheureux, lion [car fort et audacieux], *Hanzala* (coloquinte) et '*Alqama* [car dur et amer] alors qu'il n'est point ainsi.

Alors gloire et louange à Allah ﷻ qui est comme Il S'est décrit et au-dessus de la description que font de Lui Ses créatures.

Question 57 : En combien de catégories se divise l'indication des Noms les plus Beaux du point de vue de ce qu'ils impliquent ?

Leur indication [de ce point de vue] est de quatre catégories :

La première : le Nom propre englobant tous les sens des Noms les Plus Beaux et qui est « Allah ». Pour cela, l'ensemble des Noms sont cités en tant qu'Attributs d'Allah. Comme Sa Parole :

هُوَ ٱللَّهُ ٱلْخَٰلِقُ ٱلْبَارِئُ ٱلْمُصَوِّرُ

﴾C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur.﴿ (le Coran, 59 : 24)

En effet, le Nom propre « Allah » n'a jamais été cité à la suite des autres Noms.

---

1 C'est-à-dire de manière implicite ou indirecte. NDT

La deuxième : les Noms qui comportent la description de l'Entité d'Allah ﷻ. Tels que Son Nom : « l'Oyant » (*al-Samî'*) qui implique Son Ouïe saisissant tous les sons, Lui sont égaux tant ceux qui sont inaudibles que ceux qui sont audibles.

Ainsi que Son Nom : « le Clairvoyant » (*al-Basîr*) qui implique Sa Vue perçant toute chose tant infime que grande.

De même que Son Nom : « l'Omniscient » (*al-'Alîm*) qui implique Sa Science englobant toute chose et à laquelle

لَا يَعْزُبُ عَنْهُ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلْأَرْضِ وَلَآ أَصْغَرُ مِن ذَٰلِكَ وَلَآ أَكْبَرُ

﴿ Rien ne lui échappe, fut-ce du poids d'un atome dans les cieux, comme sur la terre, ni rien de plus petit ni de plus grand. ﴾ (le Coran, 34 :3)

De même que Son Nom : « Celui qui est Capable de tout » (*al-Qadîr*) qui implique Sa Capacité de toute chose, qu'il s'agisse d'amener à l'existence, de réduire à néant ou autre.

La troisième : les Noms qui comportent la description des Actes d'Allah ﷻ tels que le Créateur (*al-Khâliq*), le Pourvoyeur (*al-Râziq*), Celui qui donne le début à toute chose (*al-Bâri'*), Celui qui donne forme (*al-Musawwir*), etc.

La quatrième : les Noms qui impliquent le fait qu'Il est Exempt et Sanctifié de tout manquement tels que le Pur (*al-Quddûs*) et l'Exempt de défaut (*al-Salâm*.)

Question 58 : En combien de catégories se divisent les Noms les Plus Beaux quant à leur attribution à Allah ﷻ ?

Certains sont attribués à Allah ﷻ seuls ou avec d'autres Noms. Ce sont ceux qui comportent l'Attribut de la perfection absolue sous quelque forme. C'est le cas d'« *al-Hayy* » (le Tout Vivant), « *al-Qayyûm* » (Celui

qui subsiste par Lui-même), « *al-Ahad* » (l'Unique), « *al-Samad* » (l'Eternel)[1], etc.

D'autre part contre ne sont cités qu'avec leur opposé. Ce sont ceux qui, s'ils sont cités seuls, peuvent suggérer un défaut, tels que « Celui qui nuit et qui est Bienfaisant » (*al-Dârr al-Nâfi'*), « Celui qui rabaisse et qui élève» (*al-Khâfid al-Râfi'*), « Celui qui dispense et prive » (*al-Mu'tî al-Mâni'*), « Celui qui accorde la gloire et humilie » (*al-Mu'izz al-Mudhill*) et autres du même genre.

En effet, il n'est pas permis d'attribuer (à Allah ﷻ) les Noms de « Celui qui nuit », « Celui qui rabaisse », « Celui qui prive » ou « Celui qui humilie », chacun de manière isolée. Rien de cela n'a jamais été cité de cette manière dans la révélation, ni dans le Coran, ni dans la *Sunna.*

De même, Son Nom ﷻ « Celui qui se venge » (*al-Muntaqim*) n'a été cité dans le Coran qu'accompagné de ce qui y est joint, tel le verset :

إِنَّا مِنَ ٱلْمُجْرِمِينَ مُنتَقِمُونَ

﴿ Nous Nous vengerons certes des criminels. ﴾ (le Coran, 32 : 22)

Ou par adjonction du [terme] « *dhû* » (doté de, détenteur de) à l'attribut qui en est dérivé, telle la Parole d'Allah ﷻ :

وَٱللَّهُ عَزِيزٌ ذُو ٱنتِقَامٍ

﴿ Et Allah est Puissant, Détenteur du pouvoir de punir. ﴾ (le Coran, 3 : 4)

Question 59 : On a vu précédemment que, parmi les Attributs d'Allah, certains sont Essentiels (*Dhâtiyya*)[2] et d'autres d'Action (*Fi'liyya*). Quels sont les exemples d'Attributs Essentiels tirés du Coran ?

Ce sont par exemple [ceux cités dans] les Paroles d'Allah :

بَلْ يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ

1 Le Nom d'Allah « *al-Samad* » ayant selon les exégètes plusieurs significations possibles, la traduction de son sens peut varier selon le contexte notamment. NDT

2 Ce sont les Attributs divins relatifs à l'Essence d'Allah ﷻ. NDT

﴿ Au contraire, Ses Mains sont largement ouvertes. ﴾ (le Coran, 5 : 64)

كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُۥ

﴿ Toute chose est vouée à périr, sauf Son Visage. ﴾ (le Coran, 28 : 88)

وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو ٱلْجَلَٰلِ وَٱلْإِكْرَامِ

﴿ Seul subsistera le Visage de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. ﴾ (le Coran, 55 : 27)

وَلِتُصْنَعَ عَلَىٰ عَيْنِيٓ

﴿ Afin que tu sois élevé sous Mon Regard. ﴾ (le Coran, 20 : 39)

أَبْصِرْ بِهِۦ وَأَسْمِعْ

﴿Comme Il est Voyant et entend tout ! ﴾ (le Coran, 18 : 26)

إِنَّنِي مَعَكُمَآ أَسْمَعُ وَأَرَىٰ

﴿ Je suis avec vous deux, J'entends et Je vois. ﴾ (le Coran, 20 : 46)

يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِۦ عِلْمًا

﴿ Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.﴾ (le Coran, 20 : 110)

وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا

﴿Et Allah parla à Moïse de vive voix. ﴾[1] (le Coran, 4 : 164)

وَإِذْ نَادَىٰ رَبُّكَ مُوسَىٰٓ أَنِ ٱئْتِ ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ

﴿ Et lorsque ton Seigneur parla à Moïse : « *Rends-toi auprès du peuple injuste.* » ﴾ (le Coran, 26 : 10)

وَنَادَىٰهُمَا رَبُّهُمَآ أَلَمْ أَنْهَكُمَا عَن تِلْكُمَا ٱلشَّجَرَةِ

1 L'Attribut de la Parole est à la fois Essentiel (*Dhâtiyya*) par rapport à l'Entité d'Allah ﷻ, et d'Action (*Fi'liyya*) par rapport à Sa Volonté et du fait qu'Il parle quand Il veut depuis toujours. L'auteur exposera plus amplement cet attribut à la question 84.

❬ Et leur Seigneur les appela : « *Ne vous avais-je pas interdit cet arbre ?* » ❭ (le Coran, 7 : 22)

وَيَوْمَ يُنَادِيهِمْ فَيَقُولُ مَاذَآ أَجَبْتُمُ ٱلْمُرْسَلِينَ

❬ Et le jour où Il les appellera et qu'Il dira : « *Que répondiez-vous aux Messagers ?* » ❭ (le Coran, 28 : 65)

Question 60 : Quels sont les exemples d'Attributs Essentiels tirés de la *Sunna* ?

Ce sont par exemple [ceux cités dans] les paroles du Prophète ﷺ :

حِجَابُهُ النُّورُ، لَوْ كَشَفَهُ لَأَحْرَقَتْ سُبُحَاتُ وَجْهِهِ مَا انْتَهَى إِلَيْهِ بَصَرُهُ مِنْ خَلْقِهِ.

« *Son Voile est la lumière. S'Il l'ôtait, les rayonnements de Son Visage réduiraient en cendres tout ce que Sa Vue atteint de Sa Création.* »[1]

يَمِينُ اللَّهِ مَلْأَى لاَ تَغِيضُهَا نَفَقَةٌ، سَحَّاءُ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ. أَرَأَيْتُمْ مَا أَنْفَقَ مُنْذُ خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالأَرْضَ فَإِنَّهُ لَمْ يَغِضْ مَا فِي يَمِينِهِ، وَعَرْشُهُ عَلَى الْمَاءِ وَبِيَدِهِ الأُخْرَى الْفَيْضُ أَوْ الْقَبْضُ يَرْفَعُ وَيَخْفِضُ.

« *La Main Droite d'Allah est pleine, nulle dépense ne la diminue, elle dépense de nuit comme de jour. Voyez-vous ce qu'Il a dépensé depuis qu'Il a créé les cieux et la terre ? Ce qu'il y a dans Sa Main Droite n'a pas tari. Son Trône est sur l'eau. Dans Son autre Main se trouve l'abondance ou la mesure, Il élève et rabaisse.* »[2]

Il ﷺ dit aussi dans le hadith relatif à l'Antéchrist :

إِنَّ اللَّهَ لاَ يَخْفَى عَلَيْكُمْ، إِنَّ اللَّهَ لَيْسَ بِأَعْوَرَ.

« *Vous ne manquerez pas de reconnaître Allah. Certes, Allah n'est pas borgne.* »

---

1 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 111 d'après Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 173, 175, et Muslim, t. 3, p. 77 d'après Abû Hurayra ﷺ.

Et il montra du doigt son œil.[1]

Dans le hadith relatif à [l'invocation de] la consultation :

اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْتَخِيرُكَ بِعِلْمِكَ وَأَسْتَقْدِرُكَ بِقُدْرَتِكَ وَأَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ الْعَظِيمِ فَإِنَّكَ تَقْدِرُ وَلاَ أَقْدِرُ وَتَعْلَمُ وَلاَ أَعْلَمُ وَأَنْتَ عَلاَّمُ الْغُيُوبِ.

« Ô Allah ! Je Te consulte par Ta Science et cherche en Toi la capacité par Ta Puissance. Je Te demande de Ton immense Grâce car Tu es Capable et je ne puis rien, Tu sais et j'ignore et Tu es le Parfaitement Connaisseur de l'Inconnu. »[2]

Il ﷺ dit également :

إِنَّكُمْ لاَ تَدْعُونَ أَصَمَّ وَلاَ غَائِباً، إِنَّمَا تَدْعُونَ سَمِيعًا بَصِيرًا قَرِيباً.

« Vous n'invoquez ni un sourd ni un absent, mais vous invoquez Celui qui entend tout, Clairvoyant et Proche. »[3]

Il ﷺ dit également :

إِذَا أَرَادَ اللَّهُ أَنْ يُوحِيَ بِالأَمْرِ تَكَلَّمَ بِالْوَحْيِ.

« Lorsque Allah veut révéler un ordre, Il parle via la révélation. »[4]

Dans le hadith relatant la Résurrection [il ﷺ dit] :

يَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى : يَا آدَمُ فَيَقُولُ لَبَّيْكَ.

« Allah exalté soit-Il dira : « Ô Adam ! » et celui-ci répondra : « Me voici ! » »[5]

De même que les hadiths qui citent la Parole d'Allah ﷻ adressée à Ses serviteurs le Jour du Jugement et aux gens du Paradis, ainsi que d'innombrables autres.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 172, et Muslim, t. 1, p. 107 d'après Ibn 'Umar ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 162 d'après Jâbir ﷺ.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 168, et Muslim, t. 8, p. 74 d'après Abû Mûsâ ﷺ.

4 Hadith faible (Da'îf) rapporté par Ibn Khuzayma dans *Kitâb al-Tawhîd*, p. 95. Voir al-*Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim vérifié par al-Albânî, t. 1, p. 227, n° 515.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 196 ; Muslim, t. 1, p. 139 d'après Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ.

Question 61 : Quels sont les exemples d'Attributs d'Action tirés du Coran ?

Il s'agit par exemple des Paroles d'Allah ﷻ :

ثُمَّ ٱسْتَوَىٰٓ إِلَى ٱلسَّمَآءِ

❮ Puis Il S'est orienté vers le ciel. ❯ (le Coran, 2 : 29)

هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن يَأْتِيَهُمُ ٱللَّهُ

❮ Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne… ? ❯ (le Coran, 2 : 210)

وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ وَٱلسَّمَٰوَٰتُ مَطْوِيَّٰتٌۢ بِيَمِينِهِۦ

❮ Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait l'être alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée et les cieux seront pliés dans Sa (Main) droite.❯[1] (le Coran, 39 : 67)

قَالَ يَٰٓإِبْلِيسُ مَا مَنَعَكَ أَن تَسْجُدَ لِمَا خَلَقْتُ بِيَدَىَّ

❮ Il dit : « *Ô Iblîs ! Qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes Mains ?* » ❯ (le Coran, 38 : 75)

وَكَتَبْنَا لَهُۥ فِى ٱلْأَلْوَاحِ مِن كُلِّ شَىْءٍ

❮Et Nous écrivîmes pour lui, sur les tablettes, de toute chose.❯ (le Coran, 7 : 145)

فَلَمَّا تَجَلَّىٰ رَبُّهُۥ لِلْجَبَلِ جَعَلَهُۥ دَكًّا

❮ Mais lorsque son Seigneur se manifesta au mont, Il le pulvérisa. ❯ (le Coran, 7 :143)

إِنَّ ٱللَّهَ يَفْعَلُ مَا يَشَآءُ

1 Le verset constitue une preuve qu'Allah ﷻ a une Main comme il convient à Sa Grandeur et à Sa Magnificence. L'auteur l'a cité pour prouver l'Attribut de la Poigne (*al-Qabd*) qui est un Attribut d'Action.

﴿ Allah fait ce qu'Il veut. ﴾ (le Coran, 22 :18)

Question 62 : Quels sont les exemples d'Attributs d'Action tirés de la *Sunna* ?

Par exemple, la parole du Prophète ﷺ :

يَنْزِلُ رَبُّنَا كُلَّ لَيْلَةٍ إِلَى السَّمَاءِ الدُّنْيَا حَيْثُ يَبْقَى ثُلُثُ اللَّيْلِ الآخِرُ.

« Notre Seigneur descend chaque nuit au ciel [le plus proche] de la terre lors du dernier tiers de la nuit. »[1]

Ainsi que sa parole ﷺ dans le hadith relatif à l'Intercession :

فَيَأْتِيهِمُ اللَّهُ فِي صُورَتِهِ الَّتِي يَعْرِفُونَ، فَيَقُولُ : أَنَا رَبُّكُمْ، فَيَقُولُونَ : أَنْتَ رَبُّنَا.

«Allah viendra à eux sous Son Apparence qu'ils connaissent et leur dira : "C'est Moi votre Seigneur". Et ils diront : "C'est Toi notre Seigneur." »[2]

Nous illustrons ici l'Attribut d'Action par la Venue [d'Allah] et non par l'Apparence[3], comprends donc cela.

إِنَّ اللَّهَ يَقْبِضُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ الأَرْضَ وَتَكُونُ السَّمَاوَاتُ بِيَمِينِهِ ثُمَّ يَقُولُ : أَنَا الْمَلِكُ.

« Certes, le jour de la Résurrection, Allah saisira la terre et les cieux seront dans Sa (Main) droite. Il dira ensuite : « C'est moi le Roi.» »[4]

De même que sa parole ﷺ :

لَمَّا خَلَقَ اللَّهُ الْخَلْقَ كَتَبَ بِيَدِهِ عَلَى نَفْسِهِ أَنَّ رَحْمَتِي تَغْلِبُ غَضَبِي.

« Lorsque Allah créa la création, Il s'est imposé Lui-même de Sa Main : "Ma Miséricorde domine Ma Colère." »[5]

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 197, et Muslim, t. 2, p. 175 d'après Abû Hurayra ﷺ. La suite du hadith : « …et Il dit : " *Qui M'invoque pour que Je l'exauce, qui Me demande pour que Je lui donne, qui Me demande pardon pour que Je lui pardonne ?*" »

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p.205 – t. 8, p. 179, et Muslim, t. 1, p. 112-113 d'après Abû Hurayra ﷺ.

3 L'Apparence d'Allah est un Attribut Essentiel. NDT

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 173 d'après Ibn 'Umar ﷺ.

5 Rapporté par al-Bukhârî t.8 p.187 et Muslim t.8 p.95-96.

Également, dans le hadith relatant la discussion entre Âdam et Mûsâ. Âdam ﷺ dira :

يَا مُوسَى، إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَاكَ بِكَلَامِهِ وَخَطَّ لَكَ التَّوْرَاةَ بِيَدِهِ.

« Ô Mûsâ ! Allah t'a élu par Sa Parole et a écrit, pour toi, la Thora de Sa Propre Main. »[1]

Donc, Sa Parole et Sa Main sont deux Attributs Essentiels. En outre, Sa Parole est un Attribut à la fois Essentiel et d'Action. L'écriture de la Thora quant à elle est un Attribut d'Action.

Enfin sa parole ﷺ :

إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَبْسُطُ يَدَهُ بِاللَّيْلِ لِيَتُوبَ مُسِيءُ النَّهَارِ، وَيَبْسُطُ يَدَهُ بِالنَّهَارِ لِيَتُوبَ مُسِيءُ اللَّيْلِ.

« Allah tend Sa Main la nuit afin que le pécheur de la journée se repente et Il tend Sa Main la journée afin que le pécheur de la nuit se repente. »[2]

Question 63 : **Déduit-on à partir de tous les Attributs d'Action des Noms (divins) ou ces derniers sont-ils tous arrêtés par les textes (*Tawqîfî*) ?**

Les Noms d'Allah sont tous arrêtés par les textes. Ainsi, Allah ne peut être nommé que par ce qu'Il S'est attribué comme Noms dans Son Livre (le Coran) ou ce que Son Messager ﷺ Lui a attribué.

En outre, tout Acte qu'Allah ﷻ S'est attribué est - dans le contexte dans lequel Il se L'est attribué - éloge et perfection.

Ceci dit, Allah ﷻ ne S'est pas décrit par tous ces Actes de manière absolue, de même que l'on ne déduit pas de tous des Noms (divins).

En effet, Il ﷻ S'est d'une part attribué certains de ces Actes à titre absolu. Il ﷻ dit par exemple :

ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ ثُمَّ رَزَقَكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ۖ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 203, et Muslim, t. 8, p. 49 d'après Abû Hurayra ﷺ.
2 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 100 d'après Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ.

﴾ C'est Allah qui vous a créés puis vous a nourris. Ensuite, Il vous fera mourir, puis Il vous redonnera vie. ﴿ (le Coran, 30 : 40)

Il S'est aussi nommé le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie, Celui qui donne la mort, l'Ordonnateur.

Allah ﷻ S'est d'autre part attribué des Actes à titre de punition et de contrepartie[1]. Ceux-ci sont, dans leur contexte, éloge et perfection. Comme Ses Paroles ﷻ :

يُخَـٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَهُوَ خَـٰدِعُهُمْ

﴾ Ils (les hypocrites) cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes.) ﴿ (le Coran, 4 : 142)

Il ﷻ dit également :

وَمَكَرُوا۟ وَمَكَرَ ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ ٱلْمَـٰكِرِينَ

﴾ Et ils (les autres) complotèrent et Allah complota. Et Allah est le Meilleur de ceux qui complotent. ﴿ (le Coran, 3 : 54)

نَسُوا۟ ٱللَّهَ فَنَسِيَهُمْ ۗ

﴾ Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. ﴿ (le Coran, 9 : 67)

Cependant, il n'est pas permis d'attribuer ces Actes à Allah ﷻ en dehors des contextes de ces versets. Ainsi, on ne peut pas dire qu'Allah ﷻ complote, trompe ou se moque, etc.

De même, on ne peut dire qu'Il est Rusé, Trompeur et Moqueur - ce qu'aucun Musulman ou doué de raison ne peut dire - car Allah ﷻ ne S'est décrit par la ruse, le complot et la tromperie qu'à titre de punition envers celui qui commet injustement ces actes.

D'ailleurs, il est connu que rétribuer de tels actes avec justice est une qualité de la part de l'être humain, que dire alors du Créateur, de l'Omniscient, du Juste et Sage ﷻ ?

1 En opposition ou comme réponse aux actes des hypocrites et des incroyants. NDT

Question 64 : Qu'implique Son Nom « le Très-Haut le Tout-Haut » (*al-'Aliyyu al-A'lâ*) ainsi que les Noms qui vont dans le même sens tels que « l'Apparent » (*al-Zâhir*), « le Dominant » (*al-Qâhir*) et « le Transcendant » (*al-Muta'âlî*) ?

Son Nom « le Très-Haut le Tout-Haut » (*al-'Aliyyu al-A'lâ*) comporte l'Attribut dont il est tiré, c'est-à-dire l'affirmation de Sa Transcendance (*al-'Uluw*) dans tous ses sens :

- La Transcendance de l'État de supériorité (*'Uluw al-Fawqiyya*) sur Son Trône et au-dessus de toute Sa création, Distinct d'eux. Il les surveille, connaît leur condition, cerne toute chose par Sa Science et rien les concernant ne Lui échappe.

- La Transcendance de la Dominance (*'Uluw al-Qahr*). Rien ne peut Le vaincre, Il n'a ni adversaire, ni rival, ni opposant. Plus encore, toute chose est soumise à Sa Grandeur, docile devant Sa Puissance, humble devant Sa Magnificence, sous Sa Disposition et Sa Dominance sans qu'elle ne puisse échapper à Sa Prise.

- La Transcendance de la Condition (*'Uluw al-Sha'n*), car tous les Attributs de la perfection Lui sont confirmés alors qu'Il est Exempt de tout défaut, Exalté et Élevé soit-Il ﷻ.

Tous ces sens de la Transcendance (*al-'Uluw*) sont interdépendants et aucune de ces significations ne se dissocie de l'autre.

Question 65 : Quelles sont les preuves de la Transcendance de l'État de supériorité (*'Uluw al-Fawqiyya*) tirées du Coran ?

Les preuves explicites en sont innombrables. Parmi elles figurent les Noms [divins] cités ci-dessus et ce qui va dans le même sens, ainsi que les versets suivants :

ٱلرَّحۡمَٰنُ عَلَى ٱلۡعَرۡشِ ٱسۡتَوَىٰ

﴿ Le Tout Miséricordieux S'est établi (*Istawâ*) sur le Trône. ﴾ (le Coran, 20 : 5)

L'*Istiwâ* est cité à sept endroits dans le Coran.[1]

ءَأَمِنتُم مَّن فِي ٱلسَّمَآءِ

﴿ Êtes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel... ? ﴾ (le Coran, 67 : 16)

يَخَافُونَ رَبَّهُم مِّن فَوْقِهِمْ

﴿ Ils craignent leur Seigneur au-dessus d'eux. ﴾ (le Coran, 16 : 50)

إِلَيْهِ يَصْعَدُ ٱلْكَلِمُ ٱلطَّيِّبُ وَٱلْعَمَلُ ٱلصَّٰلِحُ يَرْفَعُهُۥ

﴿ Vers Lui monte la bonne parole et Il élève haut la bonne action. ﴾ (le Coran, 35 : 10)

تَعْرُجُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَٱلرُّوحُ إِلَيْهِ

﴿Les Anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui. ﴾ (le Coran, 70 : 4)

يَٰعِيسَىٰٓ إِنِّى مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ إِلَىَّ

﴿ Ô Jésus ! Certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre et t'élever vers Moi. ﴾ (le Coran, 3 : 55)

Question 66 : Quelles en sont les preuves tirées de la *Sunna* ?

Les preuves tirées de la *Sunna* sont également nombreuses, voire innombrables, dont les hadiths suivants :

وَالْعَرْشُ فَوْقَ ذَلِكَ، وَاللَّهُ فَوْقَ الْعَرْشِ، وَهُوَ يَعْلَمُ مَا أَنْتُمْ عَلَيْهِ.

« Le Trône est au-dessus de cela et Allah est au-dessus du Trône. Et il connaît votre condition. »[2]

1 Le Coran, 7 : 45 ; 10 : 3 ; 13 : 2 ; 20 : 5 ; 25 : 59 ; 32 : 4 ; 57 : 4.

2 Hadith faible rapporté par Ahmad, t. 1, p. 206 ; Ibn Mâjah dans l'introduction [de son *Sunan*], n° 93. Voir *al-Musnad* vérifié par Ahmad Shâkir, n° 1770 et *Sharh al-Tahâwiyya* vérifié par al-Albânî, p. 277.

Dans l'histoire [de la tribu] des Banû Qurayza, il ﷺ dit à Sa'd [1] :

لَقَدْ حَكَمْتَ فِيهِمْ بِحُكْمِ الْمَلِكِ مِنْ فَوْقِ سَبْعَةِ أَرْقِعَةٍ.

« Tu as jugé à leur sujet selon le jugement du Roi qui se trouve au-dessus de sept cieux. »[2]

Aussi, il ﷺ demanda à la servante :

أَيْنَ اللَّهُ ؟

« Où est Allah ? »

Elle répondit :

فِي السَّمَاءِ.

« Au ciel. »

Puis, il ﷺ dit à son maître :

اعْتِقْهَا فَإِنَّهَا مُؤْمِنَةٌ.

« Affranchis-la, car elle est croyante. »[3]

Ainsi que les hadiths relatifs à l'Ascension du Prophète ﷺ (*al-Mi'râj*) et sa parole à propos de l'alternance des Anges :

ثُمَّ يَعْرُجُ الَّذِينَ بَاتُوا فِيكُمْ فَيَسْأَلُهُمْ وَهُوَ أَعْلَمُ بِهِمْ.

« Ensuite montent ceux qui ont passé la nuit auprès de vous, puis Il les interroge alors qu'Il est Plus Savant à leur sujet. »[4]

Il ﷺ dit également :

مَنْ تَصَدَّقَ بِعِدْلِ تَمْرَةٍ مِنْ كَسْبٍ طَيِّبٍ، وَلاَ يَصْعَدُ إِلَى اللَّهِ إِلاَّ الطَّيِّبُ...

---

1 Sa'd Ibn Mu'âdh Ibn Nu'mân al-Awsî al-Ansârî, honorable compagnon qui assista à l'expédition de Badr, Uhud et al-Khandaq où il fut blessé. Un mois après, il mourut de sa blessure en l'an 5 H. Le Prophète ﷺ l'aimait beaucoup et avait beaucoup d'estime pour lui, il dit ﷺ lors de sa mort : « *Le Trône d'Allah a bougé lors de la mort de Sa'd Ibn Mu'âdh* ». Puisse Allah ﷻ l'agréer. Voir *Tahdhîb al-Tahdhîb*, t. 3, p. 481 et *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 4, p. 129.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 50 ; Muslim, t. 5, p. 160, d'après Abû Sa'îd ﷺ. Ce hadith est rapporté par ceux-ci sans l'ajout « *au-dessus de sept cieux* ». Al-Albânî ﷺ a jugé cet ajout comme étant faible et dit : « *Les hadiths authentiques nous suffisent pour prouver la Transcendance du Seigneur* ». Voir *al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim, vérifié par al-Albânî, t. 1, p. 253-255.

3 Rapporté par Muslim, t. 2, p. 70-71 d'après Mu'âwiya Ibn al-Hakam al-Sulamî ﷺ.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 177, 195 ; Muslim t. 2, p. 113, d'après Abû Hurayra ﷺ.

« Celui qui donne en charité l'équivalent d'une datte gagnée licitement, car ne monte vers Allah que ce qui est bon … »[1]

Il ﷺ dit enfin :

إِذَا قَضَى اللَّهُ الأَمْرَ فِي السَّمَاءِ ضَرَبَتِ الْمَلاَئِكَةُ بِأَجْنِحَتِهَا خُضْعَاناً لِقَوْلِهِ كَأَنَّهُ سِلْسِلَةٌ عَلَى صَفْوَانٍ.

« Lorsque Allah décrète un ordre au ciel, les Anges frappent des ailes, par soumission à Sa Parole, qui est comme une chaîne sur un rocher lisse. »[2]

En effet, toutes les créatures reconnaissent ceci si ce n'est les Jahmites.[3]

Question 67 : Qu'ont dit les guides de la religion parmi les pieux prédécesseurs (*al-Salaf al-Sâlih*) au sujet de l'Établissement (*al-Istiwâ'*) ?

Ils ont tous dit (qu'Allah leur fasse miséricorde) : « *L'Établissement (al-Istiwâ') n'est pas ignoré et la modalité n'est pas concevable. Y croire est obligatoire et s'interroger sur la modalité est une innovation (Bid'a). Le Message vient d'Allah ﷻ, c'est à l'Envoyé ﷺ de le transmettre et à nous d'y croire et de nous y soumettre.* »[4]

Telle est leur parole concernant tous les versets et hadiths relatifs aux Noms et Attributs.

ءَامَنَّا بِهِۦ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 3, p. 85 ; Muslim t. 3, p. 85, d'après Abû Hurayra ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 194, d'après Abû Hurayra ﷺ.

3 Secte s'affiliant à al-Jahm Ibn Safwân, innovateur tué à Marw en 128 H. Il prétendait qu'Allah ﷻ n'a point de Noms ni d'Attributs (*Ta'tîl*) et que l'homme n'a ni pouvoir ni capacité d'agir (*Jabr*). Voir *al-Milal wal-Nihal* d'al-Shahrastânî, p. 86-88 et *al-Farq bayna al-Firaq* d'al-Baghdâdî, p. 211-212.

4 Cette parole a été rapportée d'un groupe de prédécesseurs, parmi eux : Ummu Salama (qu'Allah l'agrée), mère des croyants, ainsi que Rabî'a Ibn Abî 'Abd al-Rahmân - le Cheikh de l'Imam Mâlik - et Mâlik Ibn Anas ﷺ. Voir *Majmû' al-Fatâwâ*, t. 5, p. 365 et *Fath al-Bârî*, t. 13, p. 406-407.

❮ Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur. ❯ (le Coran, 3 : 7)

ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَٱشۡهَدۡ بِأَنَّا مُسۡلِمُونَ

❮ Nous croyons en Allah, et sois témoin que nous (Lui) sommes soumis. ❯ (le Coran, 3 : 52)

Question 68 : Quelle est la preuve de la Transcendance de la Domination (*'Uluw al-Qahr*) tirée du Coran ?

Ses preuves sont nombreuses, dont la Parole d'Allah ﷻ :

وَهُوَ ٱلۡقَاهِرُ فَوۡقَ عِبَادِهِۦۚ

❮ C'est Lui le Dominateur Suprême au-dessus de Ses serviteurs. ❯ (le Coran, 6 : 18)

Celle-ci comprend la Transcendance de la Domination ainsi que la Transcendance de l'Entité :

سُبۡحَٰنَهُۥۖ هُوَ ٱللَّهُ ٱلۡوَٰحِدُ ٱلۡقَهَّارُ

❮ Pureté à Lui : c'est Lui Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême. ❯ (le Coran, 39 : 4)

لِّمَنِ ٱلۡمُلۡكُ ٱلۡيَوۡمَۖ لِلَّهِ ٱلۡوَٰحِدِ ٱلۡقَهَّارِ

❮ A qui appartient la Royauté aujourd'hui ? A Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême. ❯ (le Coran, 40 : 16)

قُلۡ إِنَّمَآ أَنَا۠ مُنذِرٞۖ وَمَا مِنۡ إِلَٰهٍ إِلَّا ٱللَّهُ ٱلۡوَٰحِدُ ٱلۡقَهَّارُ

❮ Dis : « *Je ne suis qu'un avertisseur. Point de divinité à part Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême.* » ❯ (le Coran, 38 : 65)

مَّا مِن دَآبَّةٍ إِلَّا هُوَ ءَاخِذُۢ بِنَاصِيَتِهَآۚ

﴿ Il n'y a pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet. ﴾ (le Coran, 11 : 56)

يَٰمَعۡشَرَ ٱلۡجِنِّ وَٱلۡإِنسِ إِنِ ٱسۡتَطَعۡتُمۡ أَن تَنفُذُواْ مِنۡ أَقۡطَارِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ فَٱنفُذُواْۚ لَا تَنفُذُونَ إِلَّا بِسُلۡطَٰنٖ

﴿ Ô peuple des djinns et des hommes ! Si vous pouvez sortir du domaine des cieux et de la terre, alors faites-le. Mais vous ne pouvez en sortir qu'à l'aide d'un pouvoir. ﴾ (le Coran, 55 : 33)

Question 69 : **Quelle en est la preuve tirée de la *Sunna* ?**

Ses preuves à partir de la *Sunna* sont nombreuses, dont les paroles du Prophète ﷺ :

أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ كُلِّ دَابَّةٍ أَنْتَ آخِذٌ بِنَاصِيَتِهَا.

« *Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal de toute bête que Tu tiens par le toupet.* »[1]

اللَّهُمَّ إِنِّي عَبْدُكَ وَابْنُ عَبْدِكَ وَابْنُ أَمَتِكَ، نَاصِيَتِي بِيَدِكَ، مَاضٍ فِيَّ حُكْمُكَ، عَدْلٌ فِيَّ قَضَاؤُكَ.

« *Seigneur, je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur et le fils de Ta servante. Mon toupet est dans Ta Main, Ton Jugement s'applique à moi et Ton Décret me concernant est juste.* »[2]

إِنَّكَ تَقْضِي وَلاَ يُقْضَى عَلَيْكَ، إِنَّهُ لاَ يَذِلُّ مَنْ وَالَيْتَ وَلاَ يَعِزُّ مَنْ عَادَيْتَ.

« *Tu décides et personne ne saurait contester Ta Décision, n'est certes humilié celui que Tu protèges, tout comme ne peut trouver de gloire celui à qui Tu voues l'inimitié.* »[3]

---

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 79, d'après Abû Hurayra ﷺ.

2 Hadith authentique rapporté par Ahmad, t. 1, p. 391. Voir *al-Musnad* vérifié par Ahmad Shâkir, n° 3712.

3 Hadith authentique rapporté par al-Nasâ'î, t. 3, p. 248 ; al-Tirmidhî, t. 2, p. 328-329. Voir *Sunan al-Nasâ'î* vérifié par al-Albânî, n° 1745.

Question 70 :

Quelle est la preuve de la Transcendance de la Condition (*'Uluw al-Sha'n*) et que faut-il dénier au sujet d'Allah ﷻ ?

Sache que la Transcendance de la Condition [d'Allah] est ce que comprennent Ses Noms : le Pur (*al-Quddûs*), l'Exempt de défaut (*al-Salâm*), le Grand (*al-Kabîr*), l'Élevé (*al-Muta'âlî*) et autres allant dans le même sens, ainsi que ce qu'impliquent tous les Attributs de Sa Perfection et Qualificatifs de Sa Majesté.

Il S'est Élevé dans Son Unicité au point que nul autre que Lui ne peut avoir de Royaume ou une part de celui-ci, qu'Il n'a nul assistant, secoureur ou intercesseur auprès de Lui sans Sa Permission, et nul ne Le protège.

Il S'est Élevé dans Sa Grandeur, Sa Majesté, Son Royaume et Son Pouvoir absolu au point qu'Il n'a nul opposant, adversaire, protecteur contre l'humiliation ou défenseur.

Il S'est Élevé dans Son Indépendance par rapport à Ses créatures si bien qu'Il n'a point de compagne, ni progéniture géniteur ni égal.

Il S'est Élevé dans Sa Perfection, Sa Vie, Sa Subsistance par Lui-même et Sa Puissance au point qu'Il n'est sujet ni à la mort, ni à la fatigue, ni au sommeil, ni à la lassitude, ni à la faiblesse.

Il S'est Élevé dans la perfection de Sa Science au point qu'Il ne connaît ni la distraction, ni l'oubli et que n'échappe pas à Sa Science l'équivalent du poids d'un atome sur terre ou dans les cieux.

Il S'est Élevé dans la perfection de Sa Sagesse et de Sa Louange au point qu'Il n'a rien créé en vain ni laissé la création sans commandements, interdictions, résurrection ni récompense.

Il S'est Élevé dans la perfection de Sa Justice au point qu'Il ne fait subir à personne la moindre injustice, fût-ce du poids d'un atome, ni n'ôte quoi que ce soit de ses bonnes actions.

Il S'est Élevé dans la perfection de Sa Richesse au point qu'Il n'est ni nourri, ni pourvu et qu'Il n'a besoin d'autre que Lui pour quoi que ce soit.

Il S'est Élevé dans tout ce qu'Il S'est attribué et ce que Lui a attribué Son Messager ﷺ, au point qu'Il n'est sujet ni à la négation de Ses Attributs (*Ta'ṯîl*) ni à l'anthropomorphisme (*Tamthîl*.)

Il est Glorifié, Loué, Puissant, Sublime, Exalté, Élevé, Exempt et Dénué de tout ce qui va à l'encontre de Sa Divinité, Sa Seigneurie, Ses Noms les Plus Beaux et Attributs les Plus Parfaits.

وَلَهُ ٱلْمَثَلُ ٱلْأَعْلَىٰ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ

﴾ Il a la Transcendance absolue dans les cieux et sur la terre et c'est Lui le Tout-Puissant, le Sage. ﴿ (le Coran, 30 : 27)

Les textes de la Révélation, aussi bien du Livre que de la *Sunna*, à ce sujet, sont connus et clairs en plus de leur abondance et notoriété.

Question 71 : Que signifie la parole du Prophète ﷺ au sujet des Noms les plus Beaux :

مَنْ أَحْصَاهَا دَخَلَ الْجَنَّةَ.

« ***Quiconque les énumère entrera au Paradis*** » ? [1]

Différentes interprétations furent données à ceci, dont :

1. Les mémoriser, invoquer Allah ﷻ et Le louer ﷻ au moyen de tous ces Noms.

2. Que le serviteur exerce son être à se caractériser véritablement parmi les Noms d'Allah ﷻ, qu'il peut prendre comme modèle tels que le Tout-Miséricordieux et le Généreux, dans les limites qui lui conviennent. Quant aux Noms qui Lui sont exclusifs tels que le Contraignant, le Magnifique, l'Orgueilleux, le serviteur doit les reconnaître et s'y soumettre sans s'attribuer l'une de ces caractéristiques.

Quant à ceux encore qui comportent la notion de promesse tels que le Pardonnant, le Reconnaissant, l'Indulgent, le Très-Bienveillant, le Très-Clément, le Généreux et le Noble, le serviteur doit s'en tenir à les convoiter et avoir de l'espoir [en ce qu'ils impliquent.]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 169 ; Muslim, t. 8, p. 63, d'après Hurayra ﷺ.

Enfin, en ce qui concerne ceux qui comportent la notion de menace tels que le Tout-Puissant, le Détenteur du pouvoir de punir, le Sévère en punition, le Prompt à établir des comptes, le serviteur doit en éprouver de la peur et de la crainte révérencielle.

3. Que le serviteur les envisage, les connaisse et s'y soumette comme il se doit. Un exemple en est celui qui envisage la Transcendance d'Allah (*al-'Uluw*) par rapport à Sa Création, le fait qu'Il est au-dessus d'eux, Son Établissement sur Son Trône et qu'Il est distinct de Sa création tout en la cernant par Sa Connaissance et Sa Puissance, etc. Qu'il L'adore conformément à cet Attribut de sorte que son cœur ait un Seigneur Éternel vers lequel il s'élève, qu'il implore, la tête baissée, se tenant devant Lui ﷻ comme le serviteur humble devant le Roi Puissant.

Il ressentira ainsi que sa parole et son action montent vers Lui et Lui sont exposées, il en viendra alors à éprouver de la honte que, de ses paroles et actes, monte vers Lui ce qui le déshonorerait et le dévoilerait là-bas [auprès d'Allah.]

Aussi, que le serviteur témoigne de la descente de l'Ordre et des Ordonnances divines, à tous les endroits de l'univers et à chaque instant, concernant les différentes sortes de dispositions et d'agissements tels que donner la mort ou la vie, la gloire ou l'humiliation, le rabaissement ou l'élévation, le don ou la privation, la dissipation du malheur ou son envoi, l'alternance des jours parmi les gens et autres dispositions dans le Royaume dans lequel personne d'autre ne peut agir et où Ses Ordonnances sont appliquées comme Il l'entend :

> ❮Du ciel à la terre, Il administre l'affaire, laquelle ensuite monte vers Lui en un jour équivalant à mille ans de votre calcul.❯ (le Coran, 32 : 5)

Quiconque donc donne à cette perception la connaissance et la servitude qui lui sont dues, se satisfera de son Seigneur qui lui suffira. De même, quiconque conçoit Sa Science cernant toute chose, ainsi que Son Ouïe, Sa Clairvoyance, Sa Vie, Sa Subsistance par Lui-même, etc. Mais ce n'est qu'aux premiers, rapprochés d'Allah ﷻ que cette perception est accordée.

Question 72 :
Quel est l'opposé de l'Unicité des Noms et Attributs ?

Son opposé est la profanation (*al-Ilḫâd*)[1] des Noms, des Attributs et des versets d'Allah. Elle est de trois sortes [2] :

La première : la profanation des polythéistes qui ont détourné le sens des Noms d'Allah et les ont attribués à leurs idoles en ajoutant et enlevant, formant ainsi [les noms de] *al-Lât* [3] à partir de *al-Ilâh* (Dieu), *al-'Uzzâ* [4] à partir de *al-'Azîz* (le Puissant) et *Manât* [5] à partir de *al-Mannân* (le Donateur.)

La deuxième : la profanation des anthropomorphistes (*al-Mushabbiha*) qui définissent le comment des Attributs d'Allah en les assimilant à ceux de Ses créatures.

Ceci est l'opposé de la profanation des polythéistes, car ces derniers ont mis l'être créé sur un pied d'égalité avec le Seigneur de l'univers, tandis que les autres [cités ci-dessus] L'ont réduit au rang des corps créés et L'ont assimilé à ceux-ci, Élevé et Sanctifié soit-Il.

La troisième : la profanation des négateurs annulateurs (*al-Nufât al-Mu'aṯṯila*) qui sont de deux catégories :

---

1 *Al-Ilḫâd* veut dire linguistiquement le fait de s'écarter de l'objectif. *Al-Mulḫid* est celui qui s'écarte de la vérité en y introduisant ce qui n'en fait pas partie. Voir *Lisân al-'Arab*, t. 3, p. 388-389 et *Mukhtâr al-Siḫâḫ*, p. 593.

2 Ibn al-Qayyim ﵀ cite cinq sortes de profanation, les trois citées par l'auteur et une quatrième qui est de nommer Allah ﷻ par ce qui ne convient pas à Sa Grandeur, comme le fait de l'appeler Père chez les chrétiens, ou *Wâjib al-Wujûd* (Celui dont l'existence est indispensable), *al-'Illa al-Fâ'ila bil-Tab'* (la cause active par nature) chez les philosophes, etc. La cinquième est de Lui attribuer des Attributs rabaissant comme ce que les juifs ont dit à propos d'Allah ﷻ : ❨Allah est pauvre❩ (le Coran, 3 : 181) ou ❨ La Main d'Allah est fermée❩ (le Coran, 5 : 64), c'est-à-dire qu'Allah serait avare. Voir *Badâ'i' al-Fawâ'id*, t. 1, p. 169-170.

3 *Al-Lât* : pierre blanche sculptée et vénérée par les polythéistes parmi les Banû Thaqîf habitant Ṯâ'if (80km au sud de La Mecque). Lorsque ces derniers embrassèrent l'Islam, cette pierre fut démolie et brûlée.

4 *Al-'Uzzâ* : arbre se trouvant à Wâdî Nakhla entre La Mecque et Ṯâ'if, vénéré par les polythéistes de La Mecque parmi les Quraychites. Après la conquête de La Mecque en l'an 8 H., l'arbre fut coupé par Khâlid Ibn al-Walîd ﵁.

5 *Manât* : l'une des plus anciennes statues des Arabes. Les Aws et les Khazraj étaient ceux qui la vénéraient le plus à tel point que lors du pèlerinage, ils ne se rasaient les cheveux qu'auprès de cette statue se trouvant sur la côte près de Mushallal et Qadîd. Elle fut détruite en l'an 8 H. par 'Alî ﵁.

L'une[1] reconnaît les termes de Ses Noms ﷻ mais Lui renie les Attributs de perfection qu'ils impliquent. Ils disent ainsi qu'Allah est Tout-Miséricordieux, Très-Miséricordieux sans miséricorde, Omniscient sans science, Parfaitement Entendant sans ouïe, Clairvoyant sans vue, Puissant sans puissance et ils disent de même du reste des Noms.

L'autre[2] nie explicitement les Noms dans leur intégralité ainsi que ce qu'ils impliquent et décrit Allah ﷻ par le néant absolu qui n'a ni nom ni attribut.

Pureté à Allah ﷻ, Il est infiniment plus Élevé que ce que disent les injustes, négateurs et profanateurs.

رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ وَمَا بَيۡنَهُمَا فَٱعۡبُدۡهُ وَٱصۡطَبِرۡ لِعِبَٰدَتِهِۦۚ هَلۡ تَعۡلَمُ لَهُۥ سَمِيّٗا

﴾ Il est le Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui est entre eux. Adore-Le donc et sois constant dans Son adoration. Lui connais-tu un homonyme ? ﴿ (le Coran, 19 : 65)

لَيۡسَ كَمِثۡلِهِۦ شَيۡءٞۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلۡبَصِيرُ

﴾ Il n'y a rien qui Lui ressemble, et c'est Lui le Parfaitement Entendant, le Clairvoyant. ﴿ (le Coran, 42 : 11)

يَعۡلَمُ مَا بَيۡنَ أَيۡدِيهِمۡ وَمَا خَلۡفَهُمۡ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِۦ عِلۡمٗا

﴾ Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux ne Le cernent pas de leur science. ﴿ (le Coran, 20 : 110)

Question 73 :

Les différents types d'Unicité sont-ils indissociables de sorte que ce qui contredit l'un d'entre eux les contredit tous ?

Oui, ils sont indissociables. Celui donc qui associe à Allah dans l'un de ces types associe quant au reste. Par exemple : invoquer autre qu'Allah et

1 *Al-Mu'tazila* : voir *al-Milal wal-Nihal*, p.43-85.

2 *Al-Jahmiyya* : voir *al-Milal wal-Nihal*, p. 86.

lui demander ce dont Allah Seul est Capable, car invoquer cet autre est une adoration – voire la moelle [le cœur] de l'adoration – vouée à autre qu'Allah ﷻ, et ceci est une association dans la Divinité (*al-Ulûhiyya*.)

De plus, demander à autre qu'Allah cette chose qui consiste à apporter le bien ou à repousser le mal, tout en le croyant capable de réaliser cela, est une association dans la Seigneurie (*al-Rubûbiyya*) étant donné que l'on croit que cet autre est un gérant avec Allah ﷻ dans Son Royaume.

Qui plus est, cette invocation n'est adressée à autre qu'Allah ﷻ que par conviction qu'il l'entend, qu'il soit loin ou proche, en tout temps et tout lieu, et c'est ce qu'ils déclarent. Il s'agit d'une association dans les Noms et les Attributs, puisqu'on lui attribue une ouïe cernant tous les sons et à laquelle ni proximité ni distance ne font obstacle.

Par conséquent, une telle association dans la Divinité implique l'association dans la Seigneurie et les Noms et Attributs.

Question 74 : **Quelle est la preuve de la Foi aux Anges tirée du Coran et la *Sunna* ?**

Les preuves du Livre en sont nombreuses, dont les Paroles d'Allah ﷻ :

وَٱلْمَلَـٰٓئِكَةُ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَيَسْتَغْفِرُونَ لِمَن فِى ٱلْأَرْضِ ۗ

« Les Anges célèbrent les louanges de leur Seigneur et implorent le pardon pour ceux qui sont sur terre. » (le Coran 42 : 5)

إِنَّ ٱلَّذِينَ عِندَ رَبِّكَ لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِۦ وَيُسَبِّحُونَهُۥ وَلَهُۥ يَسْجُدُونَ

« Ceux qui sont auprès de ton Seigneur (les Anges) ne dédaignent pas de L'adorer, Le glorifient et se prosternent devant Lui. » (le Coran, 7 : 206)

مَن كَانَ عَدُوًّا لِّلَّهِ وَمَلَـٰٓئِكَتِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَجِبْرِيلَ وَمِيكَـٰلَ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَدُوٌّ لِّلْكَـٰفِرِينَ

❰ Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses Anges, de Ses Messagers, de Gabriel et de Michaël (Allah sera son ennemi), car Allah est l'Ennemi des infidèles. ❱ (le Coran, 2 : 98)

[La preuve de] la Foi aux Anges tirée de la *Sunna* a été citée précédemment dans le hadith de Jibrîl[1] et autres. En outre, dans le *Sahîh Muslim* figure le fait qu'Allah ﷻ les a créés de lumière.[2]

Ainsi, les hadiths à leur sujet sont nombreux.

Question 75 : Que signifie la Foi aux Anges ?

C'est la reconnaissance ferme qu'ils existent, qu'ils sont des créatures d'Allah et qu'ils sont assujettis et soumis.

بَلْ عِبَادٌ مُّكْرَمُونَ ﴿٢٦﴾ لَا يَسْبِقُونَهُۥ بِٱلْقَوْلِ وَهُم بِأَمْرِهِۦ يَعْمَلُونَ

❰ Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés. Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Son Ordre. ❱ (le Coran, 21 : 26-27)

لَّا يَعْصُونَ ٱللَّهَ مَآ أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ

❰ Ils ne désobéissent jamais à Allah en ce qu'Il leur commande et font strictement ce qu'on leur ordonne. ❱ (le Coran, 66 : 6)

لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِۦ وَلَا يَسْتَحْسِرُونَ ﴿١٩﴾ يُسَبِّحُونَ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ لَا يَفْتُرُونَ

❰ (Les Anges) ne se considèrent point trop grands pour L'adorer et ne s'en lassent pas. Ils exaltent Sa Gloire nuit et jour et ne s'interrompent point. ❱ (le Coran, 21 : 19-20)

---

1 Voir la réponse à la question n° 41. NDT

2 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 226, d'après 'Âïsha ﷺ qui dit : « *Le Prophète ﷺ a dit : « Les Anges ont été créés de lumière, les djinns ont été créés de la flamme d'un feu sans fumée et Âdam a été créé de ce qui vous a été décrit [dans le Coran].* »

Question 76 : Citez certaines de leurs catégories par rapport à ce pour quoi Allah les prédisposa et aux fonctions qu'Il leur confia.

Ils sont - de ce point de vue - de plusieurs catégories et ils sont chargés des fonctions suivantes :

- La transmission de la révélation aux Messagers, dont est chargé l'Esprit fidèle Jibrîl عليه السلام.[1]
- La pluie dont est chargé l'Ange Mîkâ'îl عليه السلام.[2]
- [Le soufflement dans] la Trompe dont est chargé Isrâfîl عليه السلام.[3]
- La saisie des âmes, dont sont chargés l'Ange de la mort[4] et ses assistants.
- [La transcription] des actes des serviteurs, dont sont chargés les nobles scribes.[5]
- La protection du serviteur de toutes parts, dont sont chargés les Anges qui se relaient.[6]
- La garde du Paradis et de ses délices confiée à Ridwân عليه السلام et ceux qui sont avec lui.[7]

---

1 Allah ﷻ dit de Lui : ❪ Et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs, en une langue arabe très claire ❫ (le Coran, 26 : 193-195).

2 La fonction de l'Ange Mîkâ'îl est rapportée par l'Imam Ahmad, t. 1, p. 274, d'après Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما avec une chaîne de transmission fiable.

3 Allah ﷻ dit : ❪Sa parole est la vérité. A Lui, (seul,) la royauté, le jour où l'on soufflera dans la Trompe ❫ (le Coran, 6 : 73). Le Prophète ﷺ dit : « *Comment pourrais-je prendre du plaisir alors que celui qui tient la Trompe l'a mise en bouche, a rabaissé son front, les oreilles attentives et attend l'ordre pour souffler ?* ». Authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 373, n° 3243. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3243.

4 Allah ﷻ dit : ❪ Dis : « *L'Ange de la mort qui est chargé de vous, vous fera mourir. Ensuite, vous serez ramenés vers Votre Seigneur* » ❫ (le Coran, 32 : 11).

5 Allah ﷻ dit : ❪ ...alors que veillent sur vous des gardiens, de nobles scribes, qui savent ce que vous faites ❫ (le Coran, 10-13).

6 Allah ﷻ dit : ❪ Il (l'homme) a par devant lui et derrière lui des Anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah ❫ (le Coran, 13 : 11).

7 Allah ﷻ dit : ❪Et ceux qui avaient craint leur Seigneur seront conduits par groupes au Paradis. Puis, quand ils y parviendront et que ses portes s'ouvriront, ses gardiens leur diront : « *Salut à vous ! Vous avez été bons : entrez donc, pour y demeurer éternellement* »❫ (le Coran, 39 : 73).

- La garde de l'Enfer et de ses tourments confiée à Mâlik ﷺ et ceux qui sont avec lui parmi les gardiens de l'Enfer, dont les superviseurs sont au nombre de dix-neuf.[1]
- L'épreuve de la tombe dont sont chargés Munkar et Nakîr.[2]
- Certains portent le Trône (*al-'Arsh*).[3]
- Il y a les chérubins (*al-Karûbiyyûn*).[4]
- Certains sont chargés des semences dans les matrices, de leur façonnage et de l'écriture de ce qui leur est destiné.[5]
- D'autres Anges pénètrent la Maison peuplée (*al-Bayt al-Ma'mûr*), qui est visitée chaque jour par 70 000 Anges qui n'y retournent jamais.[6]
- Certains sont des Anges voyageurs qui suivent les assemblées d'évocation.[7]
- Certains parmi eux sont en rang debout [en état d'adoration] sans se lasser.
- D'autres encore sont inclinés et prosternés et ne se lèvent pas.

Enfin, il en existe d'autres non cités.

وَمَا يَعْلَمُ جُنُودَ رَبِّكَ إِلَّا هُوَ

1 Allah ﷻ dit : ❨Et ils crieront : « *Ô Mâlik ! Que ton Seigneur nous achève !* » Il dira : « *En vérité, vous y êtes pour y demeurer.* ») (le Coran, 43 : 77)). Il dit aussi ﷻ : ❨ Nous appellerons les gardiens (de l'Enfer) ❩ (le Coran, 96 : 18). Il ﷻ dit encore : ❨ Ils sont dix-neuf à y veiller❩ (le Coran, 74 : 30).

2 Le hadith concernant les deux Anges est rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 102 et par Muslim, t. 8, p. 161, d'après Anas Ibn Mâlik ﷺ qui dit : Le Prophète ﷺ dit : « *Lorsque le serviteur est mis dans sa tombe et que ses amis le quittent alors qu'il entend le bruit de leurs pas, deux Anges viennent à lui et le font asseoir...* ». Quant à leurs noms : Munkar et Nakîr, ils sont rapportés dans un hadith fiable chez al-Tirmidhî, t. 3, p. 383. Voir Sunan al-Tirmidhî vérifié par al-Albânî, n° 1071.

3 Allah ﷻ dit : ❨ ...tandis que huit, ce jour-là, porteront au dessus d'eux le Trône de ton Seigneur ❩ (le Coran, 69 :17).

4 Voir *al-Tafsîr d'al-Qurtûbî*, t. 15, p. 294 et *Ma'ârij al-Qabûl* de l'auteur, t. 2, p. 87.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 78 ; Muslim, t. 8, p. 44, d'après 'Abd Allah Ibn Mas'ûd ﷺ.

6 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 77 ; Muslim, t. 1, p. 103-104, d'après Mâlik Ibn Sa'sa'a ﷺ.

7 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 68, d'après Abû Hurayra ﷺ d'après le Prophète ﷺ qui dit : « *Allah a des Anges excédents et mobiles qui suivent les assemblées d'évocation. S'ils trouvent une assemblée où il y a de l'évocation, ils s'assoient avec eux et se rangent l'un contre l'autre avec leurs ailes jusqu'à ce qu'ils remplissent l'espace entre eux et le ciel inférieur...* »

﴾ Nul ne connaît les armées de ton Seigneur à part Lui et ce n'est là qu'un rappel pour les humains. ﴿ (le Coran, 74 : 31)

Les textes émanant du Coran et de la *Sunna* relatifs à ces catégories sont connus de tous.

Question 77 :
Quelle est la preuve de la Foi aux Livres ?

Les preuves en sont nombreuses dont la Parole d'Allah ﷻ :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ ءَامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِى نَزَّلَ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ مِن قَبْلُ

﴾ Ô les croyants ! Soyez fermes en votre foi à Allah, à Son Messager, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son Messager et au Livre qu'Il a fait descendre avant.﴿ (le Coran, 4 : 136)

Ainsi que Sa Parole ﷻ :

قُولُوٓا۟ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ إِلَىٰٓ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَمَآ أُوتِىَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَآ أُوتِىَ ٱلنَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ

﴾ Dites : « *Nous croyons en Allah, en ce qu'on nous a révélé et en ce qu'on a fait descendre vers Ibrâhîm, Ismâ'îl, Is<u>h</u>âq, Ya'qûb et les tribus, en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux Prophètes venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux et nous Lui sommes soumis.*» ﴿ (le Coran, 2 : 136)

Et de nombreux autres [versets]. Suffit en outre à ce propos la Parole d'Allah ﷻ :

﴾ Et dis : «*Je crois en tout ce que Allah a fait descendre comme Livre.* » ﴿ (le Coran, 42 : 15)

Question 78 :
Tous les Livres ont-ils été nommés dans le Coran ?

Ceux qu'Allah ﷻ a désignés dans le Coran sont : le Coran lui-même, la Thora (*al-Tawrât*), l'Évangile (*al-Injîl*), le *Zabûr*, les Feuilles d'Ibrâhîm et de Mûsâ. Allah ﷻ a mentionné le reste de manière générale en disant :

ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلۡحَيُّ ٱلۡقَيُّومُ ﴿٢﴾ نَزَّلَ عَلَيۡكَ ٱلۡكِتَٰبَ بِٱلۡحَقِّ مُصَدِّقٗا لِّمَا بَيۡنَ يَدَيۡهِ وَأَنزَلَ ٱلتَّوۡرَىٰةَ وَٱلۡإِنجِيلَ ﴿٣﴾ مِن قَبۡلُ

﴾ Allah ! Point de divinité à par Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même (*al-Qayyûm*). Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant ce qu'il y avait avant lui (comme Livres). Et Il fit descendre la Thora et l'Évangile, auparavant. ﴿ (le Coran, 3 : 2-4)

Il ﷻ dit aussi :

وَءَاتَيۡنَا دَاوُۥدَ زَبُورٗا

﴾ Et Nous avons donné à Dâwud le *Zabûr*. ﴿ (le Coran, 4 : 163)

أَمۡ لَمۡ يُنَبَّأۡ بِمَا فِي صُحُفِ مُوسَىٰ ﴿٣٦﴾ وَإِبۡرَٰهِيمَ ٱلَّذِي وَفَّىٰٓ

﴾ Ne lui a-t-on pas annoncé ce qu'il y avait dans les feuilles de Mûsâ et celles d'Ibrâhîm qui resta fidèle ? ﴿ (le Coran, 53 : 36-37)

لَقَدۡ أَرۡسَلۡنَا رُسُلَنَا بِٱلۡبَيِّنَٰتِ وَأَنزَلۡنَا مَعَهُمُ ٱلۡكِتَٰبَ وَٱلۡمِيزَانَ لِيَقُومَ ٱلنَّاسُ بِٱلۡقِسۡطِۖ

﴾ Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes et fait descendre avec eux le Livre et la Balance, afin que les gens établissent la justice. ﴿ (le Coran, 57 : 25)

Ainsi, nous devons croire de manière détaillée aux Livres qu'Allah ﷻ a cités en détail. Quant à ceux cités de manière globale, nous devons y croire de manière générale. Il nous incombe de dire à leur sujet ce qu'Allah ﷻ a ordonné à Son Messager ﷺ :

وَقُلۡ ءَامَنتُ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِن كِتَٰبٖۖ

﴾ Et dis : «*Je crois en tout ce qu'Allah a fait descendre comme Livre.*»﴿ (le Coran, 42 :15)

Question 79 : Que signifie la Foi aux Livres d'Allah ﷻ ?

Elle signifie la croyance ferme qu'ils sont tous révélés de la part d'Allah ﷻ et qu'Allah les a réellement prononcés.

Certains d'entre eux ont été entendus de la part d'Allah de derrière un voile sans l'intermédiaire du Messager angélique.

D'autres ont été transmis par le Messager angélique au Messager humain.

D'autres encore ont été écrits par Allah ﷻ de Sa Main, comme Il ﷻ dit :

وَمَا كَانَ لِبَشَرٍ أَن يُكَلِّمَهُ ٱللَّهُ إِلَّا وَحْيًا أَوْ مِن وَرَآيِ حِجَابٍ أَوْ يُرْسِلَ رَسُولًا فَيُوحِيَ بِإِذْنِهِۦ مَا يَشَآءُ

﴾ Il n'a pas été donné à un être humain qu'Allah lui parle autrement que par révélation, ou de derrière un voile, ou qu'Il (lui) envoie un messager (un Ange) qui révèle, par Sa Permission, ce qu'Il veut. ﴿ (le Coran, 42 : 51)

Il ﷻ dit à Mûsâ ﷺ :

إِنِّي ٱصْطَفَيْتُكَ عَلَى ٱلنَّاسِ بِرِسَٰلَٰتِي وَبِكَلَٰمِي

﴾ Je t'ai élu d'entre tous les hommes par Mes Messages et par Ma Parole. ﴿ (le Coran, 7 : 144)

Il ﷻ dit aussi :

وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا

﴾ Et Allah parla à Mûsâ de vive voix. ﴿ (le Coran, 4 : 164)

Il ﷻ dit également à propos de la Thora :

وَكَتَبْنَا لَهُۥ فِي ٱلْأَلْوَاحِ مِن كُلِّ شَيْءٍ مَّوْعِظَةً وَتَفْصِيلًا لِّكُلِّ شَيْءٍ

❮ Et Nous écrivîmes pour lui (Mûsâ) sur les tablettes, une exhortation concernant toute chose et un exposé détaillé de toute chose. ❯ (le Coran, 7 : 145)

Il ﷻ dit de même au sujet de ʻÎsâ عليه السلام :

وَءَاتَيْنَٰهُ ٱلْإِنجِيلَ

❮ Et Nous lui avons donné l'Évangile. ❯ (le Coran, 5 : 46)

Il ﷻ dit encore :

وَءَاتَيْنَا دَاوُۥدَ زَبُورًا

❮Et Nous avons donné à Dâwud le *Zabûr*. ❯ (le Coran, 4 : 163)

Il ﷻ dit enfin à propos du Coran :

لَّٰكِنِ ٱللَّهُ يَشْهَدُ بِمَآ أَنزَلَ إِلَيْكَ أَنزَلَهُۥ بِعِلْمِهِۦ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَشْهَدُونَ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا

❮ Mais Allah témoigne de ce qu'Il a fait descendre vers toi, Il l'a fait descendre en toute connaissance. Les Anges en témoignent. Et Allah suffit comme Témoin. ❯ (le Coran 4 : 166)

وَقُرْءَانًا فَرَقْنَٰهُ لِتَقْرَأَهُۥ عَلَى ٱلنَّاسِ عَلَىٰ مُكْثٍ وَنَزَّلْنَٰهُ تَنزِيلًا

❮ (Nous avons fait descendre) un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement. ❯ (le Coran 17 : 106)

وَإِنَّهُۥ لَتَنزِيلُ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٩٢﴾ نَزَلَ بِهِ ٱلرُّوحُ ٱلْأَمِينُ ﴿١٩٣﴾ عَلَىٰ قَلْبِكَ لِتَكُونَ مِنَ ٱلْمُنذِرِينَ ﴿١٩٤﴾ بِلِسَانٍ عَرَبِيٍّ مُّبِينٍ

❮Ceci (le Coran) est certes ce qu'a fait descendre le Seigneur de l'univers, et l'esprit fidèle est descendu avec cela, sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs, en une langue arabe très claire.❯ (le Coran, 26 : 192-195)

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ بِٱلذِّكْرِ لَمَّا جَآءَهُمْ وَإِنَّهُۥ لَكِتَٰبٌ عَزِيزٌ ﴿٤١﴾ لَّا يَأْتِيهِ
ٱلْبَٰطِلُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِۦ تَنزِيلٌ مِّنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ

﴾ Ceux qui ne croient pas au Rappel (le Coran) quand il leur parvient alors que c'est un Livre puissant. Le faux ne l'atteint d'aucune part : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. ﴿ (le Coran 41 : 41-42)

Question 80 : **Quelle est la place du Coran par rapport aux Livres antérieurs ?**

À son sujet, Allah ﷻ dit :

وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ
وَمُهَيْمِنًا عَلَيْهِ

﴾ Et Nous avons fait descendre sur toi (Muhammad) le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. ﴿ (le Coran 5 : 48)

وَمَا كَانَ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانُ أَن يُفْتَرَىٰ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَٰكِن تَصْدِيقَ ٱلَّذِى بَيْنَ
يَدَيْهِ وَتَفْصِيلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا رَيْبَ فِيهِ مِن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴾ Ce Coran n'est nullement forgé en dehors d'Allah mais c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui et l'exposé détaillé du Livre émanant à n'en point douter du Seigneur de l'univers. ﴿ (le Coran 10 : 37)

مَا كَانَ حَدِيثًا يُفْتَرَىٰ وَلَٰكِن تَصْدِيقَ ٱلَّذِى بَيْنَ يَدَيْهِ وَتَفْصِيلَ كُلِّ
شَىْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ

﴾ Ce n'est point là un récit fabriqué (apocryphe). C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de

toute chose, un guide et une miséricorde pour les gens qui croient. ﴿ (le Coran 12 : 111)

Les exégètes ont dit[1] :

« *[Le Coran] prévaut sur les Livres révélés avant lui, en témoigne et les confirme. C'est-à-dire qu'il confirme ce qu'ils contiennent comme vérité et rejette ce qu'ils ont subi comme altération et falsification. En outre, il décide de ce qui doit en être abrogé ou fixé. C'est pourquoi toute personne se réclamant des Livres précédents, parmi ceux qui ne se sont pas détournés, s'y soumet.* »

Conformément à la Parole d'Allah ﷻ :

ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِهِۦ هُم بِهِۦ يُؤْمِنُونَ ﴿٥٢﴾ وَإِذَا يُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا بِهِۦٓ إِنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّنَآ إِنَّا كُنَّا مِن قَبْلِهِۦ مُسْلِمِينَ

﴾ Ceux à qui, avant lui (le Coran), Nous avons apporté le Livre, y croient. Et quand on le leur récite, ils disent : « *Nous y croyons, ceci est bien la vérité émanant de notre Seigneur. Déjà avant son arrivée, nous étions soumis.* » ﴿ (le Coran 28 : 52-53)

Question 81 : **À quoi la communauté entière est-elle tenue à l'égard du Coran ?**

Elle est tenue de le suivre tant en son for intérieur qu'en apparence, de s'y attacher et de s'acquitter de son droit. Allah ﷻ dit :

وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ فَٱتَّبِعُوهُ وَٱتَّقُوا۟ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ

﴾ Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre, suivez-le donc et soyez pieux, afin que vous soit faite miséricorde. ﴿ (le Coran, 6 : 155)

ٱتَّبِعُوا۟ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ

1 Cette interprétation a été rapportée d'Ibn 'Abbâs, 'Ikrima, Sa'îd Ibn Jubayr et d'autres. Voir *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 2, p. 65.

﴾ Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. ﴿ (le Coran 7 : 3)

وَٱلَّذِينَ يُمَسِّكُونَ بِٱلْكِتَـٰبِ وَأَقَامُواْ ٱلصَّلَوٰةَ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُصْلِحِينَ

﴾ Et ceux qui se conforment au Livre et accomplissent la *Salât*, Nous ne laissons pas perdre la récompense de ceux qui s'amendent. ﴿ (le Coran, 7 : 170)

Cela vaut pour tous les Livres et les versets à ce sujet sont nombreux.

Le Prophète ﷺ, quant à Lui, a recommandé le Livre d'Allah ﷻ en disant :

فَخُذُوا بِكِتَابِ اللهِ وَتَمَسَّكُوا بِهِ.

« *Prenez donc le Livre d'Allah et attachez-vous-y.* »[1]

Dans un hadith rapporté d'après 'Alî ؓ et remontant au Prophète ﷺ, [celui-ci dit] :

إِنَّهَا سَتَكُونُ فِتَنٌ.

« *Certes, il y aura des épreuves.* »

Alors, je ['Alî ؓ] lui demandai :

« Comment s'en sortir, ô Envoyé d'Allah ? »

قَالَ : كِتَابُ اللهِ.

« *Grâce au Livre d'Allah* » dit-il ﷺ.[2]

Question 82 : Que signifie « s'attacher au Livre [le Coran] » et « s'acquitter de son droit » ?

Le mémoriser et le réciter, le réciter durant la prière de jour comme de nuit, méditer ses versets, autoriser ce qu'il a rendu licite et interdire

1 Rapporté par Muslim, t. 7, p. 122-123 d'après Zayd Ibn Arqam ؓ.

2 Hadith très faible rapporté par al-Dârimî, t. 2, p. 313, et al-Tirmidhî, t. 5, p. 172. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 2906, ainsi que *Da'îf al-Jâmi'*, n° 2081.

ce qu'il a rendu illicite, se soumettre à ses ordres et s'éloigner de ses interdits, tirer leçons de ses paraboles et de ses récits, mettre en pratique ses versets explicites (*al-Muhkam*) et accepter ceux qui sont équivoques (*al-Mutashâbih*), s'en tenir à ses limites, le défendre contre l'altération des fanatiques et de la falsification des imposteurs, lui vouer conseil[1] dans tous les sens du terme et appeler les gens à cela avec clairvoyance.

Question 83 : Quel est le statut de celui qui professe que le Coran est créé (*Makhlûq*) ?[2]

Le Coran, aussi bien ses termes que ses sens, est la Parole d'Allah ﷻ au sens propre [non figuré]. Donc, Sa Parole ne se réduit pas aux termes sans les sens ou aux sens sans les termes. Il l'a bel et bien prononcé et l'a fait descendre sur Son Prophète ﷺ par le biais de la révélation. Les croyants y croient sincèrement. Ainsi, bien que le Coran soit écrit par les mains, récité par la langue, mémorisé par le cœur, entendu par les oreilles et vu par les yeux, cela n'empêche pas qu'il soit la Parole du Tout Miséricordieux ﷻ. En effet, les doigts, l'encre, les plumes et les pages sont créés alors que ce qui est écrit par leur biais n'est pas créé.

Les langues et les sons sont créés mais ce qui est récité – malgré la diversité des langues et des voix – ne l'est pas.

Les cœurs sont créés mais ce qui y est mémorisé ne l'est pas. De même, les ouïes sont créées alors que ce qui est entendu ne l'est pas. Allah ﷻ dit :

إِنَّهُۥ لَقُرۡءَانٞ كَرِيمٞ ﴿٧٧﴾ فِي كِتَٰبٖ مَّكۡنُونٖ

﴾ Et c'est certainement un Coran noble, dans un Livre bien gardé.﴿ (le Coran, 56 : 77-78)

Il ﷻ dit aussi :

1 Allusion au hadith rapporté par Muslim, t. 1, p. 53, d'après Tamîm al-Dârî ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « *La religion, c'est le conseil* ». Nous avons demandé : « *A qui ?* » Il répondit : « *A Allah, Son Livre, Son Messager, aux dirigeants des Musulmans et leur masse* ». [Voir l'explication de ce hadith et de sa partie relative au Coran dans les commentaires des quarantes hadiths compilés par l'Imam al-Nawawî, h. n° 7.]

2 *Al-Mu'tazila* et *al-Jahmiyya* sont les deux sectes qui prônent cet avis erroné. Les savants à travers l'histoire ont réfuté cette hérésie dans leurs ouvrages. Voir pour plus de détails : *Mukhtasar al-Sawâ'iq al-Mursala* d'al-Mûsilî, t. 1, p. 409-410.

بَلْ هُوَ ءَايَٰتٌۢ بَيِّنَٰتٌ فِى صُدُورِ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ ۚ وَمَا يَجْحَدُ بِـَٔايَٰتِنَآ إِلَّا ٱلظَّٰلِمُونَ

﴾ Il consiste plutôt en des versets évidents, (préservés) dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. Et seuls les injustes renient Nos Versets. ﴿ (le Coran 29 : 49)

وَٱتْلُ مَآ أُوحِىَ إِلَيْكَ مِن كِتَابِ رَبِّكَ ۖ لَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَٰتِهِۦ

﴾ Et récite ce qui t'a été révélé du Livre de ton Seigneur. Nul ne peut changer Ses Paroles. ﴿ (le Coran 18 : 27)

وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ٱسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَٰمَ ٱللَّهِ

﴾ Et si l'un des polythéistes te demande asile, accorde-le lui afin qu'il entende la Parole d'Allah. ﴿ (le Coran 9 : 6)

Ibn Mas'ûd[1] ﷺ dit :

« *Méditez constamment le Coran.* »[2]

Les textes à ce propos sont innombrables.

Enfin, quiconque dit que le Coran ou une partie de celui-ci est créé (*Makhlûq*) se rend responsable d'une incroyance majeure qui le fait complètement sortir de l'Islam[3], car le Coran est la Parole d'Allah ﷻ, de Lui il a émané et vers Lui il retournera.

Sa Parole est Son Attribut. Quiconque donc affirme que l'un des Attributs d'Allah ﷻ est créé aura le statut précédent. On lui propose de revenir à l'Islam, s'il ne revient pas, il est mis à mort en tant qu'apostat et ne jouit plus d'aucun des droits des Musulmans.[4]

---

1 Ibn Mas'ûd ﷺ : Abû 'Abd al-Rahmân 'Abd Allah Ibn Umm 'Abd al-Hudhalî, le célèbre compagnon du Prophète ﷺ. Il fut parmi les premiers Musulmans. Il assista à l'expédition de Badr et d'autres. Il était connu pour son savoir et sa précision. Il est décédé à Médine en 32 H. à l'âge de soixante ans ﷺ. Voir *Tadhkirat al-Huffâz* d'al-Dhahabî, t. 1, p. 13-14.

2 Rapporté par al-Tabarânî, voir *Majma' al-Zawâ'id* d'al-Haythamî, t. 7, p. 165. [Ibn Hajar al-'Asqalanî a jugé authentique sa chaîne de transmission, voir *Fath al-Bârî*, t. 8, p. 696.]

3 Cet avis est rapporté par un groupe parmi les prédécesseurs dont l'Imam Ahmad Ibn Hanbal, Ibn al-Mubârak, Sufyân al-Thawrî et beaucoup d'autres. Voir *al-Sunna* de 'Abd Allah Ibn Ahmad Ibn Hanbal, t. 1, p. 103-123.

4 Voir note de bas page p. 41.

Question 84 : L'Attribut de la Parole est-il Essentiel ou d'Action ?

Compte tenu de l'attachement de l'Attribut de la Parole à l'Essence d'Allah ﷻ et du fait qu'Il en est caractérisé, la Parole fait partie des Attributs de Son Essence au même titre que Son Omniscience. Plus encore, elle fait partie de Son Omniscience, Il l'a fait descendre avec Sa Connaissance et Il est Plus Savant de ce qu'Il révèle. Par contre, compte tenu du fait qu'Il parle au gré de Sa Volonté et de Son Décret, il s'agit d'un Attribut d'Action, comme (aurait) dit le Prophète ﷺ :

إِذَا أَرَادَ الله أَنْ يُوحِيَ بِالأَمْرِ تَكَلَّمَ بِالْوَحْيِ.

« *Lorsque Allah veut révéler un ordre, Il parle via la révélation.* »[1]

C'est pour cette raison que les pieux prédécesseurs (qu'Allah leur accorde Sa Miséricorde) dirent de l'Attribut de la Parole qu'il s'agit d'un Attribut à la fois Essentiel et d'Action.

En effet, Allah ﷻ a toujours été et sera toujours caractérisé par la Parole, depuis l'éternité et à jamais.

Sa Parole et Son Verbe sont liés à Sa Détermination et Sa Volonté de sorte qu'Il parle s'Il veut, quand Il veut et de la manière dont Il veut, d'une parole qu'Il fait entendre à qui Il veut ﷻ.

Sa Parole est Son Attribut, elle n'a ni limite ni fin :

قُل لَّوْ كَانَ ٱلْبَحْرُ مِدَادًا لِّكَلِمَٰتِ رَبِّى لَنَفِدَ ٱلْبَحْرُ قَبْلَ أَن تَنفَدَ كَلِمَٰتُ رَبِّى وَلَوْ جِئْنَا بِمِثْلِهِۦ مَدَدًا

﴾ Dis : « *Si la mer était une encre pour (écrire) les Paroles de mon Seigneur, la mer s'épuiserait certes avant que ne soient épuisées les Paroles de mon Seigneur, quand bien même Nous lui apporterions son équivalent (à la mer) comme renfort.*» ﴿ (le Coran 18 : 109)

---

1 Hadith faible rapporté par Ibn Khuzayma dans *Kitâb al-Tawhîd*, p.95. Voir *al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim vérifié par al-Albânî, t. 1, p. 227, n° 515.

وَلَوْ أَنَّمَا فِى ٱلْأَرْضِ مِن شَجَرَةٍ أَقْلَـٰمٌ وَٱلْبَحْرُ يَمُدُّهُۥ مِنۢ بَعْدِهِۦ سَبْعَةُ أَبْحُرٍ مَّا نَفِدَتْ كَلِمَـٰتُ ٱللَّهِ

﴾ Quand bien même tous les arbres de la terre se changeraient en calames (plumes pour écrire) et l'océan serait un océan (d'encre) où conflueraient sept autres océans, les Paroles d'Allah ne s'épuiseraient pas.﴿ (le Coran 31 : 27)

وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ صِدْقًا وَعَدْلًا لَّا مُبَدِّلَ لِكَلِمَـٰتِهِۦ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ

﴾ Et la Parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses Paroles. Il est Celui qui entend tout, l'Omniscient. ﴿ (le Coran, 6 : 115)

Question 85 : Qui sont *al-Wâqifa* (les Abstentionnistes)[1] et quel est leur statut ?

Les « Abstentionnistes » sont ceux qui disent à propos du Coran : « *Nous ne disons ni qu'il est la Parole d'Allah* ﷻ *ni qu'il est créé.* »

L'Imam Ahmad[2] ﷺ dit : « *Celui parmi eux qui est versé dans la dialectique (al-Kalâm) est jahmite et celui qui ne l'est pas est un simple ignorant à qui on doit dresser la preuve appuyée par l'explication et les arguments. S'il ne se repent pas et ne croit pas que le Coran est la Parole incréée d'Allah, il est pire que les Jahmites.* »

Question 86 : Quel est le statut de celui qui dit : « *Ma prononciation du Coran est créée* » (*Lafzî bil-Qur'ân makhlûq*) ?

Cette expression ne peut être énoncée de manière absolue tant à titre de négation que d'affirmation, car la prononciation est un concept commun

---

1 *Al-Wâqifa* constituent un groupe qui s'est abstenu d'émettre un quelconque avis sur de nombreuses questions comme la création du Coran et l'entrée ou non des pervers en Enfer, etc. Voir *Minhâj al-Sunna*, t. 5, p. 284, 294 et t. 3, p. 462.

2 L'Imam Ahmad Ibn Muhammad Ibn Hanbal al-Shaybânî, l'Imam des Gens de la *Sunna* et des savants du hadith, né en 164 H. Il fut éprouvé lorsqu'il persista contre les errances d'*al-Mu'tazila* et *al-Jahmiyya* soutenus par les dirigeants. Il est décédé le vendredi 12 Rabî' al-Awwal en 241 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 2, p. 431-432.

à la prononciation [du lecteur] qui est l'acte du serviteur et à ce qui est prononcé, à savoir le Coran.

Ainsi, si l'on affirme de manière absolue que la prononciation est créée, ceci englobe le deuxième sens [ce qui est prononcé], ce qui revient à ce que professent les Jahmites.

Si par contre l'on affirme qu'elle est incréée, ceci implique le premier sens [de la phrase] qui est l'acte du serviteur. Il s'agirait alors de l'une des innovations des partisans de la fusion du Créateur et de la création (*al-Ittihâdiyya.*)[1]

C'est pourquoi les pieux prédécesseurs (qu'Allah leur fasse miséricorde) ont dit : « *Quiconque dit : « Ma prononciation du Coran est créée est Jahmite. Et quiconque dit qu'elle est incréée est innovateur.* »[2]

Question 87 : Quelle est la preuve de la Foi aux Messagers ?

Les preuves émanant du Coran et de la *Sunna* en sont nombreuses dont la parole du Très-Haut ﷻ :

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكۡفُرُونَ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ وَيُرِيدُونَ أَن يُفَرِّقُواْ بَيۡنَ ٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ
وَيَقُولُونَ نُؤۡمِنُ بِبَعۡضٖ وَنَكۡفُرُ بِبَعۡضٖ وَيُرِيدُونَ أَن يَتَّخِذُواْ بَيۡنَ ذَٰلِكَ
سَبِيلًا ﴿١٥٠﴾ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡكَٰفِرُونَ حَقّٗاۚ وَأَعۡتَدۡنَا لِلۡكَٰفِرِينَ عَذَابٗا مُّهِينٗا
﴿١٥١﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ وَلَمۡ يُفَرِّقُواْ بَيۡنَ أَحَدٖ مِّنۡهُمۡ أُوْلَٰٓئِكَ سَوۡفَ
يُؤۡتِيهِمۡ أُجُورَهُمۡۚ

﴾ Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses Messagers, qui veulent faire distinction entre Allah et Ses Messagers, qui disent : « *Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres* » et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la Foi et l'incroyance), les voilà les vrais incroyants, et nous avons préparé

1 *Al-Ittihâdiyya* : terme dérivé du mot arabe *al-Ittihâd* (l'union, la fusion). Nom attribué à certains extrémistes soufis comme Ibn 'Arabî, Ibn Sab'în, al-Hallâj et d'autres qui prônaient la fusion du Créateur avec les créatures (le panthéisme). Voir *Majmû' al-Fatâwâ*. NDT

2 Cette parole est attribuée à l'Imam Ahmad, voir *al-Sunna*, t. 1, p. 164-165.

pour les incroyants un châtiment avilissant. Et ceux qui croient en Allah et en Ses Messagers et qui ne font point de différence entre ces derniers, voilà ceux à qui Il donnera leurs récompenses. ❯ (le Coran, 4 : 150-152)

Le Prophète ﷺ dit : «*Je crois en Allah et en Ses Messagers.* »[1]

Question 88 : Que signifie la Foi aux Messagers ?

C'est la croyance ferme, qu'Allah ﷻ a envoyé à chaque communauté un Messager issu d'eux, qui les appelle à adorer Allah ﷻ Seul et à ne pas croire en tout ce qui est adoré en dehors de Lui.

Il s'agit aussi de croire qu'ils sont tous véridiques, crédibles, bienfaisants et sensés, nobles et obéissants, pieux et honnêtes, qu'ils sont des guides, bien guidés, appuyés par des arguments manifestes et des signes fabuleux de la part de leur Seigneur.

C'est également croire qu'ils ont transmis tout ce avec quoi Allah ﷻ les a envoyés, sans dissimuler ni transformer, sans ajouter ni ôter une seule lettre de leur propre chef.

فَهَلْ عَلَى ٱلرُّسُلِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ

❮ N'incombe-t-il aux Messagers sinon de transmettre le message en toute clarté ? ❯ (le Coran, 16 : 35)

Il s'agit également de croire qu'ils étaient tous dans la vérité éclatante, qu'Allah ﷻ a pris Ibrâhîm عليه السلام comme Ami intime (*Khalîl*) ainsi que Mu<u>h</u>ammad ﷺ[2], qu'Il a parlé à Mûsâ عليه السلام de vive voix[3], qu'Il a élevé Idrîs ﷻ à un haut rang [4], que 'Îsâ (Jésus) عليه السلام est le Serviteur d'Allah, Son

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 112 ; Muslim, t. 8, p. 192, d'après 'Umar Ibn al-Kha<u>tt</u>âb رضي الله عنه.

2 Rapporté par Muslim, t. 7, p. 108, d'après Ibn Mas'ûd رضي الله عنه qui dit : le Prophète ﷺ a dit : « *Je désavoue toute amitié intime, et si je devais avoir un ami intime, j'aurais choisi Ibn Abî Qu<u>h</u>âfa [Abû Bakr]. Et votre compagnon [le Prophète ﷺ] est bien l'ami intime d'Allah ﷻ.* »

3 Allah ﷻ dit : ❮…et Allah a effectivement parlé à Mûsâ ❯ (le Coran, 4 : 164).

4 Allah ﷻ dit : ❮ Et mentionne Idrîs, dans le Livre. C'était un véridique et un Prophète. Et Nous l'élevâmes à un haut rang ❯ (le Coran, 19 : 56-57).

Messager et Sa Parole qu'Il envoya à Maryam, ainsi qu'un souffle [de vie] venant de Lui.[1]

Enfin, qu'Allah en a favorisé certains par rapport à d'autres et qu'Il a élevé certains en degrés.

Question 89 : La prédication des Messagers concorda-t-elle quant à ce qu'ils ordonnaient et interdisaient ?

Leur prédication, du premier au dernier, concorda quant au fondement et à la base de l'adoration qui est l'Unicité à savoir, vouer exclusivement à Allah ﷻ toutes les sortes d'adoration, au niveau de la croyance, de la parole et de l'acte, ainsi que ne pas croire en tout ce qui est adoré en dehors de Lui.

Quant aux obligations cultuelles, il se peut que la prière, le jeûne et autres, prescrits aux uns ne le soient pas aux autres, et que soit interdit aux uns ce qui est licite aux autres, comme épreuve de la part d'Allah ﷻ.

لِيَبْلُوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا

❬ Afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre. ❭ (le Coran 67 : 2)

Question 90 : Quelle est la preuve qu'ils avaient en commun le fondement de l'adoration en question [l'Unicité d'Allah ﷻ] ?

Les preuves provenant du Coran sont de deux sortes : globales et spécifiques.

Quant à celles qui sont globales, il y a par exemple Ses Paroles ﷻ :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلطَّٰغُوتَ

1 Allah ﷻ dit : ❬ Parmi ces Messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres… A Jésus fils de Marie Nous avons apporté les preuves et Nous l'avons fortifié par le Saint-Esprit ❭ (le Coran, 2 : 253).

❨ Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager (pour leur dire) : « *Adorez Allah et écartez-vous du Tâghût.* »[1] ❩ (le Coran, 16 : 36)

وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِيٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ

❨ Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « *Point de divinité en dehors de Moi, adorez-Moi donc.* » ❩ (le Coran 21 : 25)

وَسْـَٔلْ مَنْ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رُّسُلِنَآ أَجَعَلْنَا مِن دُونِ ٱلرَّحْمَٰنِ ءَالِهَةً يُعْبَدُونَ

❨ Et demande à ceux de Nos Messagers que Nous avons envoyés avant toi si Nous avons institué, en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer. ❩ (le Coran, 43 : 45)

En ce qui concerne celles qui sont détaillées, il y a par exemple les Paroles d'Allah ﷻ suivantes :

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦ فَقَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ

❨ Nous envoyâmes Nûh vers son peuple. Il (leur) dit : « *Ô mon peuple ! Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité en dehors de Lui.* » ❩ (le Coran, 23 : 23)

وَإِلَىٰ ثَمُودَ أَخَاهُمْ صَٰلِحًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ

1 *Al-Tâghût* : dérivé de la racine *taghâ* : dépasser les limites. Le Cheikh Muhammad Ibn Sâlih al-'Uthaymîn ﷺ dit : « *La définition la plus exhaustive qui ait été donnée [concernant le terme al-Tâghût] est ce qu'a cité Ibn al-Qayyim ﷺ : [al-Tâghût est] toute chose ou personne suivie, adorée ou obéie par rapport à laquelle le serviteur dépasse la limite* ». Voir *al-Qawl al-Mufîd 'alâ Kitâb al-Tawhîd*, p. 15, Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya. NDT

❮ Et aux Thamûd, (Nous avons envoyé) leur frère Sâlih qui (leur) dit : « *Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez point de divinité en dehors de Lui.* » ❯ (le Coran, 11 : 61)

وَإِلَىٰ عَادٍ أَخَاهُمْ هُودًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۚ

❮ Et aux 'Âd, (Nous avons envoyé) leur frère Hûd qui (leur) dit : « *Ô mon peuple ! Adorez Allah, vous n'avez point de divinité en dehors de Lui.* » ❯ (le Coran 11 : 50)

وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ شُعَيْبًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ ۖ

❮ Et aux Madyan, (Nous avons envoyé) leur frère Shu'ayb qui (leur) dit : « *Ô mon peuple ! Adorez Allah, vous n'avez point de divinité en dehors de Lui.* » ❯ (le Coran, 11 : 84)

وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى
فَطَرَنِى

❮ Et lorsque Ibrâhîm dit à son père et à son peuple : « *Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé.* » ❯ (le Coran 43 : 26-27)

De même, Mûsâ عليه السلام dit [à son peuple] :

إِنَّمَآ إِلَٰهُكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ وَسِعَ كُلَّ شَىْءٍ عِلْمًا

❮ En vérité, votre seul Dieu est Allah en dehors de Qui il n'y a point de divinité. De Sa Science, Il embrasse tout. ❯ (le Coran 20 : 98)

وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ
بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ

❮ Le Messie dit : « *Ô enfants d'Israël ! Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Quiconque associe à Allah, Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu.* » ❯ (le Coran 5 : 72)

قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ مُنذِرٌ ۖ وَمَا مِنْ إِلَٰهٍ إِلَّا ٱللَّهُ ٱلْوَٰحِدُ ٱلْقَهَّارُ

❮ Dis : « *Je suis un avertisseur. Point de divinité à part Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême.»* ❯ (le Coran 38 : 65)

Question 91 : Quelle est la preuve de la divergence de leurs législations dans leurs détails, concernant le licite et l'illicite ?

C'est la Parole d'Allah ﷻ :

لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَلَٰكِن لِّيَبْلُوَكُمْ فِى مَآ ءَاتَىٰكُمْ ۖ فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ

❮ À chacun de vous Nous avons assigné une législation et une voie à suivre. Si Allah avait voulu, Il aurait certes fait de vous une seule communauté. Mais Il veut vous prouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez-vous donc dans les bonnes œuvres. ❯ (le Coran 5 : 48)

Ibn 'Abbâs ﵄ dit[1] : « (...une législation et une voie à suivre...) *signifient un chemin et une tradition.* »

1 'Abd Allah Ibn 'Abbâs Ibn 'Abd al-Mu<u>tt</u>alib ﵄ : célèbre compagnon et savant de cette communauté. Il est le cousin du Prophète ﷺ et celui-ci invoqua Allah ﷻ pour qu'Il lui apprenne l'exégèse et la compréhension de la religion. Il ﵁ est décédé à al-<u>T</u>â'if en 68 H. ﵁. Voir *Tadhkirat al-<u>H</u>uffâ<u>z</u>*, t. 1, p. 40-41.

Mujâhid[1], 'Ikrima[2], al-Hasan al-Basrî[3], Qatâda[4], al-Dahhâk[5], al-Suddî[6] et Abû Ishâq al-Sabî'î[7] adoptèrent également cette interprétation.

Dans le *Sahîh* d'al-Bukhârî ﷺ, le Prophète ﷺ a dit :

نَحْنُ مَعَاشِرَ الأَنْبِيَاءِ إِخْوَةٌ لِعَلاَّتٍ دِينُنَا وَاحِدٌ.

« *Nous, les Prophètes, sommes des frères de même père et de mères différentes. Notre religion est une.* »[8]

Il vise par là l'Unicité avec laquelle Allah ﷻ a envoyé chaque Messager et qu'Il a incluse dans tous les Livres qu'Il a révélés. Quant aux législations, elles diffèrent dans les injonctions, les interdictions, le licite et l'illicite ﴿ afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre ﴾ (le Coran, 67 : 2).

Question 92 : Allah ﷻ a-t-Il relaté les récits de tous les Messagers dans le Coran ?

Allah ﷻ nous a relaté de leurs récits ce qui est suffisant et contient des exhortations et des leçons. Puis Il ﷻ a dit :

---

1 Mujâhid Ibn Jabr al-Makkî : lecteur et exégète. Un des principaux élèves de 'Abd Allah Ibn 'Abbâs ﷺ. Il est décédé en 103 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 92-93.

2 'Ikrima Abû 'Abd Allah al-Barbarî, puis al-Madanî : élève d'Ibn 'Abbâs ﷺ et d'autres compagnons. Il a dit : « *J'ai demandé la science pendant quarante ans et Ibn 'Abbâs attachait mes pieds pour que j'apprenne le Coran et les Sunan* ». Il est décédé en 107 H. à Médine ﷺ. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 95-96.

3 Cheikh al-Islâm al-Hasan Ibn Abî al-Hasan Abû Sa'îd al-Basrî : éminent savant qui a rencontré plusieurs compagnons comme 'Uthmân, Ibn 'Umar, Jâbir et d'autres ﷺ. Il est décédé en 110 H. ﷺ. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 71-72.

4 Qatâda Ibn Da'âma al-Sadûsî al-Basrî : savant exégète qui était très connu pour sa forte mémoire à tel point qu'il dit de lui-même : « *Je n'ai jamais dit à un savant du hadith* : « *Répète-moi* ». Il est décédé en 118 H. ﷺ. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 122-124.

5 Al-Dahhâk Ibn Muzâhim al-Hilâlî Abû al-Qâsim : exégète décédé en 106 H. ﷺ. Voir *Tabaqât al-Mufassirin*, t. 1, p. 122.

6 Al-Suddî Muhammad Ibn Marwân Ibn Ismâ'îl al-Suddî : auteur d'une exégèse du Coran, il est décédé en 127 H. Voir *Tabaqât al-Mufassirin*, t. 2, p. 255-256.

7 Abû Ishâq al-Sabî'î 'Amr Ibn 'Abd Allah al-Hamadânî : célèbre *Tâbi'i* (épigone) parmi les grands savants, il est décédé en 127 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 114-116.

8 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 141-142, et Muslim, t. 7, p. 96. [Ce hadith indique que l'origine de la religion des Prophètes est la même mais qu'ils diffèrent quant aux questions juridiques pratiques.]

وَرُسُلًا قَدْ قَصَصْنَٰهُمْ عَلَيْكَ مِن قَبْلُ وَرُسُلًا لَّمْ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ

❰ Et il y a des Messagers dont Nous t'avons fait le récit précédemment et des Messagers dont Nous ne t'avons point fait le récit.❱ (le Coran 4 : 164)

Par conséquent, nous devons croire en eux tous dans le détail là où cela a été détaillé et globalement là où cela a été cité de manière générale.

Question 93 : Combien en a-t-Il ﷻ nommés dans le Coran ?

Il ﷻ y a nommé parmi eux : Âdam, Nûh (Noé), Idrîs (Hénoch), Hûd, Sâlih, Ibrâhîm (Abraham), Ismâ'îl, Ishâq (Isaac), Ya'qûb (Jacob), Yûsuf (Joseph), Lût, Shu'ayb (Jethro), Yûnus (Jonas), Mûsâ (Moïse), Hârûn (Aaron), Ilyâs (Élie), Zakariyyâ, Yahyâ (Jean-Baptiste), al-Yasa' (Élisée), Dhûl-Kifl (Ezéchiel), Dâwud (David), Sulaymân (Salomon) et Ayyûb (Job). Les enfants d'Israël sont mentionnés de manière globale. De même, 'Îsâ (Jésus) et Muhammad ont été cités dans le Coran (que les prières d'Allah soient sur eux tous).[1]

Question 94 : Quels sont les Messagers doués de constance (*Ûluw al-'Azm*) ?

Ils sont au nombre de cinq. Allah ﷻ les a cités à part à deux endroits de Son Livre.

Le premier : dans la sourate « les Coalisés » (*al-Ahzâb*). Il s'agit de la Parole du Très-Haut ﷻ :

1 Les Prophètes cités dans le Coran sont au nombre de vingt-cinq. Allah ﷻ dit : ❰Tel est l'argument que Nous inspirâmes à Ibrâhîm contre son peuple. Nous élevons en haut rang qui Nous voulons. Ton Seigneur est Sage et Omniscient. Et nous lui avons donné Ishâq et Ya'qûb et Nous les avons guidés tous deux. Et Nûh, Nous l'avons guidé auparavant. Et parmi sa descendance : Dâwud, Sulaymân, Ayyûb, Yûsuf, Mûsâ et Hârûn. C'est ainsi que nous récompensons les bienfaisants. De même Zakariyyâ, Yahyâ, 'Îsâ et Ilyâs, tous étant du nombre des gens de bien. De même, Ismâ'îl, al-Yasa' Yûnus et Lût. Chacun d'eux Nous l'avons favorisé par-dessus le reste du monde❱ (le Coran, 6 : 83-86). Dans ces versets, on en retrouve dix-huit. Les autres sont : Âdam, Hûd, Sâlih, Shu'ayb, Idrîs, Dhûl-Kifl et notre Prophète Muhammad ﷺ. Ces derniers ont été cités dans différents autres versets.

وَإِذْ أَخَذْنَا مِنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مِيثَـٰقَهُمْ وَمِنكَ وَمِن نُّوحٍ وَإِبْرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ

❮ Lorsque Nous prîmes des Prophètes leur engagement, de même que de toi, de Nûh, d'Ibrâhîm, de Mûsâ et de 'Îsâ fils de Maryam (Marie). ❯ (le Coran, 33 : 7)

Le second : dans la sourate « la Consultation » (*al-Shûrâ*). Il s'agit de la Parole d'Allah ﷻ :

شَرَعَ لَكُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا وَصَّىٰ بِهِۦ نُوحًا وَٱلَّذِىٓ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ وَمَا وَصَّيْنَا بِهِۦٓ إِبْرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَىٰٓ أَنْ أَقِيمُوا۟ ٱلدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُوا۟ فِيهِ

❮ Il vous a légiféré en matière de religion ce qu'Il avait enjoint à Nûh, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrâhîm, Mûsâ et 'Îsâ : « *Établissez la religion et n'en faites pas un sujet de division.* » ❯ (le Coran, 42 : 13)

Question 95 : Qui fut le premier Messager ? Quand eut lieu la Divergence ?

Le premier Messager fut Nûh (Noé) عليه السلام comme le dit Allah ﷻ :

إِنَّآ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ كَمَآ أَوْحَيْنَآ إِلَىٰ نُوحٍ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ مِنۢ بَعْدِهِۦ

❮ Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nûh et aux Prophètes après lui. ❯ (le Coran, 4 : 163)

Il ﷻ dit également :

كَذَّبَتْ قَبْلَهُمْ قَوْمُ نُوحٍ وَٱلْأَحْزَابُ مِنۢ بَعْدِهِمْ

❮ Avant eux, le peuple de Nûh a traité son Messager de menteur et les coalisés après eux (ont fait de même). ❯ (le Coran, 40 : 5)

Quant à la Divergence, Ibn 'Abbâs ﵄ a dit : « *Il y eut entre Âdam et Nûh dix générations [ou dix siècles] qui étaient toutes sur une voie de vérité, puis ils divergèrent.*»[1]

فَبَعَثَ ٱللَّهُ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ

❨ Puis, Allah envoya des Prophètes comme annonciateurs et avertisseurs. ❩ (le Coran, 2 : 213)

Question 96 : Qui est le sceau (le dernier) des Prophètes ?

Le sceau des Prophètes est Muhammad ﷺ.

Question 97 : Quelle en est la preuve ?

Allah ﷻ dit :

مَّا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَآ أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَـٰكِن رَّسُولَ ٱللَّهِ وَخَاتَمَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ

❨ Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes mais le Messager d'Allah et le sceau des Prophètes. ❩ (le Coran 33 : 40)

Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّهُ سَيَكُونُ بَعْدِي كَذَّابُونَ ثَلاَثُونَ كُلُّهُمْ يَدَّعِي أَنَّهُ نَبِيٌّ وَأَنَا خَاتَمُ النَّبِيِّينَ وَلاَ نَبِيَّ بَعْدِي.

«*Il y aura après moi trente imposteurs qui prétendront tous être prophètes. Or, je suis le sceau des Prophètes et il n'y aura aucun prophète après moi.* »[2]

Dans le *Sahîh* [d'al-Bukhârî, il est rapporté qu'] il ﷺ dit à 'Alî ﵁[3] :

1 Rapporté par Ibn Jarîr al-Tabarî dans son *Tafsîr*, t. 4, p. 275. Al-Hâkim dans *al-Mustadrak*, t. 2, p. 536-547 a dit qu'il est : « *Authentique selon les conditions d'al-Bukhârî...* » [Jugé en partie authentique par al-Albânî dans *al-Silsila al-Sahîha*, n° 2668.]

2 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 98, d'après Thawbân ﵁. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 4252.

3 'Alî Ibn Abî Tâlib ﵁ : un des compagnons du Prophète ﷺ à qui le Paradis fut annoncé, quatrième des Califes bien guidés, cousin du Prophète ﷺ et mari de sa fille, Fâtima ﵂. Il fut assassiné le 17 Ramadan de l'an 40 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 13.

أَلاَ تَرْضَى أَنْ تَكُونَ مِنِّي بِمَنْزِلَةِ هَارُونَ مِنْ مُوسَى إِلاَّ أَنَّهُ لاَ نَبِيَّ بَعْدِي ؟

« N'es-tu pas satisfait d'être par rapport à moi ce qu'était Hârûn par rapport à Mûsâ, si ce n'est qu'il n'y aura pas de Prophète après moi ? »[1]

Il ﷺ dit aussi dans le hadith qui a trait au *Dajjâl* (le Faux Messie) :

وَأَنَا خَاتَمُ النَّبِيِّينَ وَلاَ نَبِيَّ بَعْدِي.

« Je suis le sceau des Prophètes, point de Prophète après moi. »[2]

Question 98 : Par quoi notre Prophète Muhammad ﷺ se distingue-t-il des autres Prophètes ?

Il ﷺ est doté de nombreuses spécificités auxquelles des ouvrages ont été consacrés. Parmi celles-ci, le fait qu'il est le dernier des Prophètes, comme nous l'avons mentionné. De même, le fait qu'il est le maître des enfants d'Adam, interprétation donnée à la Parole d'Allah ﷻ :

تِلْكَ ٱلرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ مِّنْهُم مَّن كَلَّمَ ٱللَّهُ وَرَفَعَ بَعْضَهُمْ دَرَجَٰتٍ

﴾ Parmi ces Messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres, il en est à qui Allah a parlé et Il en a élevé d'autres en grades. ﴿ (le Coran 2 : 253)

Le Prophète ﷺ dit d'ailleurs :

أَنَا سَيِّدُ وَلَدِ آدَمَ وَلاَ فَخْرَ.

« Je suis le maître des enfants d'Adam, sans prétention. »[3]

Figure également parmi ses caractéristiques spécifiques le fait qu'il a été envoyé à l'ensemble des êtres parmi les djinns et les hommes, conformément aux Paroles du Très-Haut ﷻ :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 208 et Muslim t. 7, p. 120 d'après Sa'd Ibn Abî Waqqâs ﷺ.

2 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 498. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 2219.

3 Hadith authentique rapporté par Ibn Mâjah. Voir *Sunan Ibn Mâjah* vérifié par al-Albânî, n° 4308.

قُلْ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنِّى رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا

❮ Dis : « *Ô hommes ! Je suis le Messager d'Allah pour vous tous.* » ❯ (le Coran 7 : 158)

وَمَآ أَرْسَلْنَـٰكَ إِلَّا كَآفَّةً لِّلنَّاسِ بَشِيرًا وَنَذِيرًا

❮ Or Nous ne t'avons envoyé que comme annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. ❯ (le Coran, 34 : 28)

Le Prophète ﷺ dit :

أُعْطِيتُ خَمْساً لَمْ يُعْطَهُنَّ أَحَدٌ قَبْلِي : نُصِرْتُ بِالرُّعْبِ مَسِيرَةَ شَهْرٍ، وَجُعِلَتْ لِيَ الأَرْضُ مَسْجِداً وَطَهُوراً فَأَيُّمَا رَجُلٍ مِنْ أُمَّتِي أَدْرَكَتْهُ الصَّلاَةُ فَلْيُصَلِّ، وَأُحِلَّتْ لِيَ الْغَنَائِمُ وَلَمْ تُحَلَّ لأَحَدٍ قَبْلِي، وَأُعْطِيتُ الشَّفَاعَةَ، وَكَانَ النَّبِيُّ يُبْعَثُ إِلَى قَوْمِهِ خَاصَّةً وَبُعِثْتُ إِلَى النَّاسِ عَامَّةً.

« Cinq choses m'ont été données et à personne d'autre avant moi : j'ai été soutenu par la frayeur [que j'inspire] à la distance d'un mois [de marche]. La terre m'a été désignée comme lieu de prière et moyen de purification. Donc, quiconque de ma communauté doit prier, qu'il prie [là où il se trouve]. Les butins m'ont été autorisés alors qu'Ils ne l'ont été pour personne avant moi et on m'a accordé l'Intercession. Enfin, chaque Prophète était envoyé uniquement à son peuple alors que j'ai été envoyé à l'ensemble des humains. »[1].

Il ﷺ dit aussi :

وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لاَ يَسْمَعُ بِي أَحَدٌ مِنْ هَذِهِ الأُمَّةِ يَهُودِيٌّ وَلاَ نَصْرَانِيٌّ ثُمَّ يَمُوتُ وَلَمْ يُؤْمِنْ بِالَّذِي أُرْسِلْتُ بِهِ إِلاَّ كَانَ مِنْ أَصْحَابِ النَّارِ.

« Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, personne de cette communauté[2]*, qu'il soit juif ou chrétien, n'entend parler de moi et ne*

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 113 et Muslim, t. 2, p. 63, d'après Jâbir Ibn 'Abd Allah ﷺ.

2 *Al-Umma* (la communauté) est de deux sortes : *Ummatu al-Da'wa* (communauté objet de prédication) et *Ummatu al-Istijâba* (communauté qui a répondu à l'appel). Dans ce hadith, c'est

meurt sans croire en ce avec quoi j'ai été envoyé, sans qu'il ne soit des habitants de l'Enfer. »[1]

Il ﷺ a encore d'autres particularités[2] que celles que l'on vient de mentionner, consultez-les dans les textes.

Question 99 : Que sont les miracles (*al-Mu'jizât*)[3] des Prophètes ?

Les miracles sont des phénomènes extraordinaires et incontestables accompagnés de [la notion de] défi[4].

Ils sont soit matériels, c'est-à-dire visibles ou audibles, tels que la sortie de la chamelle du rocher, la transformation du bâton [de Mûsâ عليه السلام] en serpent, la parole adressée par des objets inertes, etc. Soit abstraits, c'est-à-dire que l'on perçoit par la clairvoyance, comme le miracle du Coran.

Notre Prophète ﷺ a été gratifié de tout cela. Ainsi, il n'y eut aucun miracle qui fut donné à un Prophète sans que le Prophète Muhammad ﷺ n'en ait eu un plus magnifique dans le même domaine.

---

la première des deux qui est visée, autrement dit l'humanité, à qui le Message de Muhammad ﷺ est adressé. NDT

1 Rapporté par Muslim, t. 2, p. 307, d'après Abû Hurayra رضي الله عنه.

2 Les particularités du Prophète ﷺ et de sa communauté sont nombreuses. Ibn Hajar رحمه الله en a énuméré dix-sept et d'autres soixante. Parmi ses particularités ﷺ, outre les cinq citées dans le hadith de Jâbir رضي الله عنه, il y a : le fait que ses paroles sont concises et renferment beaucoup de sens (*Jawâmi' al-Kalim*), qu'il est le dernier des Prophètes, que nos rangs de prières sont semblables à ceux des Anges, la fin de la sourate *al-Baqara*, le fait que sa communauté est la meilleure des communautés, etc. Voir *Fath al-Bârî*, t. 1, p. 436-439.

3 Les miracles des Prophètes sont appelés par le Coran : signes, preuves, évidences. C'est pourquoi Cheikh al-Islâm Ibn Taymiyya رحمه الله estime que l'utilisation de ces termes coraniques est préférable au terme *Mu'jiza* (miracle). Voir *al-Jawâb al-sahîh liman baddala dîn al-Masîh*, t. 4, p. 67-71.

4 Ibn Taymiyya رحمه الله estime que les miracles des Prophètes ne sont pas toujours accompagnés de défi, que le miracle est une preuve appuyant la prophétie du Prophète, comme l'annonciation faite par les Envoyés précédents de la prophétie de notre Prophète Muhammad ﷺ. Voir *al-Nubuwwât*, p. 106-112.

Parmi ses miracles matériels, il y a :

- la scission de la lune[1];
- les gémissements du tronc d'arbre[2];
- le jaillissement de l'eau d'entre ses nobles doigts[3];
- l'épaule [du mouton] qui parla[4];
- la nourriture glorifiant Allah[5];
- ainsi que d'autres récits authentiques rapportés de manière notoire.

Cependant, il s'agit de miracles qui, comme ceux des autres Prophètes, ont disparu avec leurs époques et dont il ne reste que les récits. Quant au miracle qui subsiste et qui est éternel, il s'agit du Coran dont les merveilles sont infinies.

لَّا يَأْتِيهِ ٱلْبَٰطِلُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِۦ ۖ تَنزِيلٌ مِّنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ

❮ Le faux ne l'atteint pas, ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. ❯ (le Coran, 41 : 42)

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 6, p. 52 et Muslim, t. 8, p. 132, d'après Ibn Mas'ûd ﷺ qui dit : « *La lune s'est fendue en deux à l'époque de l'Envoyé d'Allah ﷺ et le Prophète ﷺ a dit* : « *Soyez témoins.* »

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 173-174, d'après Ibn 'Umar ﷺ qui dit : « *Le Prophète ﷺ faisait son discours auprès d'un tronc d'arbre, puis quand il prit une chaire, le tronc d'arbre se tourna vers lui et gémit. Le Prophète ﷺ alla alors vers lui et passa sa main sur lui.* »

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 169 ; Muslim, t. 7, p. 59, d'après Anas ﷺ, il dit : « *Lorsqu'on apporta au Prophète ﷺ un récipient, alors qu'il était à al-Zawrâ' [quartier de Médine], il mit ses mains dans celui-ci et l'eau jaillit d'entre ses doigts et tout le monde fit ses ablutions* ». Qatâda dit : « Je dis à Anas : « *Combien étiez-vous ?* » » Il dit : « *Trois cents ou près de trois cents.* »

4 L'histoire de la juive qui offrit au Prophète ﷺ une épaule de mouton empoisonnée est rapportée par al-Bukhârî, t. 2, p. 141 et Muslim, n° 2190. Quant aux versions du hadith rapportant que l'épaule du mouton a parlé au Prophète ﷺ pour l'informer qu'elle contenait du poison, elles sont rapportées par al-Dârimî, t. 1, p. 35, n° 69 et Abû Dâwud, n° 4510. La version d'al-Dârimî contient une interruption dans la chaîne de transmission. Celle d'Abû Dâwud est faible, voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 4510.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 171, d'après Ibn Mas'ûd ﷺ qui dit : « *Nous entendions la glorification de la nourriture alors qu'il ﷺ mangeait.* »

Question 100 : Quelle est la preuve du caractère inimitable (*I'jâz*) du Coran ?

La preuve en est sa révélation sur plus de vingt ans, tout en défiant les plus éloquents et les plus versés dans la rhétorique et l'expression parmi la création, en leur disant :

فَلْيَأْتُوا۟ بِحَدِيثٍ مِّثْلِهِۦٓ إِن كَانُوا۟ صَـٰدِقِينَ

❬ Eh bien ! Qu'ils produisent un récit pareil à lui (le Coran), s'ils sont véridiques. ❭ (le Coran 52 : 34)

قُلْ فَأْتُوا۟ بِعَشْرِ سُوَرٍ مِّثْلِهِۦ مُفْتَرَيَـٰتٍ

❬ Dis : « *Apportez donc dix sourates semblables à ceci forgées (par vous).* » ❭ (le Coran 11 : 13)

قُلْ فَأْتُوا۟ بِسُورَةٍ مِّثْلِهِۦ

❬ Dis : « *Composez donc une sourate semblable à ceci.* » ❭ (le Coran 10 : 38)

Mais ils ne l'ont pas fait et n'en ont même pas eu l'intention malgré leur grande ferveur à le réfuter par tous les moyens possibles. Cela, bien que les lettres et mots qui le composent sont ceux-là mêmes de leur langue dans laquelle ils dialoguent, dans le domaine de laquelle ils rivalisent les uns les autres et dont ils se vantent.

Ensuite, Allah ﷻ proclama leur incapacité et la manifestation de son caractère inimitable en disant :

قُل لَّئِنِ ٱجْتَمَعَتِ ٱلْإِنسُ وَٱلْجِنُّ عَلَىٰٓ أَن يَأْتُوا۟ بِمِثْلِ هَـٰذَا ٱلْقُرْءَانِ لَا يَأْتُونَ بِمِثْلِهِۦ وَلَوْ كَانَ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ ظَهِيرًا

❬ Dis : « *Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres.* » ❭ (le Coran 17 : 88)

Le Prophète ﷺ dit :

مَا مِنَ الأَنْبِيَاءِ مِنْ نَبِيٍّ إِلاَّ وَقَدْ أُعْطِيَ مِنَ الآيَاتِ مَا مِثْلُهُ آمَنَ عَلَيْهِ الْبَشَرُ، وَإِنَّمَا كَانَ الَّذِي أُوتِيتُ وَحْياً أَوْحَى اللهُ إِلَيَّ ، فَأَرْجُو أَنْ أَكُونَ أَكْثَرَهُمْ تَابِعاً يَوْمَ الْقِيَامَةِ.

« Il n'est de Prophète qui n'ait reçu des signes par l'intermédiaire desquels les gens croient. Ce que j'ai reçu est une révélation qu'Allah m'a révélée. J'espère donc être celui d'entre eux qui aura le plus d'adeptes le jour de la Résurrection. »[1]

En effet, les gens ont écrit des ouvrages sur les aspects du caractère inimitable du Coran au niveau de la terminologie, des significations et des informations passées et futures qui ont trait à l'Invisible. Malgré cela, ils n'en ont cerné que ce qui est semblable à ce que retire l'oiseau de la mer avec son bec.

Question 101 : Quelle est la preuve de la Foi au Jour dernier tirée du Coran?

Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا وَرَضُوا۟ بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَٱطْمَأَنُّوا۟ بِهَا وَٱلَّذِينَ هُمْ عَنْ ءَايَٰتِنَا غَٰفِلُونَ ﴿٧﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ مَأْوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ

﴾ Ceux qui n'espèrent pas Notre Rencontre, qui sont satisfaits de la vie présente et s'y sentent en sécurité, et ceux qui sont inattentifs à Nos Signes (ou versets), leur refuge sera le Feu pour ce qu'ils acquéraient. ﴿ (le Coran 10 : 7-8)

Il ﷻ dit aussi :

مَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ ٱللَّهِ فَإِنَّ أَجَلَ ٱللَّهِ لَءَاتٍ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 6, p. 97, et Muslim, t. 1, p. 92.

« Celui qui espère rencontrer Allah, le terme fixé par Allah va certainement venir. » (le Coran 29 : 5)

إِنَّمَا تُوعَدُونَ لَصَادِقٌ ۝ وَإِنَّ ٱلدِّينَ لَوَٰقِعٌ

« Ce qui vous est promis est certainement vrai. Et la rétribution arrivera inévitablement. » (le Coran 51 : 5-6)

إِنَّ ٱلسَّاعَةَ لَأَتِيَةٌ لَّا رَيْبَ فِيهَا

« Certes, l'Heure va arriver, pas de doute là-dessus. » (le Coran, 40 : 59)

Question 102 :
Que signifie la Foi au Jour Dernier et qu'englobe-t-elle ?

Elle signifie la croyance ferme à son inévitable survenue et l'application de ce que cela implique. Entre dans cela la Foi aux signes et présages de l'Heure qui auront inéluctablement lieu avant celle-ci, ainsi que la Foi :

- à la mort et à ce qui s'ensuit comme épreuve, supplices et délices de la tombe ;
- au soufflement dans le cor et la sortie des créatures des tombes ;
- à ce qui aura lieu dans la station de la Résurrection comme frayeurs et terreurs, aux détails du Rassemblement, au déploiement des feuilles [des actes], à l'installation des Balances, au Pont, au Bassin, à l'intercession, etc. ;
- au Paradis et à ses délices dont le summum sera la contemplation du Visage d'Allah ﷻ ;
- à l'Enfer et à ses tourments dont le plus sévère sera que l'on privera ses habitants de voir leur Seigneur ﷻ.

Question 103 :
Quelqu'un sait-il quand l'Heure aura-t-elle lieu ?[1]

La survenue de l'Heure figure parmi les clefs de l'Invisible dont Allah ﷻ S'est exclusivement réservé la connaissance, comme le Très-Haut ﷻ dit :

إِنَّ ٱللَّهَ عِندَهُۥ عِلۡمُ ٱلسَّاعَةِ وَيُنَزِّلُ ٱلۡغَيۡثَ وَيَعۡلَمُ مَا فِي ٱلۡأَرۡحَامِۖ وَمَا تَدۡرِي نَفۡسٞ مَّاذَا تَكۡسِبُ غَدٗاۖ وَمَا تَدۡرِي نَفۡسُۢ بِأَيِّ أَرۡضٖ تَمُوتُۚ

﴿ La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah, et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice, et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain et personne ne sait en quelle terre il mourra. ﴾ (le Coran, 31 : 34)

Il ﷻ dit également :

يَسۡـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلسَّاعَةِ أَيَّانَ مُرۡسَىٰهَاۖ قُلۡ إِنَّمَا عِلۡمُهَا عِندَ رَبِّيۖ لَا يُجَلِّيهَا لِوَقۡتِهَآ إِلَّا هُوَۚ ثَقُلَتۡ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۚ لَا تَأۡتِيكُمۡ إِلَّا بَغۡتَةٗۗ

﴿ Ils t'interrogent sur l'Heure : « *Quand arrivera-t-elle ?* » Dis : « *Seul mon Seigneur en a connaissance. Lui Seul la manifestera en son temps. Lourde elle sera dans les cieux et (sur) la terre et elle ne viendra à vous que soudainement.* » ﴾ (le Coran 7 : 187)

يَسۡـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلسَّاعَةِ أَيَّانَ مُرۡسَىٰهَا ٤٢ فِيمَ أَنتَ مِن ذِكۡرَىٰهَآ ٤٣ إِلَىٰ رَبِّكَ مُنتَهَىٰهَآ

﴿ Ils t'interrogent au sujet de l'Heure : « *Quand arrivera-t-elle ?* » En quoi es-tu apte à le leur dire ? Son terme n'est connu que de ton Seigneur. ﴾ (le Coran, 79 : 42-44)

De plus, lorsque l'Ange Jibrîl عليه السلام demanda au Prophète ﷺ : « *Informe-moi au sujet de l'Heure* », il lui répondit ﷺ :

مَا الْمَسْؤُولُ عَنْهَا بِأَعْلَمَ مِنَ السَّائِلِ.

1 Au sujet de l'Heure et de ses signes, voir « Les signes de la fin des temps » publié aux éditions al-Hadîth, 2020 (troisième édition).

« L'interrogé à son sujet n'en sait pas plus que celui qui interroge. »

Puis il cita ses signes.

Dans une version, il ﷺ ajouta :

فِي خَمْسٍ لاَ يَعْلَمُهُنَّ إِلاَّ اللهُ تَعَالَى.

« Elle (l'Heure) fait partie de cinq [choses] que Seul Allah le Très Haut connaît. »[1]

Ensuite, il ﷺ récita le verset cité ci-dessus.

Question 104 :
Quels sont les exemples de signes de l'Heure tirés du Coran ?

Ce sont par exemple les Paroles du Très-Haut :

هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن تَأْتِيَهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ أَوْ يَأْتِىَ رَبُّكَ أَوْ يَأْتِىَ بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ ۗ يَوْمَ يَأْتِى بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ لَا يَنفَعُ نَفْسًا إِيمَٰنُهَا لَمْ تَكُنْ ءَامَنَتْ مِن قَبْلُ أَوْ كَسَبَتْ فِىٓ إِيمَٰنِهَا خَيْرًا ۗ

❮ Qu'attendent-ils sinon que les Anges leur viennent, que vienne ton Seigneur ou que viennent certains signes de ton Seigneur ? Le jour où certains signes de ton Seigneur viendront, la Foi à Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance. ❯ (le Coran 6 : 158)

وَإِذَا وَقَعَ ٱلْقَوْلُ عَلَيْهِمْ أَخْرَجْنَا لَهُمْ دَآبَّةً مِّنَ ٱلْأَرْضِ تُكَلِّمُهُمْ أَنَّ ٱلنَّاسَ كَانُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا لَا يُوقِنُونَ

❮ Et quand la parole tombera sur eux, Nous leur ferons sortir de la terre une bête qui leur parlera, (leur disant que) les gens n'étaient nullement convaincus de la vérité de Nos Signes (ou versets.) ❯ (le Coran, 27 : 82)

1 Partie d'un long hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 18, et Muslim, t. 1, p. 29.

حَتَّىٰٓ إِذَا فُتِحَتۡ يَأۡجُوجُ وَمَأۡجُوجُ وَهُم مِّن كُلِّ حَدَبٖ يَنسِلُونَ ٩٦ وَٱقۡتَرَبَ ٱلۡوَعۡدُ ٱلۡحَقُّ

﴿ Jusqu'à ce que soient relâchés les *Ya'jûj* et les *Ma'jûj* (Gog et Magog) et qu'ils se précipiteront de chaque hauteur, c'est alors que la vraie promesse s'approchera. ﴾ (le Coran, 21 : 96-97)

فَٱرۡتَقِبۡ يَوۡمَ تَأۡتِي ٱلسَّمَآءُ بِدُخَانٖ مُّبِينٖ

﴿Eh bien attends le jour où le ciel apportera une fumée visible. ﴾ (le Coran 44 : 10)

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱتَّقُواْ رَبَّكُمۡۚ إِنَّ زَلۡزَلَةَ ٱلسَّاعَةِ شَيۡءٌ عَظِيمٞ

﴿ Ô hommes ! Craignez votre Seigneur. Le séisme de l'Heure (qui la précédera) est une chose terrible. ﴾ (le Coran 22 : 1)

Question 105 :
Quels sont les exemples de signes de l'Heure tirés de la *Sunna* ?

Ce sont, par exemple :

- les hadiths parlant du lever du soleil de son couchant[1] ;
- la Bête[2] ;
- les hadiths citant les calamités comme le Faux Messie (*al-Dajjâl*)[3] et les batailles ;

1 Les hadiths concernant le lever du soleil de son couchant sont authentiques. Parmi eux, il y a ce que rapportent al-Bukhârî, t. 7, p. 190 et Muslim, t. 1, p. 95, d'après Abû Hurayra ﷺ selon lequel le Prophète ﷺ dit : « *L'Heure n'aura pas lieu jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant, et lorsqu'il se lèvera de son couchant, les gens croiront tous ensemble. Ce jour-là la Foi ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance.* »

2 Les hadiths concernant la Bête sont entre autres rapportés par Muslim, t. 8, p. 187 d'après Hudhayfa Ibn Usayd al-Ghifârî ﷺ qui dit : « Le Prophète ﷺ dit : « *L'Heure n'aura pas lieu jusqu'à ce que vous voyiez dix signes* » *et il cita la Fumée, le Faux Messie (al-Dajjâl), la Bête.*»

3 Les hadiths citant le Faux Messie (*al-Masîh al-Dajjâl*) sont rapportés par voies notoires. La plupart d'entre eux sont rapportés par al-Bukhârî et Muslim dans leur *Sahîh*. Parmi ces hadiths figure la parole du Prophète ﷺ : « *Al-Dajjâl, certes, sortira ayant avec lui de l'eau et du feu. Quant à ce qui apparaîtra aux yeux des gens comme étant de l'eau, c'est du feu brûlant, et quant à ce qui apparaîtra aux yeux des gens comme étant du feu, c'est de l'eau fraîche et douce. Que celui d'entre vous qui rencontre*

- les hadiths parlant de la descente de Jésus ﷺ[1] [du ciel];
- de la sortie de *Ya'jûj* et *Ma'jûj*[2];
- de la Fumée[3];
- du Vent[4] qui saisira toute âme croyante;
- de l'apparition du Feu[5];
- de l'éclipse[6]...

Question 106 : Quelle est la preuve de la Foi à la mort ?

Allah ﷻ dit :

قُلْ يَتَوَفَّىٰكُم مَّلَكُ ٱلْمَوْتِ ٱلَّذِى وُكِّلَ بِكُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُمْ تُرْجَعُونَ

﴾ Dis « *l'Ange de la mort qui est chargé de vous, vous fera mourir. Ensuite, vous serez ramenés vers votre Seigneur.* » ﴿ (le Coran 32 : 11)

---

cela se jette dans le feu car c'est de la bonne eau douce ». Rapporté par Muslim, t. 8, p. 194, d'après 'Uqba Ibn 'Amr al-Ansârî ﷺ.

1 Les hadiths concernant la descente de Jésus ﷺ du ciel sont aussi rapportés par voies notoires, parmi eux figure le hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 143, et Muslim, t. 1, p. 93 d'après Abû Hurayra ﷺ qui dit : le Prophète ﷺ a dit : « *Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, la descente du fils de Marie en tant que juge juste est imminente. Il détruira la croix, tuera le porc, mettra à terme al-Jizya [impôt sur les personnes que les citoyens non musulmans doivent verser à l'état musulman en contrepartie de leur protection et autres services]; et l'argent sera en excédent au point que personne ne l'acceptera, jusqu'à ce qu'une seule prosternation soit meilleure que ce monde et ce qu'il comporte.* »

2 La sortie de *Ya'jûj* et *Ma'jûj* est rapportée par al-Bukhârî, t. 4, p. 108, et Muslim, t. 8, p. 165 d'après Zaynab bint Jahsh : le Prophète ﷺ est rentré un jour chez elle, terrifié, en disant : « *Lâ ilâha illâ Allâh, malheur aux Arabes d'un mal qui est certes proche, la muraille de Ya'jûj et Ma'jûj a été entrouverte comme ceci* » et il forma un cercle avec le pouce et l'index. Zaynab bint Jahsh dit : « *Serons-nous anéantis alors qu'il y a des pieux parmi nous ?* » Il dit : « *Oui, si le mal est abondant !* »

3 Parmi les hadiths concernant la Fumée (*al-Dukhân*), il y a celui précité rapporté par Muslim, t. 8, p. 187 d'après Hudhayfa Ibn Usayd al-Ghifârî ﷺ.

4 Parmi les hadiths concernant le Vent qui saisira l'âme de chaque croyant, il y a ce que nous rapporte Muslim, t. 1, p. 76 d'après Abû Hurayra ﷺ qui dit : le Prophète ﷺ dit : « *Allah enverra certes un vent provenant du Yémen, plus doux que la soie. Il ne laissera personne ayant le poids d'un atome de foi sans le saisir (saisir son âme).* »

5 Parmi les hadiths concernant l'apparition du Feu, il y a ce que nous rapportent al-Bukhârî, t. 8, p. 100 et Muslim, t. 8, p. 180 : d'après Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « *L'Heure n'aura pas lieu jusqu'à ce qu'un feu sorte de la terre du Hijâz et illumine les cous des chameaux de Busrâ (dans la région du Shâm).* »

6 Voir le hadith de Hudhayfa Ibn Usayd al-Ghifârî ﷺ rapporté par Muslim, t. 8, p. 167.

كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ ۗ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ أُجُورَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ

﴾ Toute âme goûtera la mort. Mais c'est seulement au jour de la Résurrection que vous serez entièrement rétribués. ﴿ (le Coran, 3 : 185)

Allah ﷻ dit également à Son Prophète ﷺ :

إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُم مَّيِّتُونَ

﴾ En vérité, tu mourras et ils mourront aussi. ﴿ (le Coran 39 : 30)

وَمَا جَعَلْنَا لِبَشَرٍ مِّن قَبْلِكَ ٱلْخُلْدَ ۖ أَفَإِيْن مِّتَّ فَهُمُ ٱلْخَـٰلِدُونَ

﴾ Et Nous n'avons attribué l'immortalité à nul homme avant toi. Si tu meurs, seront-ils eux éternels ? ﴿ (le Coran, 21 : 34)

كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ ۝ وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو ٱلْجَلَـٰلِ وَٱلْإِكْرَامِ

﴾ Tout ce qui est sur elle (la terre) doit disparaître ! (Seule) subsistera la Face (*al-Wajh*) de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. ﴿ (le Coran, 55 : 26-27)

كُلُّ شَىْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُۥ

﴾Tout doit périr sauf Son Visage. ﴿ (le Coran 28 : 88)

وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱلْحَىِّ ٱلَّذِى لَا يَمُوتُ

﴾ Et remets-t'en au Vivant qui ne meurt jamais. ﴿ (le Coran, 25 : 58)

Il existe en outre d'innombrables hadiths à ce sujet. C'est une chose perceptible que nul n'ignore et à propos de laquelle il n'y a ni doute ni incertitude, mais plutôt de l'entêtement et de l'orgueil. En effet, nul n'œuvre selon ce qu'implique la Foi à la mort et à ce qui s'ensuit, sinon les sincères serviteurs d'Allah ﷻ. Nous croyons enfin que toute personne qui meurt, est tuée ou perd la vie d'une façon ou d'une autre, cela survient en raison de l'arrivée de son terme sans que rien n'en soit diminué.

Allah ﷻ dit :

كُلٌّ يَجْرِى لِأَجَلٍ مُّسَمًّى

❪ Chacun poursuit sa course vers un terme fixé. ❫ (le Coran 13 : 2)

فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ لَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ

❪ Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure (ou un instant) et ne peuvent le hâter non plus.❫ (le Coran, 7 : 34)

Question 107 : Quelle est la preuve de l'épreuve de la tombe (*Fitnat al-Qabr*), ainsi que de ses délices ou supplices, tirée du Coran ?

Allah ﷻ dit

كَلَّآ إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَآئِلُهَا وَمِن وَرَآئِهِم بَرْزَخٌ إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ

❪ Non, c'est simplement une parole qu'il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu'au Jour où ils seront ressuscités. ❫ (le Coran, 23 : 100)

وَحَاقَ بِـَٔالِ فِرْعَوْنَ سُوٓءُ ٱلْعَذَابِ ﴿٤٥﴾ ٱلنَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا
وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدْخِلُوٓا۟ ءَالَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ ٱلْعَذَابِ

❪ Et le pire châtiment cerna les gens de Pharaon : le feu auquel ils sont exposés matin et soir (dans leurs tombes). Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : « *Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur châtiment.* » ❫ (le Coran 40 : 45-46)

يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْـَٔاخِرَةِ

❪ Allah affermit les croyants par une parole ferme dans la vie présente[1] et dans l'au-delà. ❫ (le Coran, 14 : 27)

وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِى غَمَرَٰتِ ٱلْمَوْتِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟
أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ ٱلْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ

1 D'après al-Barâ' Ibn 'Âzib ؓ, le Prophète ﷺ dit : « *Lorsque le Musulman est interrogé dans la tombe, il témoigne qu'il n'y a nulle divinité si ce n'est Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah. Ceci est [le sens de] la Parole d'Allah :* ❪ *Allah affermit les croyants par une parole ferme dans la vie*

❨ Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort et que les Anges leur tendront les mains (disant) : « *Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation.* » ❩ (le Coran, 6 : 93)

سَنُعَذِّبُهُم مَّرَّتَيْنِ ثُمَّ يُرَدُّونَ إِلَىٰ عَذَابٍ عَظِيمٍ

❨ Nous les châtierons deux fois, puis ils seront ramenés vers un énorme châtiment. ❩ (le Coran, 9 : 101)

Question 108 : Quelle en est la preuve provenant de la *Sunna* ?

Les hadiths authentiques à ce sujet ont atteint le degré d'authenticité notoire (*al-Tawâtur*). Parmi eux figure le hadith rapporté par Anas ﵁[1] selon lequel le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ الْعَبْدَ إِذَا وُضِعَ فِي قَبْرِهِ وَتَوَلَّى عَنْهُ أَصْحَابُهُ وَإِنَّهُ لَيَسْمَعُ قَرْعَ نِعَالِهِمْ أَتَاهُ مَلَكَانِ فَيُقْعِدَانِهِ، فَيَقُولَانِ : مَا كُنْتَ تَقُولُ فِي هَذَا الرَّجُلِ لِمُحَمَّدٍ ﷺ ؟ فَأَمَّا الْمُؤْمِنُ فَيَقُولُ : أَشْهَدُ أَنَّهُ عَبْدُ اللهِ وَرَسُولُهُ. فَيَقُولُ لَهُ : انْظُرْ إِلَى مَقْعَدِكَ مِنَ النَّارِ قَدْ أَبْدَلَكَ اللهُ بِهِ مَقْعَداً مِنَ الْجَنَّةِ فَيَرَاهُمَا جَمِيعاً.

*« Lorsque le serviteur est mis dans sa tombe et que ses compagnons s'éloignent alors qu'il entend le bruit de leurs pas, deux Anges viennent auprès de lui et le font s'asseoir. Ensuite, ils lui disent : « Que disais-tu à propos de cet homme – à propos de Mu*h*ammad ﷺ ? » Le croyant répondra : « Je témoigne qu'il est le Serviteur d'Allah et Son Messager ». Puis, il lui sera dit : « Regarde ta place en Enfer. Allah te l'a remplacée par une place au Paradis ». Il les verra ainsi toutes les deux. »*

---

présente et dans l'au-delà ❩». Rapporté par Muslim et d'autres. Voir également *Tafsîr Ibn Kathîr* dans son commentaire de ce verset. NDT

1 Anas Ibn Mâlik Ibn al-Nadr Abû Hamza al-Ansârî : serviteur du Messager d'Allah ﷺ, parmi les compagnons qui ont accompagné le Messager d'Allah ﷺ après l'émigration jusqu'à sa mort. Il a vécu très longtemps, au point qu'il fut le dernier compagnon à mourir. Il est en effet décédé en 93 H. (qu'Allah lui fasse miséricorde et l'agrée). Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 44-45.

Qatâda dit : « *Il nous a été mentionné que sa tombe sera élargie.* » Puis, il reprit le hadith rapporté par Anas ﷺ qui dit :

وَأَمَّا الْمُنَافِقُ وَالْكَافِرُ فَيُقَالُ لَهُ : مَا كُنْتَ تَقُولُ فِي هَذَا الرَّجُلِ؟ فَيَقُولُ : لاَ أَدْرِي، كُنْتُ أَقُولُ مَا يَقُولُ النَّاسُ فَيُقَالُ : لاَ دَرَيْتَ وَلاَ تَلَيْتَ وَيُضْرَبُ بِمَطَارِقَ مِنْ حَدِيدٍ ضَرْبَةً، فَيَصِيحُ صَيْحَةً يَسْمَعُهَا مَنْ يَلِيهِ غَيْرَ الثَّقَلَيْنِ.

« Quant à l'hypocrite et à l'incroyant, on leur dira : « Que disais-tu à propos de cet homme ? ». Il répondra : « Je ne sais pas. Je disais ce que les gens disaient ». Il lui sera dit : « Tu n'as donc rien su, tu n'as donc rien récité». On le frappera alors avec des massues de fer d'un coup si fort qu'il poussera un cri tel que ce qui est dans ses alentours l'entendra hormis les humains et les djinns. »[1]

Ainsi que le hadith de 'Abd Allah Ibn 'Umar ﷺ[2] selon lequel le Messager d'Allah ﷺ a dit :

إِنَّ أَحَدَكُمْ إِذَا مَاتَ عُرِضَ عَلَيْهِ مَقْعَدُهُ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ، إِنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ فَمِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ، وَإِنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ النَّارِ فَمِنْ أَهْلِ النَّارِ، فَيُقَالُ : هَذَا مَقْعَدُكَ حَتَّى يَبْعَثَكَ اللهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ.

« Lorsque l'un de vous meurt, sa place lui est exposée matin et soir. S'il fait partie des gens du Paradis, il sera parmi eux, et s'il fait partie des gens de l'Enfer, il sera parmi eux. Puis on lui dira : « Ceci est ta place jusqu'à ce qu'Allah te ressuscite le jour de la Résurrection. »[3]

De même dans le hadith relatif aux deux tombes, le Prophète ﷺ dit :

إِنَّهُمَا لَيُعَذَّبَانِ.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 102, et Muslim, t. 8, p. 161.

2 'Abd Allah Ibn 'Umar Ibn al-Khattâb Abû 'Abd al-Rahmân al-'Adawî : le juriste, compagnon connu pour sa science et sa pratique ﷺ. Ses mérites sont nombreux, il assista à l'expédition d'al-Khandaq et fait partie de ceux qui ont prêté le serment d'allégeance de l'Agrément (*Bay'at al-Ridwân*) au Prophète ﷺ à al-Hudaybiya. Il est décédé en 74 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 37-40.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 85 et Muslim, t. 8, p. 160.

«Ils [leurs occupants] sont certes en train d'être châtiés. »[1]

D'après Abû Ayyûb ﷺ[2], le Prophète ﷺ sortit après le coucher du soleil. Il entendit du bruit, puis dit ﷺ :

يَهُودٌ تُعَذَّبُ فِي قُبُورِهَا.

«Il s'agit de juifs qui sont châtiés dans leurs tombes. »[3]

De même, d'après Asmâ' ﷺ[4], le Messager d'Allah ﷺ se leva pour prononcer un sermon et cita l'épreuve de la tombe que l'homme subit. Lorsqu'il cita cela, les Musulmans se mirent à s'agiter.[5]

'Aïsha ﷺ[6] dit également :

« Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah ﷺ faire une prière, par la suite, sans demander refuge contre le supplice de la tombe. »[7]

Enfin, dans le récit de l'Eclipse du soleil[8], le Prophète ﷺ leur a ordonné de demander refuge contre le supplice de la tombe.

Tous ces hadiths sont dans le *S̲ah̲îh̲* (d'al-Bukhârî) et nous en avons cité une soixantaine dans notre commentaire d'« *al-Sullam* »,[9] rapportés

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 61 et Muslim t. 1, p. 166.

2 Abû Ayyûb al-Ans̲ârî Khâlid Ibn Zayd Ibn Kulayb al-Ans̲ârî al-Khazrajî : il assista à Badr et toutes les expéditions. Le Prophète ﷺ était son hôte lorsqu'il arriva à Médine, jusqu'à ce que la mosquée fût bâtie. Il est décédé en expédition, en territoire romain, à l'époque de Mu'âwiya ﷺ en 50, 52 ou 55 H. ﷺ. Voir *Tahdhîb al-Tahdhîb* t. 3, p. 90-91.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 102 et Muslim, t. 8, p. 161.

4 Asmâ' bint Abî Bakr al-S̲iddîq : la dix-septième personne à avoir embrassé l'Islam. Elle a émigré à Médine alors qu'elle était enceinte de 'Abd Allah Ibn al-Zubayr ﷺ. Elle est décédée à La Mecque dix ou vingt jours après l'assassinat de son fils en 73 H. alors qu'elle avait cent ans. Voir *Tahdhîb al-Tahdhîb*, t. 12, p. 397.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 102.

6 'Âïsha, mère des croyants, bien-aimée du Prophète ﷺ, fille du premier calife Abû Bakr al-S̲iddîq ﷺ. Parmi les plus savants des compagnons. Le Prophète ﷺ l'épousa après l'expédition de Badr en 2 H. Elle fut innocentée par le Coran dans la sourate de la Lumière (*al-Nûr*). Elle rapporta de nombreux hadiths. Elle décéda en 57 ou 58 H. à l'âge de 65 ans. Voir *Tadhkirat al-H̲uffâz̲*, t. 1, p. 27-29.

7 Rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 102 et Muslim, t. 2, p. 92.

8 Rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 26 et Muslim, t. 3, p. 30.

9 Il s'agit du plus célèbre ouvrage de l'auteur qui s'intitule « *Ma'ârij al-Qabûl fi Sharh̲ Sullam al-Wus̲ûl ilâ 'Ilm al-Us̲ûl* » et qui est un commentaire d'un traité sur le dogme sous forme de vers, de l'auteur même ﷺ. NDT

par voies authentiques de la part d'un groupe de compagnons qui les font remonter au Prophète ﷺ.

Question 109 : Quelle est la preuve de la Résurrection à partir des tombes ?

Il s'agit des Paroles d'Allah ﷻ :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِن كُنتُمۡ فِي رَيۡبٖ مِّنَ ٱلۡبَعۡثِ فَإِنَّا خَلَقۡنَٰكُم مِّن تُرَابٖ ثُمَّ مِن نُّطۡفَةٖ ثُمَّ مِنۡ عَلَقَةٖ ثُمَّ مِن مُّضۡغَةٖ مُّخَلَّقَةٖ وَغَيۡرِ مُخَلَّقَةٖ لِّنُبَيِّنَ لَكُمۡۚ وَنُقِرُّ فِي ٱلۡأَرۡحَامِ مَا نَشَآءُ إِلَىٰٓ أَجَلٖ مُّسَمّٗى

﴾ Ô hommes ! Si vous doutez de la Résurrection, c'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence, puis d'un embryon formé aussi bien qu'informe pour vous montrer Notre Omnipotence et Nous déposons dans les matrices ce que Nous voulons jusqu'à un terme fixé… ﴿

Jusqu'à ce qu'Il ﷻ dise :

وَأَنَّ ٱلسَّاعَةَ ءَاتِيَةٞ لَّا رَيۡبَ فِيهَا وَأَنَّ ٱللَّهَ يَبۡعَثُ مَن فِي ٱلۡقُبُورِ

﴾Et que l'Heure arrivera, pas de doute à son sujet, et qu'Allah ressuscitera ceux qui sont dans les tombes. ﴿ (le Coran 22 : 5-7)

وَهُوَ ٱلَّذِي يَبۡدَؤُاْ ٱلۡخَلۡقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ وَهُوَ أَهۡوَنُ عَلَيۡهِۚ

﴾ Et c'est Lui qui commence la création puis la refait, et cela Lui est plus facile. ﴿ (le Coran 30 : 27)

كَمَا بَدَأۡنَآ أَوَّلَ خَلۡقٖ نُّعِيدُهُۥۚ

﴾ Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons. ﴿ (le Coran 21 : 104)

وَيَقُولُ ٱلۡإِنسَٰنُ أَءِذَا مَا مِتُّ لَسَوۡفَ أُخۡرَجُ حَيًّا ﴿٦٦﴾ أَوَلَا يَذۡكُرُ ٱلۡإِنسَٰنُ أَنَّا خَلَقۡنَٰهُ مِن قَبۡلُ وَلَمۡ يَكُ شَيۡـٔٗا

﴾ Et l'homme dit : « *Une fois mort, me sortira-t-on vivant ?* » L'homme ne se rappelle-t-il pas qu'avant cela, c'est Nous qui l'avons créé, alors qu'il n'était rien ? ﴿ (le Coran 19 : 66)

أَوَلَمْ يَرَ ٱلْإِنسَٰنُ أَنَّا خَلَقْنَٰهُ مِن نُّطْفَةٍ فَإِذَا هُوَ خَصِيمٌ مُّبِينٌ ﴿٧٧﴾ وَضَرَبَ
لَنَا مَثَلًا وَنَسِىَ خَلْقَهُۥ ۖ قَالَ مَن يُحْىِ ٱلْعِظَٰمَ وَهِىَ رَمِيمٌ ﴿٧٨﴾ قُلْ يُحْيِيهَا
ٱلَّذِىٓ أَنشَأَهَآ أَوَّلَ مَرَّةٍ ۖ وَهُوَ بِكُلِّ خَلْقٍ عَلِيمٌ

﴾ L'homme ne voit-il pas que Nous l'avons créé d'une goutte de sperme ? Et le voilà (devenu) un adversaire déclaré. Il cite pour Nous un exemple, tandis qu'il oublie sa propre création, il dit : « *Qui va redonner la vie à des ossements une fois réduits en poussière ?* » Dis : « *Celui qui les a créés une première fois leur donnera la vie.* » ﴿ (le Coran 36 : 77-79)

أَوَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّ ٱللَّهَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَلَمْ يَعْىَ بِخَلْقِهِنَّ بِقَٰدِرٍ
عَلَىٰٓ أَن يُحْـِۧىَ ٱلْمَوْتَىٰ ۚ بَلَىٰٓ إِنَّهُۥ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ

﴾ Ne voient-ils pas qu'Allah qui a créé les cieux et la terre et qui n'a pas été fatigué par leur création est Capable en vérité de redonner la vie aux morts ? Mais si ! Il est certes Omnipotent. ﴿ (le Coran 46 : 33)

وَمِنْ ءَايَٰتِهِۦٓ أَنَّكَ تَرَى ٱلْأَرْضَ خَٰشِعَةً فَإِذَآ أَنزَلْنَا عَلَيْهَا ٱلْمَآءَ ٱهْتَزَّتْ
وَرَبَتْ ۚ إِنَّ ٱلَّذِىٓ أَحْيَاهَا لَمُحْىِ ٱلْمَوْتَىٰٓ ۚ إِنَّهُۥ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ

﴾ Et parmi Ses Signes est que tu vois la terre humiliée (toute nue). Puis aussitôt que Nous faisons descendre de l'eau sur elle, elle se soulève et augmente (de volume). Celui qui lui redonne la vie est certes Celui qui fera revivre les morts, car Il est Omnipotent. ﴿ (le Coran, 41 : 39)

Souvent, Allah ﷻ assimile ainsi ceci à la vie qu'Il redonne à la terre par l'eau, après quoi elle se soulève et redevient verdoyante de végétation

après qu'elle ait été morte de sécheresse. C'est l'exemple que le Prophète ﷺ en donné dans le long hadith d'al-'Uqaylî où il ﷺ dit :

> « *Par Ton Dieu, Il ne laisse sur son dos [la terre] ni l'endroit d'un tué ni d'un mort enterré sans que sa tombe ne soit fendue jusqu'à ce qu'il en sorte du côté de sa tête, puis il se mettra assis et Allah lui dira : « Mahyam ? (C'est-à-dire : « Qu'as-tu ? ») » Parce qu'il aura dit : « Seigneur, hier, aujourd'hui ? », se souvenant de la vie et pensant qu'il s'est récemment séparé de sa famille.* »

Je demandai : « *Ô Messager d'Allah ! Comment [Allah] nous rassemblera-t-Il après que les vents, la putréfaction et les prédateurs nous aient déchiquetés ?* » Le Prophète ﷺ répondit :

> « *Je vais t'informer de ce qui est semblable à cela dans les bienfaits d'Allah : la terre que tu contemples, qui est dans une vieille bourgade et [dont] on dit qu'elle ne revivra jamais. Allah envoie alors sur elle la pluie. Puis on n'a attendu que quelques jours avant de la contempler [de nouveau], et la voilà [devenue] une seule et même terre qui produit des plantes. Par ton Dieu ! Il est certes encore plus Capable de vous rassembler à partir de l'eau que de rassembler les plantes de la terre, vous sortirez ainsi des tombeaux à partir des parties vitales de vos corps [le coccyx]...* »[1]

Question 110 : Quel est le statut de celui qui nie la Résurrection ?

Il est mécréant en Allah ﷻ, en Ses Livres et en Ses Messagers. Allah ﷻ dit :

وَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَءِذَا كُنَّا تُرَٰبًا وَءَابَآؤُنَآ أَئِنَّا لَمُخْرَجُونَ

1 Hadith faible rapporté par Ahmad dans *al-Musnad*, t. 4 , p. 13-14 et son fils dans *al-Sunna*, t. 2, p. 485 d'après Luqayt Ibn 'Âmir. [Al-Albânî a jugé le hadith faible dans sa vérification d'*al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim, t. 1, p. 231, n° 524 et p. 286-289, n° 636. Voir *al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim vérifié par le Dr Bâsim al-Jawâbira, t. 1, p. 366, n° 536.]

﴾ Et ceux qui ne croient pas disent : « *Est-ce que, quand nous serons poussière, ainsi que nos pères, est-ce que vraiment on nous fera sortir (de nos tombes) ?* » ﴿ (le Coran, 27 : 67)

وَإِن تَعْجَبْ فَعَجَبٌ قَوْلُهُمْ أَءِذَا كُنَّا تُرَٰبًا أَءِنَّا لَفِى خَلْقٍ جَدِيدٍ ۗ أُو۟لَـٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ ۖ وَأُو۟لَـٰٓئِكَ ٱلْأَغْلَـٰلُ فِىٓ أَعْنَاقِهِمْ ۖ وَأُو۟لَـٰٓئِكَ أَصْحَـٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَـٰلِدُونَ

﴾ Et si tu dois t'étonner, rien de plus étonnant que leur dire : « *Quand nous serons poussière, reviendrons-nous vraiment à une nouvelle création ?* » Ceux-là sont ceux qui ne croient pas en leur Seigneur. Et ce sont eux qui auront des jougs à leurs cous. Ce sont eux les gens du Feu, où ils demeureront éternellement. ﴿ (le Coran, 13 : 5)

زَعَمَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَن لَّن يُبْعَثُوا۟ ۚ قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّى لَتُبْعَثُنَّ ثُمَّ لَتُنَبَّؤُنَّ بِمَا عَمِلْتُمْ ۚ وَذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ

﴾ Ceux qui n'ont pas cru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis : « *Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités, puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah.* » ﴿ (le Coran 64 : 7)

Dans les deux Sahîh, d'après Abû Hurayra ﷺ[1], le Prophète ﷺ a dit :

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : كَذَّبَنِي ابْنُ آدَمَ وَلَمْ يَكُنْ لَهُ ذَلِكَ، وَشَتَمَنِي وَلَمْ يَكُنْ لَهُ ذَلِكَ، فَأَمَّا تَكْذِيبُهُ إِيَّايَ فَقَوْلُهُ لَنْ يُعِيدَنِي كَمَا بَدَأَنِي، وَلَيْسَ أَوَّلُ الْخَلْقِ بِأَهْوَنَ عَلَيَّ مِنْ إِعَادَتِهِ، وَأَمَّا شَتْمُهُ إِيَّايَ فَقَوْلُهُ اتَّخَذَ اللَّهُ وَلَداً وَأَنَا الأَحَدُ الصَّمَدُ لَمْ أَلِدْ وَلَمْ أُولَدْ وَلَمْ يَكُنْ لِي كُفُواً أَحَدٌ.

« Allah ﷻ dit : « Le fils d'Adam M'a démenti alors qu'il n'avait pas à faire cela et il M'a insulté alors qu'il ne lui appartenait pas de faire cela.

1 'Abd al-Rahmân Ibn Sakhr, il est arrivé immigrant en l'an 7 H. durant les nuits de la conquête de Khaybar. Parmi les compagnons qui ont mémorisé le plus de hadiths du Prophète ﷺ. Il ﷺ est décédé en 57, 58 ou 59 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 32-37.

Quant au fait qu'il M'ait démenti, il s'agit de sa déclaration : « Il ne me redonnera pas la vie comme Il me l'a donnée au départ ». Alors que la première création ne M'est pas plus facile que son recommencement. Quant à son insulte envers Moi, c'est sa parole : « Allah S'est attribué un enfant ». Alors que Je suis l'Unique, l'Éternel. Je n'ai jamais engendré et n'ai pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Moi. »[1]

Question 111 : Quelle est la preuve du soufflement dans le Cor (*al-Sûr*) et à combien de reprises y soufflera-t-on ?

Allah ﷻ dit :

وَنُفِخَ فِى ٱلصُّورِ فَصَعِقَ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ إِلَّا مَن شَآءَ ٱللَّهُ ۖ
ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنظُرُونَ

﴾ Et on soufflera dans la trompe et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra (épargner). Puis, on y soufflera de nouveau et les voilà debout à regarder. ﴿ (le Coran 39 : 68)

Dans ce verset, Il ﷻ mentionna deux soufflements. Le premier pour le foudroiement et le second pour la résurrection.

Le Très-Haut dit aussi :

وَيَوْمَ يُنفَخُ فِى ٱلصُّورِ فَفَزِعَ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ إِلَّا مَن شَآءَ
ٱللَّهُ ۚ

﴾ Et le jour où l'on soufflera dans la trompe, tous ceux qui sont dans les cieux et ceux qui sont sur terre seront effrayés sauf ceux qu'Allah a voulu (préserver). ﴿ (le Coran 27 : 87)

Selon ceux qui ont interprété l'effroi (*al-Faza'*) cité dans ce verset par le foudroiement (*al-Sa'q*), il s'agit du premier soufflement mentionné dans le verset de la sourate *al-Zumar* [cité en premier]. Ceci est appuyé par le hadith rapporté par Muslim dans lequel [le Prophète ﷺ dit] :

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 6, p. 95.

ثُمَّ يُنْفَخُ فِي الصُّورِ فَلاَ يَسْمَعُهُ أَحَدٌ إِلاَّ أَصْغَى لِيتاً وَرَفَعَ لِيتاً – قَالَ : وَأَوَّلُ مَنْ يَسْمَعُهُ رَجُلٌ يَلُوطُ حَوْضَ إِبِلِهِ – قَالَ – فَيَصْعَقُ وَيَصْعَقُ النَّاسُ ، ثُمَّ يُرْسِلُ اللَّهُ أَوْ قَالَ : يُنْزِلُ اللَّهُ مَطَراً كَأَنَّهُ الطَّلُّ أَوْ قَالَ الظِّلُّ فَتَنْبُتُ مِنْهُ أَجْسَادُ النَّاسِ ثُمَّ يُنْفَخُ فِيهِ أُخْرَى فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنْظُرُونَ...

« Puis on soufflera dans la Trompe. Ainsi personne ne l'entendra sans qu'il ne tende l'oreille. Le premier à l'entendre sera un homme en train de réparer à l'argile l'abreuvoir de ses chameaux. Puis, il sera foudroyé ainsi que le reste des gens. Ensuite, Allah enverra – ou il dit : fera descendre – une pluie semblable au crachin – ou il dit : à l'ombre – et les corps des gens repousseront grâce à elle. Ensuite, on y soufflera une autre fois et les voilà debout à regarder… »[1]

Pour ceux qui ont interprété l'effroi par autre chose que le foudroiement, il s'agit d'un troisième soufflement précédant les deux autres. Ceci est appuyé par le long hadith parlant du Cor car trois soufflements ont été cités : celui de l'effroi, celui du foudroiement et celui par lequel les gens se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers.[2]

Question 112 : Comment le Rassemblement (*al-Hashr*)[3] est-il décrit dans le Coran ?

Plusieurs versets le décrivent, dont les Paroles d'Allah ﷻ :

وَلَقَدْ جِئْتُمُونَا فُرَٰدَىٰ كَمَا خَلَقْنَٰكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍ

﴾ Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avions créés la première fois.﴿ (le Coran, 6 : 94)

وَحَشَرْنَٰهُمْ فَلَمْ نُغَادِرْ مِنْهُمْ أَحَدًا

---

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 201.

2 Hadith rapporté dans *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 2, p. 146, qui a fait allusion à la faiblesse du hadith.

3 Le terme *al-Hashr* peut être traduit par le Rassemblement ou par la Résurrection selon le contexte. Et Allah ﷻ est plus Savant. NDT

❬ Et Nous les rassemblerons sans en omettre un seul. ❭ (le Coran 18 : 47)

يَوْمَ نَحْشُرُ ٱلْمُتَّقِينَ إِلَى ٱلرَّحْمَـٰنِ وَفْدًا ﴿٨٥﴾ وَنَسُوقُ ٱلْمُجْرِمِينَ إِلَىٰ جَهَنَّمَ وِرْدًا

❬ (Rappelle-toi) le jour où Nous rassemblerons les pieux sur des montures et en grande pompe, auprès du Tout Miséricordieux. Et Nous pousserons les criminels à l'Enfer comme (un troupeau) à l'abreuvoir. ❭ (le Coran 19 : 85-86)

وَكُنتُمْ أَزْوَٰجًا ثَلَـٰثَةً ﴿٧﴾ فَأَصْحَـٰبُ ٱلْمَيْمَنَةِ مَآ أَصْحَـٰبُ ٱلْمَيْمَنَةِ ﴿٨﴾ وَأَصْحَـٰبُ ٱلْمَشْـَٔمَةِ مَآ أَصْحَـٰبُ ٱلْمَشْـَٔمَةِ ﴿٩﴾ وَٱلسَّـٰبِقُونَ ٱلسَّـٰبِقُونَ

❬ Alors vous serez trois catégories : les gens de la droite, qui sont les gens de la droite ? Et les gens de la gauche, qui sont les gens de la gauche ? Et les premiers (à suivre les ordres d'Allah ici-bas), ce sont eux qui seront les premiers (dans l'au-delà.) ❭ (le Coran 56 : 7-10)

يَوْمَئِذٍ يَتَّبِعُونَ ٱلدَّاعِىَ لَا عِوَجَ لَهُۥ ۖ وَخَشَعَتِ ٱلْأَصْوَاتُ لِلرَّحْمَـٰنِ فَلَا تَسْمَعُ إِلَّا هَمْسًا

❬ Ce jour, ils suivront le convocateur sans tortuosité, les voix baisseront devant le Tout Miséricordieux. Tu n'entendras alors qu'un chuchotement. ❭ (le Coran 20 : 108)

وَمَن يَهْدِ ٱللَّهُ فَهُوَ ٱلْمُهْتَدِ ۖ وَمَن يُضْلِلْ فَلَن تَجِدَ لَهُمْ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِهِۦ ۖ وَنَحْشُرُهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ عَلَىٰ وُجُوهِهِمْ

❬ Celui qu'Allah guide, c'est lui le bien-guidé et ceux qu'Il égare, tu ne leur trouveras jamais d'alliés en dehors de Lui, et Nous les rassemblerons au jour de la Résurrection (traînés) sur leur visage. ❭ (le Coran, 17 : 97)

Question 113 : Comment a-t-il été décrit dans la *Sunna* ?

Le Prophète ﷺ dit :

يُحْشَرُ النَّاسُ عَلَى ثَلاثِ طَرَائِقَ : رَاغِبِينَ رَاهِبِينَ، وَ اثْنَانِ عَلَى بَعِيرٍ، وَ ثَلاثَةٌ عَلَى بَعِيرٍ، وَ أَرْبَعَةٌ عَلَى بَعِيرٍ، وَ عَشْرَةٌ عَلَى بَعِيرٍ، وتَحْشُرُ بَقِيَّتَهُمُ النَّارُ تَقِيلُ مَعَهُمْ حَيْثَ قَالُوا، وَتُصْبِحُ مَعَهُمْ حَيْثُ أَصْبَحُوا، وَتُمْسِي مَعَهُمْ حَيْثُ أَمْسَوْا.

« Les gens seront rassemblés en trois catégories : en ayant espoir [en la miséricorde d'Allah] et peur [de Son châtiment ; par deux sur un chameau, trois sur un chameau, quatre sur un chameau et dix sur un chameau. Quant au reste, ils seront rassemblés par le Feu qui sera présent avec eux là où ils feront la sieste et sera avec eux matin et soir là où ils seront. »[1]

D'après Anas Ibn Mâlik ﷺ, un homme dit :

« *Ô Prophète d'Allah ! Comment l'incroyant sera-t-il amené au rassemblement (ou ressuscité) sur son visage ?* »

Il ﷺ lui a répondu :

أَلَيْسَ الَّذِي أَمْشَاهُ عَلَى الرِّجْلَيْنِ فِي الدُّنْيَا قَادِرًا عَلَى أَنْ يُمْشِيَهُ عَلَى وَجْهِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ؟

« *Celui qui l'a fait marcher sur les deux pieds dans ce bas monde, n'est-Il pas capable de le faire marcher sur son visage le jour de la Résurrection?* »[2]

Il ﷺ dit aussi :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 194 (n° 6522) et Muslim, t. 8, p. 157 d'après Abû Hurayra ﷺ. Ce hadith pourrait paraître contradictoire avec celui rapporté par Ibn 'Abbâs : « *Les gens seront rassemblés pieds nus, nus et non circoncis* », mais les deux hadiths peuvent être conciliés, car le rassemblement des gens par groupes et catégories sera dans ce bas-monde, avant l'Heure, puisqu'un feu rassemblera les gens du côté de la région du *Shâm*. Quant au rassemblement à partir des tombes, il aura lieu comme il a été cité dans le hadith d'Ibn 'Abbâs. Voir *Fath al-Bâri*, t. 11, p. 377-383.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 194, et Muslim, t. 8, p. 135.

إِنَّكُمْ مَحْشُورُونَ حُفَاةً عُرَاةً غُرْلاً ﴿كَمَا بَدَأْنَا أَوَّلَ خَلْقٍ نُعِيدُهُ﴾ وَإِنَّ أَوَّلَ الْخَلاَئِقِ يُكْسَى يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِبْرَاهِيمُ.

« Vous serez rassemblés pieds nus, nus, non circoncis ﴾Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons﴿. Et le premier à être revêtu le jour de la Résurrection sera certes Ibrâhîm. »[1]

'Aïsha ﷺ dit également à ce sujet :

« Ô Messager d'Allah ! Les hommes et les femmes se regarderont les uns les autres !? »

Il ﷺ lui répondit :

الأَمْرُ أَشَدُّ مِنْ أَنْ يُهِمَّهُمْ ذَلِكَ.

« L'affaire sera trop grave pour que cela les préoccupe. »[2]

Question 114 : Comment les gens se tiendront-ils debout [le jour du Jugement] selon le Coran ?

Allah ﷻ dit :

وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱللَّهَ غَٰفِلًا عَمَّا يَعْمَلُ ٱلظَّٰلِمُونَ ۚ إِنَّمَا يُؤَخِّرُهُمْ لِيَوْمٍ تَشْخَصُ فِيهِ ٱلْأَبْصَٰرُ ﴿٤٢﴾ مُهْطِعِينَ مُقْنِعِي رُءُوسِهِمْ لَا يَرْتَدُّ إِلَيْهِمْ طَرْفُهُمْ ۖ وَأَفْـِٔدَتُهُمْ هَوَآءٌ

﴾ Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur accorde un délai jusqu'au jour où leurs regards se figeront. Ils courront (suppliant), levant la tête, les yeux hagards et les cœurs vides. ﴿ (le Coran, 14 : 42-43)

يَوْمَ يَقُومُ ٱلرُّوحُ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ صَفًّا ۖ لَّا يَتَكَلَّمُونَ إِلَّا مَنْ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحْمَٰنُ وَقَالَ صَوَابًا

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 195, et Muslim, t. 7, p. 157.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 195, et Muslim, t. 8, p. 156.

❮ Le Jour où l'Esprit et les Anges se dresseront en rangs, nul ne saura parler, sauf celui à qui le Tout Miséricordieux aura accordé la permission et qui dira la vérité. ❯ (le Coran, 78 : 38)

وَأَنذِرْهُمْ يَوْمَ ٱلْـَٔازِفَةِ إِذِ ٱلْقُلُوبُ لَدَى ٱلْحَنَاجِرِ كَـٰظِمِينَ ۚ مَا لِلظَّـٰلِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ

❮ Et avertis-les du Jour qui approche, quand les cœurs remonteront aux gorges, terrifiés. Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté. ❯ (le Coran, 40 : 18)

فِى يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُۥ خَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ

❮ En un jour dont la durée est de cinquante mille ans. ❯ (le Coran, 70 : 4)

سَنَفْرُغُ لَكُمْ أَيُّهَ ٱلثَّقَلَانِ

❮ Nous allons bientôt entreprendre votre jugement, ô vous les deux charges (les hommes et les djinns.) ❯ (le Coran, 55 : 31)

Question 115 : **Comment cela est-il décrit selon la *Sunna* ?**

De nombreux hadiths ont été rapportés à ce propos, dont celui rapporté par Ibn 'Umar ﵄ selon lequel le Prophète ﷺ dit :

> *«❮Le jour où les gens se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers❯ (le Coran, 83 : 6). « L'un d'eux se lèvera dans sa sueur qui arrivera à la moitié de ses oreilles. »*[1]

Ainsi que celui d'Abû Hurayra ﵁ selon lequel le Messager d'Allah ﷺ dit :

يَعْرَقُ النَّاسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يَذْهَبَ عَرَقُهُمْ فِي الأَرْضِ سَبْعِينَ ذِرَاعاً وَيُلْجِمُهُمْ حَتَّى يَبْلُغَ آذَانَهُمْ.

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 196, et Muslim, t. 8, p. 157.

« Les gens transpireront le jour de la Résurrection à tel point que leur sueur s'infiltrera de soixante-dix coudées dans la terre et les bridera jusqu'à atteindre leurs oreilles. »[1]

Question 116 : Comment la comparution (*al-'Ard*) et le jugement (*al-Hisâb*) sont-ils décrits selon le Coran ?

Allah ﷻ dit :

يَوْمَئِذٍ تُعْرَضُونَ لَا تَخْفَىٰ مِنكُمْ خَافِيَةٌ

❮ Ce jour-là, vous serez exposés et rien de vous ne sera caché. ❯ (le Coran, 69 : 18)

وَعُرِضُوا۟ عَلَىٰ رَبِّكَ صَفًّا لَّقَدْ جِئْتُمُونَا كَمَا خَلَقْنَـٰكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍۭ

❮ Et ils seront présentés en rangs devant ton Seigneur. Vous voilà venus comme Nous vous avons créés la première fois. ❯ (le Coran, 18 : 48)

وَيَوْمَ نَحْشُرُ مِن كُلِّ أُمَّةٍ فَوْجًا مِّمَّن يُكَذِّبُ بِـَٔايَـٰتِنَا فَهُمْ يُوزَعُونَ ﴿٨٣﴾
حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءُو قَالَ أَكَذَّبْتُم بِـَٔايَـٰتِى وَلَمْ تُحِيطُوا۟ بِهَا عِلْمًا أَمَّاذَا كُنتُمْ
تَعْمَلُونَ ﴿٨٤﴾ وَوَقَعَ ٱلْقَوْلُ عَلَيْهِم بِمَا ظَلَمُوا۟ فَهُمْ لَا يَنطِقُونَ

❮ Et le Jour où Nous rassemblerons de chaque communauté une foule de ceux qui démentaient Nos Signes, et qu'ils seront placés en rangs. Puis quand ils seront arrivés, (Allah) dira : « *Avez-vous traité de mensonges Mes Signes sans les embrasser de votre savoir ? Ou que faisiez-vous donc ?* » Et la parole leur tombera dessus à cause de leur injustice et ils ne pourront rien dire. ❯ (le Coran 27 : 83-85)

يَوْمَئِذٍ يَصْدُرُ ٱلنَّاسُ أَشْتَاتًا لِّيُرَوْا۟ أَعْمَـٰلَهُمْ ﴿٦﴾ فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا
يَرَهُۥ ﴿٧﴾ وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُۥ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 197 et Muslim, t. 8, p. 158.

❮ Ce jour-là, les gens sortiront séparément pour que leur soient montrées leurs œuvres. Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra. Et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra. ❯ (le Coran, 99 : 6-8)

فَوَرَبِّكَ لَنَسْـَٔلَنَّهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩٢﴾ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ

❮ Par ton Seigneur ! Nous les interrogerons tous sur ce qu'ils œuvraient. ❯ (le Coran, 15 : 92-93)

وَقِفُوهُمْ ۖ إِنَّهُم مَّسْـُٔولُونَ

❮Et arrêtez-les, car ils doivent être interrogés.❯ (le Coran, 37 : 24)

Question 117 : Comment cela est-il décrit selon la *Sunna* ?

De nombreux hadiths y sont relatifs, dont la parole du Prophète ﷺ :

مَنْ نُوقِشَ الْحِسَابَ عُذِّبَ.

« Quiconque aura à rendre minutieusement compte [de ses actes] sera châtié. »

Alors 'Aïsha رضي الله عنها lui dit :

أَلَيْسَ يَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿فَسَوْفَ يُحَاسَبُ حِسَاباً يَسِيرًا﴾ ؟

« Allah ﷻ n'a-t-Il pas dit : ❮Celui qui recevra son livre en sa main droite, sera soumis à un jugement facile.❯ ?»

Il ﷺ lui répondit :

ذَلِكَ الْعَرْضُ.

« Il s'agit de l'exposition. »[1]

Il ﷺ dit aussi :

يُجَاءُ بِالْكَافِرِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَيُقَالُ لَهُ : أَرَأَيْتَ لَوْ كَانَ لَكَ مِلْءُ الأَرْضِ ذَهَباً أَكُنْتَ تَفْتَدِي بِهِ ؟ فَيَقُولُ : نَعَمْ.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 197 et Muslim, t. 8, p. 164.

« On amènera l'incroyant le jour de la Résurrection et on lui dira : « Vois-tu, si tu avais le contenu de la terre en or, le donnerais-tu en rançon pour te racheter ? » Il répondra : « Oui ». On lui dira alors :

فَقَدْ سُئِلْتَ مَا هُوَ أَيْسَرُ مِنْ ذَلِكَ وَأَنْتَ فِي صُلْبِ آدَمَ : أَنْ لاَ تُشْرِكَ بِي فَأَبَيْتَ إِلاَّ الشِّرْكَ.

« Il t'a été demandé ce qui est plus facile que cela alors que tu étais encore dans les reins d'Adam : que tu ne M'associes rien. Mais tu n'as voulu que l'association. »[1]

Il ﷺ dit également :

مَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ إِلاَّ سَيُكَلِّمُهُ رَبُّهُ، لَيْسَ بَيْنَهُ وَبَيْنَهُ تُرْجُمَانٌ، فَيَنْظُرُ أَيْمَنَ مِنْهُ، فَلاَ يَرَى إِلاَّ مَا قَدَّمَ مِنْ عَمَلِهِ، وَيَنْظُرُ أَشْأَمَ مِنْهُ فَلاَ يَرَى إِلاَّ مَا قَدَّمَ، وَيَنْظُرُ بَيْنَ يَدَيْهِ فَلاَ يَرَى إِلاَّ النَّارَ تِلْقَاءَ وَجْهِهِ ، فَاتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ ، وَلَوْ بِكَلِمَةٍ طَيِّبَةٍ.

« Il n'y a personne d'entre vous à qui son Seigneur s'adressera, sans qu'il y ait d'interprète entre eux. Ensuite, il regardera à sa droite et ne verra que ce qu'il a avancé de ses œuvres. Puis, il regardera à sa gauche et ne verra que ce qu'il a avancé. Enfin, il regardera devant lui et ne verra que le feu en face de lui. Alors, mettez-vous à l'abri du feu, ne fût-ce que par la moitié d'une datte ou même par une bonne parole. »[2]

Il ﷺ dit de même :

يَدْنُو أَحَدُكُمْ – يَعْنِي الْمُؤْمِنِينَ – مِنْ رَبِّهِ حَتَّى يَضَعَ كَنَفَهُ عَلَيْهِ فَيَقُولُ : عَمِلْتَ كَذَا وَكَذَا، فَيَقُولُ : نَعَمْ، وَيَقُولُ : عَمِلْتَ كَذَا وَكَذا، فَيَقُولُ نَعَمْ، فَيُقَرِّرُهُ ثُمَّ يَقُولُ : إِنِّي سَتَرْتُ عَلَيْكَ فِي الدُّنْيَا وَأَنَا أَغْفِرُهَا لَكَ الْيَوْمَ.

« L'un de vous – c'est-à-dire les croyants – s'approchera de son Seigneur jusqu'à ce qu'Il le mette sous Son Égide. Puis, Il lui dira : « As-tu fait

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 198 et Muslim, t. 8, p. 134.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 198 et t. 8, p. 202 d'après 'Adiy Ibn Hâtim ﷺ.

telle et telle chose ? » Il Lui répondra que oui. Puis, Il lui dira : « As-tu fait telle et telle chose ? ». Il Lui répondra que oui. Ainsi, Il lui fera avouer [ses péchés]. Ensuite, Il lui dira : « Je te les ai cachés dans le bas monde et voilà que Je te les pardonne aujourd'hui. »[1]

Question 118 : Comment le déroulement des feuillets [des actes] est-il décrit selon le Coran ?

Allah ﷻ dit :

وَكُلَّ إِنسَٰنٍ أَلْزَمْنَٰهُ طَٰٓئِرَهُۥ فِى عُنُقِهِۦ ۖ وَنُخْرِجُ لَهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ كِتَٰبًا يَلْقَىٰهُ مَنشُورًا ﴿١٣﴾ ٱقْرَأْ كِتَٰبَكَ كَفَىٰ بِنَفْسِكَ ٱلْيَوْمَ عَلَيْكَ حَسِيبًا

❮ Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et au jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé : « *Lis ton écrit. Aujourd'hui tu te suffis d'être ton propre comptable.* » ❯ (le Coran, 17 : 13-14)

وَإِذَا ٱلصُّحُفُ نُشِرَتْ

❮ Et quand les feuilles seront déployées. ❯ (le Coran, 81 : 10)

وَوُضِعَ ٱلْكِتَٰبُ فَتَرَى ٱلْمُجْرِمِينَ مُشْفِقِينَ مِمَّا فِيهِ وَيَقُولُونَ يَٰوَيْلَتَنَا مَالِ هَٰذَا ٱلْكِتَٰبِ لَا يُغَادِرُ صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً إِلَّآ أَحْصَىٰهَا ۚ وَوَجَدُوا۟ مَا عَمِلُوا۟ حَاضِرًا ۗ وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا

❮ Et on déposera le livre (de chacun). Tu verras alors les criminels, effrayés à cause de ce qu'il y a dedans, dire : « *Malheur à nous ! Qu'a donc ce livre à n'omettre ni péché mineur ni péché majeur sans le mentionner ?* » Et ils trouveront devant eux tout ce qu'ils ont œuvré. Et ton Seigneur ne fait du tort à personne. ❯ (le Coran, 18 : 49)

فَأَمَّا مَنْ أُوتِىَ كِتَٰبَهُۥ بِيَمِينِهِۦ فَيَقُولُ هَآؤُمُ ٱقْرَءُوا۟ كِتَٰبِيَهْ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 214 et Muslim, t. 8, p. 105 d'après Ibn 'Umar ﷺ.

﴾ Quant à celui qui aura reçu son livre en sa main droite, il dira : « *Tenez ! Lisez mon livre.* » ﴿ (le Coran, 69 : 19)

Jusqu'à Sa Parole :

لَّا يَأْكُلُهُۥٓ إِلَّا ٱلْخَـٰطِـُٔونَ

﴾Seuls les fautifs en mangeront.﴿ (le Coran, 69 : 37)

De même, dans le verset de [la sourate] la Déchirure (*al-Inshiqâq*), Il ﷻ dit :

فَأَمَّا مَنْ أُوتِىَ كِتَـٰبَهُۥ بِيَمِينِهِۦ

﴾ Celui qui recevra son livre en sa main droite... ﴿ (le Coran, 84 : 7)

وَأَمَّا مَنْ أُوتِىَ كِتَـٰبَهُۥ وَرَآءَ ظَهْرِهِۦ

﴾ Quant à celui qui recevra son livre derrière son dos... ﴿ (le Coran, 84 : 10)

Ceci indique que celui qui recevra son livre de sa main droite, le recevra par devant tandis que celui qui recevra son livre de sa main gauche, le recevra de derrière son dos. Qu'Allah ﷻ nous préserve.

Question 119 : Quelle en est la preuve tirée de la *Sunna* ?

Plusieurs hadiths y sont relatifs, dont la parole du Prophète ﷺ :

يُدْنَى الْمُؤْمِنُ مِنْ رَبِّهِ حَتَّى يَضَعَ عَلَيْهِ كَنَفَهُ فَيُقَرِّرُهُ بِذُنُوبِهِ : تَعْرِفُ ذَنْبَ كَذَا ؟ يَقُولُ : أَعْرِفُ، رَبِّ أَعْرِفُ (مَرَّتَيْنِ) فَيَقُولُ : سَتَرْتُهَا فِي الدُّنْيَا وَأَغْفِرُهَا لَكَ الْيَوْمَ. ثُمَّ تُطْوَى صَحِيفَةُ حَسَنَاتِهِ، وَأَمَّا الآخَرُونَ - أَوِ الْكُفَّارُ - فَيُنَادَى عَلَيْهِمْ عَلَى رُؤُوسِ الأَشْهَادِ : ﴿هَؤُلَاءِ الَّذِينَ كَذَبُوا عَلَى رَبِّهِمْ.﴾

« Le croyant sera rapproché de son Seigneur jusqu'à ce qu'Il le mette sous Son Égide puis lui fasse reconnaître ses péchés : « Reconnais-tu tel péché ? » Il [le croyant] dira deux fois : « Je reconnais Seigneur, je reconnais ». Il ﷻ [lui] dira : « Je te l'ai caché dans le bas monde et voilà que Je te le pardonne aujourd'hui ». Ensuite, le feuillet de ses bonnes

actions se repliera. Quant aux autres - ou aux incroyants - ils seront appelés devant tout le monde :

❪ Et les témoins (les Anges) disent : « *Voilà ceux qui ont menti sur leur Seigneur.* » ❫ (le Coran, 11 : 18) [1]

'Aïsha ﵂ dit :

« Je dis : « *Ô Messager d'Allah ! L'amant se souvient-il de son bien-aimé le jour de la Résurrection ?* »

Il ﷺ lui répondit :

يَا عَائِشَةُ أَمَّا عِنْدَ ثَلاَثٍ فَلاَ، أَمَّا عِنْدَ الْمِيزَانِ حَتىَّ يَثْقُلَ أَوْ يَخِفَّ فَلاَ، وَأَمَّا عِنْدَ تَطَايُرِ الْكُتُبِ إِمَّا يُعْطَى بِيَمِينِهِ، وَإِمَّا يُعْطَى بِشِمَالِهِ فَلاَ، وَحِينَ يَخْرُجُ عُنُقٌ مِنَ النَّارِ...

« Ô 'Aïsha ! Non, pas dans trois [situations] : auprès de la Balance jusqu'à ce qu'elle soit lourde ou légère. Lorsque les registres [des actions] s'envoleront, il recevra [le sien] soit de la main droite, soit de la main gauche. Et lorsque sortira un cou du feu...»[2]

Question 120 : Quelle est la preuve de [l'existence de] la Balance tirée du Coran et comment la pesée est-elle décrite ?

Allah ﷻ dit :

وَنَضَعُ ٱلْمَوَٰزِينَ ٱلْقِسْطَ لِيَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ فَلَا تُظْلَمُ نَفْسٌ شَيْـًٔا ۖ وَإِن كَانَ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِّنْ خَرْدَلٍ أَتَيْنَا بِهَا ۗ وَكَفَىٰ بِنَا حَٰسِبِينَ

❪ Au jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes. ❫ (le Coran, 21 : 47)

Il ﷻ dit également :

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 214 et Muslim, t. 5, p. 264.

2 Hadith faible rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 240. Voir *Sunan Abi Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 4755. [La dernière partie se trouve chez Ahmad, t. 6, p. 110.]

وَٱلْوَزْنُ يَوْمَئِذٍ ٱلْحَقُّ ۚ فَمَن ثَقُلَتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ

❮ Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd, voilà ceux qui réussiront. ❯ (le Coran, 7 : 8)

وَمَنْ خَفَّتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فِى جَهَنَّمَ خَـٰلِدُونَ

❮ Et quant à ceux dont les bonnes actions pèseront léger, voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes et ils demeureront éternellement en Enfer.❯ (le Coran, 23 : 103)

Il dit aussi au sujet des incroyants :

فَلَا نُقِيمُ لَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ وَزْنًا

❮ Nous ne leur assignerons le jour de la Résurrection aucun poids.❯ (le Coran, 18 : 105)

Question 121 : **Quelles en sont la preuve et la description tirées de la *Sunna* ?**

De nombreux hadiths y sont relatifs, dont celui de la carte sur laquelle figurent les deux témoignages et qui prévaut sur quatre-vingt-dix registres de péchés, chacun d'entre eux s'étendant jusqu'à l'horizon.[1]

En outre, le Prophète ﷺ dit à propos d'Ibn Mas'ûd ؓ :

أَتَعْجَبُونَ مِنْ دِقَّةِ سَاقَيْهِ ؟ وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَهُمَا فِي الْمِيزَانِ أَثْقَلُ مِنْ أُحُدٍ.

« Êtes-vous étonnés de la minceur de ses jambes ? Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, elles sont plus lourdes dans la Balance que [la montagne de] U<u>h</u>ud. »[2]

Il ﷺ dit également :

إِنَّهُ لَيُؤْتَى بِالرَّجُلِ الْعَظِيمِ السَّمِينِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ لَا يَزِنُ عِنْدَ اللَّهِ جَنَاحَ بَعُوضَةٍ.

---

1 Hadith authentique rapporté par A<u>h</u>mad, t. 2, p. 213 et al-Tirmidhî, t. 5, p. 24. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 2639.

2 Hadith authentique rapporté par A<u>h</u>mad, t. 1, p. 420-421 et al-<u>H</u>âkim dans *al-Mustadrak*, t. 1, p. 529, qui l'a authentifié et qui a été approuvé par al-Dhahabî.

« Certes, on amènera l'homme imposant et fort le jour de la Résurrection, il ne pèsera pas auprès d'Allah le poids d'une aile de moustique. »

Puis il ﷺ dit « Lisez [le verset disant] : ﴿ Nous ne leur assignerons le jour de la Résurrection aucun poids. ﴾»[1] (le Coran, 18 : 105)

Question 122 : Quelle est la preuve [de l'existence] du Pont (*al-Sirât*) tirée du Coran ?

Allah ﷻ dit :

وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا ۚ كَانَ عَلَىٰ رَبِّكَ حَتْمًا مَّقْضِيًّا ﴿٧١﴾ ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا وَّنَذَرُ الظَّالِمِينَ فِيهَا جِثِيًّا

﴿ Il n'y a personne parmi vous qui n'y passera pas (par l'Enfer), c'est pour ton Seigneur une sentence irrévocable. Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés. ﴾ (le Coran, 19 : 71-72)

Il ﷻ dit également :

يَوْمَ تَرَى الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ يَسْعَىٰ نُورُهُم بَيْنَ أَيْدِيهِمْ

﴿ Le jour où tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courant devant eux et à leur droite. ﴾ (le Coran, 57 : 12)

Question 123 : Quelles en sont la preuve et la description tirées de la *Sunna* ?

Il y a de nombreux hadiths à ce sujet, dont la parole du Prophète ﷺ dans le hadith relatif à l'intercession :

يُؤْتَى بِالْجِسْرِ فَيُجْعَلُ بَيْنَ يَدَيْ ظَهْرَيْ جَهَنَّمَ.

« On amènera le Pont qui sera mis entre les deux extrémités de l'Enfer. »

On demanda au Messager d'Allah ﷺ : « *Ô Messager d'Allah ! Qu'est-ce que le Pont ?* »

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 236 et Muslim, t. 8, p. 125 d'après Abû Hurayra ؓ.

Il ﷺ répondit :

مَدْحَضَةٌ مَزِلَّةٌ عَلَيْهِ خَطَاطِيفُ وَكَلاَلِيبُ وَحَسَكَةٌ مُفَلْطَحَةٌ لَهَا شَوْكَةٌ عُقَيْفَاءُ تَكُونُ بِنَجْدٍ يُقَالُ لَهَا السَّعْدَانُ، يَمُرُّ الْمُؤْمِنُ عَلَيْهَا كَالْبَرْقِ وَكَالرِّيحِ وَ كَأَجَاوِيدِ الْخَيْلِ وَالرِّكَابِ، فَنَاجٍ مُسَلَّمٌ وَنَاجٍ مَخْدُوشٌ وَمَكْدُوسٌ فِي نَارِ جَهَنَّمَ حَتَّىٰ يَمُرَّ آخِرُهُمْ يُسْحَبُ سَحْباً.

« Un endroit glissant et faisant perdre l'équilibre, sur lequel il y a des crochets, des pinces et une large Hasaka[1] aux épines crochues, que l'on trouve dans le Najd et qu'on appelle « Sa'dân ». Le croyant passera dessus (sur le pont) comme l'éclair, comme le vent et comme les meilleurs chevaux et chameaux. Certains seront sains et saufs, d'autres échapperont écorchés et d'autres enfin seront jetés dans le feu de la Géhenne jusqu'à ce que le dernier d'entre eux passe et soit bel et bien entraîné. »[2]

Abû Sa'îd ﷺ dit :

بَلَغَنِي أَنَّ الْجِسْرَ أَدَقُّ مِنَ الشَّعْرِ وَأَحَدُّ مِنَ السَّيْفِ.

« Il m'est parvenu que le Pont est plus fin que le cheveu et plus tranchant que l'épée. »[3]

Question 124 : Quelle est la preuve du Talion (*al-Qisâs*) tirée du Coran ?

Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظۡلِمُ مِثۡقَالَ ذَرَّةٖۖ وَإِن تَكُ حَسَنَةٗ يُضَٰعِفۡهَا وَيُؤۡتِ مِن لَّدُنۡهُ أَجۡرًا عَظِيمٗا

1 *Hasaka* ou *Hasak* : plante de l'espèce des chardons, dont le fruit s'attache à la laine des moutons, des habits, etc. Ou barrière en fer (barbelés) avec des pointes en tout sens. Voir *Fath al-Bârî*, n° 7439. NDT

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 205 (n° 7439) et Muslim, t. 1, p. 129 d'après Abû Hurayra ﷺ.

3 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 117.

❮ Certes, Allah ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, Il la double et accorde de Sa Part une récompense immense.❯ (le Coran, 4 : 40)

ٱلْيَوْمَ تُجْزَىٰ كُلُّ نَفْسٍۭ بِمَا كَسَبَتْ ۚ لَا ظُلْمَ ٱلْيَوْمَ

❮ Ce jour-là, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle aura acquis. Ce jour-là, pas d'injustice… ❯ (le Coran, 40 : 17)

وَقُضِىَ بَيْنَهُم بِٱلْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

❮On décidera parmi eux en toute équité et ils ne seront point lésés. ❯ (le Coran, 39 : 69)

Question 125 : Quelles sont la preuve et la description du Talion tirées de la *Sunna* ?

Il y a de nombreux hadiths à ce sujet, dont les paroles du Prophète ﷺ :

أَوَّلُ مَا يُقْضَى بَيْنَ النَّاسِ فِي الدِّمَاءِ.

« La première chose qui sera tranchée entre les gens, ce sont les affaires ayant trait au sang. »[1]

مَنْ كَانَتْ عِنْدَهُ مَظْلَمَةٌ لِأَخِيهِ فَلْيَتَحَلَّلْ مِنْهُ الْيَوْمَ فَإِنَّهُ لَيْسَ ثَمَّ دِينَارٌ وَلَا دِرْهَمٌ مِنْ قَبْلِ أَنْ يُؤْخَذَ لِأَخِيهِ مِنْ حَسَنَاتِهِ فَإِنْ لَمْ يَكُنْ لَهُ حَسَنَاتٌ أُخِذَ مِنْ سَيِّئَاتِ أَخِيهِ فَطُرِحَتْ عَلَيْهِ.

« Quiconque commet une injustice envers son frère, qu'il s'en libère auprès de lui aujourd'hui car là-bas, il n'y aura ni dinar ni dirham, avant qu'on ne prenne de ses bonnes œuvres pour les donner à son frère. Et s'il n'a pas plus de bonnes œuvres, on prendra des péchés de son frère pour les jeter sur lui. »[2]

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 35 et Muslim, t. 5, p. 107.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 3, p. 197 d'après Abû Hurayra ﷺ.

يَخْلُصُ الْمُؤْمِنُونَ مِنَ النَّارِ فَيُحْبَسُونَ عَلَى قَنْطَرَةٍ بَيْنَ الْجَنَّةِ وَالنَّارِ فَيُقَصُّ لِبَعْضِهِمْ مِنْ بَعْضٍ مَظَالِمُ كَانَتْ بَيْنَهُمْ فِي الدُّنْيَا حَتَّى إِذَا هُذِّبُوا وَنُقُّوا أُذِنَ لَهُمْ فِي دُخُولِ الْجَنَّةِ.

« Les croyants seront libérés de l'Enfer, puis ils seront retenus sur un pont entre le Paradis et l'Enfer afin que s'exerce entre eux la loi du talion quant aux injustices qui ont eu lieu entre eux dans le bas monde. Lorsqu'ils seront débarrassés et purifiés, on leur autorisera l'entrée au Paradis. »[1]

Ces hadiths sont tous dans le *Sahîh* [d'al-Bukhârî] et il y en a de nombreux autres.

Question 126 : Quelle est la preuve [de l'existence] du Bassin (*al-Hawd*) tirée du Coran ?

Allah ﷻ dit à Son Prophète Muhammad ﷺ :

إِنَّآ أَعۡطَيۡنَٰكَ ٱلۡكَوۡثَرَ

﴾ Nous t'avons certes accordé *al-Kawthar*[2] (l'Abondance). ﴿ (le Coran, 108 :1)

Question 127 : Quelles en sont la preuve et la description tirées de la *Sunna* ?

De nombreux hadiths atteignant le degré d'authenticité notoire (*al-Tawâtur*) y sont relatifs, dont les paroles du Prophète ﷺ :

أَنَا فَرَطُكُمْ عَلَى الْحَوْضِ.

« Je suis votre devancier au Bassin. »[3]

إِنِّي فَرَطٌ لَكُمْ وَإِنِّي شَهِيدٌ عَلَيْكُمْ وَإِنِّي وَاللهِ لَأَنْظُرُ إِلَى حَوْضِي الآنَ.

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 197 d'après Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ.
2 *Al-Kawthar* : nom d'une rivière au Paradis comme il sera cité ci-après. NDT
3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 87 et Muslim, t. 7, p. 65 d'après Ibn Mas'ûd ﷺ.

« Je suis votre devancier [au Bassin] et je suis votre témoin. Par Allah, je regarde mon Bassin en ce moment même. »[1]

حَوْضِي مَسِيرَةُ شَهْرٍ، مَاؤُهُ أَبْيَضُ مِنَ اللَّبَنِ وَرِيحُهُ أَطْيَبُ مِنَ الْمِسْكِ وَكِيزَانُهُ كَنُجُومِ السَّمَاءِ، مَنْ شَرِبَ مِنْهُ فَلاَ يَظْمَأُ أَبَداً.

« Mon Bassin est [de la longueur] d'un mois [de marche]. Son eau est plus blanche que le lait, son odeur est meilleure que le musc et ses cruchons sont tels les étoiles du ciel. Celui qui en boira n'aura plus jamais soif. »[2]

أَتَيْتُ عَلَى نَهْرٍ حَافَتَاهُ قِبَابُ اللُّؤْلُؤِ الْمُجَوَّفِ فَقُلْتُ : مَا هَذَا يَا جِبْرِيلُ ؟ قَالَ : هَذَا الْكَوْثَرُ.

« Je suis parvenu à une rivière dont les deux rives sont des dômes de perles creuses. Puis, j'ai demandé : « Qu'est-ce que c'est, ô Jibrîl ? ». Il répondit : « C'est al-Kawthar. »[3]

Question 128 : Quelle est la preuve de la Foi au Paradis et à l'Enfer ?

Allah ﷻ dit :

فَٱتَّقُوا۟ ٱلنَّارَ ٱلَّتِى وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ ۖ أُعِدَّتْ لِلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٤﴾ وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أَنَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ

﴾ Parez-vous donc contre le Feu dont le combustible est les hommes et les pierres, lequel est réservé aux infidèles. Et annoncez à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres qu'ils auront pour

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 209 et Muslim, t. 7, p. 67 d'après 'Uqba Ibn 'Âmir ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 207 et Muslim, t. 7, p. 66 d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr ﷺ.
3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 207 d'après Anas Ibn Mâlik ﷺ.

demeure des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. ﴾ (le Coran, 2 : 24-25)

Dans le *Sahîh* [d'al-Bukhârî], l'on retrouve parmi les invocations du Prophète ﷺ pendant la prière nocturne :

وَلَكَ الْحَمْدُ، أَنْتَ الْحَقُّ، وَوَعْدُكَ حَقٌّ، وَلِقَاؤُكَ حَقٌّ، وَقَوْلُكَ حَقٌّ، وَالْجَنَّةُ حَقٌّ، وَالنَّارُ حَقٌّ، وَالنَّبِيُّونَ حَقٌّ، وَمُحَمَّدٌ حَقٌّ، وَالسَّاعَةُ حَقٌّ.

« *Et à Toi la louange. Tu es la Vérité, Ta Promesse est vérité, Ta Rencontre est vérité, Ta Parole est vérité, le Paradis est vérité, l'Enfer est vérité, les Prophètes sont vérité, Muhammad est vérité et l'Heure est vérité.* »[1]

Le Prophète ﷺ dit également :

مَنْ شَهِدَ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ وَحْدَهُ لاَ شَرِيكَ لَهُ؛ وَأَنَّ مُحَمَّداً عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، وَأَنَّ عِيسَى عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ، وَرُوحٌ مِنْهُ، وَالْجَنَّةَ حَقٌّ، وَالنَّارَ حَقٌّ، أَدْخَلَهُ اللَّهُ الْجَنَّةَ عَلَى مَا كَانَ مِنَ الْعَمَلِ.

« *Quiconque témoigne qu'il n'y a point de divinité à part Allah, Seul et sans associé, que Muhammad est Son serviteur et Messager, que 'Îsâ (Jésus) est le serviteur d'Allah, Son Messager, Sa Parole qu'Il envoya à Maryam (Marie) et un souffle [de vie] venant de Lui, que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité, Allah le fera entrer au Paradis selon les œuvres qu'il aura faites.* »

Et dans une version :

مِنْ أَبْوَابِ الْجَنَّةِ الثَّمَانِيَةِ أَيُّهَا شَاءَ.

« *Par celle qu'il choisira parmi les huit portes du Paradis.* »[2]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 42 et Muslim, t. 2, p. 184 d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 139 et Muslim, t. 1, p. 42 et 43.

Question 129 : Que signifie la Foi au Paradis et à l'Enfer ?

Elle signifie la croyance ferme en leur existence, qu'ils existent actuellement, qu'ils subsistent car Allah ﷻ les fait subsister et ils ne seront jamais anéantis ; ainsi qu'en tout ce que comporte l'un comme délices et l'autre comme châtiments.

Question 130 : Quelle est la preuve de leur existence actuellement ?

Allah ﷻ nous a informés qu'ils sont déjà aménagés. Ainsi, Il ﷻ dit à propos du Paradis :

أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ

﴿ (Il est) préparé pour les pieux. ﴾ (le Coran, 3 : 133)

Et Il ﷻ dit au sujet de l'Enfer :

أُعِدَّتْ لِلْكَـٰفِرِينَ

﴿ (Il est) préparé pour les infidèles. ﴾ (le Coran, 3 : 131)

Il ﷻ nous a également informés qu'il fit habiter Adam عليه السلام et son épouse au Paradis avant qu'ils ne mangent de l'arbre.[1] De même, Il ﷻ nous a informés que les incroyants seront exposés au Feu matin et soir.[2]

Le Prophète ﷺ dit :

إِطَّلَعْتُ فِي الْجَنَّةِ فَرَأَيْتُ أَكْثَرَ أَهْلِهَا الْفُقَرَاءَ وَاطَّلَعْتُ فِي النَّارِ فَرَأَيْتُ أَكْثَرَ أَهْلِهَا النِّسَاءَ.

« *J'ai regardé dans le Paradis et j'ai vu que la plupart de ses habitants étaient les pauvres. Et j'ai regardé dans l'Enfer et j'ai vu que la plupart de ses habitants étaient les femmes.* »[3]

1 Dans Sa Parole ﷻ : ﴿ Nous dîmes alors : « *Ô Adam ! Installe-toi avec ton épouse au Paradis. Mangez de ses fruits à satiété et où il vous plaira, mais ne vous approchez pas de l'arbre que voici, sinon vous seriez du côté des injustes !* » ﴾ (le Coran, 2 : 35).

2 Dans Sa Parole ﷻ : ﴿ ...alors que le pire châtiment cerna les gens de Pharaon : le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : « *Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur châtiment* » ﴾ (le Coran, 40 : 45-46).

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 179 et Muslim, t. 8, p. 88 d'après 'Imrân Ibn Husayn رضي الله عنه. [Le Prophète ﷺ expliqua le fait que les femmes seront majoritaires en Enfer en disant : « *Ô vous les*

En outre, il a été cité précédemment à propos de l'épreuve des supplices de la tombe (que le Messager d'Allah ﷺ a dit) :

إِذَا مَاتَ أَحَدُكُمْ يُعْرَضُ عَلَيْهِ مَقْعَدُهُ...

« Lorsque l'un de vous meurt, sa place lui est exposée... »[1]

Il ﷺ dit également :

أَبْرِدُوا بِالصَّلاَةِ فَإِنَّ شِدَّةَ الْحَرِّ مِنْ فَيْحِ جَهَنَّمَ.

« Priez priant lorsqu'il fait frais car la forte chaleur provient du souffle de l'Enfer. »[2]

اِشْتَكَتِ النَّارُ إِلَى رَبِّهَا عَزَّ وَجَلَّ فَقَالَتْ : رَبِّي أَكَلَ بَعْضِي بَعْضًا فَأَذِنَ لَهَا بِنَفَسَيْنِ : نَفَسٍ فِي الشِّتَاءِ وَنَفَسٍ فِي الصَّيْفِ، فَأَشَدُّ مَا تَجِدُونَ مِنَ الْحَرِّ وَأَشَدُّ مَا تَجِدُونَ مِنَ الزَّمْهَرِيرِ.

« L'Enfer s'est plaint auprès de son Seigneur ﷻ en disant : «Mon Seigneur ! Une partie de moi en a consommé l'autre. Il lui accorda alors deux souffles : un en hiver et un autre en été, [c'est] la chaleur la plus forte et le froid le plus intense que vous sentez.» »[3]

الْحُمَّى مِنْ فَيْحِ جَهَنَّمَ فَأَبْرِدُوهَا بِالْمَاءِ.

« La fièvre provient du souffle de l'Enfer, rafraîchissez-la donc avec de l'eau. »[4]

---

femmes ! Faites l'aumône car j'ai vu que vous étiez les résidants les plus nombreux de l'Enfer». Elles demandèrent : « *Et à cause de quoi, ô Messager d'Allah ?* » Il ﷺ répondit : « *Vous maudissez trop souvent et êtes ingrates envers votre conjoint. Aussi, je n'ai vu d'être manquant de raison et de religion et qui fait le plus perdre l'esprit d'un homme ferme que l'une d'entre vous* ». « *En quoi réside notre manque de raison et de religion, ô Envoyé d'Allah ?* » demandèrent les femmes. Il ﷺ dit : « *Le témoignage de la femme n'équivaut-il pas à la moitié de celui de l'homme ?* » « *Si !* » reconnurent-elles. Il ﷺ dit : « *Cela fait partie de son manque de raison. Lorsqu'elle a ses menstrues, ne cesse-t-elle pas de prier et de jeûner ?* » demanda-t-il. « *Si !* » reconnurent-elles. Il ﷺ dit : « *Cela fait partie de son manque de religion* ». Rapporté par al-Bukhârî d'après Abû Sa'îd al-Khudrî, n° 304.]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 85 et Muslim, t. 8, p. 160 d'après Ibn 'Umar ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 135 et Muslim, t. 2, p. 107 d'après Abû Hurayra ﷺ.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 89 et Muslim, t. 2, p. 108 d'après Abû Hurayra ﷺ.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p.89-90 et Muslim, t. 7, p. 23-24 d'après 'Aïsha et d'autres ﷺ.

لَمَّا خَلَقَ اللَّهُ الْجَنَّةَ وَالنَّارَ أَرْسَلَ جِبْرِيلَ إِلَى الْجَنَّةِ فَقَالَ : اذْهَبْ فَانْظُرْ إِلَيْهَا...

« *Lorsqu'Allah créa le Paradis et l'Enfer, Il envoya Jibrîl au Paradis et [lui] dit : « Va le regarder... »*[1]

Qui plus est, ils ont été exposés au Prophète ﷺ à son lieu de prière le jour où le soleil s'est éclipsé[2] ainsi que lors du voyage nocturne (*al-Isrâ'*).[3] D'innombrables hadiths authentiques sont d'ailleurs relatifs à cela.

Question 131 : Quelle est la preuve qu'ils subsisteront sans jamais disparaître?

Allah ﷻ dit à propos du Paradis :

خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًاۚ ذَٰلِكَ ٱلۡفَوۡزُ ٱلۡعَظِيمُ

﴿ Ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès. ﴾ (le Coran, 9 : 100)

وَمَا هُم مِّنۡهَا بِمُخۡرَجِينَ

﴿ Et on ne les en fera pas sortir. ﴾ (le Coran, 15 : 48)

عَطَآءً غَيۡرَ مَجۡذُوذٖ

﴿ C'est là un don qui n'est jamais interrompu. ﴾ (le Coran, 11 : 108)

إِنَّ هَٰذَا لَرِزۡقُنَا مَا لَهُۥ مِن نَّفَادٍ

﴿ Ce sera notre attribution inépuisable. ﴾ (le Coran, 38 : 54)

إِنَّ ٱلۡمُتَّقِينَ فِي مَقَامٍ أَمِينٍ

﴿ Les pieux seront dans une demeure sûre ﴾

Jusqu'à Sa Parole :

---

1 Hadith fiable authentique rapporté par al-Nasâ'î, t. 7, p. 3. Voir *Sunan al-Nasâ'i* vérifié par al-Albânî, n° 3763.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 2, p. 28 et Muslim, t. 3, p. 30 d'après 'Âïsha ﵂.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 248-250 et Muslim, t. 1, p. 102-103 d'après Anas Ibn Mâlik ﵁.

لَا يَذُوقُونَ فِيهَا ٱلْمَوْتَ إِلَّا ٱلْمَوْتَةَ ٱلْأُولَىٰ

❰ Ils n'y goûteront pas à la mort sauf leur mort première. ❱ (le Coran, 44 : 51-56)

Ainsi, Allah ﷻ informa de l'éternité du Paradis et de l'éternité de la vie de ses habitants, qu'il ne cessera jamais pour eux et qu'ils n'en sortiront pas.

De même l'Enfer dont le Très-Haut dit :

إِلَّا طَرِيقَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا

❰ (Autre que) le chemin de l'Enfer où ils demeureront éternellement. ❱ (le Coran, 4 : 169)

Il ﷻ dit aussi :

إِنَّ ٱللَّهَ لَعَنَ ٱلْكَٰفِرِينَ وَأَعَدَّ لَهُمْ سَعِيرًا ﴿٦٤﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا لَّا يَجِدُونَ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا

❰ Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise, (pour qu')ils y demeurent éternellement, sans trouver ni allié ni secoureur. ❱ (le Coran, 33 : 64-65)

وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ لَهُۥ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا

❰ Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager aura le Feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement. ❱ (le Coran, 72 : 23)

وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ

❰ Mais ils ne pourront pas sortir du Feu. ❱ (le Coran, 2 : 167)

لَا يُفَتَّرُ عَنْهُمْ وَهُمْ فِيهِ مُبْلِسُونَ

❰ (Dans le châtiment de l'Enfer) qui ne sera jamais interrompu pour eux et où ils seront en désespoir. ❱ (le Coran, 43 : 74-75)

لَا يُقْضَىٰ عَلَيْهِمْ فَيَمُوتُوا۟ وَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُم مِّنْ عَذَابِهَا

﴿ On ne les achèvera pas de sorte qu'ils meurent et on ne leur allégera rien de ses tourments. ﴾ (le Coran, 35 : 36)

إِنَّهُۥ مَن يَأْتِ رَبَّهُۥ مُجْرِمًا فَإِنَّ لَهُۥ جَهَنَّمَ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ

﴿ Quiconque vient en criminel à son Seigneur aura certes l'Enfer où il ne meurt ni ne vit. ﴾ (le Coran, 20 : 74)

À travers ces versets et leurs semblables, le Très-Haut ﷻ nous informe que les gens de l'Enfer, qui en sont les habitants, sont ceux pour lesquels il est créé et pour lequel ils sont créés, et qu'ils y demeureront éternellement. Ainsi, Il ﷻ nia qu'ils en sortiront en disant :

وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ

﴿ Mais ils ne sortiront point du Feu.﴾ (le Coran, 2 : 167)

Il nia de même qu'il cessera pour eux en disant :

لَا يُفَتَّرُ عَنْهُمْ

﴿ …qui ne sera jamais interrompu pour eux. ﴾ (le Coran, 43 : 75)

Il ﷻ nia également qu'ils y seront anéantis en disant :

لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ

﴿ Où il (l'incroyant) ne mourra ni ne vivra. ﴾ (le Coran, 87 : 13)

Le Prophète ﷺ dit en outre :

أَمَّا أَهْلُ النَّارِ الَّذِينَ هُمْ أَهْلُهَا، فَإِنَّهُمْ لاَ يَمُوتُونَ فِيهَا وَلاَ يَحْيَوْنَ.

« Quant aux gens de l'Enfer qui sont ses habitants, ils n'y mourront ni n'y vivront. »[1]

إِذَا صَارَ أَهْلُ الْجَنَّةِ إِلَى الْجَنَّةِ وَأَهْلُ النَّارِ إِلَى النَّارِ، جِيءَ بِالْمَوْتِ حَتَّى يُجْعَلَ بَيْنَ الْجَنَّةِ وَالنَّارِ ثُمَّ يُذْبَحُ ثُمَّ يُنَادِي مُنَادٍ يَا أَهْلَ الْجَنَّةِ لاَ مَوْتَ، يَا أَهْلَ النَّارِ لاَ مَوْتَ، فَيَزْدَادُ أَهْلُ الْجَنَّةِ فَرَحاً إِلَى فَرَحِهِمْ، وَيَزْدَادُ أَهْلُ النَّارِ حُزْناً إِلَى حُزْنِهِمْ.

1 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 118 d'après Abû Sa'îd al-Khudrî ﷛.

« Lorsque les gens du Paradis iront au Paradis et ceux de l'Enfer en Enfer, la mort sera amenée jusqu'à ce qu'elle soit entre le Paradis et l'Enfer, puis elle sera égorgée. Un héraut appellera alors : « Ô gens du Paradis ! Point de mort. Ô gens de l'Enfer ! Point de mort ». Ainsi, les gens du Paradis connaîtront plus de joie qu'ils n'en avaient déjà et les gens de l'Enfer connaîtront plus de tristesse qu'ils n'en avaient déjà. »[1]

Et selon d'autres termes :

كُلٌّ خَالِدٌ فِيمَا هُوَ فِيهِ.

« Chacun demeurera éternellement là où il se trouve.»[2]

Dans une version, le Messager d'Allah ﷺ récita :

وَأَنذِرْهُمْ يَوْمَ ٱلْحَسْرَةِ إِذْ قُضِيَ ٱلْأَمْرُ وَهُمْ فِي غَفْلَةٍ وَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ

❮ Et avertis-les du jour du Regret, quand tout sera réglé, alors qu'ils sont (dans ce monde) inattentifs et qu'ils ne croient pas. ❯[3] (le Coran, 19 : 39)

Il y a à ce sujet des hadiths autres que ceux que nous avons cités.

Question 132 : **Quelle est la preuve que les croyants verront leur Seigneur ﷻ dans la Demeure dernière ?**

Allah ﷻ dit :

وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ

❮ Ce jour-là, il y aura des visages resplendissant qui regarderont leur Seigneur. ❯ (le Coran, 75 : 22-23)

لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ ٱلْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ

❮ A ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. ❯ (le Coran, 10 : 26)

Le Très-Haut ﷻ dit également au sujet des mécréants :

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 200 et Muslim, t. 8, p. 153 d'après Ibn 'Umar ﷺ.
2 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 153.
3 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 153 d'après Abû Sa'îd ﷺ.

كَلَّآ إِنَّهُمْ عَن رَّبِّهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّمَحْجُوبُونَ

❮ En vérité, ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur. ❯ (le Coran, 83 : 15)

Si Allah ﷻ empêche donc Ses ennemis de Le voir, Il ne fera pas de même avec Ses alliés.

Dans les deux Sa<u>h</u>î<u>h</u> [d'al-Bukhârî et Muslim], Jarîr Ibn 'Abd Allah [1] ؓ a dit : « Nous étions assis avec le Messager d'Allah ﷺ. Il regarda la lune à son quatorzième jour[2] et dit :

إِنَّكُمْ سَتَرَوْنَ رَبَّكُمْ عَيَانًا كَمَا تَرَوْنَ هَذَا لاَ تُضَامُّونَ فِي رُؤْيَتِهِ فَإِنِ اسْتَطَعْتُمْ أَنْ لاَ تُغْلَبُوا عَلَى صَلاَةٍ قَبْلَ طُلُوعِ الشَّمْسِ وَصَلاَةٍ قَبْلَ غُرُوبِهَا فَافْعَلُوا.

« Certes, vous verrez votre Seigneur comme vous voyez celle-ci. Sa vision ne vous causera aucun préjudice. Alors, si vous pouvez ne pas être dominés pour accomplir une prière avant le lever du soleil et une autre avant son coucher, faites-le. »[3]

Sa Parole : « *Comme vous voyez celle-ci* » - qui signifie comme vous voyez la lune - est une comparaison des deux visions, non des deux choses vues. De même que le hadith relatif à la prononciation de la révélation par Allah ﷻ qui dit :

ضَرَبَتِ الْمَلاَئِكَةُ بِأَجْنِحَتِهَا خُضْعَانًا لِقَوْلِهِ كَأَنَّهُ سِلْسِلَةٌ عَلَى صَفْوَانٍ.

« Les Anges étendent leurs ailes par soumission à Sa Parole qui est semblable à une chaîne sur un rocher lisse. »[4]

Ceci est en effet une comparaison des deux auditions mais non des deux choses entendues. Car Allah ﷻ S'est élevé au point que rien parmi Sa création ne Lui ressemble dans Son Essence ou Ses Attributs. De même, le Prophète ﷺ est trop honorable pour que certaines de ses paroles

1 Jarîr Ibn 'Abd Allah ؓ : noble compagnon qui embrassa l'Islam avant le pèlerinage d'adieu (*<u>H</u>ajjat al-Wadâ'*). Le Prophète ﷺ avait une grande estime pour lui, dès qu'il le voyait, il souriait. Il est décédé en 51 ou 54 H. Voir *al-I<u>s</u>âba* d'Ibn <u>H</u>ajar, t. 1, p. 232 et *Tahdhîb al-Tahdhîb*, t. 2, p. 73-75.

2 Le quatorzième jour du mois lunaire, lorsque la lune est pleine. NDT

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 189 et Muslim, t. 2, p. 113-114.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 194 d'après Abû Hurayra ؓ.

ne soient interprétées dans le sens de l'assimilation [du Créateur à Sa création], alors qu'il est la créature qui connaît le mieux Allah ﷻ.

On retrouve aussi dans le hadith rapporté par Suhayb[1] chez Muslim [que le Prophète ﷺ a dit] :

فَيُكْشَفُ الْحِجَابُ فَمَا أُعْطُوا شَيْئاً أَحَبَّ إِلَيْهِمْ مِنَ النَّظَرِ إِلَى رَبِّهِمْ عَزَّ وَجَلَّ.

« Puis le Voile sera ôté et ils n'auront jamais reçu quelque chose qui leur soit plus aimé que de regarder leur Seigneur ﷻ. »[2]

Puis, il ﷺ récita :

لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ ٱلْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ

﴾ À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. ﴿ (le Coran, 10 : 26)

Il existe de nombreux hadiths authentiques et explicites à ce sujet, nous en avons cité quarante-cinq rapportés par plus de trente compagnons dans l'explication de « *Sullam al-wusûl.* »[3]

Par conséquent, quiconque réfute cela aura démenti le Coran et ce qu'Allah a envoyé à Ses Messagers, et sera parmi ceux dont Allah ﷻ dit :

كَلَّآ إِنَّهُمْ عَن رَّبِّهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّمَحْجُوبُونَ

﴾ En vérité, ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur. ﴿ (le Coran, 83 : 15)

Nous demandons à Allah ﷻ de nous accorder le pardon et le salut, et de nous accorder le plaisir de regarder Son Visage. Âmîn.

1 Suhayb Ibn Sinân Abû Yahyâ al-Numarî connu par al-Rûmî : compagnon qui embrassa l'Islam très tôt, après une trentaine de personnes. Il était parmi les faibles à la Mecque et émigra à Médine où il retrouva le Prophète ﷺ à Qubâ'. Il assista à Badr et toutes les expéditions. Il décéda à Médine en 38 H. à l'âge de 73 ans ؓ. Voir *al-Tahdhîb*, t. 4, p. 438-439.

2 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 112.

3 Voir *Ma'ârij al-Qabûl*, t. 1, p. 198-218.

Question 133 : Quelle est la preuve de la Foi à l'Intercession (*al-Shafâ'a*) et à qui sera-t-elle accordée ? Qui en bénéficiera et quand aura-t-elle lieu ?

Allah ﷻ a confirmé l'Intercession dans plusieurs passages de Son Livre [le Coran], liée à de lourdes restrictions. Il nous a informés de plus qu'elle Lui appartient et que nul autre n'en possède quoi que ce soit. Le Très-Haut dit en effet :

قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعًاۖ

﴿ Dis : « *L'Intercession tout entière appartient à Allah.*» ﴾ (le Coran, 39 : 44)

Quant à son moment, Il ﷻ nous a informés qu'elle n'aura lieu qu'avec Sa Permission, comme Il ﷻ le dit :

مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦۚ

﴿ Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa Permission ? ﴾ (le Coran, 2 : 255)

مَا مِن شَفِيعٍ إِلَّا مِنۢ بَعْدِ إِذْنِهِۦۚ

﴿ Il n'y a d'intercesseur qu'après Sa Permission. ﴾ (le Coran, 10 : 3)

وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغْنِى شَفَٰعَتُهُمْ شَيْـًٔا إِلَّا مِنۢ بَعْدِ أَن يَأْذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرْضَىٰٓ

﴿ Et que d'Anges dans les cieux dont l'Intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permise, en faveur de qui Il veut et agrée ? ﴾ (le Coran, 53 : 26)

وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥۚ

﴿ L'Intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet. ﴾ (le Coran, 34 : 23)

Quant à celui à qui elle sera accordée, de même qu'Allah nous a informés qu'elle n'aura lieu qu'après Sa permission, Il nous a informés

qu'Il ne donnera la Permission qu'à Ses alliés agréés les meilleurs, comme Il ﷻ dit :

لَّا يَتَكَلَّمُونَ إِلَّا مَنْ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحْمَٰنُ وَقَالَ صَوَابًا

﴿ …nul ne saura parler, sauf celui à qui le Tout Miséricordieux aura accordé la Permission et qui dira la vérité. ﴾ (le Coran, 78 : 38)

Il ﷻ dit aussi :

لَّا يَمْلِكُونَ ٱلشَّفَٰعَةَ إِلَّا مَنِ ٱتَّخَذَ عِندَ ٱلرَّحْمَٰنِ عَهْدًا

﴿ Ils ne disposeront d'aucune intercession, sauf celui qui aura pris un engagement avec le Tout Miséricordieux. ﴾ (le Coran, 19 : 87)

Quant à celui qui en bénéficiera, Il ﷻ nous a informés qu'Il ne donnera la permission d'intercéder qu'en faveur de celui qu'Il agrée, comme Il ﷻ dit :

وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ

﴿ Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés. ﴾ (le Coran, 21 : 28)

يَوْمَئِذٍ لَّا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ إِلَّا مَنْ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحْمَٰنُ وَرَضِيَ لَهُۥ قَوْلًا

﴿Ce jour-là, l'Intercession ne profitera qu'à celui auquel le Tout Miséricordieux aura donné la Permission et dont Il agréera la parole. ﴾ (le Coran, 20 : 109)

Et Il n'accepte, Pureté à Lui, que les monothéistes et les sincères. Quant aux autres, Il ﷻ dit :

مَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ

﴿ Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté. ﴾ (le Coran, 40 : 18)

فَمَا لَنَا مِن شَٰفِعِينَ ﴿١٠٠﴾ وَلَا صَدِيقٍ حَمِيمٍ

❮ Et nous n'avons pas d'intercesseurs, ni d'ami chaleureux. ❯ (le Coran, 26 : 100-101)

فَمَا تَنفَعُهُمْ شَفَٰعَةُ ٱلشَّٰفِعِينَ

❮ Ne leur profitera donc point l'intercession des intercesseurs. ❯ (le Coran, 74 : 48)

En outre, le Prophète ﷺ nous a informés que l'Intercession lui a été accordée. Puis il a informé qu'il viendra se prosterner sous le Trône et louera son Seigneur par des louanges qu'Il lui apprendra. Il ﷺ ne commencera d'emblée à intercéder qu'après qu'on lui dise :

إِرْفَعْ رَأْسَكَ وَقُلْ تُسْمَعْ وَسَلْ تُعْطَ وَاشْفَعْ تُشَفَّعْ.

« Lève ta tête. Dis, tu seras écouté. Demande, on t'accordera. Intercède, on acceptera ton Intercession. »[1]

Puis, il a informé qu'il n'intercédera pas en faveur de tous les pécheurs parmi les monothéistes en une seule fois.

Il ﷺ a dit plutôt :

فَيَحُدُّ لِي حَدًّا فَأُدْخِلُهُمْ الْجَنَّةَ.

« Il [Allah] me limitera un nombre [de gens], après quoi je les ferai entrer au Paradis. »[2]

Ensuite, il retournera pour se prosterner de la même manière et Allah lui limitera un nombre de gens, jusqu'à la fin du hadith relatif à l'intercession.

Abû Hurayra ؓ demanda au Prophète ﷺ :

مَنْ أَسْعَدُ النَّاسِ بِشَفَاعَتِكَ ؟

« Qui ton Intercession rendra-t-elle le plus heureux ? »

Il ﷺ lui répondit :

مَنْ قَالَ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ خَالِصاً مِنْ قَلْبِهِ.

---

1 Partie d'un long hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 183-184, et Muslim, t. 1, p. 123-124 d'après Anas Ibn Mâlik ؓ.

2 Partie du hadith précédent.

« *Celui qui dit : « Point de divinité à part Allah » sincèrement de son cœur.»*[1]

Question 134 : Combien sont les sortes d'Intercession et quelle en est la plus importante ?

La plus importante d'entre elles est : l'Intercession la plus sublime (*al-Shafâ'a al-'Uzmâ*) lorsqu'on se tiendra debout au moment de la Résurrection pour qu'Allah ﷻ vienne trancher entre Ses serviteurs. Elle est propre à notre Prophète Muhammad ﷺ et est la position de gloire (*al-Maqâm al-Mahmûd*) qu'Allah ﷻ lui a promise, conformément à la Parole du Très-Haut ﷻ :

عَسَىٰٓ أَن يَبْعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامًا مَّحْمُودًا

﴾ ...afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire. ﴿ (le Coran, 17 : 79)

En effet, lorsque les gens seront dans une situation difficile qui durera longtemps et lorsque leur angoisse s'intensifiera et la sueur les bridera, ils solliciteront l'intercession pour qu'Allah tranche entre eux. Ainsi, ils iront chez Adam عليه السلام, puis Nûh عليه السلام, puis Ibrâhîm عليه السلام, puis Mûsâ عليه السلام, puis 'Isâ عليه السلام fils de Maryam. Mais ceux-ci diront tous : « *Ma personne, ma personne [d'abord] !* »

Jusqu'à ce qu'ils finissent chez notre Prophète Muhammad ﷺ qui dira : « *Je suis [désigné] pour elle.* »

Comme il fut relaté en détail dans les deux *Sahîh* et autres.[2]

La deuxième : l'Intercession pour ouvrir la porte du Paradis. Le premier qui l'ouvrira sera notre Prophète Muhammad ﷺ et la première des communautés qui y entrera sera la sienne.[3]

La troisième : l'Intercession au sujet de gens condamnés à l'Enfer pour qu'ils n'y entrent pas.[4]

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 33 [n° 99].
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 183 et Muslim, t. 1, p. 123-124.
3 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 130, d'après Anas Ibn Mâlik رضي الله عنه.
4 Voir *Fath al-Majîd* de 'Abd al-Rahmân Ibn Hasan Âl al-Shaykh, p. 222.

La quatrième : destinée à ceux parmi les gens du Monothéisme qui seront entrés en Enfer afin qu'ils en sortent. Ils en sortiront alors qu'ils auront été brûlés et seront devenus du charbon. Ensuite, ils seront jetés dans la rivière de la vie et repousseront comme une graine dans le lit du torrent [où il n'y a point de végétation.][1]

La cinquième : l'Intercession pour élever en grades certains parmi les habitants du Paradis.[2]

Ces trois [dernières] intercessions ne sont pas spécifiques à notre Prophète ﷺ mais il en aura la priorité, puis après lui viendront les Prophètes, les Anges, les saints et les devanciers, tous intercéderont. Enfin, Allah ﷻ, par Sa Miséricorde, fera sortir de l'Enfer des gens dont Seul Allah connaît le nombre, sans intercession, puis ils entreront au Paradis.[3]

La sixième : l'Intercession pour l'allégement du châtiment de certains incroyants. Celle-ci est spécifique à notre Prophète ﷺ en faveur de son oncle Abû Tâlib comme [il a été rapporté] dans [le *Sahîh* de] Muslim et d'autres.[4]

De plus, on ne cessera de jeter des gens en Enfer qui dira : « *Y a-t-il un surplus ?* » jusqu'à ce que le Seigneur de la Puissance ﷻ y mette Son Pied. L'Enfer se contractera alors sur lui-même et dira : « *Cela suffit ! Cela suffit ! Par Ta Puissance !* »

Au Paradis, il restera de la place vacante après ceux qui y sont entrés et Allah ﷻ créera des gens et les fera entrer au Paradis.[5]

Il y a d'innombrables textes qui attestent de cela, celui qui les veut les trouvera dans le Coran et la *Sunna*.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 179-183 et Muslim, t. 1, p. 112-117 d'après Abû Sa'îd et Abû Hurayra ﷺ.

2 Voir *Sharh al-Tahâwiyya* d'Ibn Abî al-'Izz, p. 257.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 179-183 et Muslim, t. 1, p. 112-117 d'après Abû Sa'îd et Abû Hurayra ﷺ.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 203 d'après Abû Sa'îd ﷺ et Muslim, t. 1, p. 135 d'après al-'Abbâs ﷺ.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 166-167 et Muslim, t. 8, p. 151-152 d'après Anas Ibn Mâlik ﷺ.

Question 135 : Quelqu'un entre-t-il au Paradis ou est-il sauvé de l'Enfer grâce à ses œuvres ?

Le Messager d'Allah ﷺ dit :

قَارِبُوا وَسَدِّدُوا وَاعْلَمُوا أَنَّهُ لَنْ يَنْجُوَ أَحَدٌ مِنْكُمْ بِعَمَلِهِ.

« Œuvrez modérément et juste. Et sachez que nul d'entre vous ne sera sauvé grâce à son œuvre. »

Les compagnons dirent :

« Ô Messager d'Allah ! Même pas toi ? »

Il ﷺ leur répondit :

وَلاَ أَنَا إِلاَّ أَنْ يَتَغَمَّدَنِيَ اللَّهُ بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَفَضْلٍ.

« Même pas moi, sauf si Allah me couvre d'une miséricorde de Sa Part et d'une grâce. »

Selon une version, [il dit ﷺ] :

سَدِّدُوا وَقَارِبُوا وَأَبْشِرُوا فَإِنَّهُ لَنْ يُدْخِلَ الْجَنَّةَ أَحَداً عَمَلُهُ.

« Œuvrez modérément et justement et réjouissez-vous, car l'œuvre de personne ne le fera entrer au Paradis. »

Les compagnons ﷺ dirent : « *Même pas toi, ô Messager d'Allah ?* »

Il dit ﷺ :

وَلاَ أَنَا إِلاَّ أَنْ يَتَغَمَّدَنِيَ اللَّهُ مِنْهُ بِرَحْمَةٍ، وَاعْلَمُوا أَنَّ أَحَبَّ الْعَمَلِ إِلَى اللَّهِ أَدْوَمُهُ وَإِنْ قَلَّ.

« Même pas moi. Sauf si Allah me couvre d'une miséricorde de Sa Part. Et sachez que l'œuvre la plus aimée auprès d'Allah est la plus durable, aussi peu soit-elle. »[1]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 182 et Muslim, t. 8, p. 139-141 d'après Abû Hurayra ﷺ et d'autres.

Question 136 : Comment peut-on concilier ce hadith avec la Parole du Très-Haut ﷻ : ﴾ Et on leur proclamera : « Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez. » ﴿ ? (le Coran, 7 : 43)

Louange à Allah, il n'existe pas de contradiction entre les deux : en effet, « pour » (*Bi*) dans ce verset indique la causalité, car les bonnes œuvres sont une cause indispensable pour entrer au Paradis, puisque l'effet n'existe que par l'existence de sa cause.

Tandis que ce qui est infirmé dans le hadith, c'est « pour » (*Bi*) dans le sens de « prix », car même si le serviteur devait vivre aussi longtemps que ce bas monde, en jeûnant la journée, en priant la nuit et en évitant tous les péchés, son œuvre ne vaudrait pas le plus petit des bienfaits apparents et cachés qu'Allah ﷻ lui accorde.

Comment donc son œuvre serait-elle le prix pour entrer au Paradis ?

رَّبِّ ٱغْفِرْ وَٱرْحَمْ وَأَنتَ خَيْرُ ٱلرَّٰحِمِينَ

﴾ Seigneur ! Pardonne et fais miséricorde. C'est Toi le Meilleur des miséricordieux. ﴿ (le Coran, 23 : 118)

Question 137 : Quelle est la preuve de la Foi au Destin (*al-Qadar*) de manière globale ?

Réponse 137 : Allah ﷻ dit :

وَكَانَ أَمْرُ ٱللَّهِ قَدَرًا مَّقْدُورًا

﴾ Le Commandement d'Allah est un décret inéluctable. ﴿ (le Coran, 33 : 38)

وَلَٰكِن لِّيَقْضِيَ ٱللَّهُ أَمْرًا كَانَ مَفْعُولًا

﴾ Mais il fallait qu'Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté. ﴿ (le Coran, 8 : 42)

وَكَانَ أَمْرُ ٱللَّهِ مَفْعُولًا

﴾ Le commandement d'Allah doit être exécuté. ﴿ (le Coran, 33 : 37)

مَا أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ وَمَن يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ يَهْدِ قَلْبَهُۥ

﴾ Nul malheur n'atteint (l'homme) que par la Permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah, Il guide son cœur. ﴿ (le Coran, 64 : 11)

وَمَا أَصَٰبَكُمْ يَوْمَ ٱلْتَقَى ٱلْجَمْعَانِ فَبِإِذْنِ ٱللَّهِ

﴾ Et tout ce que vous avez subi le jour où les deux troupes se rencontrèrent, c'est par Permission d'Allah.﴿ (le Coran, 3 : 166)

ٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌ قَالُوٓا۟ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيْهِ رَٰجِعُونَ ﴿١٥٦﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَٰتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُهْتَدُونَ

﴾ (Et fais la bonne annonce aux endurants) qui disent quand un malheur les atteint : « *Certes nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons* ». Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde, et ceux-là sont les bien guidés. ﴿ (le Coran, 2 : 156-157)

Il a été mentionné précédemment dans le hadith de Jibrîl عليه السلام :

وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ.

« *Et que tu croies au Destin, bon et mauvais.* »[1]

Il ﷺ dit :

واعْلَمْ أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ.

« *Sache que ce qui t'a atteint ne pouvait pas te rater et que ce qui t'a raté ne pouvait pas t'atteindre.* »[2]

وَإِنْ أَصَابَكَ شَيْءٌ فَلاَ تَقُلْ لَوْ أَنِّي فَعَلْتُ لَكَانَ كَذَا وَكَذَا وَلَكِنْ قُلْ قَدَّرَ اللَّهُ وَمَا شَاءَ فَعَلَ.

---

1 Partie d'un long hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 18 et Muslim, t. 1, p. 29.

2 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 225. Voir *Sunan Abî Dâwud* avec la vérification d'al-Albânî, n° 4699, ainsi que *Sahîh al-Jâmi' al-Saghîr*, n° 5120.

« Et si quelque chose t'atteint, ne dis pas : « Si j'avais agi de telle sorte, il serait advenu ceci ou cela ». Mais dis plutôt : « Allah avait décrété [cela]. Et ce qu'Il veut, Il le fait. »[1]

كُلُّ شَيْءٍ بِقَدَرٍ حَتَّى الْعَجْزُ وَالْكَيْسُ.

« Toute chose est [créée] avec mesure, même l'incapacité et l'intelligence. »[2]

Question 138 : Combien de niveaux la Foi au Destin compte-t-elle ?

La Foi au Destin compte quatre niveaux :

Le premier niveau : il s'agit d'avoir la Foi en la Science d'Allah ﷻ cernant toute chose, rien ne lui échappe fût-ce du poids d'un atome ni dans le ciel ni sur terre. Aussi, qu'Allah ﷻ connaissait toutes Ses créatures avant de les créer. De même, Il connaissait leurs subsistances, les termes de leurs vies, leurs paroles, leurs œuvres et l'ensemble de leurs faits et gestes, leurs silences, leurs secrets et ce qu'ils divulguent, qui parmi eux fait partie des habitants du Paradis et qui parmi eux fait partie de ceux de l'Enfer.

Le deuxième niveau : il s'agit de la Foi à l'écriture de cela et qu'Il ﷻ a écrit tout ce dont Il connaissait à l'avance l'existence. Cela englobe également la Foi à la Table [gardée] et à la Plume (*al-Qalam*).

Le troisième niveau : il consiste en la Foi à la Volonté exécutoire d'Allah et en Sa Puissance exhaustive et générale. Ces deux Attributs sont inséparables au point de vue de ce qui a eu lieu et ce qui aura lieu. Par contre, il n'y a pas de lien entre elles en ce qui concerne ce qui n'a jamais eu lieu et ce qui n'aura jamais lieu. Par conséquent, ce qu'Allah ﷻ a voulu aura inéluctablement lieu par Sa Puissance. Et ce qu'Allah ﷻ n'a pas voulu n'aura jamais lieu puisqu'Il ne l'a pas voulu, non parce qu'Il n'en est pas Capable. Il ﷻ est infiniment au-dessus de cela, Lui le Tout-Puissant et Majestueux.

---

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 256.

2 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 51-52.

وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُعْجِزَهُۥ مِن شَىْءٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ عَلِيمًا قَدِيرًا

﴾ Et rien, dans les cieux ni sur terre, ne saurait réduire l'Autorité d'Allah. Car Il est certes Omniscient, Omnipotent. ﴿ (le Coran, 35 : 44)

Quatrième niveau : il s'agit d'avoir la Foi qu'Allah ﷻ est le Créateur de toute chose et qu'il n'existe aucun atome dans les cieux, ni sur la terre, ni entre eux, sans qu'Allah ﷻ n'en soit le Créateur et Celui de ses faits et gestes.

Pureté à Lui, nul Créateur ni Seigneur en dehors de Lui ﷻ.

Question 139 : Quelle est la preuve du premier niveau, en l'occurrence la Foi à la science [divine] ?

Allah ﷻ dit :

هُوَ ٱللَّهُ ٱلَّذِى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ

﴾ C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible (*al-Ghayb*) tout comme du visible. ﴿ (le Coran, 59 : 22)

وَأَنَّ ٱللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَىْءٍ عِلْمًۢا

﴾ Et qu'Allah a embrassé toute chose de (Son) Savoir. ﴿ (le Coran, 65 : 12)

قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّى لَتَأْتِيَنَّكُمْ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ ۖ لَا يَعْزُبُ عَنْهُ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ وَلَآ أَصْغَرُ مِن ذَٰلِكَ وَلَآ أَكْبَرُ

﴾ Dis : « *Par mon Seigneur, très certainement elle vous viendra. Le Connaisseur de l'Inconnaissable. Ne Lui échappe pas le poids d'un atome dans les cieux, comme sur terre, ni rien de plus petit ni de plus grand.* » ﴿ (le Coran, 34 : 3)

وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَآ إِلَّا هُوَ ۚ

﴿ C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. ﴾ (le Coran, 6 : 59)

ٱللَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُۥ

﴿ Allah sait mieux où placer Son Message. ﴾ (le Coran, 6 : 124)

إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَن ضَلَّ عَن سَبِيلِهِۦ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ

﴿C'est ton Seigneur qui connaît mieux ceux qui s'égarent de Son Chemin et Il connaît mieux les bien guidés. ﴾ (le Coran, 68 : 7)

أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِأَعْلَمَ بِٱلشَّٰكِرِينَ

﴿ N'est-ce pas Allah qui sait le mieux qui sont les reconnaissants ? ﴾ (le Coran, 6 : 53)

أَوَلَيْسَ ٱللَّهُ بِأَعْلَمَ بِمَا فِى صُدُورِ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴿ Allah n'est-Il pas le Meilleur à savoir ce qu'il y a dans les poitrines de tout le monde ? ﴾ (le Coran, 29 : 10)

وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنِّى جَاعِلٌ فِى ٱلْأَرْضِ خَلِيفَةً ۖ قَالُوٓا۟ أَتَجْعَلُ فِيهَا مَن يُفْسِدُ فِيهَا وَيَسْفِكُ ٱلدِّمَآءَ وَنَحْنُ نُسَبِّحُ بِحَمْدِكَ وَنُقَدِّسُ لَكَ ۖ قَالَ إِنِّىٓ أَعْلَمُ مَا لَا تَعْلَمُونَ

﴿ Lorsque ton Seigneur confia aux Anges : « *Je vais établir sur la terre un vicaire* (*Khalîfa*) ». Ils dirent : « *Vas-Tu y désigner quelqu'un qui y mettra le désordre et répandra le sang, alors que nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ?* » Il dit : « *En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas.* » ﴾ (le Coran, 2 : 30)

وَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن تُحِبُّوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ

﴿ Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors

qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait alors que vous ne savez pas. ❳ (le Coran, 2 : 216)

Dans le Sahîh [d'al-Bukhârî], un homme dit :

يَا رَسُولَ اللَّهِ ! أَيُعْرَفُ أَهْلُ الْجَنَّةِ مِنْ أَهْلِ النَّارِ ؟

« *Ô Messager d'Allah ! Les gens du Paradis sont-ils [déjà] connus par rapport à ceux de l'Enfer ?* »

Il ﷺ répondit :

« *Oui.* »

« *Alors, à quoi bon œuvrer ?* » dit-il.

Il ﷺ répondit :

كُلٌّ يَعْمَلُ لِمَا خُلِقَ لَهُ أَوْ لِمَا يُسِّرَ لَهُ.

« *Chacun œuvre pour ce dont il a été créé ou pour ce qui lui a été facilité.* »[1]

Selon le même hadith, le Prophète ﷺ fut questionné à propos des enfants des polythéistes. Il ﷺ répondit :

اللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا كَانُوا عَامِلِينَ.

« *Allah sait le mieux comment ils auraient œuvré.* »[2]

Il a été rapporté dans [le Sahîh de] Muslim que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

إِنَّ اللَّهَ خَلَقَ لِلْجَنَّةِ أَهْلاً خَلَقَهُمْ لَهَا وَهُمْ فِي أَصْلاَبِ آبَائِهِمْ، وَخَلَقَ لِلنَّارِ أَهْلاً خَلَقَهُمْ لَهَا وَهُمْ فِي أَصْلاَبِ آبَائِهِمْ.

« *Certes, Allah a créé pour le Paradis des gens qu'Il a créés pour celui-ci alors qu'ils étaient encore dans les reins de leurs parents. Et Il a créé pour l'Enfer des gens qu'Il a créés pour celui-ci alors qu'ils étaient encore dans les reins de leurs parents.* »[3]

Dans le même ouvrage, il ﷺ dit :

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 210 ; Muslim, t. 8, p. 48 d'après 'Imrân Ibn Husayn ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 210-211 ; Muslim, t. 8, p. 54 d'après Ibn 'Abbâs et Abû Hurayra ﷺ.
3 Rapporté par Muslim, t.8, p. 55 d'après 'Âïsha ﷺ.

إِنَّ الرَّجُلَ لَيَعْمَلُ عَمَلَ أَهْلِ الْجَنَّةِ فِيمَا يَبْدُو لِلنَّاسِ وَهُوَ مِنْ أَهْلِ النَّارِ، وَإِنَّ الرَّجُلَ لَيَعْمَلُ عَمَلَ أَهْلِ النَّارِ فِيمَا يَبْدُو لِلنَّاسِ وَهُوَ مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ.

« Certes, l'homme accomplit l'œuvre des gens du Paradis selon ce qu'il paraît aux gens alors qu'il fait partie des gens de l'Enfer. Et certes, l'homme accomplit l'œuvre des gens de l'Enfer selon ce qui semble aux gens alors qu'il est des gens du Paradis. ».[1]

Toujours dans ce même ouvrage, il ﷺ dit :

مَا مِنْكُمْ مِنْ نَفْسٍ إِلاَّ وَقَدْ عُلِمَ مَنْزِلُهاَ مِنَ الْجَنَّةِ وَالنَّارِ.

« Il n'y a nulle âme parmi vous sans que sa place au Paradis et en Enfer ne soit connue. »

Les compagnons dirent : « *Ô Messager d'Allah ! Pourquoi alors œuvrons-nous ? Ne nous en tiendrions-nous pas à cela ?* »

Il ﷺ dit :

لاَ اِعْمَلُوا فَكُلٌّ مُيَسَّرٌ لِمَا خُلِقَ لَهُ.

« Non, œuvrez ! Car à chacun on a facilité ce pour quoi il fut créé. »

Puis, il ﷺ récita :

فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَٱتَّقَىٰ ۝ وَصَدَّقَ بِٱلْحُسْنَىٰ

❨Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense❩

Jusqu'à :

فَسَنُيَسِّرُهُۥ لِلْعُسْرَىٰ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 3, p. 226 et Muslim, t. 8, p. 49 d'après Sahl Ibn Sa'd ؓ.

❮Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté.❯ (le Coran, 92 : 5-10)[1]

Question 140 : Quelle est la preuve du deuxième niveau, à savoir la Foi à l'écriture des destinées ?

Allah ﷻ dit :

وَكُلَّ شَيْءٍ أَحْصَيْنَٰهُ فِيٓ إِمَامٖ مُّبِينٖ

❮ Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite.❯ (le Coran, 36 : 12)

إِنَّ ذَٰلِكَ فِي كِتَٰبٍ

❮ Tout cela est dans un livre.❯ (le Coran, 22 : 70)

Et à propos du débat entre Moïse et Pharaon, le Très-Haut dit :

قَالَ فَمَا بَالُ ٱلْقُرُونِ ٱلْأُولَىٰ ۝٥١ قَالَ عِلْمُهَا عِندَ رَبِّي فِي كِتَٰبٖ لَّا يَضِلُّ رَبِّي وَلَا يَنسَى

❮ « *Qu'en est-il donc des générations anciennes ?* » dit-il (Pharaon). Moïse dit : « *La connaissance de leur sort est auprès de mon Seigneur, dans un livre. Mon Seigneur ne commet ni erreur ni oubli.* »❯ (le Coran, 20 : 51-52)

Le Très-Haut dit également :

وَمَا تَحْمِلُ مِنْ أُنثَىٰ وَلَا تَضَعُ إِلَّا بِعِلْمِهِۦۚ وَمَا يُعَمَّرُ مِن مُّعَمَّرٖ وَلَا يُنقَصُ مِنْ عُمُرِهِۦٓ إِلَّا فِي كِتَٰبٍۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٞ

❮ Nulle femelle ne porte ni ne met bas sans qu'Il ne le sache. Et aucune existence n'est prolongée ou abrégée sans que cela soit consigné dans un livre. Cela est vraiment facile pour Allah.❯ (le Coran, 35 : 11)

Dans un hadith, le Prophète ﷺ dit :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 212, et Muslim, t. 8, p. 46-47 d'après 'Alî ؓ.

مَا مِنْ نَفْسٍ مَنْفُوسَةٍ إِلاَّ وَقَدْ كَتَبَ اللَّهُ مَكَانَهَا مِنَ الْجَنَّةِ وَالنَّارِ وَ إِلاَّ وَقَدْ كُتِبَتْ شَقِيَّةً أَوْ سَعِيدَةً.

« *Il n'existe aucune âme insufflée sans qu'Allah ne lui ait écrit sa place au Paradis et en Enfer et sans que ne soit écrit [décidé] à son propos : malheureuse ou heureuse.* »[1]

Hadith rapporté par Muslim et dans lequel Surâqa Ibn Mâlik Ibn Ju'shum[2] dit :

« *Ô Messager d'Allah ! Montre-nous notre religion comme si nous étions nés là maintenant. Par rapport à quoi œuvrons-nous aujourd'hui ? Par rapport à ce qui a rendu les plumes sèches et a été destiné ou plutôt par rapport à ce qui va nous arriver ?* »

Il ﷺ répondit :

« *Par rapport à ce qui a rendu les plumes sèches et a été destiné.* »

Il dit : « *Pourquoi œuvrer alors ?* »

Il ﷺ répondit :

« *Œuvrez ! Car chacun se voit facilité.* »

Et dans une autre version :

« *L'œuvre de tout acteur est facilitée.* »[3]

Question 141 : **Combien de déterminations (*Taqâdir*) sont-elles comprises dans ce niveau ?**

Cinq déterminations y sont comprises et elles se rapportent toutes à la science [divine.]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 6, p. 84 et Muslim, t. 8, p. 47-48 d'après 'Alî ﷺ.
2 Surâqa Ibn Mâlik Ibn Ju'shum al-Madlajî Abû Sufyân ﷺ : célèbre compagnon dont le cheval tombait à chaque fois qu'il voulait rattraper le Prophète ﷺ et Abû Bakr ﷺ lors de l'hégire. Après cela, il embrassa l'Islam et rapporta des hadiths directement du Prophète ﷺ ainsi que par l'intermédiaire d'autres compagnons comme Jâbir et Ibn 'Abbâs. Il décéda en 24 H. au début du califat de 'Uthmân ﷺ. Voir *al-Tahdhib*, t. 3, p. 456.
3 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 48.

La première détermination : l'écriture de cela cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre, lorsque Allah ﷻ créa la Plume. Il s'agit de la détermination (pré)éternelle.

La deuxième : la détermination pour la vie, lorsque l'engagement (*al-Mîthâq*) fut pris, le jour où Allah ﷻ dit :

أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ

﴾ Ne suis-Je pas votre Seigneur ? ﴿ (le Coran, 7 : 172)

La troisième : la détermination pour la vie également, lors de la formation de la semence dans la matrice.

La quatrième : la détermination annuelle, lors de la Nuit du Destin (*Laylat al-Qadr.*)

La cinquième : la détermination quotidienne qui est l'exécution de tout cela à son lieu d'incidence.

Question 142 : **Quelle est la preuve de la détermination (pré) éternelle (*al-Taqdîr al-Azalî*)?**

Allah ﷻ dit :

مَا أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِيٓ أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَٰبٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَآ

﴾ Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous l'ayons créé. ﴿ (le Coran, 57 : 22)

Dans le Sahîh [de Muslim], le Prophète ﷺ dit :

كَتَبَ اللَّهُ مَقَادِيرَ الْخَلَائِقِ قَبْلَ أَنْ يَخْلُقَ السَّمٰوٰتِ وَالأَرْضَ بِخَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ.

« *Allah écrivit les prédéterminations des créatures cinquante mille ans avant qu'Il ne crée les cieux et la terre.* »

Il ﷺ dit [ensuite] :

وَعَرْشُهُ عَلَى الْمَاءِ.

« Et Son Trône est sur l'eau. »[1]

Il ﷺ dit aussi :

إِنَّ أَوَّلَ مَا خَلَقَ اللَّهُ الْقَلَمَ.

« La première chose qu'Allah créa fut certes la Plume (al-Qalam). »

Puis, Il ﷻ lui dit :

أُكْتُبْ !

« Écris ! »

رَبِّ وَمَا أَكْتُبُ ؟

« Seigneur, que dois-je écrire ? » dit la Plume.

اكْتُبْ مَقَادِيرَ كُلِّ شَيْءٍ حَتَّى تَقُومَ السَّاعَةُ.

« Écris les prédéterminations de toute chose jusqu'à l'arrivée de l'Heure. »[2]

Il ﷺ dit également :

يَا أَبَا هُرَيْرَةَ جَفَّ الْقَلَمُ بِمَا أَنْتَ لاَقٍ.

« Ô Abû Hurayra ! La plume est sèche quant à ce que tu rencontreras. »[3]

Question 143 : Quelle est la preuve de la détermination pour la vie faite le jour de l'Engagement ?

Allah ﷻ a dit :

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ ۛ شَهِدْنَآ ۛ

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 51 d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âṣ ؓ.

2 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 457-458, d'après 'Ubâda Ibn al-Ṣâmit ؓ. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 2155.

3 Hadith authentique rapporté par Ahmad dans son *Musnad*. Voir *al-Musnad* vérifié par Ahmad Shâkir, n° 6854. Le hadith est aussi rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 210, mais avec des termes différents.

﴿ Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes. « *Ne suis-Je pas votre Seigneur ?* » Ils répondirent : « *Mais si, nous en témoignons.* » ﴾ (le Coran, 7 : 172)

Ishâq Ibn Râhawayh[1] ﷺ a rapporté qu'un homme dit :

« *Ô Messager d'Allah ! Les œuvres commencent-elles [alors qu'elles n'existaient pas] ou le décret a-t-il tranché [à leur sujet] ?* »

Il ﷺ lui dit :

إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى لَمَا أَخْرَجَ ذُرِّيَّةَ آدَمَ مِنْ ظَهْرِهِ أَشْهَدَهُمْ عَلَى أَنْفُسِهِمْ ثُمَّ أَفَاضَ بِهِمْ فِي كَفَّيْهِ. فَقَالَ : هَؤُلَاءِ لِلْجَنَّةِ وَهَؤُلَاءِ لِلنَّارِ، فَأَهْلُ الْجَنَّةِ مُيَسَّرُونَ لِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ، وَأَهْلُ النَّارِ مُيَسَّرُونَ لِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ.

« *Certes, lorsque Allah ﷻ tira la descendance d'Adam de son dos, Il les fit témoigner contre eux-mêmes. Puis Il ﷻ les rassembla dans Ses deux Mains et dit : « Ceux-ci [sont destinés] au Paradis et ceux-là à l'Enfer. » Par conséquent, les gens du Paradis sont amenés à accomplir l'œuvre des gens du Paradis et les gens de l'Enfer sont amenés à accomplir l'œuvre des gens de l'Enfer.* »[2]

Il a été rapporté dans *al-Muwatta'* que 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ fut questionné au sujet du verset suivant :

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنْ بَنِيٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَـٰذَا غَـٰفِلِينَ

1 Ishâq Ibn Ibrâhîm Ibn Makhlad Abû Ya'qûb al-Tamîmî al-Hanzalî : grand imam né en 166 H., élève d'Ibn al-Mubârak et d'autres. L'Imam Ahmad dit à son propos : « *Je ne connais pas en Irak quelqu'un de semblable à Ishâq* ». Il est décédé en 238 H. à l'âge de 77 ans. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 2, p. 433-435.

2 Hadith authentique rapporté par Ibn Jarîr al-Tabarî dans son *Tafsîr*, t. 13, p. 244-250. Al-Albânî ﷺ a mentionné l'authenticité de ce hadith dans sa vérification d'*al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim, t. 1, p.73, n° 168.

﴿ Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : « *Ne suis-Je pas votre Seigneur ?* ». Ils répondirent : « *Mais si, nous en témoignons.*» Afin que vous ne disiez point au jour de la Résurrection : « *Vraiment, nous n'y avons pas fait attention.* » ﴾ (le Coran, 7 : 172)

'Umar Ibn al-Khattâb[1] ﷺ répondit : « *J'ai entendu quelqu'un interroger le Messager d'Allah ﷺ à son sujet et il ﷺ dit :*

إِنَّ اللَّهَ تَبَارَكَ وَتَعَالَى خَلَقَ آدَمَ ثُمَّ مَسَحَ ظَهْرَهُ بِيَمِينِهِ فَاسْتَخْرَجَ مِنْهُ ذُرِّيَّةً فَقَالَ : خَلَقْتُ هَؤُلَاءِ لِلْجَنَّةِ وَبِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ يَعْمَلُونَ، ثُمَّ مَسَحَ ظَهْرَهُ بِيَمِينِهِ فَاسْتَخْرَجَ مِنْهُ ذُرِّيَّةً فَقَالَ : خَلَقْتُ هَؤُلَاءِ لِلنَّارِ وَبِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ يَعْمَلُونَ.

« Lorsque Allah ﷻ créa Adam, puis essuya son dos de Sa Main droite, en tira une descendance et dit : « J'ai créé ceux-ci pour le Paradis et ils accomplissent l'œuvre des gens du Paradis ». Puis, Il ﷻ essuya son dos de Sa Main Droite et en tira une descendance, et dit ensuite : « J'ai créé ceux-ci pour l'Enfer et ils accomplissent l'œuvre des gens de l'Enfer. »[2]

Al-Tirmidhî ﷺ a rapporté que 'Abd Allah Ibn 'Amr ﷺ a dit : « *Le Messager d'Allah ﷺ sortit vers nous avec deux livres en main. Puis il dit :*

أَتَدْرُونَ مَا هَذَانِ الْكِتَابَانِ ؟

« Savez-vous ce que sont ces deux livres ? »

« *Non, ô Messager d'Allah ! À moins que tu nous (en) informes* », avons-nous dit.

Puis, il dit au sujet de celui se trouvant dans sa main droite :

---

1 Le commandeur des croyants, Abû Hafs al-'Adawî : parmi les compagnons à qui le Paradis a été annoncé, le sincère inspiré, Satan le fuit, Allah ﷻ a mis la vérité dans sa langue et son cœur. Il devint deuxième calife des musulmans après Abû Bakr en 13 H. et tomba martyr fin 23 H. à l'âge de 63 ans ﷺ. Voir *al-Tadhkira*, t. 1, p. 85.

2 Hadith faible rapporté par l'Imam Mâlik ﷺ dans *al-Muwatta'*, t. 3, p. 92 et al-Tirmidhî, t. 5, p. 266. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3075. Mais le sens de ce hadith a été rapporté par plusieurs compagnons, par conséquent le sens du hadith est correct. Voir *Shifâ' al-Alîl* d'Ibn al-Qayyim ﷺ p. 9-10. [En témoigne également en grande partie le hadith authentique cité avant celui-ci.]

هَذَا كِتَابٌ مِنْ رَبِّ الْعَالَمِينَ فِيهِ أَسْمَاءُ أَهْلِ الْجَنَّةِ وَأَسْمَاءُ آبَائِهِمْ وَقَبَائِلِهِمْ ثُمَّ أَجْمَلَ عَلَى آخِرِهِمْ فَلاَ يُزَادُ فِيهِمْ وَلاَ يُنْقَصُ مِنْهُمْ أَبَدًا.

« Ceci est un livre de la part du Seigneur de l'univers dans lequel figurent les noms des gens du Paradis ainsi que les noms de leurs ancêtres et leurs tribus. Puis, Il clôtura par le dernier d'entre eux. Nul donc n'y sera jamais ajouté ni enlevé. »

Ensuite, il dit au sujet de celui se trouvant dans sa main gauche :

هَذَا كِتَابٌ مِنْ رَبِّ الْعَالَمِينَ فِيهِ أَسْمَاءُ أَهْلِ النَّارِ وَأَسْمَاءُ آبَائِهِمْ وَقَبَائِلِهِمْ ثُمَّ أَجْمَلَ عَلَى آخِرِهِمْ فَلاَ يُزَادُ فِيهِمْ وَلاَ يُنْقَصُ مِنْهُمْ أَبَدًا.

« Ceci est un livre de la part du Seigneur de l'univers. Il contient les noms des gens de l'Enfer ainsi que les noms de leurs ascendants et de leurs tribus. Puis, Il clôtura par le dernier d'entre eux. Nul donc n'y sera jamais ajouté ni enlevé. »

Les compagnons dirent :

فَفِيمَ الْعَمَلُ يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنْ كَانَ أَمْرٌ قَدْ فُرِغَ مِنْهُ ؟

« *À quoi bon œuvrer, ô Messager d'Allah, si c'est une affaire qui est déjà conclue ?* »

Il ﷺ leur répondit :

سَدِّدُوا وَقَارِبُوا فَإِنَّ صَاحِبَ الْجَنَّةِ يُخْتَمُ لَهُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ وَإِنْ عَمِلَ أَيَّ عَمَلٍ وَإِنَّ صَاحِبَ النَّارِ يُخْتَمُ لَهُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ وَإِنْ عَمِلَ أَيَّ عَمَلٍ.

« Œuvrez avec rectitude et modération, car l'habitant du Paradis aura pour fin l'œuvre des gens du Paradis quelle que soit l'œuvre qu'il fasse. Et l'habitant de l'Enfer aura pour fin l'œuvre des gens de l'Enfer quelle que soit l'œuvre qu'il fasse.»

Ensuite, le Messager d'Allah ﷺ fit signe de ses mains et les débarrassa [des livres], puis il dit :

فَرَغَ رَبُّكُمْ مِنَ الْعِبَادِ فَرِيقٌ فِي الْجَنَّةِ وَفَرِيقٌ فِي السَّعِيرِ.

« Votre Seigneur en a fini avec Ses serviteurs : un groupe au Paradis et un groupe dans la Fournaise ardente. »[1]

Question 144 : Quelle est la preuve de la détermination pour la vie qui a lieu lors de la formation de la goutte de sperme ?

Allah ﷻ dit :

هُوَ أَعْلَمُ بِكُمْ إِذْ أَنشَأَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ وَإِذْ أَنتُمْ أَجِنَّةٌ فِى بُطُونِ أُمَّهَٰتِكُمْ فَلَا تُزَكُّوٓا۟ أَنفُسَكُمْ هُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ ٱتَّقَىٰٓ

﴿ C'est Lui qui vous connaît le mieux quand Il vous a produits de terre, et aussi quand vous étiez des embryons dans les ventres de vos mères. Ne vantez pas vous-mêmes votre pureté, c'est Lui qui connaît mieux ceux qui (Le) craignent. ﴾ (le Coran, 53 : 32)

Il est rapporté dans les deux Sahîh que le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيُجْمَعُ خَلْقُهُ فِي بَطْنِ أُمِّهِ أَرْبَعِينَ يَوْمًا نُطْفَةً، ثُمَّ يَكُونُ عَلَقَةً مِثْلَ ذَلِكَ، ثُمَّ يَكُونُ مُضْغَةً مِثْلَ ذَلِكَ، ثُمَّ يُرْسَلُ إِلَيْهِ المَلَكُ فَيَنْفُخُ فِيهِ الرُّوحَ، وَيُؤْمَرُ بِأَرْبَعِ كَلِمَاتٍ، بِكَتْبِ رِزْقِهِ، وأَجلِهِ وَعَمَلِهِ وَشَقِيٌّ أَوْ سَعِيدٌ؛ فَوَالَّذِي لاَ إِلَهَ غَيْرُهُ إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلاَّ ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ، فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ فَيَدْخُلُهَا. وَإِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلاَّ ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ، فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا.

« La création de chacun de vous est rassemblée dans le ventre de sa mère sous la forme d'une goutte de sperme durant quarante jours, puis il devient une adhérence [du sang coagulé] pour une période semblable, enfin, il devient un morceau de chair [un embryon] pour une même période. Ensuite, l'Ange lui est envoyé, il lui insuffle l'âme et on lui

1 Hadith fiable rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 449-450. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 2141.

ordonne quatre paroles : d'écrire sa subsistance, le terme de sa vie, ses actions et s'il sera malheureux ou heureux. Par Celui en dehors de Qui il n'y a point de divinité, l'un de vous accomplit certainement l'œuvre des gens du Paradis jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une coudée entre lui et le Paradis, le Livre [le décret divin] le devance alors, il commet ainsi l'œuvre des gens de l'Enfer et y entre. De même, l'un de vous accomplit certes l'œuvre des gens de l'Enfer jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une coudée entre lui et l'Enfer, le Livre le devance alors, il fait ainsi l'œuvre des gens du Paradis et y entre. »[1]

Il existe d'autres versions d'après un groupe de compagnons, avec des termes différents mais dont le sens est le même.

Question 145 : Quelle est la preuve de la détermination annuelle qui a lieu la nuit du Destin (*Laylat al-Qadr*)?

Allah ﷻ dit :

فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ ۝٤ أَمْرًا مِّنْ عِندِنَآ

❰ (Une nuit bénie) durant laquelle est décidé tout ordre sage. C'est là un commandement venant de Nous. ❱ (le Coran, 44 : 4-5)

Ibn 'Abbâs ﷺ dit :

يُكْتَبُ مِنْ أُمِّ الْكِتَابِ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ مَا يَكُونُ فِي السَّنَةِ مِنْ مَوْتٍ أَوْ حَيَاةٍ وَرِزْقٍ وَمَطَرٍ حَتَّى الْحُجَّاجِ، يُقَالُ : يَحُجُّ فُلاَنٌ وَيَحُجُّ فُلاَنٌ.

« Est transcrit à partir de l'Écriture primordiale [la Table des décrets] durant la nuit du Destin ce qui se passera pendant l'année comme décès, naissance, subsistance, pluie et même les pèlerins. Il est dit : untel et untel effectueront le pèlerinage. »[2]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 210 et Muslim, t. 8, p. 44 d'après Ibn Mas'ûd ﷺ.
2 Voir *al-Durr al-Manthûr* d'al-Suyûtî, t. 6, p. 25.

Al-Hasan [al-Basrî], Sa'îd Ibn Jubayr[1], Muqâtil[2] et Abû 'Abd al-Rahmân al-Sulamî[3] et d'autres ont dit la même chose.

Question 146 : Quelle est la preuve de la détermination quotidienne ?

Allah ﷻ dit :

كُلَّ يَوْمٍ هُوَ فِي شَأْنٍ

﴾ Chaque jour, Il accomplit une affaire (nouvelle). ﴿ (le Coran, 55 : 29)

Dans le *Sahîh* d'al-Hâkim, Ibn 'Abbâs ؓ dit :

إِنَّ مِمَّا خَلَقَ اللَّهُ تَعَالَى لَوْحاً مَحْفُوظاً مِنْ دُرَّةٍ بَيْضَاءَ دَفَّتَاهُ مِنْ يَاقُوتَةٍ حَمْرَاءَ قَلَمُهُ نُورٌ وَكِتَابُهُ نُورٌ يَنْظُرُ فِيهِ كُلَّ يَوْمٍ ثَلاثُمِائَةٍ وَسِتِّينَ نَظْرَةً أَوْ مَرَّةً فَفِي كُلِّ نَظْرَةٍ مِنْهَا يَخْلُقُ وَيَرْزُقُ وَيُحْيِي وَيُمِيتُ وَيُعِزُّ وَيُذِلُّ، وَيَفْعَلُ مَا يَشَاءُ فَذَلِكَ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿كُلَّ يَوْمٍ هُوَ فِي شَأْنٍ﴾

« *Parmi ce qu'Allah le Très Haut a créé figure une tablette gardée faite d'une perle blanche, dont les deux couvertures sont d'un rubis rouge, dont le Qalam est de lumière ainsi que son écriture. Il y jette chaque jour trois cent soixante coups d'œil. Et à chaque coup d'œil, Il crée, accorde subsistance, donne la vie ou la mort, honore, humilie et fait ce qu'Il*

---

1 Abû 'Abd Allah Sa'îd Ibn Jubayr Ibn Hishâm al-Asadî : parmi les grands savants et les plus scrupuleux des *Tâbi'ûn*. Il rencontra de nombreux compagnons, parmi eux Ibn 'Abbâs, 'Adiy Ibn Hâtim, Ibn 'Umar et d'autres. Ibn 'Abbâs dit de lui : « *Ô habitants d'al-Kûfa, vous me questionnez alors qu'il y a parmi vous Sa'îd Ibn Jubayr* ». Il a été tué par al-Hajjâj en 95 H. à l'âge de 57 ans. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 76-77.

2 Muqâtil Ibn Sulaymân al-Azdî Abû al-Hasan al-Balkhî : exégète réputé qui a beaucoup d'ouvrages, parmi eux : *al-Nâsikh wal-Mansûkh*, *Nazâ'ir al-Qurân*, *al-Tafsîr al-Kabîr* et beaucoup d'autres. Il est décédé en 150 H. Voir *Tabaqât al-Mufassirîn*, t. 2, p. 330-331.

3 Abû 'Abd al-Rahmân al-Sulamî 'Abd Allah Ibn Rabî'a al-Kûfî al-Qârî : jurisconsulte et lecteur. Il enseigna le Coran à la mosquée pendant quarante ans. Il décéda en 72 H. à l'âge de 90 ans. Voir *Tahdhîb al-Tahdhîb*, t. 5, p. 183-185.

veut. C'est le sens de Sa Parole : ﴾ Chaque jour, Il accomplit une affaire (nouvelle) ﴿(le Coran, 55 :29).[1]

Toutes ces déterminations sont telles le détail du Destin antérieur - à savoir le (pré)éternel - qu'Allah ﷻ ordonna au *Qalam* d'écrire sur la Table Gardée lorsqu'Il ﷻ le créa. C'est ainsi qu'Ibn 'Umar et Ibn 'Abbâs ont interprété la Parole divine :

إِنَّا كُنَّا نَسْتَنسِخُ مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ

﴾ Nous enregistrions certes ce que vous faisiez. ﴿ (le Coran, 45 : 29)[2]

Ainsi, tout cela provient de la Science d'Allah ﷻ qui est Son Attribut, Exalté et Élevé soit-Il.

Question 147 : Qu'implique l'anticipation de la prédétermination du malheur et du bonheur ?

Tous les Livres célestes (révélés) et les traditions prophétiques concordent quant au fait que la prédestination n'empêche pas d'œuvrer et n'impose pas de s'appuyer sur elle. Elle requiert plutôt le sérieux, l'effort et l'assiduité dans l'accomplissement des bonnes œuvres.

C'est la raison pour laquelle lorsque le Prophète ﷺ informa ses compagnons de l'anticipation des prédéterminations, de leur déroulement et du dessèchement de la Plume après les avoir écrites, certains d'entre eux dirent :

« *Ne nous appuierions-nous pas sur notre livre [ce qui est écrit pour nous] et cesserions d'œuvrer ?* »

Il ﷺ leur répondit :

لاَ، اِعْمَلُوا فَكُلٌّ مُيَسَّرٌ

« *Non, œuvrez, car chacun se voit facilité.* »[3]

---

1 Rapporté par al-Hâkim dans *al-Mustadrak*, t. 3, p. 519. Il dit que la chaîne de transmission du hadith est authentique et al-Dhahabî l'a approuvé. [Mais le vérificateur du livre original en arabe, Ahmad Ibn 'Alî Madkhalî, a cité que le hadith avec cette chaîne de transmission est faible, édition Maktabat al-Rushd, p. 160.]

2 Voir *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 4, p. 152.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 212 et Muslim, t. 8, p. 46-47.

Puis il ﷺ récita :

فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَٱتَّقَىٰ

﴾ Quant à celui qui donne et craint (Allah)... ﴿ (le Coran, 92 : 5)

Allah ﷻ a donc fixé les prédéterminations et leur a aménagé des facteurs. Il ﷻ est le Sage dans ce qu'Il a institué comme facteurs concernant la vie et la mort. Il ﷻ a adapté chacune de Ses créatures à l'objectif pour lequel Il l'a créée, dans ce bas monde et dans l'au-delà, ainsi chacun est préparé et adapté à cela. Donc, si le serviteur sait que ses intérêts dans l'au-delà sont liés aux facteurs qui y mènent [à ses intérêts], il fera plus d'efforts dans la mise en pratique de ces facteurs et plus encore concernant son quotidien et les intérêts de sa vie ici-bas. Ceci fut on ne peut plus profondément compris par les compagnons qui dirent, lorsqu'ils entendirent les hadiths relatifs au destin : « *Je n'ai jamais été plus assidu [quant aux bonnes actions] que maintenant.* »

Le Prophète ﷺ dit :

إِحْرِصْ عَلَى مَا يَنْفَعُكَ وَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ وَلاَ تَعْجَزْ.

« *Veille à ce qui t'est bénéfique, implore l'aide d'Allah et ne sois pas paresseux.* »[1]

Et lorsqu'on dit au Prophète ﷺ :

« *Vois-tu un médicament par lequel on se traite et un exorcisme qu'on effectue, repoussent-ils quoi que ce soit du Destin d'Allah ?* »

Il ﷺ leur répondit :

هِيَ مِنْ قَدَرِ اللَّهِ.

« *Ils font partie du Destin d'Allah.* »[2]

C'est-à-dire qu'Allah ﷻ a décrété le bien et le mal et les causes de chacun d'eux.

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 56 d'après Abû Hurayra ﷺ.

2 Hadith faible rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 399-400 et Ibn Mâjah, n° 3480. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 2065.

Question 148 : Quelle est la preuve du troisième niveau, à savoir la Foi à la détermination [divine] (*al-Mashî'a*)?

Les versets à ce sujet sont innombrables. Allah ﷻ dit :

❮ Cependant, vous ne saurez vouloir à moins qu'Allah veuille. ❯ (le Coran, 76 : 30)

وَلَا تَقُولَنَّ لِشَيْءٍ إِنِّي فَاعِلٌ ذَٰلِكَ غَدًا ﴿٢٣﴾ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ

❮Et ne dis jamais, à propos d'une chose : « *Je la ferai sûrement demain* » sans ajouter : « *Si Allah veut.* » ❯ (le Coran, 18 : 23-24)

مَن يَشَإِ ٱللَّهُ يُضْلِلْهُ وَمَن يَشَأْ يَجْعَلْهُ عَلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ

❮ Allah égare qui Il veut et Il met qui Il veut sur un chemin droit. ❯ (le Coran, 6 : 39)

وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً

❮ Si Allah avait voulu, Il aurait certes fait de vous une seule communauté. ❯ (le Coran, 16 : 93)

وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا ٱقْتَتَلُوا۟

❮ Et si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretués. ❯ (le Coran, 2 : 253)

وَلَوْ يَشَآءُ ٱللَّهُ لَٱنتَصَرَ مِنْهُمْ

❮ Car si Allah voulait, Il se vengerait (Lui-même) contre eux. ❯ (le Coran, 47 : 4)

فَعَّالٌ لِّمَا يُرِيدُ

❮ Il réalise parfaitement ce qu'Il veut. ❯ (le Coran, 85 : 16)

إِنَّمَآ أَمْرُهُۥٓ إِذَآ أَرَادَ شَيْـًٔا أَن يَقُولَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ

﴿ Quand Il veut une chose, Son Commandement consiste à dire : « *Sois* » et c'est. ﴾ (le Coran, 36 : 82)

إِنَّمَا قَوْلُنَا لِشَيْءٍ إِذَآ أَرَدْنَٰهُ أَن نَّقُولَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ

﴿ Quand Nous voulons une chose, Notre seule Parole est : « *Sois* » et elle est. ﴾ (le Coran, 16 : 40)

فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهْدِيَهُۥ يَشْرَحْ صَدْرَهُۥ لِلْإِسْلَٰمِ ۖ وَمَن يُرِدْ أَن يُضِلَّهُۥ يَجْعَلْ صَدْرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجًا

﴿ Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée. ﴾ (le Coran, 6 : 125)

Le Prophète ﷺ dit :

قُلُوبُ الْعِبَادِ بَيْنَ أُصْبُعَيْنِ مِنْ أَصَابِعِ الرَّحْمَنِ كَقَلْبٍ وَاحِدٍ يَصْرِفُهَا كَيْفَ يَشَاءُ.

« *Les cœurs des serviteurs sont entre deux des Doigts du Tout Miséricordieux, comme un seul cœur. Il les change comme Il veut.* »[1]

Il ﷺ dit [aux compagnons], à propos de leur sommeil dans la vallée :

إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَبَضَ أَرْوَاحَكُمْ حِينَ شَاءَ وَرَدَّهَا حِينَ شَاءَ.

« *Allah a saisi vos âmes lorsqu'Il a voulu et Il les a rendues lorsqu'Il a voulu.* »[2]

Il ﷺ dit aussi :

اشْفَعُوا تُؤْجَرُوا وَيَقْضِي اللَّهُ عَلَى لِسَانِ رَسُولِهِ مَا شَاءَ.

« *Intercédez, vous serez récompensés. Et Allah décrète ce qu'Il veut par la bouche de Son Messager.* »[3]

لاَ تَقُولُوا مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ فُلاَنٌ، وَلَكِنْ قُولُوا : مَا شَاءَ اللَّهُ وَحْدَهُ.

---

1 Rapporté par Muslim, t. 8, p. 50-51 d'après ʻAbd Allah Ibn ʻAmr Ibn al-ʻÂṣ ؓ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 192 d'après Abû Qatâda ؓ.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 193, et Muslim, t. 8, p. 37 d'après Abû Mûsâ ؓ.

« Ne dites pas : «Ce qu'Allah veut et ce qu'untel veut». Dites plutôt : «Ce qu'Allah Seul veut.» »[1]

مَنْ يُرِدِ اللَّهُ تَعَالَى بِهِ خَيْراً يُفَقِّهْهُ فِي الدِّينِ.

« Celui pour qui Allah le Très Haut veut du bien, Il lui accorde la compréhension profonde dans la religion. »[2]

إِذَا أَرَادَ اللَّهُ تَعَالَى رَحْمَةَ أُمَّةٍ قَبَضَ نَبِيَّهَا قَبْلَهَا وَإِذَا أَرَادَ اللَّهُ هَلَكَةَ أُمَّةٍ عَذَّبَهَا وَنَبِيُّهَا حَيٌّ.

« Lorsque Allah le Très Haut veut faire miséricorde à une communauté, Il fait mourir son Prophète avant elle. Et lorsque Allah veut faire périr une communauté, Il la châtie alors que son Prophète est encore vivant. »[3]

Et autres hadiths innombrables mentionnant la Volonté et la Détermination [divine].

Question 149 : Allah ﷻ nous a informés dans Son Livre, par la bouche de Son Messager et à travers ce qu'Il nous a appris de Ses Attributs, qu'Il aime les bienfaisants[4], les pieux[5] et les endurants[6], qu'Il est Satisfait de ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres.[7] Qu'Il n'aime ni les incroyants[8]

1 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 295, d'après Hudhayfa ﷺ. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 4980.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 25, et Muslim, t. 3, p. 95 d'après Mu'âwiya ﷺ.

3 Rapporté par Muslim, t. 7, p. 65 d'après Abû Mûsâ ﷺ.

4 Allah ﷻ dit des bienfaisants : ❨...qui dominent leur rage et pardonnent à autrui – car Allah aime les bienfaisants ❩ (le Coran, 3 : 134).

5 Allah ﷻ dit : ❨Au contraire, quiconque remplit sa promesse et craint Allah... Allah aime les pieux ❩ (le Coran, 3 : 76).

6 Allah ﷻ dit : ❨Ils ne faiblirent pas et ils ne cédèrent point. Et Allah aime les endurants❩ (le Coran, 3 : 146).

7 Allah ﷻ dit : ❨Quant à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, ce sont les meilleurs de toute la création. Leur récompense auprès d'Allah sera les Jardins de séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Telle sera (la récompense) de celui qui craint son Seigneur❩ (le Coran, 98 : 7-8).

8 Allah ﷻ dit : ❨...afin qu'(Allah) récompense par Sa Grâce ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres. En vérité, Il n'aime pas les infidèles ❩ (le Coran, 30 : 45).

ni les injustes[1], qu'Il n'accepte pas l'incroyance[2] pour ses serviteurs et qu'Il n'aime pas la corruption [3], bien que tout ceci ait lieu selon Sa Détermination (*al-Mashî'a*) et Sa Volonté (*al-Irâda*). Et s'Il avait voulu, rien de tout cela n'aurait eu lieu, car n'a pas lieu dans Son Royaume ce qu'Il ne veut pas. Comment donc répondre à celui qui dit : « *Comment décide-t-Il et veut-Il ce qu'Il n'agrée ni n'aime* » ?

Sache que la Volonté, dans les textes, comporte deux sens :

La Volonté universelle (*al-Kawniyya*) et de prédestination (*al-Qadariyya*) : il s'agit de la Détermination (*al-Mashî'a*).

Elle n'a pas de lien avec l'amour et la satisfaction. Plus encore, elle comprend l'incroyance et la Foi, l'obéissance et la transgression, l'agréé, l'aimé, le détestable et son opposé. Nul n'échappe à ce type de volonté, elle est inévitable, comme [dans] la Parole du Très-Haut :

فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهْدِيَهُۥ يَشْرَحْ صَدْرَهُۥ لِلْإِسْلَٰمِ ۖ وَمَن يُرِدْ أَن يُضِلَّهُۥ يَجْعَلْ صَدْرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجًا

❮ Et puis quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée. ❯ (le Coran, 6 : 125)

وَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ فِتْنَتَهُۥ فَلَن تَمْلِكَ لَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَمْ يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يُطَهِّرَ قُلُوبَهُمْ ۚ

1 Allah ﷻ dit : ❮Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Allah. Il n'aime point les injustes ! ❯ (le Coran, 42 : 40).

2 Allah ﷻ dit : ❮ Si vous ne croyez pas, Allah se passe largement de vous. De Ses serviteurs cependant, Il n'agrée pas l'incroyance. ❯ (le Coran, 39 : 7).

3 Allah ﷻ dit : ❮Et Allah n'aime pas le désordre ! ❯ (le Coran, 2 : 205).

﴿ Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'auras jamais pour Lui aucune protection contre Allah, voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs. ﴾ (le Coran, 5 : 41)

La Volonté religieuse (*Dîniyya*) et légale (*Shar'iyya*) : elle est spécifique à ce qu'Allah ﷻ agrée et aime. Conformément à cette Volonté, Il ﷻ a ordonné et interdit à Ses serviteurs [certaines choses], comme le Très-Haut dit :

يُرِيدُ ٱللَّهُ بِكُمُ ٱلۡيُسۡرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ ٱلۡعُسۡرَ

﴿ Allah veut pour vous la facilité et ne veut pas pour vous la difficulté. ﴾ (le Coran, 2 : 185)

Ainsi que Sa Parole :

يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُبَيِّنَ لَكُمۡ وَيَهۡدِيَكُمۡ سُنَنَ ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكُمۡ وَيَتُوبَ عَلَيۡكُمۡۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ

﴿ Allah veut vous éclairer, vous guider aux voies de ceux avant vous et accueillir votre repentir. Et Allah est Omniscient et Sage.﴾ (le Coran, 4 : 26)

Et autres versets.

N'est concerné par ce type de Volonté que celui qui y a été prédestiné selon la Volonté universelle. Ainsi, la Volonté universelle et religieuse se réunissent en ce qui concerne le croyant obéissant, tandis que la Volonté universelle concerne seule le pervers désobéissant.

Donc, Allah ﷻ a invité tous Ses serviteurs à Son Agrément et a guidé ceux qu'Il veut parmi eux à Lui répondre. Allah ﷻ dit :

وَٱللَّهُ يَدۡعُوٓاْ إِلَىٰ دَارِ ٱلسَّلَٰمِ وَيَهۡدِي مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ

﴿ Et Allah appelle à la Demeure de la paix et guide qui Il veut vers un droit chemin.﴾ (le Coran, 10 : 25)

Ainsi, Allah ﷻ a généralisé l'appel et a limité la guidance à qui Il a voulu :

إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَن ضَلَّ عَن سَبِيلِهِۦ وَهُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ ٱهْتَدَىٰ

❮ Certes, ton Seigneur connaît parfaitement celui qui s'égare de Son chemin et Il connaît parfaitement qui est bien guidé. ❯ (le Coran, 53 : 30)

Question 150 : Quelle est la preuve du quatrième niveau de la Foi au Destin, à savoir celui de la création ?

Allah ﷻ dit :

ٱللَّهُ خَٰلِقُ كُلِّ شَيْءٍۖ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ

❮ Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. ❯ (le Coran, 39 : 62)

هَلْ مِنْ خَٰلِقٍ غَيْرُ ٱللَّهِ يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِۚ

❮ Existe-t-il en dehors d'Allah un créateur qui vous attribue votre subsistance du ciel et de la terre ? ❯ (le Coran, 35 : 3)

هَٰذَا خَلْقُ ٱللَّهِ فَأَرُونِى مَاذَا خَلَقَ ٱلَّذِينَ مِن دُونِهِۦۚ

❮ Voici la création d'Allah. Montrez-Moi donc ce qu'ont créé ceux qui sont en dehors de Lui. ❯ (le Coran, 31 : 11)

ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ ثُمَّ رَزَقَكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْۖ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم
مَّن يَفْعَلُ مِن ذَٰلِكُم مِّن شَيْءٍۚ

❮ C'est Allah qui vous a créés et vous a nourris. Ensuite Il vous fera mourir, puis Il vous redonnera vie. Y en a-t-il, parmi vos associés, qui fasse quoi que ce soit de tout cela ? ❯ (le Coran, 30 : 40)

وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ

❮...alors qu'Allah vous a créés ainsi que ce que vous faites. ❯ (le Coran, 37 : 96)

وَنَفْسٍ وَمَا سَوَّىٰهَا ﴿٧﴾ فَأَلْهَمَهَا فُجُورَهَا وَتَقْوَىٰهَا

﴾ Et par l'âme et Celui qui l'a harmonieusement façonnée, puis lui a inspiré son immoralité de même que sa piété. ﴿ (le Coran, 91 : 7-8)

مَن يَهْدِ ٱللَّهُ فَهُوَ ٱلْمُهْتَدِى ۖ وَمَن يُضْلِلْ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَـٰسِرُونَ

﴾ Quiconque Allah guide est le bien guidé. Et quiconque Il égare, voilà les perdants. ﴿ (le Coran, 7 : 178)

وَلَـٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيْكُمُ ٱلْإِيمَـٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِى قُلُوبِكُمْ وَكَرَّهَ إِلَيْكُمُ ٱلْكُفْرَ وَٱلْفُسُوقَ وَٱلْعِصْيَانَ ۚ

﴾ Mais Allah vous a fait aimer la Foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester l'incroyance, la perversité et la désobéissance. ﴿ (le Coran, 49 : 7)

Dans son livre « La création des actes des serviteurs », al-Bukhârî ﷺ a rapporté avec une chaîne de transmission remontant au Prophète (*Marfû'an*), d'après Hudhayfa ﷺ, qu'il ﷺ dit :

إِنَّ اللَّهَ يَصْنَعُ كُلَّ صَانِعٍ وَصِنْعَتَهُ.

« *Allah façonne certes tout artisan ainsi que ce qu'il fabrique.* »[1]

Il ﷺ dit aussi :

اللَّهُمَّ آتِ نَفْسِي تَقْوَاهَا وَزَكِّهَا أَنْتَ خَيْرُ مَنْ زَكَّاهَا إِنَّكَ أَنْتَ وَلِيُّهَا وَمَوْلَاهَا

« *Ô Allah ! Accorde à mon âme sa piété et purifie-la, [car] Tu es le Meilleur qui puisse la purifier. Tu en es, Toi, le Responsable et le Maître.* »[2]

1 Rapporté par al-Bukhârî dans son épître *Khalq Af'âl al-'Ibâd*, p. 25 et al-Hâkim, t. 1, p. 32. Jugé authentique par al-Albânî dans sa vérification d'*al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim, n° 366-367.
2 Partie d'un long hadith rapporté par Muslim, t. 8, p. 81-82 d'après Zayd Ibn al-Arqam ﷺ.

Question 151 : Que veut dire la parole du Prophète ﷺ : « *Tout le bien est entre Tes Mains. Quant au mal, il ne T'est pas attribué.* »[1], alors qu'Allah ﷻ est le Créateur de toute chose ?

Ceci signifie que les actes venant d'Allah ﷻ sont tous du bien pur, du fait qu'Il Se caractérise par eux et qu'ils proviennent de Lui, ne comportant aucun mal de quelque point de vue. Il ﷻ est en effet Sage et Juste et tous Ses Actes sont sagesse et justice. Il met les choses dans leurs justes places, comme elles Lui sont connues, Exalté soit-Il. Quant au mal compris dans la même chose destinée, il en est ainsi de par son attribution au serviteur à cause des inconvénients qu'il subit. Et ceci est une rétribution équitable pour ce que ses mains ont acquis, conformément à la Parole du Très-Haut :

وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتۡ أَيۡدِيكُمۡ وَيَعۡفُواْ عَن كَثِيرٍ

﴾ Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup. ﴿ (le Coran, 42 : 30)

Il ﷻ dit aussi :

وَمَا ظَلَمۡنَٰهُمۡ وَلَٰكِن كَانُواْ هُمُ ٱلظَّٰلِمِينَ

﴾ Nous ne leur avons fait aucun tort, mais c'étaient eux les injustes. ﴿ (le Coran, 43 : 76)

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظۡلِمُ ٱلنَّاسَ شَيۡـًٔا وَلَٰكِنَّ ٱلنَّاسَ أَنفُسَهُمۡ يَظۡلِمُونَ

﴾ En vérité, Allah n'est point injuste à l'égard des gens, mais ce sont les gens qui font du tort à eux-mêmes. ﴿ (le Coran, 10 : 44)

Question 152 : Les serviteurs ont-ils un pouvoir et une détermination sur leurs actes qui leur sont attribués ?

Oui, les serviteurs ont un pouvoir sur leurs actes, ainsi qu'une détermination et une volonté. Leurs actes leur sont réellement attribués[2] ; selon

1 Partie d'un long hadith rapporté par Muslim, t. 2, p. 185 d'après 'Alî ﷺ.
2 Au sens propre, non figuré. NDT

eux, ils [les serviteurs] sont rendus responsables ; et par rapport à ces actes, ils sont récompensés ou punis.

En outre, Allah ﷻ ne les a chargés que de ce dont ils sont capables et Il leur a confirmé ceci dans le Coran et la *Sunna*. C'est ainsi qu'Il les a décrits. Mais ils ne sont capables que de ce dont Allah ﷻ les a rendus capables. Ils ne veulent que si Allah ﷻ veut et n'agissent que lorsqu'Il leur permet d'agir, comme cité précédemment dans les textes concernant la Détermination, la Volonté et la Création. De même que les serviteurs ne se sont pas donné l'existence, ils ne sont pas à l'origine de l'existence de leurs propres actes. Ainsi, leur pouvoir, détermination, volonté et actes dépendent de Son Pouvoir, Sa Détermination et Son Acte, attendu qu'Il est leur Créateur et le Créateur de leur pouvoir, leur volonté, leur détermination et leurs actes.

Ceci dit, leur détermination et leur volonté, leur pouvoir et leurs actes ne sont pas ceux d'Allah proprement dit, tout comme ils [les serviteurs] ne sont pas Lui, et Allah ﷻ est au-dessus de cela.

Leurs actions sont plutôt créées par Allah et accomplies par eux. Elles leur correspondent, leur sont réellement attribuées et sont parmi les effets des Actes d'Allah ﷻ accomplis par Lui, qui Lui correspondent et qui Lui sont réellement attribués. Donc Allah ﷻ est véritablement Agent[1] et le serviteur est celui qui réagit véritablement [en conséquence]. Et Allah est réellement Guide et le serviteur est réellement guidé. C'est pourquoi Il ﷻ a attribué chacun des deux actes à celui qui l'exécute. Ainsi, le Très-Haut dit :

وَمَن يَهْدِ ٱللَّهُ فَهُوَ ٱلْمُهْتَدِ ۖ

﴾ Celui qu'Allah guide, c'est lui le bien-guidé.﴿ (le Coran, 17 : 97)

Donc, l'attribution de la guidée (*al-Hidâya*) à Allah est une réalité et l'attribution du fait d'être guidé (*al-Ihtidâ'*) au serviteur est également une réalité. Tout comme le Guide n'est pas le guidé lui-même, la guidée n'est pas le fait même d'être guidé.

Aussi, Allah ﷻ égare qui Il veut véritablement. Dès lors, le serviteur en question devient réellement égaré.

---

1 Au sens propre, non figuré. NDT

Il en est ainsi de toute la disposition d'Allah ﷻ quant à Ses serviteurs. Donc, quiconque attribue l'action et la réaction au serviteur ne croit pas. Et quiconque les attribue toutes deux à Allah ﷻ, ne croit pas. Par contre, quiconque attribue l'action au Créateur et la réaction à la créature est véritablement croyant.

Question 153 : Que répondre à celui qui dit : « *N'est-il pas possible quant au Pouvoir d'Allah ﷻ qu'Il rende tous Ses serviteurs croyants, bien guidés et obéissants, aimant cela de leur part légalement ?* »

Si, Il en est Capable, comme Il ﷻ dit :

وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً

﴾ Si Allah avait voulu, Il aurait certes fait de vous tous une seule communauté. ﴿ (le Coran, 5 : 48)

Il ﷻ dit également :

وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ لَءَامَنَ مَن فِى ٱلْأَرْضِ كُلُّهُمْ جَمِيعًا

﴾ Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur terre auraient cru. ﴿ (le Coran, 10 : 99)

Mais Il ﷻ a agi de la sorte envers eux conformément à Sa Sagesse et en vertu de Sa Seigneurie, Sa Divinité et Ses Noms et Attributs. Ainsi, la parole de celui qui dit : « *Pourquoi y a-t-il parmi Ses serviteurs des obéissants et des rebelles ?* » est semblable à celle qui dit : « *Pourquoi parmi Ses Noms se trouve-t-il le Préjudiciable et le Profitable, le Donneur, l'Empêcheur, Celui qui humilie, Celui qui élève, le Bienfaiteur, le Vengeur*[1], *etc ?* »

Car Ses Actes ﷻ sont impliqués par Ses Noms et sont les effets de Ses Attributs. Donc, s'opposer à Lui dans Ses Actes revient à s'opposer à Lui dans Ses Noms, Ses Attributs et même dans Sa Divinité et Sa Seigneurie.

---

1 Voir ce qu'a dit l'auteur au sujet de ce Nom en réponse à la question n° 58. NDT

فَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ رَبِّ ٱلْعَرْشِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿٢٢﴾ لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ

﴾ Pureté donc à Allah, Seigneur du Trône, Il est au-dessus de ce qu'ils Lui attribuent. Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, tandis que ce sont eux qui devront rendre des comptes. ﴿ (le Coran, 21 : 22-23)

Question 154 : **Quelle est la place de la Foi au Destin dans la religion ?**

La Foi au Destin est l'harmonie de l'Unicité (*al-Tawhîd*), au même titre que la Foi aux moyens (*al-Asbâb*) amenant à son bien et empêchant son mal est l'harmonie de la Loi divine.

La religion ne sera harmonieuse et ordonnée que pour celui qui croit au Destin et observe la Loi divine. Ainsi, le Prophète ﷺ a confirmé la foi au Destin, puis, à celui qui lui dit : « *Ne nous appuierions-nous pas sur notre livre [ce qui nous est écrit] et ne délaisserions-nous pas les œuvres ?* »

Il ﷺ répondit :

« *Œuvrez, car à chacun on a facilité ce pour quoi il fut créé.* »[1]

Ainsi, quiconque renie le Destin - sous prétexte qu'il est contraire à la Loi divine - prive [selon sa croyance] Allah ﷻ de Son Omniscience et de Son Omnipotence, et rend le serviteur indépendant dans ses actes, créateur de ceux-ci. Ainsi, il aura affirmé l'existence d'un créateur avec Allah ﷻ. Bien plus, il aura affirmé que toutes les créatures sont créatrices.[2]

En revanche, quiconque confirme le Destin en contestant et combattant, par celui-ci, la Loi divine en reniant la capacité et le libre choix qu'Allah lui a accordés et par rapport auxquels Il a rendu l'homme responsable, prétextant qu'Allah a chargé Ses serviteurs de ce dont ils sont incapables – comme le fait de charger un aveugle de mettre les

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 212 et Muslim, t. 8, p. 46-47.

2 L'auteur fait allusion à ce que professent les Qadarîtes (partisans du libre arbitre) qui nient [le Destin], parmi les Mu'tazilites qui prétendent que le serviteur crée ses actes, bons et mauvais, et qu'Allah est ﷻ exempté de cela. Donc le mal ne Lui est pas attribué, car s'Il crée l'injustice, Il sera injuste – et Allah est au-dessus de ce qu'ils disent. Voir *al-Milal wal-Nihal* d'al-Shahrastânî, p. 45 et *Maqâlât al-Islâmiyyîn* d'Abû al-Hasan al-Ash'arî, t. 1, p. 298-299.

points [diacritiques] sur les lettres du Coran – celui-là attribue à Allah ﷻ l'injustice[1]. Il aura pris comme modèle dans cela Iblîs, qu'Allah ﷻ le maudisse, car il dit :

قَالَ فَبِمَآ أَغْوَيْتَنِى لَأَقْعُدَنَّ لَهُمْ صِرَٰطَكَ ٱلْمُسْتَقِيمَ

﴿ Puisque Tu m'as mis en erreur, je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin. ﴾ (le Coran, 7 : 16)

Quant aux vrais croyants, ils croient au Destin, bon ou mauvais, et qu'Allah ﷻ a créé tout cela, se soumettent à la Loi divine dans ses ordres et interdictions et la prennent pour juge tant en secret qu'en public. [Ils croient] de même que la guidée et l'égarement sont entre les Mains d'Allah qui guide qui Il veut par Sa Grâce et égare qui Il veut par Sa Justice. Il est le Meilleur Connaisseur de qui Il atteint par Sa Grâce et par Sa Justice.

إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَن ضَلَّ عَن سَبِيلِهِۦ وَهُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ ٱهْتَدَىٰ

﴿ Certes, ton Seigneur connaît parfaitement celui qui s'égare de son chemin et Il connaît parfaitement qui est bien guidé. ﴾ (le Coran, 53 : 30)

Il ﷻ a dans cela la Parfaite Sagesse et l'Argument Décisif. Les vrais croyants ont également la conviction que la récompense et le châtiment sont la conséquence de l'observance ou non de la Loi et non la conséquence du Destin. Par contre, ils se consolent par [leur croyance au] Destin lorsqu'ils sont atteints d'un malheur.

Ainsi, lorsqu'ils sont guidés à faire une bonne œuvre, ils reconnaissent le droit à Celui qui le détient en disant :

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى هَدَىٰنَا لِهَٰذَا وَمَا كُنَّا لِنَهْتَدِىَ لَوْلَآ أَنْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ

---

1 L'auteur fait allusion à *al-Jabriyya* (les Fatalistes), disciples de Jahm Ibn Safwân. Ils prétendent que l'homme n'a aucun pouvoir et n'est caractérisé par aucune capacité. Il est contraint quant à ses actes tout comme un instrument, il n'a ni pouvoir ni choix. Allah crée les actes en lui comme tous les objets inanimés. Les actes lui sont attribués au sens figuré comme tout objet inanimé, on dit : « *L'arbre a porté ses fruits* », « *La pierre a bougé* », « *Le soleil s'est levé* » même s'ils n'accomplissent pas l'action en réalité. Ils disent aussi que la récompense et le châtiment sont déterminés comme les actions, l'homme est donc contraint à ses actes. Voir *al-Milal wal-nihal* d'al-Shahrastânî, p. 86-87.

❪ Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés si Allah ne nous avait pas guidés. ❫ (le Coran, 7 : 43)

Ils ne disent pas comme dit le pervers[1] :

إِنَّمَا أُوتِيتُهُۥ عَلَىٰ عِلْمٍ عِندِيٓ

❪ C'est par une science que je possède que ceci m'est venu. ❫ (le Coran, 28 : 78)

Et lorsqu'ils commettent un péché, ils disent comme dirent les parents originels Adam et Ève (prière et salut sur eux) :

رَبَّنَا ظَلَمْنَآ أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ

❪ Ô Seigneur ! Nous avons fait du tort à nous-mêmes et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants. ❫ (le Coran, 7 : 23)

Et ils ne disent pas comme Satan le banni :

قَالَ رَبِّ بِمَآ أَغْوَيْتَنِى

❪ Il dit : « *Seigneur, puisque Tu m'as mis en erreur…* »❫ (le Coran, 15 : 39)

Et lorsqu'ils sont touchés par un malheur, ils disent :

إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيْهِ رَٰجِعُونَ

❪ Nous sommes certes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. ❫ (le Coran, 2 : 156)

Et ils ne disent pas comme les incroyants :

وَقَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ إِذَا ضَرَبُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ أَوْ كَانُوا۟ غُزًّى لَّوْ كَانُوا۟ عِندَنَا مَا مَاتُوا۟ وَمَا قُتِلُوا۟ لِيَجْعَلَ ٱللَّهُ ذَٰلِكَ حَسْرَةً فِى قُلُوبِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ

1 Le pervers que l'auteur vise est Qârûn, qui s'est conduit en tyran à cause de ses biens même s'il faisait partie des proches de Mûsâ ﷺ. On raconte que c'était son cousin, mais ce lien ne lui profita point lorsqu'il devint hypocrite. Voir *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 3, p. 398-399.

﴾ Qui dirent à propos de leurs frères partis en voyage ou pour combattre : « *S'ils étaient chez nous, ils n'auraient pas été tués* ». Allah en fit un sujet de regret dans leurs cœurs. C'est Allah qui donne la vie et la mort. Et Allah observe parfaitement ce que vous faites. ﴿ (le Coran, 3 : 156)

Question 155 : Combien sont les branches de la Foi (*Shuʿab al-Îmân*) ?

Allah ﷻ dit :

لَّيْسَ ٱلْبِرَّ أَن تُوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ ٱلْمَشْرِقِ وَٱلْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ
بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلْكِتَٰبِ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ وَءَاتَى ٱلْمَالَ عَلَىٰ
حُبِّهِۦ ذَوِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينَ وَٱبْنَ ٱلسَّبِيلِ وَٱلسَّآئِلِينَ
وَفِى ٱلرِّقَابِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلْمُوفُونَ بِعَهْدِهِمْ إِذَا
عَٰهَدُوا۟ ۖ وَٱلصَّٰبِرِينَ فِى ٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ وَحِينَ ٱلْبَأْسِ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ
صَدَقُوا۟ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُتَّقُونَ

﴾ La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le levant ou le couchant, mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la *Salât* et d'acquitter la *Zakât*. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les pieux. ﴿ (le Coran, 2 : 177)

Le Prophète ﷺ dit :

الإِيمَانُ بِضْعٌ وَسِتُّونَ.

« *La Foi comporte soixante et quelques [branches].* »

Et selon une version :

بِضْعٌ وَسَبْعُونَ شُعْبَةً فَأَعْلاَهَا قَوْلُ : لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ، وَأَدْنَاهَا إِمَاطَةُ الأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ، وَالْحَيَاءُ شُعْبَةٌ مِنَ الإِيمَانِ.

« Soixante-dix et quelques branches. La plus élevée est de dire : « Point de divinité à part Allah » et la plus basse est d'ôter du chemin ce qui cause du tort. Et la pudeur est l'une des branches de la Foi. »[1]

Question 156 : Comment les savants ont-ils interprété ces branches ?

Un groupe de commentateurs de hadiths les ont recensées et ont écrit des ouvrages à leur sujet, en faisant un travail excellent et profitable. Ceci dit, savoir les dénombrer n'est pas une condition à la Foi, il suffit plutôt d'y croire d'une manière globale ; de plus, elles sont toutes regroupées dans le Coran et la *Sunna*. Donc, il incombe au serviteur de se conformer aux ordres contenus dans ces deux [sources], d'éviter les interdictions s'y trouvant et de croire aux informations qu'ils nous fournissent. Ainsi, le serviteur aura complété les branches de la Foi. En outre, tout ce que les savants ont recensé est vrai et fait partie de la Foi. Mais affirmer avec certitude que cela est ce que vise le Prophète ﷺ par ce hadith exige un texte [du Coran ou de la *Sunna*.]

Question 157 : Citez ce qu'ils ont recensé en résumé.

Dans *Fath al-Bârî*, l'érudit Ibn Hajar al-'Asqalânî[2] a résumé ce qu'a énoncé Ibn Hibbân[3] ﷺ, en disant :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t.1, p.8, et Muslim, t.1, p.46 d'après Abû Hurayra ﷺ.

2 Ahmad Ibn 'Alî Ibn Muhammad al-'Asqalânî : grand imam et érudit des sciences du hadith, né le 12 Sha'bân 773 H. en Egypte. Il étudia par cœur le Coran à l'âge de neuf ans, puis il continua dans l'apprentissage de la science et eut un penchant particulier pour les sciences du hadith à partir de 793 H. Il étudia auprès des savants de cette science et voyagea à travers le monde musulman pour l'acquérir. Il entreprit de promouvoir le hadith et y passa son temps. Ses ouvrages dans ce domaine sont célèbres dont : *Fath al-Bârî* explication de *Sahîh al-Bukhârî*, *Lisân al-Mîzân* et beaucoup d'autres. Il décéda fin Dhû al-Hijja en 852 H. ﷺ. Voir *al-Badr al-Tâli'* d'al-Shawkânî, t. 1, p. 92-97.

3 Abû Hâtim Muhammad Ibn Hibbân Ibn Ahmad Ibn Hibbân al-Tamîmî al-Bustî : imam et grand savant du quatrième siècle. Il étudia auprès d'al-Husayn Ibn Idrîs al-Harawî ainsi qu'auprès d'Abû 'Abd al-Rahmân al-Nasâ'î et d'autres. Parmi ses élèves, al-Hâkim, qui le décrivit comme un

« *Ces branches se ramifient à partir des actes du cœur, de la langue et du corps [des membres].* »

Les actes du cœur : il s'agit des croyances et des intentions, qui comportent vingt-quatre traits :

La Foi en Allah ﷻ : elle comprend la Foi en Son Essence, en Ses Attributs, en Son Unicité, qu'﴿ Il n'y a rien qui Lui ressemble, et c'est Lui qui entend tout, le Clairvoyant﴾ (le Coran, 42 : 11)

Elle comprend de même la ferme conviction que tout en dehors de Lui est contingent, la Foi en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Destin, bon et mauvais et au Jour Dernier.

[La Foi au Jour Dernier] comprend [la Foi à] l'interrogation dans la tombe, la Résurrection, le Déploiement, les Comptes, la Balance, le Pont, le Paradis, l'Enfer, l'amour d'Allah, l'amour et l'inimitié en Allah, l'amour pour le Prophète ﷺ et croire en sa très haute estime.

Sont compris dans l'amour pour le Prophète ﷺ : la prière sur lui ﷺ, l'observance de sa *Sunna* et la sincérité.

La sincérité englobe l'abandon de l'ostentation et de l'hypocrisie, le repentir, la crainte, l'espérance, le remerciement, la fidélité, l'endurance, l'acceptation du Décret, la confiance en Allah ﷻ, la clémence et la modestie.

Cette dernière comprend : le respect de l'aîné, la clémence envers les petits, ainsi que l'abandon de l'arrogance, de la vanité, de la jalousie, de la rancune et de la colère.

Les actes de la langue : ils comportent sept traits : la prononciation (de la formule) de l'Unicité, la récitation du Coran, l'apprentissage et l'enseignement de la science, l'invocation et l'évocation (*al-Dhikr*) qui inclut l'imploration du pardon et l'évitement des propos futiles.

Les actes du corps : ils comportent trente-huit traits. Certains sont relatifs aux individus :

---

récipient de la science dans la jurisprudence, la linguistique, le hadith et l'exhortation. Il voyagea plus de trente ans pour acquérir la science à travers le monde musulman. Parmi ses ouvrages dans le hadith et ses sciences : *al-Musnad al-Sahih*, *al-Thiqât* et d'autres. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 3, p. 920-924.

Ceux-ci sont de quinze traits : se purifier concrètement et légalement [moralement], ce qui comprend : le fait de nourrir les pauvres, d'honorer son hôte, le jeûne obligatoire et surérogatoire, la retraite pieuse (*al-I'tikâf*), la recherche de la nuit du Destin, le pèlerinage à la Mecque, la visite pieuse (*al-'Umra*), la procession [autour de la *Ka'ba*] et se sauver pour sa religion. Ce dernier point comporte le fait d'émigrer du territoire du polythéisme, de tenir la promesse sacrée (*al-Nadhr*)[1], de s'enquérir dans les serments [avant de les prononcer] et de s'acquitter des expiations.

D'autres traits [des actes des membres] sont relatifs aux personnes auxquelles on est rattaché et comportent six points : la préservation de la chasteté par le mariage, s'acquitter des droits des enfants et la bonté envers les parents qui comprend le fait d'éviter de leur désobéir, l'éducation des enfants, l'entretien des liens de parenté, l'obéissance aux dirigeants et la compassion envers les esclaves.

D'autres encore concernent les gens du commun et sont au nombre de dix-sept : gouverner avec équité, se conformer à la collectivité [des Musulmans], obéir aux dirigeants et concilier les gens. Ce dernier trait comporte le combat contre les Dissidents (*al-Khawârij*) et les rebelles, ainsi que l'entraide dans la bonté. Celle-ci comprend le fait d'ordonner le bien et d'interdire le blâmable, l'exécution des sentences et l'effort en Allah (*al-Jihâd*) qui inclut le campement face à l'ennemi et la remise du dépôt (*al-Amâna*). Cette dernière comporte l'acquittement du cinquième du butin (*al-Khumus*), le remboursement de la dette, le respect du voisin et la bonne conduite qui inclut le fait de gagner honnêtement son argent et de le dépenser comme il se doit. Ceci comprend enfin l'abandon du gaspillage, le fait de répondre à la salutation, d'invoquer la miséricorde d'Allah pour ceux qui éternuent (*al-Tashmît*), de repousser le mal des gens, d'éviter l'amusement et d'éloigner du chemin ce qui nuit. Voilà soixante-neuf traits. Nous pouvons les considérer comme soixante-dix-sept en dissociant ceux qui ont été rattachés à d'autres parmi ceux qui ont été mentionnés. Et Allah est le Plus Savant.

1 La promesse sacrée consiste à s'imposer une chose prescrite en Islam dans le but de remercier Allah ﷻ et Lui montrer sa gratitude. Les règles juridiques relatives à cette adoration sont détaillées dans les recueils de jurisprudence musulmane. NDT

Question 158 : Quelle est la preuve de la Bienfaisance (*al-Iḫsân*) dans le Coran et la *Sunna* ?

Ses preuves sont nombreuses, dont la Parole du Très-Haut :

وَأَحْسِنُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ

﴾ Et faites le bien, car Allah aime les bienfaisants. ﴿ (le Coran, 2 : 195)

إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَواْ وَّٱلَّذِينَ هُم مُّحْسِنُونَ

﴾Certes, Allah est avec ceux qui (L') ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants. ﴿ (le Coran, 16 : 128)

وَمَن يُسْلِمْ وَجْهَهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ

﴾ Et quiconque soumet son visage (son être) à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme. ﴿ (le Coran, 31 : 22)

لِّلَّذِينَ أَحْسَنُواْ ٱلْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ

﴾ À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et davantage. ﴿ (le Coran, 10 : 26)

هَلْ جَزَآءُ ٱلْإِحْسَٰنِ إِلَّا ٱلْإِحْسَٰنُ

﴾ Y a-t-il d'autre récompense pour le bien que le bien ? ﴿ (le Coran, 55 : 60)

Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ اللَّهَ كَتَبَ الإِحْسَانَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ.

« *Allah a prescrit la Bienfaisance envers toute chose.* »[1]

Il ﷺ dit également :

نِعِمَّا لِلْعَبْدِ أَنْ يَتَوَفَّى يُحْسِنُ عِبَادَةَ اللَّهِ وَصَحَابَةَ سَيِّدِهِ نِعِمَّا لَهُ.

1 Rapporté par Muslim, t. 6, p. 72 d'après Shaddâd Ibn Aws ﷺ.

« Bienheureux est le serviteur qui meurt alors qu'il excelle dans l'adoration d'Allah et le service de son maître, bienheureux il est. »[1]

Question 159 : Qu'est-ce que la Bienfaisance dans l'adoration ?

Le Prophète ﷺ l'a expliquée dans le hadith relatant le questionnement de Jibrîl عليه السلام lorsque celui-ci dit :

« Informe-moi de la Bienfaisance. »

Alors, il ﷺ lui répondit :

« C'est d'adorer Allah comme si tu Le voyais. Car même si tu ne Le vois pas, Lui te voit. »[2]

Ainsi, le Prophète ﷺ a montré que la Bienfaisance est de deux niveaux distincts :

Le premier, le plus élevé : adorer Allah ﷻ comme si tu Le voyais. Il s'agit du degré du discernement (*al-Mushâhada*) qui est le fait que le serviteur œuvre comme s'il voyait Allah ﷻ avec son cœur. C'est lorsque le cœur est illuminé par la Foi et que la clairvoyance passe à travers la connaissance au point que l'invisible devienne comme le visible. Telle est la vraie place que tient la Bienfaisance.

Le second : la situation de la circonspection (*al-Murâqaba*). C'est le fait que le serviteur s'applique à se rappeler qu'Allah le regarde et qu'Il est Proche de lui. Ainsi, lorsque le serviteur se rappelle cela dans son acte et s'y applique, il est sincère envers Allah ﷻ. Car le fait qu'il évoque ceci dans son œuvre l'empêche de se tourner vers autre qu'Allah le Très-Haut et d'œuvrer pour autre que Lui.

Les gens appartenant à ces deux catégories se distinguent les uns des autres selon la perspicacité de leurs clairvoyances.

Question 160 : Quel est le contraire de la Foi ?

Le contraire de la Foi est l'incroyance (*al-Kufr*). Il s'agit d'un fondement qui a des branches, au même titre que la Foi. La base de la Foi est la

---

1 Rapporté par Muslim, t. 5, p. 94-95 d'après Abû Hurayra et Ibn 'Umar رضي الله عنهم.
2 Partie d'un long hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 18, et Muslim, t. 1, p. 29.

conviction de résignation impliquant la soumission par l'obéissance. En revanche, l'incroyance est basée sur l'ingratitude (*al-Juhûd*) et l'indocilité impliquant l'orgueil et la désobéissance.

Donc, les actes d'obéissance font tous partie des branches de la Foi. D'ailleurs, nombre d'entre eux ont été appelés « foi » dans les textes, comme nous l'avons déjà mentionné. Quant aux transgressions, elles font partie des branches de l'« incroyance ». Nombre d'entre elles ont d'ailleurs été appelées « incroyance » dans les textes, comme nous allons le voir.

Si tu comprends cela, tu sauras que l'incroyance est de deux sortes :

- L'incroyance majeure (*al-Kufr al-Akbar*) qui fait complètement sortir de la Foi. Il s'agit de la mécréance dogmatique (*al-Kufr al-I'tiqâdî*) contraire à la parole et l'acte du cœur, ou à l'un d'eux.

- L'incroyance mineure (*al-Kufr al-Asghar*) qui est contraire à la perfection de la Foi sans toutefois être contraire à l'absoluité [l'intégralité] de celle-ci. Il s'agit de la mécréance pratique (*al-Kufr al-'Amalî*) qui ne va pas à l'encontre de la parole du cœur ni de son acte et qui n'implique pas cela.

Question 161 : Expliquez comment l'incroyance dogmatique contredit-elle complètement la Foi. Développez ce que vous avez résumé concernant le fait qu'elle annule la Foi.

Nous avons mentionné plus haut que la Foi est parole et acte : parole du cœur et de la langue et acte du cœur, de la langue et des membres. La parole du cœur est la conviction (*al-Tasdîq*) et celle de la bouche est la prononciation du credo de l'Islam. L'acte du cœur est l'intention et la sincérité, celui des membres est la soumission par tous les actes d'obéissance.

Ainsi, si ces quatre disparaissent, à savoir la parole et l'acte du cœur, la parole de la langue et l'acte des membres, la Foi disparaîtra complètement. Et si la conviction du cœur disparaît, le reste n'est d'aucune utilité. En effet, la conviction du cœur est une condition pour leur réalisation et leur utilité [à ces quatre.]

C'est l'exemple de celui qui nie les Noms d'Allah et Ses Attributs ou toute autre chose avec laquelle Allah ﷻ a envoyé Ses Messagers ou qu'Il a révélée dans Ses Livres.

De plus, si l'acte du cœur disparaît malgré la conviction de la véracité [du Message, etc.], les gens de la *Sunna* sont unanimes quant à la disparition de la Foi[1] suite à celle de l'acte du cœur, et que la conviction n'est d'aucune aide si l'acte du cœur – qui est son amour et sa soumission – est réduit à néant.

De même qu'il n'a pas servi à Iblîs, à Pharaon et son peuple, aux juifs et aux polythéistes de croire en la véracité du Messager, voire de le reconnaître tant en secret qu'en public et de dire :

« *Ce n'est pas un menteur, mais nous ne le suivons pas et ne croyons pas en lui.* »

Question 162 : Combien de catégories compte l'incroyance majeure faisant sortir de la religion ?

On sait par ce que nous avons avancé qu'elle est de quatre catégories[2] : incroyance d'ignorance et de démenti, incroyance d'ingratitude, incroyance d'indocilité et d'orgueil, et incroyance d'hypocrisie.

Question 163 : Qu'est-ce que l'incroyance d'ignorance et de démenti (*Kufr al-Jahl wa al-Takdhîb*) ?

C'est une mécréance à la fois externe et interne, comme c'est le cas de la plupart des mécréants parmi les Quraychites et les communautés qui les précédèrent dont Allah ﷻ dit :

ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِٱلْكِتَٰبِ وَبِمَآ أَرْسَلْنَا بِهِۦ رُسُلَنَا ۖ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ

1 Ceux qui ont défini la Foi (*al-Îmân*) comme étant la conviction seulement (*al-Tasdîq*) sont *al-Murji'a* (les Attentistes). Ils prétendent que la Foi signifie réellement [*Haqîqatan*] la conviction et les actes ne sont inclus dans la Foi qu'au sens figuré [*Majâzan*]. Cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ les a réfutés de manière convaincante. Voir *Majmû' al-Fatâwâ*, t. 7, p. 116 et celles qui suivent. Parmi les figures de cette pensée : Bishr Ibn Ghiyâth al-Marîsî décédé en 219 H, Ghaylân Ibn Marwân et d'autres. Voir *al-Milal wal-Nihal*, p. 139-146.

2 Ibn al-Qayyim ﷺ en a énuméré cinq. Il ajouta « L'incroyance de doute » qui est l'hésitation entre le fait de croire et de démentir. Voir *Madârij al-Sâlikîn*, t. 1, p. 366-367.

❬ Ceux qui traitent de mensonge le Livre (le Coran) et ce avec quoi Nous avons envoyé Nos Messagers, ils sauront bientôt. ❭ (le Coran, 40 : 70)

Il ﷻ dit également :

وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْجَٰهِلِينَ

❬ Et détourne-toi des ignorants. ❭ (le Coran, 7 : 199)

وَيَوْمَ نَحْشُرُ مِن كُلِّ أُمَّةٍ فَوْجًا مِّمَّن يُكَذِّبُ بِـَٔايَٰتِنَا فَهُمْ يُوزَعُونَ ﴿٨٣﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءُو قَالَ أَكَذَّبْتُم بِـَٔايَٰتِى وَلَمْ تُحِيطُوا۟ بِهَا عِلْمًا أَمَّاذَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ

❬ Et le Jour où Nous rassemblerons, de chaque communauté, une foule de ceux qui démentaient Nos Révélations, et qu'ils seront placés en rangs. Puis quand ils seront arrivés, (Allah) dira : « *Avez-vous traité de mensonge Mes signes sans les avoir embrassés de votre savoir ? Ou que faisiez-vous donc ?* » ❭ (le Coran, 27 : 83-84)

بَلْ كَذَّبُوا۟ بِمَا لَمْ يُحِيطُوا۟ بِعِلْمِهِۦ

❬ Bien au contraire : ils ont traité de mensonge ce qu'ils ne peuvent embrasser de leur savoir… ❭ (le Coran, 10 : 39)

Question 164 : Qu'est-ce que l'incroyance de contestation (*Kufr al-Juhûd*) ?

Il s'agit de dissimuler la vérité et de ne pas s'y soumettre en apparence, tout en la connaissant au fond de soi. Telle que la mécréance de Pharaon et de son peuple au sujet de Moïse et celle des juifs à propos de Muhammad ﷺ.

Au sujet de l'incroyance de Pharaon et de son peuple, Allah ﷻ dit :

وَجَحَدُوا۟ بِهَا وَٱسْتَيْقَنَتْهَآ أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا

❮ Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes, ils y croyaient avec certitude. ❯ (le Coran, 27 : 14)

Et à propos des juifs, Il ﷻ dit :

فَلَمَّا جَآءَهُم مَّا عَرَفُواْ كَفَرُواْ بِهِۦ

❮ Quand donc leur vint cela même qu'ils connaissaient, ils refusèrent d'y croire. ❯ (le Coran, 2 : 89)

Il ﷻ dit aussi :

وَإِنَّ فَرِيقًا مِّنْهُمْ لَيَكْتُمُونَ ٱلْحَقَّ وَهُمْ يَعْلَمُونَ

❮ Or une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils (la) savent. ❯ (le Coran, 2 : 146)

Question 165 : **Qu'est-ce que l'incroyance d'indocilité (*Kufr al-'Inâd*) et d'orgueil (*Kufr al-Istikbâr*) ?**

Il s'agit de l'insoumission à la vérité tout en la reconnaissant, comme l'incroyance d'Iblîs dont Allah ﷻ dit :

إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰ وَٱسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلْكَٰفِرِينَ

❮ À l'exception d'Iblîs qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles. ❯ (le Coran, 2 : 34)

Il ne pouvait ni nier ni rejeter l'ordre d'Allah ﷻ de se prosterner mais il l'a contesté et a mis en cause la Sagesse et la Justice de Celui qui en donna l'ordre :

ءَأَسْجُدُ لِمَنْ خَلَقْتَ طِينًا

❮ Me prosternerai-je devant celui que Tu as créé d'argile ? ❯ (le Coran, 17 : 61)

Il dit également :

لَمْ أَكُن لِّأَسْجُدَ لِبَشَرٍ خَلَقْتَهُۥ مِن صَلْصَٰلٍ مِّنْ حَمَإٍ مَّسْنُونٍ

❨ Je ne puis me prosterner devant un homme que Tu as créé d'argile crissante, extraite d'une boue malléable. ❩ (le Coran, 15 : 33)

Il dit enfin :

أَنَا۠ خَيْرٌ مِّنْهُ خَلَقْتَنِى مِن نَّارٍ وَخَلَقْتَهُۥ مِن طِينٍ

❨ Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile. ❩ (le Coran, 7 : 12)

Question 166 : Qu'est-ce que l'incroyance d'hypocrisie (*Kufr al-Nifâq*) ?

Il s'agit de l'absence de la conviction et de l'acte du cœur tout en se soumettant extérieurement [à la vérité] par ostentation, comme l'incroyance d'Ibn Salûl[1] et de son parti, dont Allah ﷻ dit :

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ﴿٨﴾ يُخَـٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٩﴾ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ ٱللَّهُ مَرَضًا ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ

❨ Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « *Nous croyons en Allah et au jour dernier !* » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes et ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie (de

---

1 'Abd Allah Ibn Ubay Ibn Salûl : tête des hypocrites à l'époque du Prophète ﷺ. Il passa sa vie à comploter contre les Musulmans, et lorsqu'il mourut au dixième mois de l'an 9 H., son fils 'Abd Allah se rendit auprès du Prophète ﷺ lui demandant de lui donner son vêtement pour l'utiliser en tant que linceul pour enterrer son père. Le Prophète ﷺ lui donna son vêtement, souffla de sa salive dans la bouche de son père et pria sur lui. 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ contesta et le Prophète ﷺ lui dit : « *Je suis entre deux choix* », puis Allah révéla : ❨ Et ne fais jamais la *Salât* sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe… ❩ (le Coran, 9 : 84). Voir le récit de sa mort dans *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 5, p. 31.

doute et d'hypocrisie) et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment douloureux pour avoir menti... ﴾

Jusqu'à ce qu'Il ﷻ dise : ﴿ Car Allah a pouvoir sur toute chose. ﴾ (le Coran, 2 : 8-20)

Question 167 : Qu'est-ce que l'incroyance pratique (*al-Kufr al-'Amalî*) qui n'exclut pas de la religion ?

Il s'agit de tout péché que le Législateur a appelé « incroyance » mais dont l'auteur conserve le titre de la Foi. Comme la parole du Prophète ﷺ :

لاَ تَرْجِعُوا بَعْدِي كُفَّارًا يَضْرِبُ بَعْضُكُمْ رِقَابَ بَعْضٍ.

« Ne redevenez pas après moi des incroyants en vous entretuant. »[1]

Ainsi que sa parole ﷺ :

سِبَابُ الْمُسْلِمِ فُسُوقٌ وَقِتَالُهُ كُفْرٌ.

« Insulter un Musulman est une perversion et le combattre est une incroyance. »[2]

Ainsi le Prophète ﷺ a qualifié d'incroyance le combat entre Musulmans et d'incroyants ceux qui le font. Cela, alors qu'Allah ﷻ dit :

وَإِن طَآئِفَتَانِ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱقْتَتَلُوا۟ فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَهُمَا

﴿ Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. ﴾

Jusqu'à ce qu'Il ﷻ dise :

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 91 et Muslim, t. 1, p. 58 d'après Jarîr Ibn 'Abd Allah et d'autres ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 91 et Muslim, t. 1, p. 58 d'après Ibn Mas'ûd ﷺ.

❮ Les croyants ne sont que des frères, établissez donc la concorde entre vos frères. ❯ (le Coran, 49 : 9-10)

Ainsi, Allah ﷻ a confirmé leur Foi et leur fraternité dans la Foi sans rien infirmer de cela à leur égard.

Et dans le verset du talion, le Très-Haut dit :

فَمَنْ عُفِيَ لَهُۥ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ فَٱتِّبَاعٌۢ بِٱلْمَعْرُوفِ وَأَدَآءٌ إِلَيْهِ بِإِحْسَٰنٍ

❮ Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. ❯ (le Coran, 2 : 178)

Le Très-Haut a ainsi confirmé la fraternité de l'Islam pour le tueur et ne l'a pas infirmée.

De même, le Prophète ﷺ dit :

لاَ يَزْنِي الزَّانِي حِينَ يَزْنِي وَهُوَ مُؤْمِنٌ وَلاَ يَسْرِقُ حِينَ يَسْرِقُ وَهُوَ مُؤْمِنٌ وَلاَ يَشْرَبُ الْخَمْرَ حِينَ يَشْرَبُهَا وَهُوَ مُؤْمِنٌ وَالتَّوْبَةُ مَعْرُوضَةٌ بَعْدُ.

« N'est pas croyant le fornicateur lorsqu'il fornique, n'est pas croyant le voleur lorsqu'il vole et n'est pas croyant celui qui boit de l'alcool lorsqu'il boit. Quant au repentir, il est offert après cela. »[1]

Dans une autre version, il ﷺ rajouta :

وَلاَ يَقْتُلُ وَهُوَ مُؤْمِنٌ.

« Et il ne tue pas alors qu'il est croyant. »

Selon une autre version :

وَلاَ يَنْتَهِبُ نُهْبَةً، يَرْفَعُ النَّاسُ إِلَيْهِ فِيهَا أَبْصَارَهُمْ، حِينَ يَنْتَهِبُهَا وَهُوَ مُؤْمِنٌ.

« Et il ne s'empare pas d'un objet de valeur qui attire le regard des gens sur lui alors qu'il est croyant. »

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 13 et Muslim, t. 1, p. 54-55 d'après Abû Hurayra ﵁.

Ce hadith se trouve dans les deux recueils authentiques [al-Bukhârî et Muslim], ainsi que celui rapporté par Abû Dharr[1] ﷺ dans lequel il ﷺ dit :

مَا مِنْ عَبْدٍ قَالَ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ ثُمَّ مَاتَ عَلَى ذَلِكَ إِلاَّ دَخَلَ الْجَنَّةَ.

« Il n'y a aucun serviteur qui dit : « Point de divinité à part Allah», puis meurt ainsi sans qu'il n'entre au Paradis. »

Abû Dharr ﷺ dit :

« Même s'il fornique et vole ? »

Il ﷺ répondit :

وَإِنْ زَنَى وَإِنْ سَرَقَ.(ثلاثا)

« Même s'il fornique et vole ». (Trois fois.)

Et à la quatrième reprise, il ﷺ dit :

عَلَى رَغْمِ أَنْفِ أَبِي ذَرٍّ.

« Contre le gré d'Abû Dharr ! »[2]

Ceci indique qu'il ﷺ n'a pas entièrement infirmé la Foi absolue du fornicateur, du buveur d'alcool et de l'assassin en présence de l'Unicité (*al-Tawhîd*). En effet, dans le cas contraire, il ﷺ n'aurait pas dit que celui qui meurt en attestant qu'il n'y a point de divinité à part Allah entrera au Paradis, même s'il commet ces péchés, car n'entrera au Paradis qu'une âme croyante.

Il ﷺ visait plutôt par là le manque de foi et l'imperfection de celle-ci. En revanche, le serviteur devient mécréant par ces péchés lorsqu'il les rend licites, ce qui implique de démentir le Coran et le Messager d'Allah ﷺ concernant leur interdiction. Bien plus, il mécroit en croyant qu'ils sont licites même s'il ne les commet pas. Et Allah ﷻ est le plus Savant.

---

1 Jundub Ibn Junâda Abû Dharr al-Ghifârî : parmi les premiers compagnons du Prophète ﷺ, il est le cinquième à avoir embrassé l'Islam. Il était une autorité dans la science, l'ascétisme, le *Jihâd* et la sincérité. Il est décédé en 32 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 17-19.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 43 et Muslim, t. 66, p. 1.

Question 168 : Si on nous dit que la prosternation pour une idole, le mépris du Coran, l'insulte du Messager ﷺ, la moquerie de la religion et autres font apparemment partie de l'incroyance pratique (*al-Kufr al-'Amalî*), pourquoi alors excluent-ils de la religion alors que vous avez défini l'incroyance mineure comme étant celle qui est pratique ?

Sache que ces quatre - ou autres actes du genre - ne font partie de l'incroyance pratique que parce qu'ils sont exécutés par les membres aux yeux des gens. Cependant, ils ne surviennent qu'à la suite de la disparition de l'acte du cœur, à savoir son intention, sa sincérité, son amour et sa soumission, à tel point que rien n'en subsiste. En effet, bien qu'ils soient pratiques en apparence, ils impliquent inévitablement l'incroyance dogmatique (*al-Kufr al-I'tiqâdî*). Ils ne se produisent que de la part d'un hypocrite renégat ou d'un entêté rebelle. Si ce n'est cela, qu'est-ce qui poussa les hypocrites lors de la bataille de *Tabûk* à dire :

كَلِمَةَ ٱلْكُفْرِ وَكَفَرُوا۟ بَعْدَ إِسْلَـٰمِهِمْ وَهَمُّوا۟ بِمَا لَمْ يَنَالُوا۟ۚ

﴾ ...la parole de l'incroyance, et ils ont rejeté la Foi après avoir été musulmans. Ils ont projeté ce qu'ils n'ont pu accomplir. ﴿ (le Coran, 9 : 74)

Même s'ils dirent lorsqu'ils furent interrogés :

إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُۚ

﴾ Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer. ﴿

Jusqu'à la Parole d'Allah ﷻ :

قُلْ أَبِٱللَّهِ وَءَايَـٰتِهِۦ وَرَسُولِهِۦ كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ۝٦٥ لَا تَعْتَذِرُوا۟ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَـٰنِكُمْۚ

❰ Dis : « *Est-ce d'Allah, de Ses Versets et de Son Messager que vous vous moquiez ?* » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la Foi après avoir cru.❱ (le Coran, 9 : 65-66)

D'ailleurs, nous n'avons pas défini l'incroyance mineure comme étant pratique dans l'absolu, mais plutôt comme purement pratique n'impliquant pas la croyance et ne contredisant ni la parole du cœur ni son acte.

Question 169 : En combien de catégories se subdivisent l'injustice (*al-Zulm*), la perversion (*al-Fusûq* ou *al-Fisq*) et l'hypocrisie (*al-Nifâq*) ?

Chacune d'elles se subdivise en deux catégories : une majeure qui est l'incroyance et une mineure qui lui est inférieure [moins grave.]

Question 170 : Quels sont les exemples d'injustice majeure et mineure ?

Les exemples d'injustice majeure [*al-Zulm al-Akbar*] sont ceux qu'Allah ﷻ a cités dans Ses Paroles :

وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ۖ فَإِن فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِّنَ ٱلظَّٰلِمِينَ

❰ Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes. ❱ (le Coran, 10 : 106)

إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ

❰ Car le polythéisme est vraiment une injustice énorme. ❱ (le Coran, 31 : 13)

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ

﴾ Quiconque associe à Allah [d'autres divinités], Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs. ﴿ (le Coran, 5 : 72)

Quant aux exemples d'injustice qui est inférieure à cela, il y a ce qu'Allah a cité à propos du divorce :

وَٱتَّقُوا ٱللَّهَ رَبَّكُمْ لَا تُخْرِجُوهُنَّ مِنۢ بُيُوتِهِنَّ وَلَا يَخْرُجْنَ إِلَّآ أَن يَأْتِينَ
بِفَٰحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ وَتِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ وَمَن يَتَعَدَّ حُدُودَ ٱللَّهِ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُۥ

﴾ Et craignez Allah votre Seigneur. Ne les faites pas sortir de leurs maisons et qu'elles n'en sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude prouvée. Telles sont les lois d'Allah. Quiconque cependant transgresse les lois d'Allah se fait du tort à lui-même. ﴿ (le Coran, 65 : 1)

Il ﷻ dit aussi :

وَلَا تُمْسِكُوهُنَّ ضِرَارًا لِّتَعْتَدُوا۟ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُۥ

﴾ Mais ne les retenez pas pour leur faire du tort et transgresser, et quiconque agit ainsi se fait du tort à lui-même. ﴿ (le Coran, 2 : 231)

Question 171 : **Quels sont les exemples de perversion majeure et mineure ?**

Les exemples de perversion majeure (*al-Fusûq al-Akbar*) sont ceux qu'Allah ﷻ a cités en disant :

إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ

﴾ En vérité, les hypocrites sont les pervers. ﴿ (le Coran, 9 : 67)

Il ﷻ dit aussi :

فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ كَانَ مِنَ ٱلْجِنِّ فَفَسَقَ عَنْ أَمْرِ رَبِّهِۦٓ

﴾ Ils se prosternèrent (les Anges), excepté Iblîs qui était du nombre des djinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. ﴿ (le Coran, 18 : 50)

Il ﷻ dit au sujet de Lûṯ ﵇ :

وَنَجَّيْنَٰهُ مِنَ ٱلْقَرْيَةِ ٱلَّتِى كَانَت تَّعْمَلُ ٱلْخَبَٰٓئِثَ ۗ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ قَوْمَ سَوْءٍ فَٰسِقِينَ

﴾ Et Nous l'avons sauvé de la cité où se commettaient les vices, ces gens étaient vraiment du nombre des gens du mal, des pervers. ﴿ (le Coran, 21 : 74)

Quant aux exemples de perversion inférieure à cela, Allah ﷻ dit à propos des diffamateurs :

وَلَا تَقْبَلُوا۟ لَهُمْ شَهَٰدَةً أَبَدًا ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ

﴾ Et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers. ﴿ (le Coran, 24 : 4)

Il ﷻ dit aussi :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِن جَآءَكُمْ فَاسِقٌۢ بِنَبَإٍ فَتَبَيَّنُوٓا۟ أَن تُصِيبُوا۟ قَوْمًۢا بِجَهَٰلَةٍ فَتُصْبِحُوا۟ عَلَىٰ مَا فَعَلْتُمْ نَٰدِمِينَ

﴾ Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, assurez-vous-en (de crainte) que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait. ﴿ (le Coran, 49 : 6)

Il a été rapporté que ce verset fut révélé à propos d'al-Walîd Ibn 'Uqba.[1]

---

1 Al-Walîd Ibn 'Uqba Ibn Abî Mu'îṭ : le Prophète ﷺ l'envoya prendre la *Zakât* d'al-Hârith Ibn Dirâr al-Khuzâ'î. Il revint de son chemin et prétendit qu'al-Hârith refusa d'acquitter la *Zakât*, puis Allah révéla le verset. Voir l'histoire dans *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 4, p. 208-210.

Question 172 : Quels sont les exemples d'hypocrisie majeure et mineure ?

Les exemples d'hypocrisie majeure (*al-Nifâq al-Akbar*) sont ceux mentionnés précédemment dans les versets du milieu de la sourate « la Vache » ainsi que la Parole du Très-Haut :

إِنَّ ٱلْمُنَـٰفِقِينَ يُخَـٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَهُوَ خَـٰدِعُهُمْ

﴿ Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie contre eux-mêmes. ﴾ (le Coran, 4 : 142)

Jusqu'à ce qu'Il ﷻ dise :

إِنَّ ٱلْمُنَـٰفِقِينَ فِى ٱلدَّرْكِ ٱلْأَسْفَلِ مِنَ ٱلنَّارِ

﴿ Les hypocrites seront certes au plus bas fond de l'Enfer. ﴾ (le Coran, 4 : 145)

Il ﷻ dit aussi :

إِذَا جَآءَكَ ٱلْمُنَـٰفِقُونَ قَالُوا۟ نَشْهَدُ إِنَّكَ لَرَسُولُ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّكَ لَرَسُولُهُۥ وَٱللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّ ٱلْمُنَـٰفِقِينَ لَكَـٰذِبُونَ

﴿ Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : « *Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah.* » Allah sait que tu es vraiment Son Messager et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs. ﴾ (le Coran, 63 : 1)

Quant aux exemples d'hypocrisie inférieure à cela, il y a ce que le Prophète ﷺ a mentionné en disant :

آيَةُ الْمُنَافِقِ ثَلاَثٌ : إِذَا حَدَّثَ كَذَبَ وَإِذَا عَهَدَ أَخْلَفَ وَإِذَا اؤْتُمِنَ خَانَ.

« *Les signes de l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il promet, il ne tient pas sa promesse ; et lorsqu'on lui confie un dépôt, il trahit.* »[1]

Ainsi que le hadith où il ﷺ dit :

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 14 et Muslim, t. 1, p. 56.

أَرْبَعٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ كَانَ مُنَافِقًا...

« Il existe quatre caractéristiques, celui qui les possède est un hypocrite... »[1]

Question 173 : Quel est le statut de la sorcellerie (*al-Sihr*) et du sorcier ?

La sorcellerie existe réellement et son effet dépend de sa coïncidence avec le Destin universel comme le Très-Haut dit :

فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِۦ بَيْنَ ٱلْمَرْءِ وَزَوْجِهِۦ ۚ وَمَا هُم بِضَآرِّينَ بِهِۦ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ

﴾ Ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or, ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission (universelle) d'Allah. ﴿ (le Coran, 2 : 102)

Son effet est quant à lui établi dans les hadiths authentiques.

Quant au sorcier, si sa sorcellerie provient des démons comme il est mentionné dans le verset cité dans la sourate « la Vache » [ci-dessus], il est incroyant, conformément à la Parole du Très-Haut :

وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَآ إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ ۖ

﴾ Mais ceux-ci n'enseignent rien à personne avant qu'ils n'aient dit : « *Nous ne sommes qu'une tentation : ne sois pas infidèle.* » ﴿

Jusqu'à ce qu'Il ﷻ dise :

وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ ۚ وَلَقَدْ عَلِمُوا۟ لَمَنِ ٱشْتَرَىٰهُ مَا لَهُۥ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ مِنْ خَلَـٰقٍ ۚ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 14 et Muslim, t. 1, p. 56.

﴾ Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent très certainement que celui qui l'acquiert (ce pouvoir) n'aura aucune part dans l'au-delà. ﴿ (le Coran, 2 : 102)

Question 174 : Quelle est la sentence à infliger au sorcier ?

Al-Tirmidhî a rapporté d'après Jundub[1] ﷺ que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

حَدُّ السَّاحِرِ ضَرْبَةٌ بِالسَّيْفِ.

« *La sentence à infliger au sorcier est la décapitation [litt. un coup d'épée].* »[2]

Al-Tirmidhî a authentifié la version s'arrêtant au compagnon et dit : « *L'application de ceci est adoptée par certains savants parmi les compagnons du Prophète ﷺ et d'autres. C'est aussi l'avis de Mâlik Ibn Anas.[3] Al-Shâfi'î[4] dit que le sorcier subit la peine capitale si dans sa sorcellerie, il atteint l'incroyance. Si par contre il fait ce qui est en deçà de l'incroyance, il n'était pas d'avis qu'il subisse la peine prévue.*»

---

1 Jundub Ibn 'Abd Allah Ibn Sufyân al-Bajalî : noble compagnon décédé entre 60 et 70 H. Voir *Tahdhîb al-Tahdhîb*, t. 2, p. 117-118.

2 Ce hadith est authentique d'après Jundub (*Mawqûf*) et non d'après le Prophète ﷺ. Rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 60. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 1460. Par ailleurs, al-Bukhârî rapporte d'après Bujâla Ibn 'Abduh que 'Umar Ibn al-Khattâb a ordonné dans une lettre de tuer tout sorcier et sorcière. L'Imam Ahmad cita dans le *Musnad* que l'information de tuer le sorcier est authentique d'après trois compagnons qui sont : 'Umar, Hafsa et Jundub. Mâlik dans *al-Muwatta'*, p. 487, rapporte que Hafsa, l'épouse du Prophète ﷺ, ordonna d'exécuter une servante qui l'ensorcela et elle fut exécutée.

3 Mâlik Ibn Anas Ibn Mâlik Ibn Abî 'Âmir Abû 'Abd Allah al-Asbahî al-Madanî : l'Imam de Médine, l'érudit né en 93H. Ses mérites sont nombreux, l'Imam al-Shâfi'î dit de lui : « *Lorsque les savants sont cités, Mâlik est l'étoile* ». *Il dit aussi : « S'il n'y avait pas Mâlik et Ibn 'Uyayna, la science du Hijâz aurait disparu* ». Il est décédé en 179 H. à l'âge de 86 ans. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 207-213.

4 Muhammad Ibn Idrîs Abû 'Abd Allah al-Shâfi'î al-Muttalibî al-Makkî : le grand Imam dont l'arbre généalogique remonte aux Banû Hâshim. Il est né en 150 H. à Gaza et grandit à la Mecque. Parmi ses professeurs figure l'Imam Mâlik et parmi ses élèves, il y a l'Imam Ahmad. Il décéda en Egypte en 204 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 361-363.

En outre, la mise à mort du sorcier est avérée d'après 'Umar[1], son fils 'Abd Allah Ibn 'Umar et sa fille Hafsa[2], 'Uthmân Ibn 'Affân[3], Jundub Ibn 'Abd Allah, Jundub Ibn Ka'b[4], Qays Ibn Sa'd[5], 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz[6], Ahmad Ibn Hanbal, Abû Hanîfa[7] et d'autres, qu'Allah leur fasse miséricorde.

Question 175 : Qu'est-ce que *al-Nushra* et quel est son statut ?

Al-Nushra est le fait de conjurer un sort de celui qui est victime de sorcellerie. Si cela se fait par de la magie également, ceci fait partie de l'œuvre de Satan.[8]

Si par contre cela se fait à l'aide des exorcismes et incantations prescrits, il n'y a aucun mal à cela.[9]

---

1 Voir *Sahîh al-Bukhârî*, n° 2987.

2 Hafsa bint 'Umar Ibn al-Khattâb : mère des croyants, le Prophète ﷺ l'épousa en l'an 3 H. Elle décéda en 45 H. Voir *al-Tahdhîb*, t. 2, p. 410.

3 'Uthmân Ibn 'Affân Dhû al-Nûrayn Abû 'Amr al-Umawî : parmi les premiers compagnons à qui le Paradis a été annoncé. Le Prophète ﷺ le maria à ses deux filles : Ruqayya et Umm Kulthûm. Il devint calife après 'Umar Ibn al-Khattâb et fut assassiné chez lui à l'âge de 83 ans en 35 H. ﷺ. Voir *al-Tadhkira*, t. 1, p. 8-9.

4 Jundub Ibn Ka'b : Jundub al-Khayr al-Azdî al-'Âmirî. Compagnon décédé à Siffîn dans le camp de 'Alî ﷺ ou pendant le califat de Mu'âwiya. Voir *al-Tahdhîb*, t. 2, p. 118-119.

5 Qays Ibn Sa'd Ibn 'Ubâda Ibn Dalyaham Ibn Hâritha al-Ansârî al-Khazrajî : noble compagnon décédé à la fin du califat de Mu'âwiya. Voir *Tahdhîb al-Tahdhîb*, t. 8, p. 395-396.

6 Abû Hafs 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz Ibn Marwân Ibn al-Hakam al-Umawî : prince des croyants après Sulaymân Ibn 'Abd al-Malik. Connu pour sa justice et son ascétisme. Il est décédé en 101 H. à l'âge de 40 ans ﷺ. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 118-121.

7 Al-Nu'mân Ibn Thâbit Ibn Zawtâ al-Tamîmî : célèbre Imam et jurisconsulte de l'Irak né en 80 H., il a vu parmi les compagnons Anas Ibn Mâlik ﷺ. Ses mérites sont nombreux, Yazîd Ibn Hârûn dit de lui : « *Abû Hanîfa est le plus versé dans la jurisprudence* ». Il est décédé en 150 H. ﷺ. Voir al-Tadhkira, t. 1, p. 168-169.

8 Ceci est basé sur le hadith authentique rapporté par Jâbir Ibn 'Abd Allah ﷺ qui dit : « *Le Messager d'Allah ﷺ fut questionné à propos d'al-Nushra, il dit : « Elle fait partie de l'œuvre de Satan »*. Rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 6. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 3868.

9 Ceux qui ont autorisé *al-Nushra* se sont basés sur ce que rapporte al-Bukhârî, t. 7, p. 29 d'après Qatâda qui dit : « *Je dis à Sa'îd Ibn al-Musayyab : « Un homme frappé par la sorcellerie ou ne pouvant plus avoir de rapport avec sa femme, faut-il pratiquer al-Hall ou al-Nashr ? »* Il dit : « *Il n'y a pas de mal à cela, ils ne veulent que la réconciliation, ce qui est bénéfique n'est pas interdit* ». Et d'après 'Âïsha ﷺ : « *Le Messager d'Allah ﷺ fut ensorcelé au point qu'il croyait avoir eu des rapports avec ses épouses alors qu'il n'en avait pas eu* ». Sufyân dit : « *La pire des sorcelleries est ainsi* ». Il ﷺ dit : « *Ô 'Âïsha ! Sais-tu qu'Allah ﷻ vient de répondre à ce que je Lui ai demandé ? Deux hommes sont venus à moi. L'un d'eux s'est assis à [hauteur de] ma tête et l'autre à mes pieds. Celui qui se tenait à [hauteur de] ma tête dit à l'autre : « Quel est le mal de cet homme ? » - « Il est ensorcelé »*

Question 176 : Quel est l'exorcisme (*al-Ruqya*) prescrit ?

C'est tout ce qui provient exclusivement du Livre (le Coran) et de la *Sunna*, qui est en langue arabe et à propos duquel tant l'exorciste que celui qui est exorcisé ont la conviction que l'effet n'a lieu qu'avec la permission d'Allah ﷻ.[1] En effet, le Prophète ﷺ fut exorcisé par Jibrîl ﷺ.[2]

---

dit-il. « Qui l'a ensorcelé ? » - « Labîd Ibn al-A'ṣam, un homme parmi les Banû Zurayq un allié des juifs, il était hypocrite » répondit-il. « Dans quoi ? » - « Dans un peigne et quelques cheveux » dit-il. « Où ? » - « Dans les spathes d'un palmier mâle placés sous la pierre du puits de Dharwân » répondit-il. Elle ('Âïsha) dit : « *Le Prophète ﷺ se rendit au puits et le retira, puis il dit : « C'est le puits que l'on m'a montré. Son eau paraît avoir la couleur du henné et ses palmiers paraissent comme des têtes de démons ». Il retira [le peigne et les quelques cheveux]. « Pourquoi n'as-tu pas pratiqué al-Nushra ? » lui demandai-je. Il ﷺ dit : « Par Allah ! Il m'a guéri et il m'est détestable de causer à quiconque parmi les gens un mal* ». Et dans la version de Muslim, t. 7, p. 29-30 : « *Pourquoi ne l'as-tu pas brûlé ?* » En outre, le croyant éprouvé par la sorcellerie doit garder à l'esprit deux choses :
La première : ce qui lui arrive est le Décret d'Allah ﷻ et Son Destin, car Allah dit : ﴾Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la Permission d'Allah﴿ (le Coran, 2 : 102).
La seconde : si Allah ﷻ veut le guérir, Il le guérira par l'exorcisme prescrit et établi dans les livres authentiques, dont certains seront cités ultérieurement, comme l'exorcisme par [la lecture d'] *al-Fâtiḥa* et les deux [sourates : *al-Falaq* et *al-Nâs*] qui préservent. Ainsi, lorsque l'endroit de la sorcellerie lui fut indiqué, le Prophète ﷺ ne la déterra pas et expliqua cela par le fait qu'Allah l'a guéri. Et s'il l'avait déterrée, il aurait semé le mal parmi les gens, dans le sens où cela aurait encouragé les sorciers et la sorcellerie dont Allah ﷻ nous a mis en garde ainsi que Son Prophète ﷺ qui l'a énumérée parmi les septs [péchés] capitaux comme [nous le verrons] plus loin. Certains savants ont contesté *al-Nushra* par la lecture de versets précis du Coran dans de l'eau mélangée à des feuilles de jujubier. Mais l'avis prépondérant quant à cette question est que cela est autorisé et ne fait pas partie des innovations. Cheikh Ibn Bâz ﷺ dit : « *Au contraire, cela fait partie du traitement médical, le Prophète ﷺ dit* : « *Ô serviteur d'Allah ! Soignez-vous et ne vous soignez pas par l'illicite* » [hadith fiable, voir *al-Silsila al-Ṣaḥiḥa*, n° 1633]. *De plus, il a été authentifié dans Sunan Abî Dâwud, chapitre de la médecine, que le Prophète ﷺ a lu dans un récipient d'eau et qu'il le versa sur le malade. [Hadith dont la chaîne de transmission est faible, voir Sunan Abî Dâwud vérifié par al-Albânî, n° 3885]. Ainsi, il s'avère connu que traiter la maladie avec des feuilles de jujubier, lire dans l'eau et verser celle-ci sur le malade, ne constitue aucun interdit au niveau de la Législation divine si la lecture est saine et le remède autorisé. Et Allah est Responsable du succès* ». Voir *Fatḥ al-Majîd* commenté par Ibn Bâz, p. 315-316. Cet avis est aussi celui de l'auteur dans *Ma'ârij al-qabûl*.

1 Ce sont les trois conditions de l'exorcisme prescrit (*al-Ruqya al-Shar'iyya*).

2 Le hadith relatant l'exorcisme du Prophète ﷺ par Jibrîl ﷺ est rapporté par Muslim, t. 7, p. 13 d'après 'Âïsha et d'autres compagnons ﷺ. Elle dit : « *Lorsque le Messager d'Allah ﷺ se plaignait [d'un mal], Jibrîl ﷺ l'exorcisait en disant : « Au nom d'Allah, qu'Il te guérisse, de toute maladie te remédie, du mal de l'envieux quand il envie et de tout être pourvu d'yeux.* »

Et lui-même ﷺ a exorcisé de nombreux compagnons[1] et les a approuvés lorsqu'ils pratiquaient cela[2]. Plus encore, il ﷺ le leur a ordonné[3] et leur a autorisé de percevoir un salaire en contrepartie.

Tout cela fut rapporté par al-Bukhârî, Muslim et d'autres.

Question 177 : Quel est l'exorcisme interdit ?

C'est celui qui ne provient ni du Coran ni de la *Sunna* et qui n'est pas en arabe. Il fait plutôt partie de l'œuvre et l'usage de Satan et du fait de se rapprocher de lui par ce qu'il aime, comme le font de nombreux imposteurs, charlatans et superstitieux. Ainsi que nombre de ceux qui consultent les livres de sorcellerie et de talismans tels que « *Shams al-Ma'ârif* », « *Shumûs al-Anwâr* » et autres que les ennemis de l'Islam ont attribués à l'Islam, mais qui n'en font aucunement partie et qui ne sont ni de près ni de loin de ses sciences, comme nous l'avons déjà montré dans l'explication de *al-Sullam*[4] et autres.

1 Beaucoup de hadiths authentiques dans les deux *Sahîh* rapportent l'exorcisme du Prophète ﷺ à ses compagnons. Parmi eux, il y a ce récit de 'Âïsha, à savoir que le Prophète ﷺ exorcisait certains de sa famille. Il passait [sur eux] sa main droite et disait : « *Ô Seigneur des hommes ! Fais partir le mal et guéris. Tu es le Guérisseur, point de guérison à part la tienne, une guérison ne laissant aucune maladie* ». Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 24 et Muslim, t. 7, p. 15.

2 Le hadith rapportant l'approbation du Prophète ﷺ des compagnons qui pratiquaient l'exorcisme est cité par al-Bukhârî, t. 7, p. 22-23, Muslim, t. 7, p. 19-20 et d'autres : d'après Abû Sa'îd certains compagnons du Prophète ﷺ passèrent par un quartier d'Arabes qui ne les hébergèrent pas. Alors qu'ils étaient ainsi, le chef de la tribu fut piqué [par un scorpion], ils dirent alors [aux compagnons] : « *Avez-vous un remède ou un exorciste ?* » – Ceux-ci répliquèrent : « *Vous ne nous avez pas hébergés et nous ne ferons rien jusqu'à ce que vous fixiez un salaire* ». Ils leur fixèrent un troupeau de moutons, et [l'un d'entre eux] se mit à lire la mère du Coran (*al-Fâtiha*), il rassemblait sa salive et la projetait, puis l'homme atteint guérit. Ils apportèrent les moutons et dirent : « *Nous ne les prendrons pas jusqu'à ce que nous interrogions le Prophète* ﷺ ». Ils l'interrogèrent, puis il ﷺ se mit à rire et dit : « *Comment as-tu su qu'elle exorcise [la sourate al-Fâtiha] ?! Prenez-les et attribuez-moi une part.* »

3 Cela est appuyé par deux hadiths. Le premier : le hadith rapporté par 'Âïsha (qu'Allah l'agrée) qui dit : « *Le Messager d'Allah m'ordonna ou ordonna de s'exorciser contre le mauvais œil (al-'Ayn)* ». Le second : le hadith rapporté par Ummu Salama (qu'Allah l'agrée) selon laquelle le Prophète ﷺ vit chez elle une servante qui avait le visage hâlé et dit : « *Exorcisez-la car elle a été touchée par un regard* ». Les deux hadiths sont rapportés par al-Bukhârî, t. 7, p. 23 et Muslim, t. 7, p. 17-18.

4 Voir *Ma'ârij al-qabûl*, t. 1, p. 336-338.

Question 178 : Quel est le statut des objets portés tels que les amulettes, les cordes, les anneaux, les fils, les coquillages, etc. ?

Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ تَعَلَّقَ شَيْئًا وُكِلَ إِلَيْهِ.

« Celui qui s'accroche quelque chose sera confié à elle. »[1]

Il ﷺ envoya lors de l'un de ses voyages un messager afin de ne laisser aucun collier de corde ou autre au cou d'un chameau sans le couper.[2]

Il ﷺ dit également :

إِنَّ الرُّقَى وَالتَّمَائِمَ وَالتِّوَلَةَ شِرْكٌ.

« Certes, les exorcismes, les amulettes et al-Tiwala[3] *sont du polythéisme. »*[4]

مَنْ عَلَّقَ تَمِيمَةً فَلاَ أَتَمَّ اللهُ لَهُ وَمَنْ عَلَّقَ وَدَعَةً فَلاَ وَدَعَ اللهُ لَهُ.

« Quiconque accroche une amulette, qu'Allah ne lui accorde pas la réussite et quiconque accroche un coquillage, qu'Allah ne le préserve pas. »[5]

Dans une version, il ﷺ dit :

مَنْ تَعَلَّقَ تَمِيمَةً فَقَدْ أَشْرَكَ.

« Celui qui porte une amulette aura donné un associé [à Allah]. »[6]

A celui qui portait à la main un anneau de cuivre jaune, il ﷺ dit : *« Qu'est-ce que c'est ? »*

---

1 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 403. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 2072.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 18 et Muslim, t. 6, p. 163 d'après Abû Bashîr al-Ansârî ﷺ.

3 *Al-Tiwala* est un type de sorcellerie qui consiste à ce que l'épouse soit aimée et désirée par son mari ou l'inverse. Voir *Fath al-Majîd*, p. 110. NDT

4 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 9, n° 3883 et Ibn Mâjah, t. 2, p. 1167, n° 3530 et d'autres. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n° 331.

5 Hadith faible rapporté par al-Hâkim, t. 4, p. 219. Voir *Da'îf al-Jâmi' al-Saghîr*, n° 5715, ainsi que dans *al-Silsila al-Da'îfa*, n° 1266.

6 Hadith authentique rapporté par Ahmad, t. 4, p. 156. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n° 492.

L'homme répondit : « *C'est contre al-Wâhina.* »[1]

Il ﷺ lui dit :

إِنْزِعْهَا فَإِنَّهَا لاَ تَزِيدُكَ إِلاَّ وَهْنًا فَإِنَّكَ لَوْ مِتَّ وَهِيَ عَلَيْكَ مَا أَفْلَحْتَ أَبَدًا.

« *Enlève-le, car il ne fait qu'accroître ta faiblesse. En effet, si tu meurs en le portant, tu ne seras jamais heureux.* »[2]

Hudhayfa[3] ﷺ coupa un fil de la main d'un homme, puis il récita la parole du Très-Haut :

وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِٱللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ

﴾ Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en lui donnant des associés ﴿ (le Coran, 12 : 106)[4]

Sa'îd Ibn Jubayr ﷺ dit : « *Quiconque coupe une amulette portée par un homme, c'est comme s'il libérait un esclave.* »[5]

Cette parole a le statut d'un hadith directement attribué au Prophète ﷺ (*Marfû'*).[6]

Question 179 : Quel est le statut de l'objet accroché si c'est du Coran ?

On rapporte que certains prédécesseurs le considéraient comme étant permis[7]. Mais la plupart d'entre eux estimaient que cela est interdit,

1 Maladie rhumatismale qui touche les omoplates, la veine jugulaire ou les épaules et qui est due à la vieillesse. NDT

2 Hadith faible rapporté par Ibn Mâjah, t. 2, p. 1167, n° 3531; Ahmad dans *al-Musnad*, t. 4, p. 445 et d'autres. Voir *al-Silsila al-Da'îfa*, n° 1029.

3 Hudhayfa Ibn al-Yamân ﷺ : noble compagnon du Prophète ﷺ et son confident. Il est décédé en 36 H. après l'assassinat de 'Uthmân ﷺ. Voir *al-Tahdhîb*, t. 2, p. 219-220.

4 Récit relaté par Ibn Kathîr dans son *Tafsîr*, t. 2, p. 494 dans l'exégèse du verset cité.

5 Rapporté par Wakî', voir *Fath al-Majîd*, p. 113.

6 Car cet avis provenant d'un *Tâbi'î* ne peut être un avis personnel basé sur un effort d'interprétation. Voir *Fath al-Majîd*, p.113. NDT

7 Parmi eux : 'Âïsha ﷺ et Abû Ja'far Muhammad Ibn 'Alî. Voir *Ma'ârij al-Qabûl*, t. 1, p. 338.

comme 'Abd Allah Ibn 'Ukaym[1], 'Abd Allah Ibn 'Amr [2], 'Abd Allah Ibn Mas 'ûd et ses compagnons ﷺ et d'autres.

Ceci est le plus convenable vu que l'interdiction d'accrocher des objets sur soi est générale et vu qu'il n'existe aucun texte attribué au Prophète ﷺ qui spécifie cela.

C'est aussi pour préserver le Coran de toute profanation, car on pourrait souvent le porter sans être en état de purification. C'est également pour que cela ne devienne pas un moyen de porter d'autres choses. Enfin, pour empêcher tout prétexte menant à croire en ce que l'on ne peut croire et à ce que les cœurs se tournent vers autre qu'Allah ﷻ, surtout à notre époque.[3]

Question 180 : Quel est le statut des devins ?

Les devins [4] font partie des rebelles (*al-Tawâghît*). Ils sont les alliés des diables qui les inspirent, comme le Très-Haut dit :

وَإِنَّ ٱلشَّيَٰطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰٓ أَوْلِيَآئِهِمْ

❮ Et les diables inspirent à leurs alliés. ❯ (le Coran, 6 : 121)

Ils descendent sur eux [les devins] et leur jettent un mot qu'ils entendent [du ciel]. Puis, ils lui ajoutent cent mensonges, comme Allah ﷻ dit :

هَلْ أُنَبِّئُكُمْ عَلَىٰ مَن تَنَزَّلُ ٱلشَّيَٰطِينُ ﴿٢٢١﴾ تَنَزَّلُ عَلَىٰ كُلِّ أَفَّاكٍ أَثِيمٍ ﴿٢٢٢﴾
يُلْقُونَ ٱلسَّمْعَ وَأَكْثَرُهُمْ كَٰذِبُونَ

1 'Abd Allah Ibn 'Ukaym al-Juhanî Abû 'Abd Allah al-Kûfî : parmi les grands *Tâbi'ûn*, décédé à l'époque d'al-Hajjâj Ibn Yûsuf al-Thaqafî. Voir *al-Tahdhîb*, t. 5, p. 323.

2 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âs al-Qurashî al-Sahmî : noble compagnon aimé par le Prophète ﷺ qui émigra à Médine avec son père avant la conquête de la Mecque (*al-Fath*). Il était parmi les scribes et écrivit beaucoup de hadiths du Prophète ﷺ. Il décéda dans sa demeure en Egypte en 55 H. Voir *al-Tadhkira*, t. 1, p. 41-42.

3 Dans son livre *al-Qawl al-Mufîd 'alâ Kitâb al-Tawhîd*, Cheikh Ibn al-'Uthaymîn ﷺ dit qu'il vaut mieux s'abstenir de porter sur soi quelque objet contenant des versets du Coran ou autres invocations et estime que cela peut devenir une interdiction si cela comprend ou mène à quelque chose d'illicite. Voir *al-Qawl al-Mufîd*, t. 1, p. 174-176. NDT

4 Le devin (*al-Kâhin*) est celui qui prétend connaître l'invisible. Voir *al-Qâmûs*, t. 4, p. 264.

❮Vous apprendrai-je sur qui les diables descendent ? Ils descendent sur tout calomniateur, pécheur. Ils tendent l'oreille. Cependant, la plupart d'entre eux sont menteurs.❯ (le Coran, 26 : 221-223)

Dans le hadith concernant la révélation, le Prophète ﷺ dit :

فَيَسْمَعُهَا مُسْتَرِقُ السَّمْعِ، وَمُسْتَرِقُ السَّمْعِ هَكَذَا بَعْضُهُ فَوْقَ بَعْضٍ، فَيُلْقِيهَا إِلَى مَنْ تَحْتَهُ، ثُمَّ يُلْقِيهَا الآخَرُ إِلى مَنْ تَحْتَهُ، حَتىَّ يُلْقِيَهَا عَلَى لِسَانِ السَّاحِرِ أَوِ الْكَاهِنِ، فَرُبَّمَا أَدْرَكَهُ الشِّهَابُ قَبْلَ أَنْ يُلْقِيَهَا، وَرُبَّمَا أَلْقَاهَا قَبْلَ أَنْ يُدْرِكَهُ، فَيَكْذِبُ مَعَهَا مائَةَ كَذْبَةٍ.

« Puis l'entend celui qui écoute furtivement [les Anges au ciel]. Ceux qui écoutent furtivement sont ainsi, les uns sur les autres. Ensuite, l'un transmet [la parole entendue] à l'autre en dessous de lui et ainsi de suite jusqu'à ce que le dernier la lance sur la langue du sorcier ou du devin. Il se peut que le bolide [la flamme] l'atteigne avant qu'il ne la lance et il se peut qu'il la lance avant qu'il ne l'atteigne, dans lequel cas il rajoute cent mensonges avec elle. »[1]

Le hadith se trouve dans son entièreté dans le *Sahîh* [d'al-Bukhârî].

Fait partie de cela le fait de tracer des lignes sur le sol, que l'on appelle la géomancie, ainsi que les méthodes qui ont recours aux cailloux, etc.

Question 181 : **Quel est le statut de celui qui croit à un devin ?**

Allah ﷻ dit :

قُل لَّا يَعْلَمُ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ٱلْغَيْبَ إِلَّا ٱللَّهُ

❮ Dis : « *Nul de ceux qui sont dans les cieux et (sur) la terre ne connaît l'Inconnaissable à part Allah.* » ❯ (le Coran, 27 : 65)

وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَآ إِلَّا هُوَ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 221 et d'autres d'après Abû Hurayra ﷺ.

﴾ C'est Lui qui détient les clés de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. ﴿ (le Coran, 6 : 59)

أَمْ عِندَهُمُ ٱلْغَيْبُ فَهُمْ يَكْتُبُونَ

﴾ Ou détiennent-ils (la science de) l'Inconnaissable et c'est de là qu'ils écrivent (leurs mensonges) ? ﴿ (le Coran, 68 : 47)

أَعِندَهُۥ عِلْمُ ٱلْغَيْبِ فَهُوَ يَرَىٰٓ

﴾ Détient-il la science de l'Inconnaissable de sorte qu'il voit ? ﴿ (le Coran, 53 : 35)

وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ

﴾ Et c'est Allah qui sait alors que vous ne savez pas. ﴿ (le Coran, 2 : 216)

Le Prophète ﷺ dit :

مَنْ أَتَى عَرَّافًا أَوْ كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ.

« Quiconque se rend chez un voyant ou un devin puis croit à ce qu'il dit, a mécru en ce qui a été révélé à Muhammad. »[1]

مَنْ أَتَى عَرَّافًا فَسَأَلَهُ عَنْ شَيْءٍ فَصَدَّقَهُ لَمْ تُقْبَلْ لَهُ صَلَاةٌ أَرْبَعِينَ يَوْمًا.

« Quiconque se rend chez un voyant et lui demande quelque chose puis le croit, aucune prière ne sera acceptée de lui durant quarante jours. »[2]

Question 182 : Quel est le statut de l'astrologie (*al-Tanjîm*) ?

Allah ﷻ dit :

وَهُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلنُّجُومَ لِتَهْتَدُوا۟ بِهَا فِى ظُلُمَـٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۗ

1 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 15 et d'autres. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 135.

2 Rapporté par Muslim, t. 7, p. 37 et Ahmad, t. 4, p. 68 et t. 5, p. 380 d'après Safiyya ﵂.

﴾ Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles, pour que, par elles, vous vous guidiez dans les ténèbres de la terre et de la mer. ﴿ (le Coran, 6 : 97)

وَٱلنُّجُومُ مُسَخَّرَٰتُۢ بِأَمْرِهِۦٓ

﴾ Et les étoiles sont assujetties à Son Ordre.﴿ (le Coran, 16 : 12)

Le Prophète ﷺ dit :

مَنِ اقْتَبَسَ عِلْمًا مِنَ النُّجُومِ فَقَدِ اقْتَبَسَ شُعْبَةً مِنَ السِّحْرِ زَادَ مَا زَادَ.

« *Celui qui acquiert une connaissance des étoiles (l'astrologie) acquiert en effet une branche de sorcellerie. Il augmente [en termes de sorcellerie] ce qu'il augmente [en termes d'astrologie.]*»[1]

Il ﷺ dit également :

إِنَّمَا أَخَافُ عَلَى أُمَّتِي التَّصْدِيقَ بِالنُّجُومِ، وَالتَّكْذِيبَ بِالْقَدَرِ، وَحَيْفَ الأَئِمَّةِ.

« *Je crains en effet pour ma communauté la croyance à l'astrologie, le démenti du Destin et l'injustice des dirigeants.* »[2]

À propos des gens qui transcrivaient des *Abajad* [3] et scrutaient les étoiles, Ibn 'Abbâs ﷺ dit : « *Je ne pense pas que celui qui fait cela possède une part auprès d'Allah* ﷻ. »[4]

Qatâda ﷺ dit : « *Allah* ﷻ *a créé les étoiles pour trois [raisons] : comme embellissement pour le ciel, lapidation des démons et points de repère. Alors, celui qui interprète d'autres choses à leur sujet fait erreur, perd sa part et se charge de ce dont il n'a aucune science.* »[5]

---

1 Hadith fiable rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 16 et Ibn Mâjah, t. 2, p. 1649, n° 3726 d'après Ibn 'Abbâs ﷺ. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 3905.

2 Hadith faible rapporté par Ahmad dans *al-Musnad*, t. 5, p. 90 d'après Jâbir Ibn Samura ﷺ avec d'autres termes. Mais le sens du hadith est rapporté dans d'autres versions qui témoignent de l'authenticité du sens. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n° 1127.

3 Il s'agit de lettres marquées dans des carrés symbolisant un chiffre bien précis. Les astrologues croient que c'est un moyen de découvrir les destins cachés dans les constellations.

4 Authentique rapporté par 'Abd al-Razzâq, t. 11, p. 41 avec d'autres termes. Voir *al-Durr al-Nadîd fî takhrîj kitâb al-tawhîd* de Sâlih Ibn 'Abd Allah al-'Usaymî, p. 99.

5 Cité par al-Bukhârî dans son *Sahîh*, t. 4, p. 74.

Question 183 : Quel est le statut de la demande de la pluie par les astres ?

Allah ﷻ dit :

وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ

﴿ Et est-ce pour vous (une façon d'être reconnaissants) à votre subsistance que de traiter (le Coran) de mensonge ? ﴾ (le Coran, 56 : 82)

Le Prophète ﷺ dit :

أَرْبَعٌ فِي أُمَّتِي مِنْ أَمْرِ الْجَاهِلِيَّةِ لاَ يَتْرُكُونَهُنَّ : الفَخْرُ بِالأَحْسَابِ، وَالطَّعْنُ فِي الأَنْسَابِ، وَالإِسْتِسْقَاءُ بِالأَنْوَاءِ وَالنِّيَاحَةُ.

« Il existe quatre choses dans ma communauté faisant partie de [l'époque de] l'ignorance qu'ils ne vont pas abandonner : vanter ses ascendants, dénigrer les généalogies, demander la pluie par les astres et se lamenter [à la mort de quelqu'un]. »[1]

Le Prophète ﷺ dit aussi :

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : أَصْبَحَ مِنْ عِبَادِي مُؤْمِنٌ بِي وَكَافِرٌ، فَأَمَّا مَنْ قَالَ : مُطِرْنَا بِفَضْلِ اللهِ وَرَحْمَتِهِ، فَذَلِكَ مُؤْمِنٌ بِي كَافِرٌ بِالكَوْكَبِ، وَأَمَّا مَنْ قَالَ : مُطِرْنَا بِنَوْءِ كَذَا وَكَذَا، فَذَلِكَ كَافِرٌ بِي مُؤْمِنٌ بِالكَوْكَبِ.

« Allah dit : « Parmi Mes serviteurs, certains se sont réveillés croyants en Moi et d'autres incroyants. Quant à celui qui dit : « La pluie nous a été donnée par la grâce d'Allah et Sa Miséricorde », celui-là est croyant en Moi, incroyant à l'astre. Quant à celui qui dit : « La pluie nous a été donnée grâce à tel et tel astre », celui-là est incroyant en Moi, croyant à l'astre. »[2]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 238 et Muslim, t. 2, p. 45.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 199 et Muslim, t. 1, p. 59.

Question 184 : Quel est le statut du mauvais augure (*al-Tiyara*) ?

Allah ﷻ dit :

أَلَآ إِنَّمَا طَـٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ

❬ En vérité, leur sort dépend uniquement d'Allah ❭ (le Coran, 7 : 131)

Le Prophète ﷺ dit :

لاَ عَدْوَى وَلاَ طِيَرَةَ وَلاَ هَامَةَ وَلاَ صَفَرَ.

« *Pas de contagion, ni de mauvais augure, ni de chouette*[1], *ni de [pessimisme quant à] Safar.* »[2]

Il dit également ﷺ :

الطِّيَرَةُ شِرْكٌ، الطِّيَرَةُ شِرْكٌ.

« *Le mauvais augure est du polythéisme, le mauvais augure est du polythéisme.* »[3]

Ibn Mas'ûd ؓ dit : « *Nul d'entre nous n'y échappe. Mais Allah ﷻ le dissipe lorsqu'on s'en remet à Lui.* »

Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّمَا الطِّيَرَةُ مَا أَمْضَاكَ أَوْ رَدَّكَ

« *Le mauvais [augure] est ce qui te fait avancer ou reculer.* »[4]

Ahmad ؒ rapporte d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr ؓ :

---

1 Selon les Arabes païens, la chouette représentait l'âme d'un mort et était donc motif de pessimisme. NDT

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 17 et Muslim, t. 7, p. 31 d'après Abû Hurayra ؓ. [Des avis différents ont été cités quant au sens du mot « *Safar* » : selon certains savants, c'est une douleur aiguë au ventre que les Arabes croyaient contagieuse, selon d'autres, c'est une sorte de vers qui se loge dans le ventre, selon d'autres encore, c'est le pessimisme quant au mois lunaire qui est visé par le terme. Et Allah ﷻ est plus Savant. Voir *Fath al-Bârî*, n° 5717 et *al-Nihâya fî gharîb al-hadîth wal-athar*, t. 3, p. 33, racine : SFR.]

3 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 17 et d'autres. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 3910.

4 Hadith faible rapporté par Ahmad, t. 1, p. 213. Voir *al-Musnad* vérifié par Ahmad Shâkir, t. 3, p. 239, n° 1864.

« Quiconque repousse l'affaire qui le concerne à cause du mauvais augure aura associé (à Allah).»

Les compagnons demandèrent : « Quelle est l'expiation de cela ? »

Il ﷺ répondit :

« C'est de dire : " Ô Allah ! Point de bien sinon Ton Bien, point d'augure sinon le Tien et point de divinité en dehors de Toi. " »[1]

Le Messager d'Allah ﷺ dit :

« Le meilleur [augure] est le présage et celui qui ne repousse pas un Musulman. Ainsi, lorsque l'un de vous voit quelque chose qu'il déteste, qu'il dise : " Ô Allah ! Nul n'accorde les bonnes œuvres sinon Toi et nul ne repousse les mauvaises actions sinon Toi. Et il n'y a ni force ni puissance sinon en Toi. " »[2]

Question 185 : Quel est le statut du mauvais œil (*al-'Ayn*) ?

Le Prophète ﷺ dit :

العَيْنُ حَقٌّ.

« Le mauvais œil est une réalité. »[3]

Il ﷺ vit une fillette au teint altéré et dit :

اسْتَرْقُوا لَهَا فَإِنَّ بِهَا النَّظْرَةَ.

« Cherchez à l'exorciser, car elle est atteinte par le mauvais œil. »[4]

'Aïsha رضي الله عنها dit :

« Le Prophète ﷺ [m']ordonna de chercher à soigner le mauvais œil par l'exorcisme. »[5]

Il dit ﷺ aussi :

لاَ رُقْيَةَ إِلاَّ مِنْ عَيْنٍ أَوْ حُمَّةٍ.

---

1 Hadith authentique rapporté par Ahmad, t. 2, p. 220. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n° 1065.

2 Hadith faible rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 18-19. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 3919.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 24 et Muslim, t. 7, p. 13 d'après Abû Hurayra رضي الله عنه.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 23 et Muslim, t. 7, p. 18 d'après Ummu Salama رضي الله عنها.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 23 et Muslim, t. 7, p. 17-18.

« Pas d'exorcisme sauf contre un mauvais œil ou une fièvre. »[1]

Tous ces hadiths sont dans le Sahîh [d'al-Bukhârî] et il en existe de nombreux autres que ceux que nous avons cités. Cependant, le mauvais œil n'a d'effet que par la permission d'Allah ﷻ.

وَإِن يَكَادُ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ لَيُزْلِقُونَكَ بِأَبْصَـٰرِهِمْ لَمَّا سَمِعُواْ ٱلذِّكْرَ

﴾ Peu s'en faut que ceux qui ne croient pas ne te transpercent par leurs regards quand ils entendent le Rappel (le Coran). ﴿ (le Coran, 68 : 51)

Cette parole d'Allah ﷻ a été interprétée par de nombreux prédécesseurs comme faisant allusion au mauvais œil.

Question 186 : **En combien de catégories se divisent les péchés ?**

Ils se divisent en péchés mineurs qui sont les méfaits (*al-Sayyi'ât*) et majeurs qui sont les ignominies (*al-Mûbiqât*).[2]

Question 187 : **Comment les méfaits peuvent-ils être expiés ?**

Allah ﷻ dit :

إِن تَجْتَنِبُواْ كَبَآئِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُم مُّدْخَلًا كَرِيمًا

﴾ Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable ﴾le Paradis﴿. ﴿ (le Coran, 4 : 31)

Il ﷻ dit également :

---

1 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 11 et al-Tirmidhî, t. 4, p. 393. Voir *Sunan Abî Dâwud* (n° 3884) et *Sunan al-Tirmidhî* (n° 2056) vérifiés par al-Albânî. [Le Cheikh Muhammad Ibn 'Abd al-Rahmân al-Mubârakfûrî dit dans *Tuhfat al-Ahwadhî* (t. 6, p. 181) : « *Ceci ne signifie pas que l'exorcisme contre autre chose n'est pas permis, car ceci est avéré d'après le Prophète ﷺ. Le sens est plutôt qu'il n'y a pas d'exorcisme qui prévaut plus et est plus bénéfique que contre ces deux maux.* »]

2 Littéralement : les péchés qui précipitent en Enfer, dans le malheur, la ruine. NDT

إِنَّ ٱلْحَسَنَٰتِ يُذْهِبْنَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ

﴿ Les bonnes actions dissipent les mauvaises. ﴾ (le Coran, II : 114)

Ainsi, Allah ﷻ nous a informés que les méfaits sont expiés en évitant les péchés majeurs et en faisant les bonnes actions.

Il est d'ailleurs cité dans le hadith :

وَأَتْبِعِ السَّيِّئَةَ الْحَسَنَةَ تَمْحُهَا.

« *Fais suivre la mauvaise action par la bonne qui l'effacera.* »[1]

Il est également mentionné dans d'autres hadiths authentiques que l'accomplissement parfait des ablutions malgré les difficultés, se rendre aux mosquées à pied[2], les cinq prières, du vendredi au vendredi, du Ramadan au Ramadan[3], veiller ses nuits[4] et la Nuit du Destin en priant[5], le jeûne de '*Âshûrâ'* [le dixième jour du mois de *Muharram*][6] et autres actes d'obéissance sont tous des expiations pour les méfaits et les fautes.

La plupart de ces hadiths comportent cependant une restriction à cela, qui est d'éviter les péchés majeurs. C'est ainsi que doivent être interprétés les (hadiths) absolus, de sorte qu'éviter les péchés majeurs soit une condition à l'expiation des péchés mineurs par les bonnes actions ou sans.

---

1 [Partie d'un] hadith fiable rapporté par al-Tirmidhî, t. 4, p. 335 et d'autres d'après Abû Dharr ﷺ. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 1987.

2 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 151. D'après Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « *Ne vous indiquerai-je pas ce par quoi Allah ﷻ efface les fautes et élève les rangs ?* » Ils dirent : « *Oui, sans doute ô Messager d'Allah* ». Il ﷺ dit : « *L'accomplissement parfait des ablutions malgré les difficultés, les nombreux pas vers les mosquées et attendre une prière après l'autre, ceci est l'assiduité [à laquelle vous êtes exhortés.]* »

3 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 144 d'après Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « *Les cinq prières, du vendredi au vendredi et du Ramadan au Ramadan sont expiatoires de ce qui est [commis comme péchés] entre eux tant que les péchés majeurs sont évités.* »

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 14, et Muslim, t. 2, p. 176-177 d'après Abû Hurayra ﷺ le Prophète ﷺ dit : « *Celui qui veille Ramadan avec conviction et espérant la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.* »

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 14, et Muslim, t. 2, p. 253 d'après Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « *Celui qui veille la nuit du Destin avec conviction et espérant la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.* »

6 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 3, p. 126. D'après Abû Qatâda ﷺ, le Prophète ﷺ dit : « *J'ai espoir en Allah à ce que le jeûne du jour de 'Âshûrâ' expie [les péchés de] l'année qui le précède* ». [Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 752.]

Question 188 : Quels sont les péchés majeurs ?

Il y a différents dires des compagnons, des *Tâbi'ûn* et d'autres concernant leur critère.

Il a été dit qu'il s'agit de tout péché passible de sentence (*Hadd*).

Il a été dit également que c'est tout péché qui appelle la malédiction, la colère, le [châtiment du] feu ou toute autre punition.

Il a été dit encore qu'il s'agit de tout péché exprimant l'indifférence de celui qui le commet envers la religion et son manque de crainte d'Allah ﷻ.

D'autres explications ont également été avancées.

De nombreux péchés ont été qualifiés de péchés majeurs dans les hadiths authentiques, malgré leurs degrés inégaux. Certains de ces péchés sont de l'incroyance majeure comme l'association à Allah ﷻ et la sorcellerie. D'autres sont graves et font partie des péchés majeurs et turpitudes mais sont moins graves que les premiers.

Comme le fait de tuer celui ou celle dont Allah ﷻ a rendu la vie sacrée sauf à bon droit, la fuite lors du combat, la pratique de l'intérêt usuraire (*al-Ribâ*), le détournement des biens de l'orphelin, le faux témoignage dont la diffamation des femmes vertueuses, chastes et croyantes, la consommation des boissons enivrantes, la désobéissance aux parents, etc.[1]

Ibn 'Abbâs ﷺ dit : « *Ils [les péchés majeurs] sont plus proches de soixante-dix que de sept.* »[2]

---

1 La preuve que ces péchés sont appelés majeurs (*Kabâ'ir*) et ignominies (*Mûbiqât*) est :
A. Ce que rapportent al-Bukhârî, t. 3, p. 195, et Muslim, t. 1, p. 64 d'après Abû Hurayra ﷺ selon lequel le Prophète ﷺ dit : « *Évitez les sept ignominies* ». Ils dirent : « *Quelles sont-elles, ô Messager d'Allah ?* » Il ﷺ dit : « *L'association à Allah, la sorcellerie, tuer celui/celle dont Allah ﷻ a rendu la vie sacrée sauf à bon droit, la pratique de l'intérêt usuraire (al-Ribâ), le détournement des biens de l'orphelin, la fuite lors du combat et la diffamation des femmes vertueuses, chastes et croyantes.* »
B. Ce que rapporte Muslim, t. 1, p. 64 d'après Abû Bakra ﷺ qui dit : « *Nous étions chez le Prophète ﷺ et il dit* : « *Ne vous aviserai-je pas du plus grand des péchés majeurs ?* - (il le dit) trois fois : *associer à Allah ﷻ, la désobéissance aux parents, le faux témoignage ou le mensonge* ». *Le Messager d'Allah ﷺ était couché, puis s'assit et ne cessa de le répéter jusqu'à ce qu'on se dise « si seulement il pouvait cesser de parler.* »
2 Rapporté par Ibn Jarîr al-Tabarî dans son *Tafsir*, t. 8, p. 245, n° 9206 et 9208.

En effet, celui qui examine les péchés majeurs découvrira qu'ils sont supérieurs à *soixante-dix*.

Qu'en sera-t-il s'il examine tout ce qui est suivi d'une grave menace dans le Coran et la *Sunna* telle la malédiction, la colère, le châtiment, la guerre [déclarée par Allah ﷻ et Son Prophète ﷺ] et/ou autres termes exprimant la menace ? Il les trouvera certes très nombreux.[1]

Question 189 : **Par quoi l'ensemble des péchés mineurs et majeurs sont-ils expiés ?**

L'ensemble est expié par le repentir sincère (*al-Tawba al-Naṣûḥ*). Allah ﷻ dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ تُوبُوٓاْ إِلَى ٱللَّهِ تَوْبَةً نَّصُوحًا عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَيُدْخِلَكُمْ جَنَّـٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَـٰرُ

﴿ Ô vous qui avez cru ! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous expie vos péchés et qu'Il vous fasse entrer dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. ﴾ (le Coran, 66 : 8)

Le terme « *'Asâ* » (il se peut) - lorsqu'il provient de la part d'Allah ﷻ - est avéré.

Il dit ﷻ aussi :

إِلَّا مَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَـٰلِحًا فَأُوْلَـٰٓئِكَ يُبَدِّلُ ٱللَّهُ سَيِّـَٔاتِهِمْ حَسَنَـٰتٍ

1 Les savants ont écrit des ouvrages consacrés à ce sujet, dont *al-Kabâ'ir* de l'Imam al-Dhahabî, où l'auteur s'est limité à soixante-dix péchés majeurs.

﴾ Sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre : ceux-là, Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes. ﴿ (le Coran, 25 : 70)

وَٱلَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا۟ فَٰحِشَةً أَوْ ظَلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا۟ ٱللَّهَ فَٱسْتَغْفَرُوا۟
لِذُنُوبِهِمْ وَمَن يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ إِلَّا ٱللَّهُ وَلَمْ يُصِرُّوا۟ عَلَىٰ مَا فَعَلُوا۟ وَهُمْ
يَعْلَمُونَ ﴿١٣٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ جَزَآؤُهُم مَّغْفِرَةٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَجَنَّٰتٌ تَجْرِى مِن
تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ

﴾...et pour ceux qui lorsqu'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés. Et qui pardonne les péchés sinon Allah ? Et ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. Ceux-là auront pour récompense le pardon de leur Seigneur ainsi que des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. ﴿ (le Coran, 3 : 135-136)

Le Prophète ﷺ dit :

التَّوْبَةُ تَجُبُّ مَا قَبْلَهَا.

« *Le repentir efface ce qui a été commis avant lui.* »[1]

Il ﷺ dit aussi :

اللَّهُ أَفْرَحُ بِتَوْبَةِ عَبْدِهِ مِنْ رَجُلٍ نَزَلَ مَنْزِلاً وَبِهِ مَهْلَكَةٌ وَمَعَهُ رَاحِلَتُهُ عَلَيْهَا طَعَامُهُ
وَشَرَابُهُ فَوَضَعَ رَأْسَهُ فَنَامَ نَوْمَةً فَاسْتَيْقَظَ وَقَدْ ذَهَبَتْ رَاحِلَتُهُ حَتَّى إِذَا اشْتَدَّ عَلَيْهِ
الْحَرُّ وَالْعَطَشُ أَوْ مَا شَاءَ اللَّهُ قَالَ أَرْجِعُ إِلَى مَكَانِي فَرَجَعَ فَنَامَ نَوْمَةً ثُمَّ رَفَعَ
رَأْسَهُ فَإِذَا رَاحِلَتُهُ عِنْدَهُ.

1 Ce hadith a été cité par Ibn Kathîr dans son *Tafsîr*, t. 4, p. 392 comme étant un hadith se trouvant dans le *Sahîh*. Mais il ne s'y trouve pas et l'Imam al-Albânî a cité dans *al-Silsila al-Da'îfa*, n° 1039, que ce hadith ne se trouve dans aucun livre de référence. Néanmoins, il y a un hadith dans ce sens rapporté par Muslim, t. 1, p. 112, n° 192 d'après 'Amr Ibn al-'Âs (رضي الله عنه), selon lequel le Prophète ﷺ dit : « *Ne savais-tu pas que l'Islam abolit ce qui le précède, que l'émigration abolit ce qui la précède et que le pèlerinage abolit ce qui le précède ?* » Et Allah ﷻ est plus Savant.

« Allah est certes plus Joyeux du repentir de Son serviteur qu'un homme qui se rend à un endroit périlleux avec sa monture portant sa nourriture et sa boisson. Puis, il pose sa tête et plonge dans un sommeil. Ensuite, il se réveille alors que sa monture est partie. Lorsqu'il devient fort éprouvé par la chaleur et la soif ou ce qu'Allah a voulu, il se dit : « Je retourne à ma place ». Il retourne alors et dort. Puis, il lève sa tête et voilà que sa monture se trouve près de lui. »[1]

Question 190 : Qu'est-ce que le repentir sincère ?

C'est le repentir véridique qui réunit trois éléments :

- l'abandon du péché,
- le regret de l'avoir commis,
- la détermination de ne plus jamais y revenir.

Lorsqu'il s'agit d'une injustice envers un Musulman, il doit s'en libérer si possible. S'il ne s'en libère pas ici-bas, elle lui sera réclamée le jour de la Résurrection et il sera châtié car cela fait en effet partie de l'injustice dont Allah ﷻ n'abandonne rien.

Le Prophète ﷺ dit :

مَنْ كَانَتْ عِنْدَهُ لأَخِيهِ مَظْلَمَةٌ فَلْيَتَحَلَّلْ مِنْهُ الْيَوْمَ قَبْلَ أَنْ لاَ يَكُونَ دِينَارٌ وَلاَ دِرْهَمٌ إِنْ كَانَ لَهُ حَسَنَاتٌ أُخِذَ مِنْ حَسَنَاتِهِ وَ إِلاَّ أُخِذَ مِنْ سَيِّئَاتِ أَخِيهِ فَطُرِحَتْ عَلَيْهِ .

« Quiconque commet une injustice envers son frère, qu'il s'en libère auprès de lui aujourd'hui avant qu'il n'y ait ni dirham, ni dinar [pour se racheter]. S'il a des bonnes actions, on en prendra. Sinon, on prendra des mauvaises actions de son frère puis on les lui attribuera. »[2]

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 145-146, et Muslim, t. 8, p. 91-94 d'après Ibn Mas'ûd, Anas Ibn Mâlik et d'autres ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 3, p. 99 et Ahmad, t. 2, p. 506 d'après Abû Hurayra ﷺ.

Question 191 : Quand [l'acceptation du] repentir cessera-t-il à l'égard de chaque individu ?

Allah ﷻ dit :

إِنَّمَا ٱلتَّوْبَةُ عَلَى ٱللَّهِ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلسُّوٓءَ بِجَهَٰلَةٍ ثُمَّ يَتُوبُونَ مِن قَرِيبٍ فَأُوْلَٰٓئِكَ يَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا

﴿ Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. ﴾ (le Coran, 4 : 17)

Les compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont unanimes sur le fait que toute désobéissance à Allah ﷻ est une ignorance – qu'elle soit commise intentionnellement ou pas – et que tout ce qui survient avant la mort est proche.[1]

Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ اللَّهَ يَقْبَلُ تَوْبَةَ الْعَبْدِ مَا لَمْ يُغَرْغِرْ.

« Certes Allah accueille le repentir du serviteur tant qu'il ne râle pas. »[2]

Ceci a été établi dans beaucoup de hadiths.

Par contre, lorsque le serviteur voit l'Ange de la mort, que l'âme râle dans la poitrine et remonte à la gorge, qu'elle agonise en montant dans l'œsophage, plus aucun repentir n'est accepté à ce moment et il n'y a plus d'issue ni de salut.

وَلَاتَ حِينَ مَنَاصٍ

﴿ Hélas, quand il n'était plus temps d'échapper. ﴾ (le Coran, 38 : 3)

C'est le sens même qu'exprime le verset suivant :

1 L'auteur veut dire que les compagnons étaient unanimes quant au fait qu'il faut se repentir aussitôt de son péché, avant la mort, conformément au verset cité ci-dessus. NDT

2 Hadith fiable rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 547 et d'autres. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 3537.

وَلَيْسَتِ ٱلتَّوْبَةُ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ حَتَّىٰٓ إِذَا حَضَرَ أَحَدَهُمُ ٱلْمَوْتُ قَالَ إِنِّى تُبْتُ ٱلْـَٔـٰنَ

❮ Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux qui s'écrie : « *Certes, je me repens maintenant.* » ❯ (le Coran, 4 : 18)

Question 192 : Quand le repentir cessera-t-il relativement à l'existence de ce bas monde ?

Allah ﷻ dit :

يَوْمَ يَأْتِى بَعْضُ ءَايَـٰتِ رَبِّكَ لَا يَنفَعُ نَفْسًا إِيمَـٰنُهَا لَمْ تَكُنْ ءَامَنَتْ مِن قَبْلُ أَوْ كَسَبَتْ فِىٓ إِيمَـٰنِهَا خَيْرًا

❮ Le jour où certains signes de ton Seigneur viendront, la Foi à Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance. ❯ (le Coran, 6 : 158)

Dans le Sahîh d'al-Bukhârî, le Messager d'Allah ﷺ dit :

لاَ تَقُومُ السَّاعَةُ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ مِنْ مَغْرِبِهَا فَإِذَا طَلَعَتْ وَرَآهَا النَّاسُ آمَنُوا أَجْمَعُونَ وَذَلِكَ حِينَ لاَ يَنْفَعُ نَفْساً إِيمَانُهَا.

« *L'Heure n'arrivera pas jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant. Et quand il se lèvera et que les gens le verront, ils auront tous la Foi. Ceci lorsqu'aucune âme ne profitera de sa Foi.* »[1]

Puis, il ﷺ récita le verset [cité ci-dessus]. Plusieurs hadiths dans ce sens ont été rapportés par un groupe de compagnons d'après le Prophète ﷺ dans les grands recueils de hadiths et d'autres.

Safwân Ibn 'Assâl[2] dit qu'il entendit le Messager ﷺ dire :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 191 et Muslim, t. 1, p. 95 d'après Abû Hurayra ﷺ.

2 Safwân Ibn 'Assâl al-Murâdî al-Jamalî : noble compagnon qui a participé à douze expéditions avec le Prophète ﷺ. Voir *al-Tahdhîb*, t. 4, p. 428.

إِنَّ اللَّهَ فَتَحَ بَاباً قِبَلَ الْمَغْرِبِ عَرْضُهُ سَبْعُونَ عَاماً لِلتَّوْبَةِ لاَ يُغْلَقُ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ مِنْهُ.

« *Allah a ouvert – pour le repentir – une porte du côté du couchant, sa largeur est de la distance que l'on parcourt en soixante-dix ans. Elle ne sera fermée que lorsque le soleil se lèvera de là.* »[1]

Rapporté par al-Tirmidhî qui l'a authentifié, ainsi qu'al-Nasâ'î et Ibn Mâjah dans un long hadith.

Question 193 : Quel est le sort de celui parmi les gens de l'Unicité qui meurt en persistant sur un péché majeur (*Kabîra*)?

Allah ﷻ dit :

وَنَضَعُ ٱلْمَوَٰزِينَ ٱلْقِسْطَ لِيَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ فَلَا تُظْلَمُ نَفْسٌ شَيْـًٔا ۖ وَإِن كَانَ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِّنْ خَرْدَلٍ أَتَيْنَا بِهَا ۗ وَكَفَىٰ بِنَا حَٰسِبِينَ

﴿ Au jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Et Nous suffisons largement pour dresser les comptes. ﴾ (le Coran, 21 : 47)

وَٱلْوَزْنُ يَوْمَئِذٍ ٱلْحَقُّ ۚ فَمَن ثَقُلَتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨﴾ وَمَنْ خَفَّتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُم بِمَا كَانُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا يَظْلِمُونَ

﴿ Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd... Voilà ceux qui réussiront. Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... Voilà ceux qui auront

1 Hadith fiable rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 545-546 et d'autres. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3535.

causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos Signes. ﴾ (le Coran, 7 : 8-9)

يَوْمَ تَجِدُ كُلُّ نَفْسٍ مَّا عَمِلَتْ مِنْ خَيْرٍ مُّحْضَرًا وَمَا عَمِلَتْ مِن سُوٓءٍ

﴿ Le jour où chaque âme se trouvera confrontée avec ce qu'elle aura fait de bien et ce qu'elle aura fait de mal. ﴾ (le Coran, 3 : 30)

يَوْمَ تَأْتِى كُلُّ نَفْسٍ تُجَٰدِلُ عَن نَّفْسِهَا وَتُوَفَّىٰ كُلُّ نَفْسٍ مَّا عَمِلَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

﴿ (Rappelle-toi) le jour où chaque âme viendra, plaidant pour elle-même, et chaque âme sera pleinement rétribuée pour ce qu'elle aura œuvré sans qu'ils subissent la moindre injustice. ﴾ (le Coran, 16 : 111)

وَٱتَّقُوا۟ يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى ٱللَّهِ ۖ ثُمَّ تُوَفَّىٰ كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

﴿ Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés. ﴾ (le Coran, 2 : 281)

يَوْمَئِذٍ يَصْدُرُ ٱلنَّاسُ أَشْتَاتًا لِّيُرَوْا۟ أَعْمَٰلَهُمْ ۝٦ فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُۥ ۝٧ وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُۥ

﴿ Ce jour-là, les gens sortiront séparément pour que leur soient montrées leurs œuvres. Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome le verra, et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome le verra. ﴾ (le Coran 99 : 6-8)

Le Prophète ﷺ dit :

مَنْ نُوقِشَ الْحِسَابَ عُذِّبَ.

« Quiconque aura à rendre minutieusement compte (de ses actes) sera châtié. »

'Aïsha رضي الله عنها lui dit : « *Allah* ﷻ *n'a-t-Il pas dit* : ﴿ Il sera soumis à un jugement facile ﴾ ? »

Il ﷺ lui répondit

بَلَى إِنَّمَا ذَلِكَ الْعَرْضُ وَلَكِنْ مَنْ نُوقِشَ الْحِسَابَ عُذِّبَ.

« Si. Mais il s'agit ici de l'exposition (al-'Ard). Toutefois, quiconque aura à rendre minutieusement compte [de ses actes] sera châtié. »[1]

Nous avons déjà cité des textes concernant le Rassemblement, les situations de la Station, la Balance, le déploiement des Feuillets, l'Exposition, le Compte, le Pont, les Intercessions et autres, qui permettent de connaître les différents degrés et conditions des gens dans l'au-delà. Cette diversité est en fonction de leur différence, dans le bas monde, quant à l'obéissance et la désobéissance à leur Seigneur. En effet, certains sont devant, d'autres se tiennent sur une voie moyenne et d'autres encore se font du tort à eux-mêmes.

Ceci étant, sache que les versets coraniques et la *Sunna* prophétique ont établi, que les désobéissants parmi les gens de l'unicité, sont de trois catégories. Les pieux prédécesseurs, les premiers compagnons, ainsi que les imams de l'exégèse, du hadith et de la *Sunna* suivent cette division, à savoir :

La première : des gens dont les bonnes actions l'emporteront sur les mauvaises. Ceux-ci entreront au Paradis sans jamais être touchés par le Feu.

La deuxième : des gens dont les bonnes actions seront égales aux mauvaises qui les empêcheront d'entrer au Paradis de même que leurs bonnes actions les préserveront de l'Enfer. Ceux-ci sont les gens d'al-A'râf dont Allah ﷻ dit qu'ils seront stationnés entre le Paradis et l'Enfer aussi longtemps qu'Allah ﷻ le voudra. Puis on leur permettra d'entrer au Paradis, comme Allah ﷻ a dit après avoir relaté l'entrée des gens du Paradis au Paradis, de ceux de l'Enfer en Enfer et les appels que les uns lanceront aux autres :

وَبَيْنَهُمَا حِجَابٌ وَعَلَى ٱلْأَعْرَافِ رِجَالٌ يَعْرِفُونَ كُلًّا بِسِيمَاهُمْ وَنَادَوْا۟
أَصْحَابَ ٱلْجَنَّةِ أَن سَلَامٌ عَلَيْكُمْ لَمْ يَدْخُلُوهَا وَهُمْ يَطْمَعُونَ ﴿٤٦﴾ وَإِذَا

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 197 [n° 6536] et Muslim, t. 8, p. 164.

صُرِفَتْ أَبْصَٰرُهُمْ تِلْقَآءَ أَصْحَٰبِ ٱلنَّارِ قَالُوا۟ رَبَّنَا لَا تَجْعَلْنَا مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ

❴ Et entre les deux, il y aura un mur, et sur *al-A'râf* seront des gens qui reconnaîtront tout le monde par leurs traits caractéristiques. Et ils crieront aux gens du Paradis : « *Paix sur vous !* » Ils n'y sont pas entrés bien qu'ils le souhaitent. Et quand leurs regards seront tournés vers les gens du Feu, ils diront : « *Ô Seigneur ! Ne nous mets pas avec le peuple injuste.*» ❵

Jusqu'à ce qu'Il ﷻ dise :

ٱدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ لَا خَوْفٌ عَلَيْكُمْ وَلَآ أَنتُمْ تَحْزَنُونَ

❴ Entrez au Paradis ! Vous serez à l'abri de toute crainte et vous ne serez point affligés. ❵ (le Coran, 7 : 46-49)

La troisième : des gens qui rencontreront Allah ﷻ en ayant persisté dans les péchés majeurs et les turpitudes, et qui adhéraient au fondement de l'Unicité et de la Foi, leurs mauvaises actions l'emportant sur les bonnes. Ils sont ceux qui entreront en Enfer selon leurs péchés. Ainsi, certains y seront enfoncés jusqu'aux talons, d'autres jusqu'à la moitié de leurs jambes, d'autres encore jusqu'aux genoux et d'autres enfin dont Allah ﷻ ne préservera de l'Enfer que les traces de leurs prosternations.

C'est en faveur de cette catégorie qu'Allah ﷻ accordera l'Intercession (*al-Shafâ'a*) à notre Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ et à d'autres après lui parmi les Prophètes, les Saints, les Anges et ceux qu'Allah ﷻ voudra honorer. Ainsi, un nombre [de personnes] leur sera limité et ils les feront sortir. Ensuite, un autre nombre leur sera limité et ils les feront sortir et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils fassent sortir [de l'Enfer] celui qui a dans son cœur fût-ce le poids d'un dinar de bien.[1] Puis, celui qui a dans son cœur fût-ce le poids d'un demi-dinar de bien. Puis celui qui a dans son cœur fût-ce le poids d'un grain de blé de bien, jusqu'à ce qu'ils fassent sortir de l'Enfer celui qui a dans son cœur fût-ce le poids d'un atome de bien, voire plus petit que le poids d'un atome.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 183-184, et Muslim, t. 1, p. 123-124 d'après Anas ؓ.

Au point que les intercesseurs diront : « *Ô notre Seigneur ! Nous n'y avons rien laissé comme bien* ». Nul parmi les gens de l'Unicité ne demeurera éternellement en Enfer, quelque action qu'il ait pu faire.

Cependant, celui d'entre eux qui aura la Foi la plus importante et le moins de péchés subira un châtiment moins douloureux en Enfer, y demeurera moins longtemps et en sortira plus vite.

Quant à celui dont les péchés seront plus importants et dont la Foi sera plus faible, [sa situation] sera inverse.

En effet, les hadiths rapportés dans ce sens sont innombrables. Le Prophète ﷺ fit allusion à cela en disant :

مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ نَفَعَتْهُ يَوْماً مِنَ الدَّهْرِ يُصِيبُهُ قَبْلَ ذَلِكَ مَا أَصَابَهُ.

« *Celui qui dit : « Point de divinité si ce n'est Allah », cette attestation lui sera utile un jour après qu'il ait subi ce qu'il subira.* »[1]

Beaucoup d'esprits se sont égarés et bien des gens ont trébuché et largement divergé sur cette question.

فَهَدَى ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لِمَا ٱخْتَلَفُواْ فِيهِ مِنَ ٱلْحَقِّ بِإِذْنِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ يَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ

﴿ Puis Allah, par Sa Permission, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres divergeaient. Et Allah guide qui Il veut vers un chemin droit. ﴾ (le Coran 2 : 213)

1 Hadith authentique, rapporté par al-Tabarânî dans *al-Mu'jam al-Awsat*, n° 6533 et *al-Saghîr*, n° 1156. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n° 1932.

Question 194 : Les sentences sont-elles des expiations pour [les péchés de] ceux qui les subissent ?

Le Prophète ﷺ dit alors qu'il y avait autour de lui un groupe de compagnons :

« *Prêtez-moi serment que vous n'associerez rien à Allah ﷻ, ne volerez pas, ni ne forniquerez, ni ne tuerez vos enfants, que vous ne commettrez aucune infamie ni avec vos mains ni avec vos pieds et que vous ne désobéirez pas en ce qui est convenable. Ainsi celui d'entre vous qui y est fidèle, Allah ﷻ se chargera de sa récompense. Et quiconque commet une de ces choses puis se fait châtier pour cela dans ce bas monde, ce sera une expiation pour lui. Par contre, quiconque commet un de ces actes puis qu'Allah ﷻ le cache [des gens], [son affaire] revient à Allah ﷻ, s'Il veut, Il lui pardonne et s'Il veut, Il le punit.* »[1]

Il ﷺ fait allusion ici à autre que l'association. 'Ubâda[2] ؓ dit : « *Nous lui avons prêté serment quant à cela.*»

Question 195 : Comment concilier la parole du Prophète ﷺ : « *[Son affaire] revient à Allah ﷻ. S'Il veut, Il lui pardonne et s'Il veut, Il le châtie* », avec ce qui a été mentionné auparavant, à savoir que celui dont les mauvaises actions l'emporteront sur les bonnes entrera en Enfer ?

Il n'y a pas de contradiction entre eux, car celui à qui Allah ﷻ veut pardonner, Il le soumettra à un jugement facile que le Prophète ﷺ a expliqué par l'Exposition.

Il ﷺ dit à propos de sa description :

يَدْنُو أَحَدُكُمْ مِنْ رَبِّهِ عَزَّ وَجَلَّ حَتَّى يَضَعَ عَلَيْهِ كَنَفَهُ فَيَقُولُ : عَمِلْتَ كَذَا وَكَذَا ؟
فَيَقُولُ : نَعَمْ، وَيَقُولُ : عَمِلْتَ كَذَا وَكَذَا ؟ فَيَقُولُ : نَعَمْ.

« *L'un de vous s'approchera de son Seigneur Tout-Puissant et Majestueux à tel point qu'Il le couvrira de Son Égide et [lui]dira :* « *Tu as fait telle*

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 10, et Muslim, t. 5, p. 126-127 d'après 'Ubâda Ibn al-Ṣâmit ؓ.
2 'Ubâda Ibn al-Ṣâmit Ibn Qays al-Khazrajî al-Anṣârî : noble compagnon qui a assisté à Badr et aux expéditions suivantes. 'Umar ؓ, lors de son califat, l'envoya en Palestine pour enseigner le Coran à ses habitants. Il est décédé en 34 H. à l'âge de 72 ans ؓ. Voir *al-Tahdhib*, t. 5, p. 111-112.

et telle chose ? » L'homme répondra : « Oui ». Puis Il [lui] dira : « Tu as fait ceci et cela ». Il répondra : « Oui. »

Ainsi, Il ﷻ lui fera avouer [ses péchés] et dira ensuite :

إِنِّي سَتَرْتُ عَلَيْكَ فِي الدُّنْيَا وَأَنَا أَغْفِرُهَا لَكَ الْيَوْمَ.

« J'ai caché [tes péchés] dans le bas monde et voilà que Je te les pardonne aujourd'hui. »[1]

Quand à ceux qui entreront en Enfer à cause de leurs péchés, ils font partie de ceux qui seront minutieusement interrogés sur le compte, car le Prophète ﷺ dit :

مَنْ نُوقِشَ الْحِسَابَ عُذِّبَ.

« Quiconque sera interrogé minutieusement sur le compte [de ses actes], sera châtié. »[2]

Question 196 : Quel est le droit chemin (*al-Sirât al-Mustaqîm*) qu'Allah ﷻ nous a ordonné de suivre et hormis lequel il nous a interdit de suivre tout autre ?

C'est la religion de l'Islam avec laquelle Il a envoyé Ses Messagers et révélé Ses Livres. Il n'en acceptera aucune autre de qui que ce soit. Nul ne sera sauvé sinon celui qui l'aura suivie et quiconque en suit une autre, les chemins se sépareront et les sentiers se diviseront devant lui. Allah ﷻ dit :

وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِي مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ ۚ

﴾ Et voilà Mon Chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa Voie. ﴿ (le Coran, 6 : 153)

Le Prophète ﷺ traça une ligne puis dit :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 203 et Muslim, t. 8, p. 105 d'après Ibn 'Umar ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 197, n° 6536, et Muslim, t. 8, p. 164 d'après 'Âïsha ﷺ.

هَذَا سَبِيلُ اللَّهِ مُسْتَقِيماً.

« Voici le droit chemin d'Allah. »

Ensuite, il ﷺ traça des lignes à la droite et à la gauche de celle-ci et dit :

هَذِهِ السُّبُلُ لَيْسَ مِنْهَا سَبِيلٌ إِلاَّ عَلَيْهِ شَيْطَانٌ يَدْعُو إِلَيْهِ.

« Voici les sentiers. Il n'y en a aucun sur lequel il n'y ait un diable qui appelle à lui. »

Puis, il ﷺ récita :

وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ

﴿ Et voilà Mon Chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa Voie. ﴾ (le Coran, 6 : 153) [1]

Il ﷺ dit également :

« Allah ﷻ propose en parabole un chemin droit, et sur les deux côtés de ce chemin, il y a deux murs pourvus des portes ouvertes. Sur ces dernières se trouvent des rideaux baissés, et à la porte du chemin, il y a un héraut qui crie : « Ô gens ! Entrez tous dans le droit chemin et ne vous divisez pas ». Il y a un autre héraut au-dessus du chemin qui, dira à l'homme qui veut ouvrir une de ces portes : « Malheur à toi ! Ne l'ouvre pas car si tu l'ouvres, tu y entreras ». Ainsi, le [droit] chemin est l'Islam, les deux murs sont les limites d'Allah ﷻ, les portes ouvertes sont les interdictions d'Allah ﷻ, le héraut à la porte du chemin est le Livre d'Allah et le héraut au-dessus du chemin est l'exhortateur d'Allah ﷻ dans le cœur de tout Musulman. »[2]

---

1 Hadith authentique rapporté par Ah̲mad, t. 1, p. 435 et 465 ; al-H̲âkim, t. 2, p. 318 et d'autres d'après Ibn Mas'ûd ﷺ. [Jugé authentique par al-Albânî dans sa vérification de *Sunan Ibn Mâjah*, n° 11, d'après Jâbir Ibn 'Abd Allah ﷺ. Voir également *Sharh̲ al-T̲ah̲âwiyya* vérifié par al-Albânî, p. 525, n° 810.]

2 Hadith authentique rapporté par Ah̲mad dans le *Musnad*, t. 4, p. 182-183 ; al-H̲âkim dans *al-Mustadrak*, t. 1, p. 73, et al-Tirmidhî d'après al-Nawwâs Ibn Sam'ân ﷺ. Jugé authentique

Question 197 : Comment suivre ce chemin et ne pas en dévier ?

Ceci n’est réalisable que par l’attachement au Coran et à la *Sunna*, suivant leur voie et en s’arrêtant à leurs limites. Ainsi se réalise le dévouement de l’Unicité à Allah ﷻ et du suivi au Messager ﷺ.

وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ فَأُوْلَـٰٓئِكَ مَعَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِم مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلصِّدِّيقِينَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَٱلصَّـٰلِحِينَ ۚ وَحَسُنَ أُوْلَـٰٓئِكَ رَفِيقًا

﴾ Quiconque obéit à Allah et au Messager... Ceux-là seront avec ceux qu’Allah a comblés de Ses Bienfaits : les Prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là ! ﴿ (le Coran, 4 : 69)

Ceux qu’Allah ﷻ a comblés de Ses Bienfaits et qui sont cités ici en détail, sont ceux auxquels Allah ﷻ a joint le droit chemin dans le prologue du Coran (*al-Fâtiha*) par Sa Parole :

ٱهْدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلْمُسْتَقِيمَ ﴿٦﴾ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ ٱلْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا ٱلضَّآلِّينَ

﴾ Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta Colère, ni des égarés. ﴿ (le Coran, 1 : 6-7)

En effet, il n’y a pas de plus grande faveur accordée au serviteur que d’être guidé vers ce droit chemin et d’être préservé des sentiers qui égarent. C’est sur cela que le Prophète ﷺ a laissé sa communauté, comme il ﷺ dit :

تَرَكْتُكُمْ عَلَى الْبَيْضَاءِ لَيْلُهَا كَنَهَارِهَا لاَ يَزِيغُ عَنْهَا بَعْدِي إِلاَّ هَالِكٌ.

« Je vous ai laissés sur le (chemin) clair dont la nuit est comme la journée. Nul ne s’en égare après moi sinon quelqu’un voué à la perdition. »[1]

par al-Albânî dans sa vérification de *Sunan al-Tirmidhi*, n° 2859, ainsi que dans *Sahih al-Jâmi‘* n° 3887.

1 Hadith authentique rapporté par Ahmad, t. 2, p. 126 et d’autres d’après al-‘Irbâd Ibn Sâriya ؓ. Voir *al-Silsila al-Sahîha*, n° 937.

Question 198 : **Quel est l'opposé de la *Sunna* ?**

Son opposé est les innovations inventées qui sont l'instauration de ce qu'Allah ﷻ n'a pas permis. C'est à elles que le Prophète ﷺ fit allusion en disant :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

« Quiconque invente dans notre affaire-ci ce qui n'en fait pas partie, cela sera rejeté. »[1]

Il ﷺ dit également :

عَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي وَسُنَّةِ الْخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ الْمَهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي، عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ وَإِيَّاكُمْ وَمُحْدَثَاتِ الأُمُورِ فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ ضَلاَلَةٌ.

« Conformez-vous à ma Sunna ainsi qu'à celle des califes bien guidés après moi. Attachez-vous y fermement et prenez garde aux innovations [dans la religion]. Car toute innovation est égarement. »[2]

Il ﷺ fit aussi allusion à leur avènement en disant :

وَسَتَفْتَرِقُ أُمَّتِي عَلَى ثَلاَثٍ وَسَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلاَّ وَاحِدَةٌ.

« Et ma communauté se divisera en soixante-treize groupes. Tous seront en Enfer sauf un. »[3]

Il ﷺ désigna ce dernier en disant :

هُمْ مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ وَأَصْحَابِي.

« Ce sont ceux qui sont sur la même voie que moi et mes compagnons. »[4]

De même, Allah ﷻ l'a innocenté ﷺ des gens des innovations par Sa Parole :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 3, p. 167 et Muslim, t. 5, p. 132 d'après 'Âïsha (qu'Allah l'agrée).

2 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 201 ; al-Tirmidhî, t. 5, p. 44, n° 2676 et d'autres d'après al-'Irbâd Ibn Sâriyah ؓ. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 4607.

3 Hadith fiable rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 197-198, n° 4596 et 4597 ; al-Tirmidhî, t. 5, p. 25-26 et d'autres d'après Abû Hurayra, Anas Ibn Mâlik et d'autres ؓ. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 2640 et 2641.

4 Idem.

إِنَّ ٱلَّذِينَ فَرَّقُواْ دِينَهُمْ وَكَانُواْ شِيَعًا لَّسْتَ مِنْهُمْ فِى شَىْءٍ ۚ إِنَّمَآ أَمْرُهُمْ إِلَى ٱللَّهِ

﴿ Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, tu n'es en rien des leurs : leur sort ne dépend que d'Allah.﴾ (le Coran, 6 : 159)

Question 199 : En combien de catégories l'innovation se divise-t-elle du point de vue de l'atteinte qu'elle porte à la religion ?

Elle se divise en deux catégories : une innovation qui exclut son auteur de l'Islam (*Mukaffira*) et une innovation moins grave que celle-ci.

Question 200 : Quelles sont les innovations qui excluent de l'Islam (*al-Bida' al-Mukaffira*)?

Elles sont nombreuses. Leur critère est le reniement de toute question qui fait l'objet d'un consensus, notoire (*Mutawâtir*) dans la Loi divine et nécessairement connue dans la religion. Car ceci revient à démentir le Livre [le Coran] et ce avec quoi Allah ﷻ a envoyé Ses Messagers.

C'est le cas de l'innovation des Jahmites[1] concernant le reniement des Attributs d'Allah ﷻ, la profession de la création du Coran ou de tout autre Attribut d'Allah ﷻ, le reniement du fait qu'Allah ﷻ prit Ibrâhîm ﷺ comme ami intime (*Khalîl*), qu'Il ﷻ parla à Moïse ﷺ de vive voix et autres.

C'est aussi le cas de l'innovation des Qadarites[2] concernant le reniement de l'Omniscience d'Allah ﷻ, de Ses Actes, de Son Décret et de Son Destin. Il s'agit également de l'innovation des anthropomorphistes [3] qui assimilent Allah ﷻ à Ses Créatures, et autres tendances.

---

1 Al-Bukhârî a cité que beaucoup de savants les ont jugés incroyants comme Salâm Ibn Abî Mutî', 'Abd al-Hamîd, Wakî' Ibn al-Jarrâh et d'autres. Voir *Khalq Af'âl al-'Ibâd* d'al-Bukhârî, p. 7-17.

2 Les Qadarites (*al-Qadariyya*) : adeptes de Ma'bad Ibn Khâlid al-Juhanî, le premier qui polémiqua au sujet du Destin. Voir note n° 1, p. 229.

3 Les anthropomorphistes (*al-Mujassima*) : ceux qui se sont égarés quant à l'assimilation de l'Essence d'Allah ﷻ à d'autres. D'autres ont assimilé les Attributs d'Allah ﷻ à ceux des créatures

Cependant, il est connu que certains parmi ceux-ci avaient la ferme intention de saper les bases de la religion et de semer le doute à son propos chez ses adeptes. Ils sont incontestablement incroyants, voire tout à fait étrangers à la religion et font partie de ses ennemis les plus implacables. D'autres sont trompés et embrouillés. Ceux-là sont jugés incroyants après que la preuve leur soit dressée et leur soit imposée.

Question 201 : Quelle est l'innovation qui n'exclut de l'Islam ?

C'est celle qui est différente de celle citée ci-dessus, de sorte qu'elle n'implique pas le démenti du Coran, ni d'aucune chose avec laquelle Allah ﷻ envoya Ses Messagers. Telle que l'innovation des Marwanites[1], rejetée et désapprouvée d'eux par les nobles compagnons, sans toutefois les juger incroyants, ni annuler le serment d'allégeance qui leur fut prêté.

Il s'agissait par exemple de retarder certaines prières jusqu'à la fin de leur temps, de faire le prône avant la prière de la fête, de s'asseoir en donnant le discours du vendredi, d'insulter certains grands compagnons sur les chaires [des mosquées] et autres. Ils n'ont pas introduit ces innovations par conviction qu'elles sont légiférées, mais plutôt en raison d'une sorte d'interprétation, de passions spirituelles et d'intérêts de ce bas monde.

Question 202 : Combien sont les catégories d'innovations d'après les domaines qu'elles touchent ?

Elles se divisent en innovations dans les cultes (*al-'Ibâdât*) et innovations dans les relations sociales (*al-Mu'âmalât*).

---

en professant la contingence (*al-Hudûth*) des Attributs d'Allah et qu'ils sont de la nature de nos attributs. Mais Allah ﷻ est infiniment au-dessus de ce qu'ils disent.

1 Les Marwanites (*al-Marwâniyya*) : en référence à Marwân Ibn al-Hakam qui était l'un des plus grands facteurs qui conduisit au siège imposé à 'Uthmân ﷺ. Il insultait 'Alî ﷺ sur la chaire (*al-Minbar*) les vendredis quand il était gouverneur de Médine. Il fut aussi le premier à avoir innové en donnant le discours avant la prière le jour de la fête (*al-'Îd*) et en installant une chaire dans le lieu de prière. Il mourut étranglé à Damas à *Bâb al-Jâbiyya*. Voir *Ma'ârij al-Qabûl*, t. 2, p. 217.

Question 203 : En combien de catégories les innovations dans les cultes se subdivisent-elles ?

En deux catégories :

La première : il s'agit d'adorer par ce qu'Allah ﷻ n'a nullement permis dans ce domaine. Telle que l'adoration des ignorants parmi les soufis[1] par les instruments musicaux, la danse, l'applaudissement, la chanson, les types de musique et autres, par lesquels ils ressemblent à ceux dont Allah ﷻ dit :

وَمَا كَانَ صَلَاتُهُمْ عِندَ ٱلْبَيْتِ إِلَّا مُكَآءً وَتَصْدِيَةً

❮ Et leur prière auprès de la Maison n'était que sifflement et battements de mains. ❯ (le Coran, 8 : 35)

La seconde : l'adoration par ce dont l'origine est légiférée mais qui a été mis hors contexte, comme le dévoilement de la tête par exemple : ceci est un acte d'adoration prescrit durant l'état de sacralisation (*al-Ihrâm*) lors du pèlerinage. Par contre, si un autre que le pèlerin le fait pendant le jeûne, la prière ou tout autre avec l'intention d'adoration, cela devient une innovation interdite. Il en est de même pour la pratique des autres cultes prescrits en dehors des situations légiférées, comme les prières

---

1 Les soufis (*al-Sûfiyya*) : ceux qui s'habillaient de laine (*al-Sûf*) parmi les premiers ascètes (*al-Zuhhâd*) et dévots (*al-'Ubbâd*). Le soufisme est passé par trois étapes :
- La première : ils représentaient au deuxième siècle de l'Hégire l'ascétisme et le renoncement à ce monde pour s'adonner à l'adoration.
- La deuxième : le soufisme s'est écarté du droit chemin par la pratique des innovations et turpitudes. A cette époque, les confréries apparurent.
- La troisième : les hérésies et les égarements s'immiscèrent dans les pratiques et les croyances, à tel point que certains d'entre eux sortirent de l'Islam en adoptant la croyance de l'incarnation [d'Allah] dans Ses créatures (*al-Hulûl*) et la fusion du Créateur et de la création (*al-Ittihâd*).
Quant aux contemporains, certains parmi eux ont adopté le soufisme tel qu'il était lors de sa première étape en pratiquant quelques innovations. D'autres se sont enrôlés dans les confréries pratiquant beaucoup d'actes de polythéisme et professant nombre de croyances ésotériques. D'autres encore sont sortis de l'Islam en adoptant la croyance de l'incarnation [d'Allah] dans Ses créatures et la fusion du Créateur et de la création. Il est important de souligner que les termes *al-Sûfiyya* et *al-Tasawwuf* ne se trouvent ni dans le Coran ni dans la *Sunna*. Ceci dit, la règle générale énoncée par les savants est qu'il faut éviter les termes qui ne se trouvent ni dans le Coran ni dans la *Sunna* et qui comportent à la fois des sens justes et incorrects. Ceux-ci pouvant prêter à confusion et étant sujets à interprétation et souvent cause de controverse. Allah est plus Savant. Voir *al-Mûjaz fî al-Madhâhib wal-Adyân*, p. 166-167 du Dr Nâsir al-'Aql.

surérogatoires pendant les moments interdits, le jeûne du jour de doute et celui des [jours des] deux fêtes, etc.

Question 204 : **Combien sont les effets de l'innovation sur l'acte d'adoration dans lequel elle survient ?**

Elle a deux effets :

Le premier : l'innovation l'annule entièrement, comme celui qui ajoute – volontairement – à la prière de l'aube (*al-Fajr*) une troisième *Rak'a*, une quatrième à celle du coucher du soleil (*al-Maghrib*) ou une cinquième à une prière de quatre *Rak'a*. De même lorsqu'il diminue de sa prière.

Le second : l'innovation est annulée seule du fait qu'elle n'est pas fondée, mais l'action dans laquelle elle intervient reste valable. Comme celui qui dépasse trois lavages lors des ablutions, car le Prophète ﷺ n'a pas dit qu'elles n'étaient pas valables [dans ce cas-là]. Il ﷺ dit plutôt :

فَمَنْ زَادَ عَلَى هَذَا فَقَدْ أَسَاءَ وَتَعَدَّى وَظَلَمَ.

« Celui qui excède ceci aura mal agi, transgressé et commis une injustice. »[1]

Question 205 : **Quelles sont les innovations dans les relations sociales (*al-Mu'âmalât*)?**

Elles consistent à imposer comme condition ce qui ne figure ni dans la Coran ni dans la *Sunna*. Tel qu'exiger le droit de patronage pour autre que l'affranchisseur [de l'esclave] comme dans l'histoire de Barîra, lorsque ses parents exigèrent le droit de patronage.

Le Prophète ﷺ se leva alors, loua Allah ﷻ, fit Son Éloge puis dit :

فَمَا بَالُ رِجَالٍ يَشْتَرِطُونَ شُرُوطاً لَيْسَتْ فِي كِتَابِ اللَّهِ ؟ مَا كَانَ مِنْ شَرْطٍ لَيْسَ فِي كِتَابِ اللَّهِ فَهُوَ بَاطِلٌ وَإِنْ كَانَ مَائَةَ شَرْطٍ، فَقَضَاءُ اللَّهِ أَحَقُّ وَ شَرْطُ اللَّهِ

1 Hadith fiable authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 1, p. 33; al-Nasâ'î, t. 1, p. 79. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 135, ainsi que *Sahîh al-Jâmi'*, n° 6892.

أَوْثَقُ، مَا بَالُ رِجَالٍ مِنْكُمْ يَقُولُ أَحُدُهُمْ أَعْتِقْ يَا فُلَانُ وَلِيَ الْوَلَاءُ ؟ إِنَّمَا الْوَلَاءُ لِمَنْ أَعْتَقَ.

« Qu'ont des hommes à imposer des conditions ne se trouvant pas dans le Livre d'Allah ﷻ ? Toute condition ne figurant pas dans le Livre d'Allah n'est pas valable, même s'il s'agit de cent conditions, le décret d'Allah à la primauté et la condition d'Allah ﷻ sont plus solides. Qu'ont certains hommes parmi vous dont l'un d'eux dit : « Ô untel ! Affranchis et c'est à moi que revient le droit de patronage » ? Le patronage revient en effet à celui qui affranchit. »[1]

Il en est de même pour toute condition autorisant quelque chose d'illicite ou interdisant ce qui est licite.

Question 206 : À quoi devons-nous nous en tenir quant aux compagnons du Messager d'Allah ﷺ et aux membres de sa famille ?

Il est de notre devoir que nos cœurs et nos langues soient sains envers eux, de propager leurs mérites, de ne pas aborder leurs défauts et leurs disputes, de faire leur éloge tel qu'Allah ﷻ l'a fait dans la Thora, l'Évangile et le Coran.

D'autant plus, il existe des hadiths authentiques dans les livres célèbres parmi les grands recueils [de la *Sunna*] et autres à propos de leurs mérites. Allah ﷻ dit :

مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ ٱللَّهِ ۚ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ أَشِدَّآءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ رُحَمَآءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَىٰهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنًا ۖ سِيمَاهُمْ فِى وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ ٱلسُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ ۚ وَمَثَلُهُمْ فِى ٱلْإِنجِيلِ كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْـَٔهُۥ فَـَٔازَرَهُۥ فَٱسْتَغْلَظَ فَٱسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِۦ يُعْجِبُ

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 3, p. 127 et Muslim, t. 4, p. 213 d'après 'Âïsha رضي الله عنها.

ٱلزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ ٱلْكُفَّارَ ۗ وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ
مِنْهُم مَّغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًۢا

﴿ Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les infidèles, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit et ensuite se dresse sur la tige, à l'émerveillement des semeurs. (Allah) par eux remplit de dépit les infidèles. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. ﴾ (le Coran, 49 : 29)

Il ﷻ dit aussi :

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَوا۟ وَّنَصَرُوٓا۟
أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا ۚ لَّهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

﴿ Et ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui (leur) ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants. À eux le pardon et une récompense généreuse. ﴾ (le Coran, 8 : 74)

وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُم
بِإِحْسَٰنٍ رَّضِىَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى تَحْتَهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ

﴿ Les premiers (croyants) parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des jardins sous lesquels coulent les

ruisseaux et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès.❯ (le Coran, 9 : 100)

لَّقَد تَّابَ ٱللَّهُ عَلَى ٱلنَّبِيِّ وَٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ ٱلْعُسْرَةِ

❮ Allah a accueilli le repentir du Prophète, des Émigrés et des Auxiliaires qui l'ont suivi au moment de la difficulté.❯ (le Coran, 9 : 117)

لِلْفُقَرَآءِ ٱلْمُهَٰجِرِينَ ٱلَّذِينَ أُخْرِجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِمْ وَأَمْوَٰلِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنًا وَيَنصُرُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلصَّٰدِقُونَ ﴿٨﴾ وَٱلَّذِينَ تَبَوَّءُو ٱلدَّارَ وَٱلْإِيمَٰنَ مِن قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِي صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِّمَّآ أُوتُوا۟ وَيُؤْثِرُونَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ

❮ [Le butin appartient aussi] aux Emigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à [la cause d'] Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. [Il appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays [à Médine] et dans la Foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [les immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux.❯ (le Coran, 59 : 8-9)

En outre, nous savons et croyons qu'Allah ﷻ était informé de ceux qui ont participé à [la bataille de Badr], puis Il dit :

اِعْمَلُوا مَا شِئْتُمْ فَقَدْ غَفَرْتُ لَكُمْ.

« *Œuvrez comme bon vous semble, car Je vous ai pardonné.* »[1]

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 9 et Muslim, t. 7, p. 168, n° 2494 d'après 'Alî ﷺ.

Ils étaient trois cent dix hommes.[1]

Nous croyons également que nul parmi ceux qui ont prêté serment d'allégeance sous l'arbre n'entrera en Enfer. Au contraire, Allah ﷻ les a agréés et ils L'ont agréé.[2]

Ils étaient 1400 ou 1500 hommes.[3]

Allah ﷻ dit :

لَّقَدْ رَضِىَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِى قُلُوبِهِمْ

﴾ Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs. ﴿ (le Coran, 48 : 18)

Nous témoignons que les compagnons sont la meilleure des générations de cette communauté[4], qui est la meilleure des communautés[5]. Même si quelqu'un, parmi ceux qui leur succèdent, donnait l'équivalent [du poids de la montagne] d'U<u>h</u>ud en or, il n'atteindrait pas le *Mudd*[6] de ce que donnait l'un d'entre eux, ni même sa moitié.[7]

Cela, tout en ayant la conviction qu'ils n'étaient pas infaillibles, voire qu'ils pouvaient commettre des fautes. Ils s'appliquaient plutôt (dans la recherche de la vérité). Ainsi, celui parmi eux qui [l']a atteint[e] aura

---

1 Leur nombre a été rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 5 d'après al-Barâ' Ibn 'Âzib ﷺ.

2 Allusion au hadith rapporté par Muslim, n° 2496 et d'autres d'après Jâbir Ibn 'Abd Allah selon lequel le Prophète ﷺ dit : « *N'entrera pas en Enfer quiconque a prêté allégeance sous l'arbre.* »

3 Leur nombre a été rapporté par al-Bukhârî, t. 5, p. 63 et Muslim, t. 6, p.25, n° 2533 d'après Jâbir Ibn 'Abd Allah ﷺ.

4 La preuve que les compagnons sont la meilleure des générations de cette communauté est rapportée par al-Bukhârî, t. 4, p. 189 d'après 'Imrân Ibn <u>H</u>usayn ﷺ selon lequel le Prophète ﷺ dit : « *Les meilleurs parmi ma communauté sont ceux de ma génération, puis ceux qui leur succéderont, puis ceux qui leur succéderont...* »

5 La preuve que la communauté du Prophète ﷺ est la meilleure des communautés est la Parole d'Allah ﷻ : ﴾Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes, vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah ﴿ (le Coran, 3 : 110).

6 Unité de mesure équivalente à 675 gr ou 0,688 l. NDT

7 L'auteur fait référence au hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 195 et Muslim, t. 7, p. 188, n° 2541, d'après Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ, selon lequel le Prophète ﷺ dit : « *N'insultez pas mes compagnons, car si l'un d'entre vous donnait l'équivalent du poids de la montagne d'U<u>h</u>ud en or, il n'attendrait pas le Mudd de [ce que donnait] l'un d'entre eux, ni même sa moitié.* »

une double récompense, tandis que celui qui a commis une erreur aura une seule récompense pour son effort et sa faute sera pardonnée[1]. Ils possédaient assez de mérites, bonnes actions et antécédents [dans le bien] pour couvrir les méfaits qu'ils auraient pu commettre. Un peu de souillure altère-t-elle la mer lorsqu'elle y tombe ? Qu'Allah ﷻ les agrée et leur donne satisfaction.

Ce qui a été dit s'applique également aux épouses du Prophète ﷺ et aux membres de sa famille, dont Allah ﷻ a enlevé la souillure et qu'Il a pleinement purifiés.[2]

Nous désavouons ainsi toute personne portant une haine ou disant du mal des compagnons du Messager d'Allah ﷺ et des membres de sa famille, ou de l'un d'eux.[3]

Nous prenons Allah ﷻ à Témoin de notre amour et de notre alliance envers eux, ainsi que de leur défense autant qu'il nous est possible, par fidélité au Messager d'Allah ﷺ qui dit dans sa [dernière] recommandation :

لاَ تَسُبُّوا أَصْحَابِي.

« *N'insultez pas mes compagnons.* »[4]

اللَّهَ اللَّهَ فِي أَصْحَابِي.

«*[Craignez] Allah, [craignez] Allah vis-à-vis de mes compagnons.* »[5]

Il ﷺ dit aussi :

---

1 L'auteur fait référence au hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 157, et Muslim, t. 5, p. 131 d'après 'Amr Ibn al-'Âs ﷺ selon lequel le Prophète ﷺ dit : « *Si le juge fournit un effort d'interprétation et atteint la vérité, il aura une double récompense. Et s'il fournit un effort d'interprétation et commet une erreur, il aura une seule récompense...* »

2 L'auteur fait allusion à la Parole d'Allah ﷻ : ❨Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison (du Prophète), et vous purifier pleinement❩ (le Coran, 33 : 33).

3 Comme les Rafidites et les Chiites qui insultent l'ensemble des compagnons du Prophète ﷺ excepté les membres de sa famille. Et comme *al-Khawârij al-Nâsiba* qui ont pris comme ennemis ses compagnons et sa famille ﷺ. Voir *al-Milal wal-Nihal*, p. 15 et 146.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 195 et Muslim, t. 7, p. 188, n° 2541 d'après Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ.

5 Hadith faible rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 696; Ahmad, t. 4, p. 87, et d'autres d'après 'Abd Allah Ibn Mughaffal ﷺ. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 3862, ainsi que *al-Silsila al-Da'îfa*, n° 2901.

إِنِّي تَارِكٌ فِيكُمْ ثَقَلَيْنِ أَوَّلُهُمَا كِتَابُ اللَّهِ فَخُذُوا بِكِتَابِ اللَّهِ وَتَمَسَّكُوا بِهِ.

« Je vais vous laisser deux charges. La première : le Livre d'Allah, saisissez le Livre d'Allah et attachez-vous-y. »

Puis il ﷺ dit :

وَأَهْلُ بَيْتِي أُذَكِّرُكُمُ اللَّهَ فِي أَهْلِ بَيْتِي.

« Et les membres de ma famille. Je vous rappelle Allah concernant les membres de ma famille. »[1]

Ce hadith figure dans les deux recueils de hadiths authentiques, ainsi que dans d'autres ouvrages.

Question 207 : Qui sont les meilleurs compagnons de manière générale ?

Les meilleurs parmi eux sont les premiers [à avoir embrassé l'Islam][2] parmi les Émigrés (*al-Muhâjirûn*), puis parmi les Auxiliaires (*al-Ansâr*).[3]

Ensuite viennent respectivement les gens de Badr[4], ceux de Uhud[5], ceux du serment de l'Agrément[6], puis ceux venant après eux et enfin :

1 Partie d'un long hadith rapporté par Muslim, t. 7, p. 122-123 et d'autres d'après Zayd Ibn Arqam ﷺ.

2 Les premiers [à avoir embrassé l'Islam] sont ceux qui ont prié vers les deux *Qibla* [Jérusalem puis la Mecque]. Les premiers rentrant dans cette désignation sont Abû Bakr et 'Umar ainsi que ceux qui ont assisté au premier serment d'allégeance à al-'Aqaba ﷺ. Allah ﷻ dit : ﴿Les tous premiers (croyants) parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !﴾ (le Coran, 9 : 100). Voir *al-Tafsîr* d'Ibn Kathîr, t. 2, p. 383.

3 *Al-Ansâr* : ceux qui ont secouru le Prophète ﷺ parmi [les tribus d'] *al-Aws* et *al-Khazraj* à Médine. Ils viennent en deuxième position après les premiers parmi les Émigrés.

4 Le mérite des gens de Badr est prouvé par ce que rapporte al-Bukhârî, t. 5, p. 10 d'après 'Alî ﷺ où le Prophète ﷺ dit, à la fin du hadith : « *Certes Allah est informé des gens de Badr et dit : « Faites ce que vous voulez, car le Paradis vous est dû (ou : Je vous ai pardonné.)* »

5 L'expédition de Uhud a eu lieu en l'an 3 H. Au début de la bataille, les musulmans dominaient, puis les archers désobéirent à l'ordre du Prophète ﷺ en descendant de la colline pour rassembler le butin. Là, l'ennemi les attaqua par derrière, ce qui causa la défaite et soixante-dix des compagnons tombèrent martyrs. Voir *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 47, p. 10-49.

6 L'allégeance de l'Agrément (*Bay'at al-Ridwân*) eut lieu en l'an 6 H. lors de l'expédition d'al-Hudaybiya. Le Prophète ﷺ entreprit d'accomplir la '*Umra* avec un groupe de musulmans. Lorsque Quraysh sut sa venue, elle sortit pour l'affronter. Là, l'allégeance eut lieu ainsi que le

مَّنْ أَنفَقَ مِن قَبْلِ ٱلْفَتْحِ وَقَـٰتَلَ ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِّنَ ٱلَّذِينَ أَنفَقُوا۟ مِنۢ بَعْدُ وَقَـٰتَلُوا۟ ۚ وَكُلًّا وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْحُسْنَىٰ ۚ

﴿ Celui qui a donné ses biens et combattu avant la conquête (de La Mecque). Ces derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu après. Or, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense.﴾ (le Coran, 57 : 10)

Question 208 : Qui sont les meilleurs compagnons en détail ?

'Abd Allah Ibn 'Umar ﷺ dit : « *À l'époque du Prophète ﷺ, nous ne désignions personne comme équivalent à Abû Bakr ﷺ.*[1] *Puis, [venaient par ordre de préférence] 'Umar suivi de 'Uthmân ﷺ. Ensuite, nous laissions les compagnons du Prophète ﷺ sans les comparer les uns aux autres.* »[2]

Le Prophète ﷺ dit à Abû Bakr ﷺ dans la grotte :

مَا ظَنُّكَ بِاثْنَيْنِ اللَّهُ ثَالِثُهُمَا ؟

« *Que penses-tu de deux [individus] dont Allah est le Troisième ?* »[3]

Il ﷺ dit aussi :

لَوْ كُنْتُ مُتَّخِذاً مِنْ أُمَّتِي خَلِيلاً لاَتَّخَذْتُ أَبَا بَكْرٍ خَلِيلاً وَلَكِنْ أَخِي وَصَاحِبِي.

« *Si je devais prendre un ami intime d'entre ma communauté, je choisirais Abû Bakr. Mais il est mon frère et mon compagnon.* »[4]

إِنَّ اللَّهَ بَعَثَنِي إِلَيْكُمْ فَقُلْتُمْ : كَذَبْتَ ، وَقَالَ أَبُو بَكْرٍ : صَدَقْتَ : وَوَاسَانِي بِنَفْسِهِ وَمَالِهِ فَهَلْ أَنْتُمْ تَارِكُوا لِي صَاحِبِي ؟

pacte. Le nombre des musulmans était de 1400 ou 1500, le Prophète ﷺ et ceux qui étaient avec lui accomplirent la '*Umra* l'année d'après. Voir *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 4, p. 166-179.

1 Abû Bakr al-Siddîq, 'Abd Allah Ibn Abî Quhâfa 'Uthmân al-Qurashî : le plus grand ami et compagnon du Prophète ﷺ, qui lui tint compagnie dans la caverne, qui lui succéda et fut le premier à avoir fait preuve de vigilance quant aux récits. Il rassembla le Coran et réprima les apostats. Il décéda à l'âge de 63 ans, l'an 13 H. Voir *Tadhkirat al-Huffâz*, t. 1, p. 2-4.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 191 et 203 et d'autres.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 190 et Muslim, t. 7, p. 108 d'après Abû Bakr ﷺ.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 191 et Muslim, t. 7, p. 108 d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.

« Allah m'a envoyé à vous et vous [m']avez dit : « Tu mens ». Quant à Abû Bakr, il [m']a dit : « Tu dis vrai ». D'autant plus, il m'a consolé par sa propre personne et son argent. Allez-vous donc me laisser mon compagnon ? (Il le répéta deux fois). »[1]

Il ﷺ dit également :

إِيْه يَا ابْنَ الْخَطَّابِ، وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ مَا لَقِيَكَ الشَّيْطَانُ سَالِكاً فَجاًّ قَطُّ إِلاَّ سَلَكَ فَجّاً غَيْرَ فَجِّكَ.

« Ô Ibn al-Khaṯṯâb ! Par Celui qui possède mon âme dans Sa Main ! Satan ne te rencontre pas sur une voie sans qu'il n'emprunte une autre que la tienne. »[2]

Et il ﷺ dit :

لَقَدْ كَانَ فِيمَا قَبْلَكُمْ مُحَدَّثُونَ فَإِنْ يَكُنْ فِي أُمَّتِي أَحَدٌ فَإِنَّهُ عُمَرُ.

« Il y avait parmi ceux avant vous des inspirés. S'il y en avait un au sein de ma communauté, ce serait 'Umar. »[3]

À propos de la parole du loup et de la vache, il ﷺ dit :

فَإِنِّي أُوْمِنُ بِهِ وَأَبُو بَكْرٍ وَعُمَرُ.

« J'y crois ainsi qu'Abû Bakr et 'Umar », bien qu'ils n'y étaient pas.[4]

Lorsque 'Uthmân ؓ partit à La Mecque pour le serment de l'Agrément, le Messager d'Allah ﷺ prit sa propre main droite et dit :

هَذِهِ يَدُ عُثْمَانَ.

« Voici la main de 'Uthmân. »

Puis il ﷺ la frappa avec l'autre main et déclara :

هَذِهِ لِعُثْمَانَ.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 192 d'après Abû al-Dardâ' ؓ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 199 et Muslim, t. 7, p. 115 d'après Sa'd Ibn Abî Waqqâṣ ؓ.
3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 200 et Muslim, t. 7, p. 115 d'après 'Âïsha ؓ.
4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 192 et Muslim, t. 7, p. 111 d'après Abû Hurayra ؓ.

« Ceci est pour 'Uthmân. »[1]

Il ﷺ dit également :

مَنْ يَحْفِرُ بِئْرَ رُومَةَ فَلَهُ الْجَنَّةُ.

« Celui qui creusera le puits de Rûma aura droit au Paradis. »[2]

Et ce fut 'Uthmân ﷺ qui le creusa.

Il ﷺ dit encore :

مَنْ جَهَّزَ جَيْشَ الْعُسْرَةِ فَلَهُ الْجَنَّةُ.

« Celui qui équipera l'armée d'al-'Usra aura le Paradis. »[3]

Et ce fut 'Uthmân ﷺ qui le fit.

A son sujet, il ﷺ dit enfin :

أَلاَ أَسْتَحْيِي مِمَّنْ اِسْتَحْيَتْ مِنْهُ الْمَلاَئِكَةُ ؟

« Ne devrais-je pas faire preuve de réserve face à un homme devant lequel les Anges sont prudes ? »[4]

A 'Alî ﷺ, il ﷺ dit :

أَنْتَ مِنِّي وَأَنَا مِنْكَ.

« Tu fais partie de moi et je fais partie de toi. »[5]

De plus, le Prophète ﷺ déclara que 'Alî ﷺ aimait Allah ﷻ et Son Messager, et qu'Allah ﷻ et Son Messager ﷺ l'aimaient[6] et il dit également :

مَنْ كُنْتُ مَوْلاَهُ فَعَلِيٌّ مَوْلاَهُ.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 203-204 et al-Tirmidhî, t. 5, p. 629, n° 3706, d'après Ibn 'Umar ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 198 et 202 d'après 'Uthmân ﷺ.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 3, p. 198 et t. 4, p. 202.

4 Rapporté par Muslim, t. 7, p. 116-117 et al-Hâkim, t. 3, p. 103.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 207 et d'autres d'après 'Alî ﷺ.

6 Cité dans un hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 207, et Muslim, t. 7, p. 120-122 d'après Sahl Ibn Sa'd ﷺ.

« Celui dont je suis le maître, 'Alî est son maître. »[1]

Il ﷺ dit encore :

أَلاَ تَرْضَى أَنْ تَكُونَ مِنِّي بِمَنْزِلَةِ هَارُونَ مِنْ مُوسَى إِلاَّ أَنَّهُ لاَ نَبِيَّ بَعْدِي ؟

« N'es-tu pas satisfait d'être par rapport à moi ce qu'était Hârûn par rapport à Mûsâ, si ce n'est qu'il n'y aura plus de Prophète après moi ? »[2]

Il ﷺ dit aussi :

عَشَرَةٌ في الْجَنَّةِ : النَّبِيُّ فِي الْجَنَّةِ، وَأَبُو بَكْرٍ فِي الْجَنَّةِ، وَعُمَرُ فِي الْجَنَّةِ، وَعُثْمَانُ فِي الْجَنَّةِ، وَعَلِيٌّ فِي الْجَنَّةِ، وَطَلْحَةُ فِي الْجَنَّةِ، وَالزُّبَيْرُ بْنُ الْعَوَّامِ في الْجَنَّةِ، وَسَعْدُ بْنُ مَالِكٍ فِي الْجَنَّةِ، وَعَبْدُ الرَّحْمَنِ بْنُ عَوْفٍ فِي الْجَنَّةِ، قَالَ سَعِيدُ بْنُ زَيْدٍ : وَلَوْ شِئْتُ لَسَمَّيْتُ الْعَاشِرَ يَعْنِي نَفْسَهُ.

« Dix seront au Paradis : le Prophète sera au Paradis, Abû Bakr sera au Paradis, 'Umar sera au Paradis, 'Uthmân sera au Paradis, 'Alî sera au Paradis, Talha[3] *sera au Paradis, al-Zubayr Ibn al-'Awwâm*[4] *sera au Paradis, Sa'd Ibn Mâlik*[5] *sera au Paradis, 'Abd al-Rahmân Ibn 'Awf*[6] *sera au Paradis. Sa'îd Ibn Zayd*[7] *[le rapporteur du hadith] dit :*

---

1 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 633; Ahmad dans *al-Musnad*, t. 1, p. 84 et al-Hâkim, t. 3, p. 110. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3713.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 208 et Muslim, t. 7, p. 120.

3 Talha Ibn 'Ubayd Allah Ibn 'Uthmân al-Qurashî al-Tamîmî Abû Muhammad : noble compagnon dont les mérites sont nombreux. Il ﷺ tomba martyr lors de la Bataille du Chameau en 36 H. Voir *al-Isâba* d'Ibn Hajar, t. 2, p. 229-230.

4 Al-Zubayr Ibn al-'Awwâm Ibn Khuwaylid Ibn Asad al-Qurashî al-Asadî Abû 'Abd Allah : un des disciples du Prophète ﷺ et son cousin, parmi les six que 'Umar ﷺ consultait. Il embrassa l'Islam à l'âge de douze ans et participa à l'expédition de Badr et celles qui la suivirent. Il tomba martyr à la Bataille du Chameau en 36 H. à l'âge de 66 ou 68 ans. Voir *al-Isâba*, t. 1, p. 545-546.

5 Sa'd Ibn Mâlik Ibn Uhayb Ibn 'Abd Manâf al-Qurashî Abû Ishâq Ibn Abî Waqqâs : noble compagnon parmi les six que 'Umar ﷺ consultait. Parmi les premiers Musulmans, ses invocations étaient exaucées. Il était à la tête de la bataille d'al-Qâdisiyya. Il décéda en 51 H. Voir *al-Isâba*, t. 2, p. 33-34.

6 'Abd al-Rahmân Ibn 'Awf al-Qurashî : noble compagnon qui était commerçant, il dépensa la moitié de ses biens pour la cause d'Allah. Il affranchit trente mille esclaves. Il décéda en 31 ou 32 H. à l'âge de 72 ou 78 ans ﷺ. Voir *al-Isâba*, t. 2, p. 416-417.

7 Sa'îd Ibn Zayd Ibn 'Amr al-'Adawî : parmi les premiers Musulmans, époux de Fâtima bint 'Umar Ibn al-Khattâb. 'Umar ﷺ embrassa l'Islam dans sa maison. Il assista à l'expédition d'Uhud et celles qui la suivirent. Il décéda en 51 H. à l'âge de 75 ans. Voir *al-Isâba*, t. 2, p. 46.

« Si je voulais, je pourrais désigner le dixième » visant ainsi sa propre personne ﷺ. »[1]

Il ﷺ dit encore :

أَرْحَمُ أُمَّتِي بِأُمَّتِي أَبُو بَكْرٍ وَأَشَدُّهَا فِي دِينِ اللَّهِ عُمَرُ، وَأَصْدَقُهَا حَيَاءً عُثْمَانُ، وَأَعْلَمُهَا بِالْحَلَالِ وَالْحَرَامِ مُعَاذُ بْنُ جَبَلٍ، وَأَقْرَؤُهَا لِكِتَابِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ أُبَيٌّ، وَأَعْلَمُهَا بِالْفَرَائِضِ زَيْدُ بْنُ ثَابِتٍ وَلِكُلِّ أُمَّةٍ أَمِينٌ وَأَمِينُ هَذِهِ الأُمَّةِ أَبُو عُبَيْدَةَ بْنُ الْجَرَّاحِ.

« Le plus compatissant de ma communauté envers ma communauté est Abû Bakr, le plus rigoureux parmi elle dans la religion d'Allah est 'Umar, le plus sincère dans sa pudeur est 'Uthmân, le plus connaisseur du licite et de l'illicite est Mu'âdh Ibn Jabal[2]*, le plus connaisseur de la lecture du Livre d'Allah ﷻ est Ubayy*[3] *et le plus connaisseur des règles de l'héritage parmi elle est Zayd Ibn Thâbit*[4]*. Chaque communauté a un homme de confiance et l'homme de confiance de cette communauté est Abû 'Ubayda Ibn al-Jarrâh.*[5] *»*[6]

---

1 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 647-648 ; Abû Dâwud et d'autres. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3748.

2 Mu'âdh Ibn Jabal Ibn 'Amr al-Ansârî al-Khazrajî : parmi les éminents compagnons et savants. Le Prophète ﷺ l'envoya en tant que juge au Yémen. Il était le plus savant en matière du licite et l'illicite. Il ﷺ décéda au Shâm durant l'épidémie en 17 H. à l'âge de 34 ans. Voir *al-Isâba*, t. 3, p. 426-427.

3 Ubayy Ibn Ka'b Ibn Qays Abû al-Mundhir al-Khazrajî : noble compagnon, le plus réputé dans la lecture du Coran. Il apprit le Coran du Prophète ﷺ et participa à sa compilation. Il était très respecté par les compagnons à tel point que 'Umar ﷺ dit lors de sa mort à Médine, en l'an 19 ou 22 H : « *Aujourd'hui, le maître des Musulmans est décédé* ». Voir *al-Tadhkira*, t. 1, p. 16-17.

4 Zayd Ibn Thâbit Ibn al-Dahhâk al-Ansârî al-Khazrajî : noble compagnon, scribe du Prophète ﷺ. Il embrassa l'Islam à l'âge de dix ans et étudia le Coran par cœur. Célèbre pour sa maîtrise de la science de l'héritage, il apprit l'hébreu par ordre du Prophète ﷺ et fut choisi par Abû Bakr ﷺ pour compiler le Coran ainsi que par 'Uthmân ﷺ pour sa rédaction. Il est décédé en 44, 54 ou 55 H. Voir *al-Tadhkira*, t. 1, p. 30-32.

5 Abû 'Ubayda 'Âmir Ibn 'Abd Allah Ibn al-Jarrâh al-Qurashî : parmi les premiers Musulmans. Il ﷺ assista à Badr et aux expéditions qui l'ont suivie. Il assista à la conquête du Shâm et 'Umar le nomma gouverneur de cette région. Il décéda lors de l'épidémie de 'Amwâs en 17 ou 18 H. ﷺ. Voir *al-Isâba*, t. 2, p. 252-254.

6 Hadith authentique rapporté par Ahmad dans *al-Musnad*, t. 3, p. 281 et al-Tirmidhî, t. 5, p. 664-665. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3790 et 3791.

À propos d'al-Hasan[1] et al-Husayn[2], il ﷺ dit qu'ils sont les maîtres des jeunes parmi les gens du Paradis.[3]

Ou encore qu'ils sont ses plantes odoriférantes.[4]

Il ﷺ dit également :

اللَّهُمَّ إِنِّي أُحِبُّهُمَا فَأَحِبَّهُمَا.

« Ô Allah ! Je les aime, alors aime-les. »[5]

Au sujet d'al-Hasan رضي الله عنه, il ﷺ dit :

إِنَّ ابْنِي هَذَا سَيِّدٌ وَسَيُصْلِحُ اللَّهُ بِهِ بَيْنَ فِئَتَيْنِ عَظِيمَتَيْنِ مِنَ الْمُسْلِمِينَ.

« Mon fils que voici est un maître et Allah réconciliera par son intermédiaire deux grands groupes de Musulmans. »[6]

Il en fut ainsi.

À propos de leur mère [Fâtima, fille du Prophète ﷺ], il ﷺ dit : *« Elle est la souveraine des femmes du Paradis. »*[7]

En outre, d'innombrables autres mérites sont avérés quant à de nombreux compagnons, que ce soit en général ou en détail. Ainsi, confirmer un mérite à l'un d'eux n'implique pas qu'il soit meilleur que les autres de tout point de vue, sauf les quatre califes. Concernant les trois [premiers], la preuve en est le hadith rapporté par Ibn 'Umar رضي الله عنه cité précédemment.

---

1 Al-Hasan Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib : le bien aimé du Prophète ﷺ et maître des jeunes du Paradis. Il devint calife après son père 'Alî Ibn Abî Tâlib, puis renonça au califat pour le céder à Mu'âwiya en 41 H. Le Prophète ﷺ dit de lui : « *Mon fils-ci est un maître et Allah, par son intermédiaire, réconciliera deux grands groupes parmi les Musulmans* ». Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 216. Voir *al-Isâba*, t. 1, p. 328-331.

2 Al- Husayn Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib : le bien-aimé du Prophète ﷺ et maître des jeunes du Paradis comme son frère. Il participa avec son père aux batailles du Chameau et Siffîn, et après que son frère ait renoncé au califat, il résida avec lui à Médine jusqu'à la mort de Mu'âwiya. Puis, il quitta Médine pour la Mecque d'où il partit vers l'Irak. Il fut assassiné à Karbalâ' en 61 H. رضي الله عنه. Voir *al-Isâba*, t. 1, p. 332-335.

3 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 656. Voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 3768.

4 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 217, d'après Usâma Ibn Zayd رضي الله عنه.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 216, d'après Usâma Ibn Zayd رضي الله عنه.

6 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 216 et d'autres d'après Abû Bakra رضي الله عنه.

7 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 209.

Quant à 'Alî ﷺ, il était le meilleur sur terre après eux, à l'unanimité des gens de la *Sunna*.

Question 209 : Quelle fut la durée du califat après le Messager d'Allah ﷺ ?

Abû Dâwud et d'autres ont rapporté d'après Sa'îd Ibn Jamhân[1], d'après Safîna[2] que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

خِلاَفَةُ النُّبُوَّةِ ثَلاَثُونَ سَنَةً، ثُمَّ يُؤْتِي اللَّهُ الْمُلْكَ مَنْ يَشَاءُ.

« Le califat prophétique [sur la voie de la prophétie] durera trente ans. Puis, Allah ﷻ donnera la royauté à qui Il veut. »[3]

En effet, ce fut la durée du califat d'Abû Bakr ﷺ, de 'Umar ﷺ, de 'Uthmân ﷺ et de 'Alî ﷺ. Abû Bakr ﷺ gouverna deux ans et trois mois ; 'Umar, dix ans et six mois ; 'Uthmân, douze ans et 'Alî, quatre ans et neuf mois. Ce qui fait 29 ans et 6 mois qui furent complétés par l'allégeance prêtée à al-Hasan durant six mois.

Le premier des rois de l'Islam fut Mu'âwiya[4] ﷺ qui fut le meilleur et le plus vertueux d'entre eux. Après lui, une monarchie dictatoriale fut instaurée jusqu'à l'arrivée de 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz ﷺ, que les gens de la *Sunna* ont considéré comme le cinquième calife, car il emprunta la voie des califes bien guidés.

---

1 Sa'îd Ibn Jamhân al-Aslamî Abû Hafs al-Basrî : parmi les *Tâbi'ûn*. Il rapporta des hadiths d'après Safîna, 'Abd Allah Ibn Ubayy et d'autres. Il décéda en 133 H. Voir *al-Tahdhib*, t. 4, p. 14.

2 Safîna : servant du Prophète ﷺ acheté par son épouse Ummu Salama qui l'affranchit à condition qu'il serve le Prophète ﷺ. C'est le Prophète ﷺ qui le nomma ainsi et les savants ont divergé quant à son nom en vingt et un avis différents ﷺ. Voir *al-Isâba*, t. 2, p. 58.

3 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 221, n° 4646 et 4647 ; al-Tirmidhî, t. 4, p. 503 et d'autres. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 2226.

4 Mu'âwiya Ibn Abî Sufyân Sakhr Ibn Harb : noble compagnon qui embrassa l'Islam l'année d'al-Hudaybiya (6 H.), mais le dissimula jusqu'à l'an 8 H. Il était parmi les scribes du Prophète ﷺ et devint le premier roi de l'Islam après la renonciation d'al-Hasan en 41 H. Son règne dura vingt ans jusqu'à son décès à Damas en 60 H. Voir *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 8, p. 120-147.

Question 210 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat de ces quatre dans l'ensemble ?

Les preuves en sont innombrables dont :

1. La limitation de sa durée à trente ans correspondant à la durée de leur mandat.

2. Ce qui a été cité précédemment à propos de leur distinction par rapport aux autres ainsi que de leur ordre de préférence qui correspond à celui de la succession de leurs califats.

3. Ce qu'Abû Dâwud et d'autres ont rapporté d'après Samura Ibn Jundub[1] selon lequel un homme a dit :« *Ô Messager d'Allah ! J'ai vu comme un seau descendre du ciel. Puis Abû Bakr est venu, a tenu ses anses et en a bu un peu. Puis 'Umar est venu, a tenu ses anses et en a bu jusqu'à ce qu'il se soit désaltéré. Ensuite, 'Uthmân est venu, a tenu ses anses et en a bu jusqu'à ce qu'il se soit désaltéré. Enfin, 'Alî est venu, a tenu ses anses qui se sont dénouées et en a versé un peu sur lui.* »[2]

Fait aussi partie de ces preuves – et c'est la plus forte – l'unanimité quant au califat de ces quatre [nobles compagnons] de ceux dont on tient compte du consensus. Ainsi, nul ne remet en cause le califat de l'un d'eux sinon un égaré innovateur.[3]

Question 211 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat des trois [premiers] de manière générale ?

Les preuves en sont nombreuses dont celles déjà avancées et dont le hadith d'Abû Bakr ﷺ selon lequel le Prophète ﷺ dit un jour :

مَنْ رَأَى مِنْكُمْ رُؤْيَا ؟

« Qui parmi vous a-t-il fait un rêve ? »

Un homme dit :

---

1 Samura Ibn Jundub Ibn Hilâl al-Fazârî : noble compagnon décédé à al-Basra en 58 H. Voir *al-Tahdhib*, t. 4, p. 236-237.

2 Hadith faible rapporté par Ahmad dans *al-Musnad*, t. 5, p. 21, Abû Dâwud et d'autres. Al-Albânî indiqua sa faiblesse dans sa vérification de *Sunan Abi Dâwud*, n° 4637, ainsi que de *Sharh al-'Aqida al-Tahâwiyya*, p. 473.

3 Comme la plupart des chiites qui renient le califat des trois : Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân ﷺ. Voir *al-'Aqida al-Tahâwiyya*, p. 532.

« Moi, j'ai vu comme une balance descendre du ciel. Puis tu as été pesé ainsi qu'Abû Bakr et tu l'as emporté sur Abû Bakr. Ensuite, 'Umar et Abû Bakr ont été pesés et Abû Bakr l'a emporté. Enfin, 'Umar et 'Uthmân ont été pesés et 'Umar l'a emporté. Puis on a relevé la balance. »[1]

Le Prophète ﷺ [aurait] dit également :

أُرِيَ اللَّيْلَةَ رَجُلٌ صَالِحٌ أَنَّ أَبَا بَكْرٍ نِيطَ بِرَسُولِ اللَّهِ، وَنِيطَ عُمَرُ بِأَبِي بَكْرٍ، وَنِيطَ عُثْمَانُ بِعُمَرَ.

« On a fait voir [en rêve] cette nuit à un homme pieux [au Prophète] qu'Abû Bakr était lié au Prophète, que 'Umar était lié à Abû Bakr et que 'Uthmân était lié à 'Umar. »[2]

Les deux hadiths se trouvent dans *al-Sunan* [d'Abû Dâwud].

Question 212 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat d'Abû Bakr ﷺ et de 'Umar ﷺ de manière générale ?

Les preuves en sont nombreuses dont ce hadith qui figure dans le *Sahîh* où le Prophète ﷺ dit :

بَيْنَمَا أَنَا نَائِمٌ رَأَيْتُنِي عَلَى قَلِيبٍ عَلَيْهَا دَلْوٌ، فَنَزَعْتُ مِنْهَا مَا شَاءَ اللَّهُ، ثُمَّ أَخَذَهَا ابْنُ أَبِي قُحَافَةَ، فَنَزَعَ بِهَا ذَنُوباً أَوْ ذَنُوبَيْنِ، وَفِي نَزْعِهِ ضَعْفٌ وَاللَّهُ يَغْفِرُ لَهُ ضَعْفَهُ، ثُمَّ اسْتَحَالَتْ غَرْباً، فَأَخَذَهَا ابْنُ الْخَطَّابِ، فَلَمْ أَرَ عَبْقَرِيًّا مِنَ النَّاسِ يَنْزِعُ نَزْعَ عُمَرَ، حَتَّى ضَرَبَ النَّاسُ بِعَطَنٍ.

« Pendant que je dormais, je me suis vu devant un puits sur lequel il y avait un seau. Puis, j'en ai prélevé autant qu'Allah a voulu. Ensuite, Ibn Abî Quhâfa [Abû Bakr] l'a pris et en a prélevé un ou deux grands seaux. Mais dans son prélèvement, il y avait une faiblesse, et Allah lui pardonnera sa faiblesse. Ensuite, le seau est devenu une grande outre et

1 Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 208 et d'autres d'après Abû Bakra ﷺ. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 4634.
2 Hadith faible rapporté par Abû Dâwud, t. 4, p. 208 d'après Jâbir Ibn 'Abd Allah ﷺ. Voir *Sunan Abî Dâwud* vérifié par al-Albânî, n° 4636.

Ibn al-Khaṯṯâb l'a prise. Je n'ai jamais vu un homme robuste prélever comme 'Umar, à tel point que les gens ont étanché leur soif. »[1]

Question 213 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat d'Abû Bakr ﷺ et qu'il en avait la préséance ?

Les preuves en sont innombrables, dont ce qui a précédé ainsi que ce hadith rapporté par al-Bukhârî et Muslim, où une femme se rendit auprès du Prophète ﷺ qui lui ordonna de revenir. La femme lui dit : « *Vois-tu si je reviens et que je ne te trouve pas ?* » – comme si elle faisait allusion à la mort (du Prophète ﷺ). Il ﷺ lui dit :

إِنْ لَمْ تَجِدِينِي فَأْتِي أَبَا بَكْرٍ.

« Si tu ne me trouves pas, rends-toi chez Abû Bakr. »[2]

Ainsi que ce qui se trouve dans *Saḫîḫ Muslim*, d'après 'Aïsha (qu'Allah l'agrée) qui dit :

ادْعِي لِي أَبَاكَ وَأَخَاكَ حَتَّى أَكْتُبَ كِتَاباً، فَإِنِّي أَخَافُ أَنْ يَتَمَنَّى مُتَمَنٍّ، وَ يَقُولَ قَائِلٌ : أَنَا أَوْلَى، وَ يَأْبَى اللَّهُ وَالْمُؤْمِنُونَ إِلاَّ أَبَا بَكْرٍ.

« Le Messager d'Allah ﷺ m'a dit :» Appelle-moi ton père et ton frère pour que j'écrive une lettre, car j'ai peur que quelqu'un convoite [le califat après moi] et dise : « J'en suis plus digne ». Alors qu'Allah et les croyants n'acceptent qu'Abû Bakr. »[3]

Il ﷺ dit de même à propos de la désignation d'Abû Bakr pour diriger la prière lors de la maladie qui précéda sa mort. D'autant plus, tous les compagnons du Messager d'Allah ﷺ parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui leur succédèrent étaient unanimes à le reconnaître en tant que calife.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 193 et Muslim, t. 7, p. 113, d'après Abû Hurayra ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 191 et Muslim, t. 7, p. 110 d'après Jubayr Ibn Muṯ'im ﷺ.
3 Rapporté par Muslim, t. 7, p. 110 d'après 'Âïsha ﷺ.

Question 214 : Quelle est la preuve de la préséance de 'Umar ﷺ quant au califat après Abû Bakr ﷺ ?

Les preuves en sont nombreuses, dont celles qui ont précédé, ainsi que sa parole ﷺ :

إِنِّي لاَ أَدْرِي مَا قَدْرُ بَقَائِي فِيكُمْ فَاقْتَدُوا بِاللَّذَيْنِ مِنْ بَعْدِي، وَأَشَارَ إِلَى أَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا.

« Je ne sais pas combien de temps il me reste parmi vous. Suivez donc l'exemple des deux qui viendront après moi. »

Et il ﷺ fit signe vers Abû Bakr et 'Umar ﷺ.[1]

De même que le hadith parlant de la dissension (*al-Fitna*) s'agitant comme la mer et dans lequel Hudhayfa dit à 'Umar ﷺ : « *Il y a une porte fermée entre toi et elle* ». 'Umar ﷺ dit : « *Sera-t-elle ouverte ou enfoncée ?* » Il répondit : « *Elle sera enfoncée* ». 'Umar ﷺ dit : « *Elle ne se refermera donc plus* ». Ainsi, la porte était 'Umar et l'enfoncement de celle-ci était son assassinat. Car après lui, [le combat par] l'épée n'a plus cessé au sein de la communauté.[2]

En outre, la communauté était unanime à lui accorder préséance dans le califat après Abû Bakr ﷺ.

Question 215 : Quelle est la preuve de la préséance de 'Uthmân ﷺ après eux quant au califat ?

Les preuves en sont nombreuses, dont celles déjà avancées, ainsi que le hadith de Ka'b Ibn 'Ujra qui dit que le Messager d'Allah ﷺ cita une dissension imminente. Puis, un homme à la tête couverte est passé et le Messager d'Allah ﷺ dit :

هَذَا يَوْمَئِذٍ عَلَى الْهُدَى.

« Ce jour-là, celui-ci sera sur la bonne voie. »

---

1 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 609-610, d'après Hudhayfa ﷺ. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3662 et 3799.

2 Partie d'un long hadith rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 96 et Muslim, t. 8, p. 173, n° 144 d'après Hudhayfa ﷺ.

Je me levai ensuite, je pris 'Uthmân par le bras et fis face à l'Envoyé d'Allah ﷺ. Je lui dis : « Celui-ci ? »

Il ﷺ répondit :

« Celui-ci. »[1]

Selon 'Aïsha ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ dit :

يَا عُثْمَانُ إِنْ وَلاَّكَ اللَّهُ هَذَا الأَمْرَ يَوْماً فَأَرَادَكَ الْمُنَافِقُونَ أَنْ تَخْلَعَ قَمِيصَكَ الَّذِي قَمَّصَكَ اللَّهُ فَلاَ تَخْلَعْهُ، يَقُولُ ذَلِكَ ثَلاَثَ مَرَّاتٍ.

« Ô 'Uthmân ! Si Allah te confie un jour cette affaire (le califat) et que les hypocrites veulent que tu enlèves la chemise qu'Allah aura mise sur toi, ne l'enlève pas ». Il lui dit cela trois fois.[2]

De plus, les gens de la consultation (*Ahl al-Shûrâ*) puis le reste des compagnons furent unanimes à le reconnaître en tant que calife. Le premier à lui avoir prêté serment d'allégeance fut 'Alî suivi par 'Abd al-Rahmân Ibn 'Awf et le reste des gens.

Question 216 : **Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat de 'Alî et qu'il était en droit[3] après eux ?**

Les preuves en sont nombreuses, dont celles qui ont précédé, ainsi que la parole du Prophète ﷺ :

وَيْحَ عَمَّارٍ تَقْتُلُهُ الْفِئَةُ الْبَاغِيَةُ، يَدْعُوهُمْ إِلَى الْجَنَّةِ وَيَدْعُونَهُ إِلَى النَّارِ.

« Malheur à 'Ammâr[4], le groupe rebelle le tuera. Il les appellera au Paradis tandis qu'ils l'appelleront à l'Enfer. »[5]

---

1 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 628 [d'après Murra Ibn Ka'b ﷺ]; Ibn Mâjah, t. 1, p. 41, n° 111 et d'autres d'après Ka'b Ibn 'Ujra ﷺ. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3704.

2 Hadith authentique rapporté par al-Tirmidhî, t. 5, p. 628 et d'autres. Voir *Sunan al-Tirmidhi* vérifié par al-Albânî, n° 3705.

3 Dans le conflit qui l'opposa à Mu'âwiya ﷺ, comme l'indique la réponse de l'auteur. NDT

4 'Ammâr Ibn Yâsir Ibn 'Âmir al-'Ansî : parmi ceux qui ont embrassé l'Islam très tôt avec son père. Il fut torturé pour la cause d'Allah et patienta. Il fut tué à Siffîn aux côtés de 'Alî en 37 H. à l'âge de 73 ans ﷺ. Voir *al-Isâba*, t. 2, p. 512.

5 Rapporté par al-Bukhârî, t. 1, p. 115 et Muslim, t. 8, p. 185, d'après Abû Sa'îd ﷺ.

En effet, il était avec 'Alî ﷺ et fut assassiné par les habitants du Shâm alors qu'il les appelait à la *Sunna*, à l'unité et à obéir au dirigeant légitime : 'Alî Ibn Abî Tâlib ﷺ. Ce hadith se trouve dans le Sahîh.

Au sujet de 'Alî ﷺ, il ﷺ dit :

تَمْرُقُ مَارِقَةٌ عَلَى حِينِ فُرْقَةٍ مِنَ النَّاسِ يَقْتُلُهُمْ أَوْلَى الطَّائِفَتَيْنِ بِالْحَقِّ.

« Des insurgés s'insurgeront lors d'une division entre les gens. Celui des deux groupes qui sera le plus en droit les tuera. »[1]

Ainsi, les Dissidents (*al-Khawârij*)[2] s'insurgèrent et 'Alî ﷺ les tua lors de la bataille d'al-Nahrawân.[3] Il était le plus en droit à l'unanimité de tous les gens de la *Sunna* (qu'Allah leur fasse miséricorde).

Question 217 : Quel est le devoir envers ceux qui détiennent le pouvoir (les dirigeants) ?

On leur doit le conseil en leur étant loyal quant à la vérité, en leur obéissant dans la vérité, en la leur ordonnant, en leur rappelant [le bien] avec douceur, en priant derrière eux, en combattant à leurs côtés et en leur versant les aumônes. Également, en étant patient à leur égard même s'ils sont injustes, en délaissant la rébellion contre eux par la force tant qu'ils ne manifestent pas une incroyance claire, en ne les trompant pas en leur faisant de faux éloges et en invoquant pour eux la bonne condition et la réussite.[4]

Question 218 : Quelle en est la preuve ?

Les preuves en sont nombreuses, dont la Parole du Très-Haut :

---

1 Rapporté par Muslim, t. 3, p. 113, d'après Abû Sa'îd ﷺ.

2 *Al-Khawârij* : ceux qui se sont rebellés contre le prince des croyants 'Alî Ibn Abî Tâlib ﷺ lorsqu'eut lieu l'arbitrage entre lui et Mu'âwiya ﷺ. Ils sont plusieurs groupes proclamant tous le désaveu de 'Alî et 'Uthmân ﷺ, et jugeant apostats ceux qui s'adonnent aux péchés majeurs. Voir *al-Milal wal-Nihal*, p. 114-118.

3 La bataille d'al-Nahrawân fut dirigée par 'Alî ﷺ en 37 H. contre *al-Khawârij* après qu'il les ait exhortés et appelés à la paix. Beaucoup d'entre eux se séparèrent, d'autres furent tués et il n'en resta que très peu. Voir *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 7, p. 295.

4 Voir à ce sujet : « L'obéissance à Allah, au Messager et aux dirigeants » d'Ibn Taymiyya aux éditions al-Hadîth, 2007.

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَأُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنكُمْ

﴾ Ô les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. ﴿ (le Coran, 4 : 59)

Ainsi que la parole du Prophète ﷺ :

اِسْمَعُوا وَأَطِيعُوا وَإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ.

« Écoutez et obéissez, même si un esclave exerce le pouvoir sur vous. »[1]

Il ﷺ dit également :

مَنْ رَأَى مِنْ أَمِيرِهِ شَيْئاً يَكْرَهُهُ فَلْيَصْبِرْ عَلَيْهِ فَإِنَّهُ مَنْ فَارَقَ الْجَمَاعَةَ شِبْراً فَمَاتَ إِلاَّ مَاتَ مِيتَةً جَاهِلِيَّةً.

« Quiconque voit de la part de son gouverneur quelque chose qu'il déteste, qu'il patiente. Car celui qui quitte la collectivité fût-ce d'un empan et meurt ainsi, meurt certes d'une mort digne de l'époque d'ignorance. »[2]

'Ubâda Ibn al-S̲âmit ﷺ dit :

« Le Prophète nous a convoqués et nous lui avons prêté serment d'allégeance. Nous avons pris l'engagement, entre autres, d'écouter et d'obéir bon gré mal gré, dans la difficulté et l'aisance et aux dépens de nos personnes, et de ne pas contester l'autorité de ceux qui la détiennent " sauf si vous voyez une incroyance claire à propos de laquelle vous possédez un argument de la part d'Allah." »[3]

Il ﷺ dit également :

إِنْ أُمِّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ مُجَدَّعٌ أَسْوَدُ يَقُودُكُمْ بِكِتَابِ اللَّهِ فَاسْمَعُوا وَأَطِيعُوا.

« S'il vous est désigné comme gouverneur un esclave noir à l'oreille coupé qui vous gouverne conformément au Livre d'Allah, écoutez et obéissez. »[4]

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 105, et Muslim, t. 6, p. 14, d'après Anas, Abû Dharr et d'autres ﷺ.

2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 105 et Muslim, t. 6, p. 21, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.

3 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 87-88 et Muslim, t. 6, p. 16-17.

4 Rapporté par Muslim, t. 6, p. 15 d'après Ummu al-H̲usayn (qu'Allah l'agrée).

عَلَى الْمَرْءِ الْمُسْلِمِ السَّمْعُ وَالطَّاعَةُ فِيمَا أَحَبَّ وَكَرِهَ إِلاَّ أَنْ يُؤْمَرَ بِمَعْصِيَةٍ فَإِنْ أُمِرَ بِمَعْصِيَةٍ فَلاَ سَمْعَ وَلاَ طَاعَةَ.

« Il incombe au Musulman d'écouter et d'obéir dans ce qu'il aime et déteste sauf si on lui ordonne de commettre une transgression. Dans un tel cas, il ne doit ni écouter ni obéir. »[1]

إِنَّمَا الطَّاعَةُ فِي الْمَعْرُوفِ.

« L'obéissance n'est requise que dans le bien. »[2]

Il ﷺ dit aussi :

وَإِنْ ضَرَبَ ظَهْرَكَ وَأَخَذَ مَالَكَ فَاسْمَعْ وَأَطِعْ.

« Même s'il [le dirigeant] frappe ton dos et prend ton argent, écoute et obéis. »[3]

Il ﷺ dit de même :

مَنْ خَلَعَ يَداً مِنْ طَاعَةٍ لَقِيَ اللَّهَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ لاَ حُجَّةَ لَهُ، وَمَنْ مَاتَ وَلَيْسَ فِي عُنُقِهِ بَيْعَةٌ مَاتَ مِيتَةً جَاهِلِيَّةً.

« Quiconque renonce à l'obéissance rencontrera Allah ﷻ le jour de la Résurrection sans argument en sa faveur. Et quiconque meurt sans être soumis à une prestation de serment d'allégeance mourra d'une mort digne de l'époque d'ignorance. »[4]

مَنْ أَرَادَ أَنْ يُفَرِّقَ أَمْرَ هَذِهِ الأُمَّةِ وَهُوَ جَمِيعٌ فَاضْرِبُوهُ بِالسَّيْفِ كَائِناً مَنْ كَانَ.

« Quiconque veut diviser l'affaire de cette communauté alors qu'elle est unie, frappez-le de l'épée, quel qu'il soit. »[5]

Le Messager d'Allah ﷺ dit enfin :

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 105 et Muslim, t. 6, p. 15 d'après Ibn 'Umar ﷺ.
2 Rapporté par al-Bukhârî, t. 8, p. 106 et Muslim, t. 6, p. 15-16 d'après 'Alî ﷺ.
3 Partie d'un long hadith rapporté par Muslim, t. 6, p. 20 d'après Hudhayfa ﷺ.
4 Rapporté par Muslim, t. 6, p. 22 d'après 'Abd Allah Ibn Mutî' ﷺ.
5 Rapporté par Muslim, t. 6, p. 22 d'après 'Arfaja ﷺ.

سَتَكُونُ أُمَرَاءُ فَتَعْرِفُونَ وَتُنْكِرُونَ، فَمَنْ كَرِهَ بَرِئَ وَمَنْ أَنْكَرَ سَلِمَ، وَلَكِنْ مَنْ رَضِيَ وَتَابَعَ.

« Il y aura des gouverneurs [dont] vous approuverez et désapprouverez [des choses]. Celui qui détestera [le mal qu'ils font] s'innocentera et celui qui désapprouvera sera préservé, tandis que celui qui acceptera et suivra [le mal sera puni.] »

Les compagnons dirent : « *Ne les combattrions-nous pas ?* »

Le Prophète ﷺ répondit :

لاَ مَا صَلُّوا.

« Non ! Tant qu'ils prient. »[1]

Ainsi que d'autres hadiths. Ceux cités ci-dessus sont tous dans le Sahîh [de Muslim.]

Question 219 : À qui incombe-t-il d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable et quels en sont les degrés ?

Allah ﷻ dit :

وَلْتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى ٱلْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ

﴾ Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable. Car ceux-là seront ceux qui réussiront. ﴿ (le Coran, 3 : 104)

Le Prophète ﷺ dit :

مَنْ رَأَى مِنْكُمْ مُنْكَراً فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ وَذَلِكَ أَضْعَفُ الإِيمَانِ.

1 Rapporté par Muslim, t. 6, p. 23 d'après Ummu Salama ﵂.

« Celui d'entre vous qui voit un méfait, qu'il le change par sa main, s'il n'y arrive pas, alors par sa langue et s'il n'y arrive pas non plus, alors par son cœur, et ceci est le degré le plus faible de la Foi. »[1]

À ce sujet, les versets coraniques et hadiths prophétiques sont innombrables et indiquent tous l'obligation d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable. C'est un devoir qui incombe à tous ceux qui le voient. Nul n'en est dispensé, à moins que quelqu'un d'autre ne le fasse, chacun selon ses moyens.

Au plus le serviteur en est capable et en a connaissance, au plus cela est obligatoire pour lui et exigé de sa part. Ainsi, nul n'est sauvé, lorsque descend le châtiment des pécheurs si ce n'est ceux qui interdisent les péchés.

Nous avons d'ailleurs consacré à ce sujet une épître détaillée et suffisante pour ceux qui cherchent la vérité. À Allah ﷻ la louange et la grâce.

Question 220 : Quel est le statut des prodiges (*Karâmât*) des Saints (*al-Awliyâ'*) ?

Les prodiges des Saints sont une vérité. Il s'agit de l'avènement d'une chose extraordinaire par leur intermédiaire, sans intervention de leur part et qui n'a pas lieu en tant que défi.

Allah ﷻ la réalise plutôt par leur intermédiaire, même à leur insu, comme [dans] les récits des gens de la caverne[2], des gens du rocher [3] et de Jurayj l'ermite.[4]

Tous ces prodiges constituent en fait des miracles pour leurs Prophètes.

---

1 Rapporté par Muslim, t. 1, p. 50 et d'autres d'après Abû Sa'îd ﷺ.

2 Les gens de la caverne (*Ahl al-Kahf*) : voir leur histoire en détail dans la sourate « la Caverne » (*al-Kahf*) et dans *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 2, p. 102-110.

3 Les gens du rocher (*Ashâb al-Sakhra*) : c'est l'histoire des trois qui se réfugièrent dans une grotte dont la sortie fut bloquée par un rocher. Ils invoquèrent Allah par l'intermédiaire de leurs bonnes œuvres et le rocher se retira. Leur histoire est rapportée par al-Bukhârî, t. 3, p. 51-52 et Muslim, t. 8, p. 89-90 d'après Ibn 'Umar ﷺ.

4 Son histoire est rapportée par al-Bukhârî, t. 4, p. 140 et Muslim, t. 8, p. 3-4 d'après Abû Hurayra ﷺ.

C'est pourquoi les prodiges au sein de cette communauté sont plus nombreux et plus merveilleux vu l'importance des miracles de son Prophète et sa noblesse auprès d'Allah ﷻ. Tel que ce qui est arrivé à Abû Bakr [1] ﷺ au temps de l'apostasie, l'appel de 'Umar ﷺ, qui était sur la chaire, à Sâriya, l'informant ainsi alors qu'il était au Shâm ; ainsi que sa missive au Nil d'Égypte suite à laquelle il afflua.[2]

De même que le cheval de al-'Alâ' Ibn al-Hadramî [3] avec lequel il plongea dans la mer lors de l'invasion des romains[4] et la prière d'Abû Muslim al-Khawlânî [5] dans le feu qu'alluma[6] pour lui al-Aswad al-'Ansî.[7]

Ainsi que ce qui arriva à plusieurs d'entre eux à l'époque du Prophète ﷺ et après lui, à l'époque des compagnons, de ceux qui les suivirent avec bienfaisance et ceux après eux, jusqu'à nos jours et jusqu'au Jour de la Résurrection. Ce sont tous en réalité des miracles pour notre Prophète ﷺ, car ils n'ont obtenu cela que parce qu'ils l'ont suivi.

En effet, si une chose extraordinaire arrive à celui qui ne suit pas le Prophète ﷺ, c'est une épreuve et du charlatanisme et non un prodige. De même, celui-là ne fait pas partie des Alliés du Miséricordieux mais plutôt des alliés de Satan, qu'Allah ﷻ nous en protège.

---

1 Parmi les prodiges d'Abû Bakr figure ce qui est rapporté dans *al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim, t. 2, p. 543 d'après Abû Dharr lorsque le Prophète ﷺ mit des pierres dans la main d'Abû Bakr, elles glorifièrent Allah ﷺ et quand il les déposa, elles se turent. Voir *al-Sunna* d'Ibn Abî 'Âsim vérifié par al-Albânî, n° 1146.

2 Concernant l'appel de 'Umar ﷺ à Sâriya alors qu'il était sur la chaire, voir : *Usd al-Ghâba*, t. 4, p. 65 et *Majmû' al-Fatâwâ*, t. 11, p. 278. Quant au récit de la missive adressée au Nil, voir *al-Nujûm al-Zâhira*, t. 1, p. 35 et *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 7, p. 102.

3 Al-'Alâ' Ibn al-Hadramî : noble compagnon qui fut désigné gouverneur du Bahrein par le Prophète ﷺ. Il décéda en 21 H. ﷺ. Voir *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 7, p. 52, 132.

4 Voir le récit de ce compagnon ﷺ dans *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 6, p. 162 et *Majmû' al-Fatâwâ*, t. 11, p. 278.

5 Abû Muslim al-Khawlânî 'Abd Allah Ibn Thawb : il embrassa l'Islam avant la mort du Prophète ﷺ mais ne rejoignit Médine qu'après sa mort, où il rencontra Abû Bakr et 'Umar. Il décéda en 60 H. Voir *al-Tahdhîb*, t. 2, p. 235-236.

6 Voir *Majmû' al-Fatâwâ*, t. 11, p. 279.

7 Al-Aswad al-'Ansî : il prétendit la prophétie à l'époque du Prophète ﷺ. Il fut tué par un groupe de Musulmans en 11 H. Voir *al-Bidâya wal-Nihâya*, t. 6, p. 309-313.

Question 221 : Qui sont les Alliés d'Allah ﷻ (les Saints) ?

Ce sont ceux qui croient en Allah ﷻ, Le craignent et suivent Son Messager ﷺ. Allah ﷻ dit :

أَلَآ إِنَّ أَوۡلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ

❮ En vérité, les Alliés d'Allah seront à l'abri de toute crainte et ils ne seront point affligés. ❯ (le Coran, 10 : 62)

Puis, Il ﷻ les décrivit en disant :

ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَكَانُواْ يَتَّقُونَ

❮ Ceux qui croient et qui craignent ❮Allah❯. ❯ (le Coran, 10 : 63)

ٱللَّهُ وَلِيُّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ يُخۡرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ أَوۡلِيَآؤُهُمُ ٱلطَّٰغُوتُ يُخۡرِجُونَهُم مِّنَ ٱلنُّورِ إِلَى ٱلظُّلُمَٰتِۗ

❮ Allah est le Défenseur de ceux qui ont la Foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les *Tâghût* qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. ❯ (le Coran, 2 : 257)

إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤۡتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَهُمۡ رَٰكِعُونَ ﴿٥٥﴾ وَمَن يَتَوَلَّ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ فَإِنَّ حِزۡبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلۡغَٰلِبُونَ

❮ Vous n'avez d'autre allié qu'Allah, Son Messager et les croyants qui accomplissent la *Salât*, s'acquittent de la *Zakât* et s'inclinent (devant Allah). Et quiconque prend pour alliés Allah, Son Messager et les croyants, (réussira) car c'est le parti d'Allah qui sera victorieux. ❯ (le Coran, 5 : 55-56)

Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ آلَ أَبِي فُلَانٍ لَيْسُوا لِي بِأَوْلِيَاءَ إِنَّمَا أَوْلِيَائِي الْمُتَّقُونَ.

« La famille du père d'untel ne sont guère pour moi des alliés, mes alliés sont plutôt les pieux. »[1]

Al-Hasan ﵀ dit : « *Des gens ont prétendu aimer Allah ﷻ qui les a alors mis à l'épreuve par ce verset* :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

﴿ Dis : « *Si vous aimez Allah, suivez-moi donc, Allah vous aimera alors.* » ﴾ (le Coran, 3 : 31)[2]

Al-Shâfi'î ﵀ dit quant à lui :

« *Si vous voyez un homme marcher sur l'eau ou voler dans les airs, ne lui accordez pas crédit et ne soyez pas trompés par lui, jusqu'à ce que vous connaissiez son suivi du Messager d'Allah* ﷺ. »[3]

Question 222 : Quel est le groupe auquel le Prophète ﷺ fit référence par sa parole :

لاَ تَزَالُ طَائِفَةٌ مِنْ أُمَّتِي عَلَى الْحَقِّ ظَاهِرَةً لاَ يَضُرُّهُمْ مَنْ خَالَفَهُمْ حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى.

« *Un groupe de ma communauté subsistera apparent sur la vérité, ceux qui les contrediront ne leur nuiront point, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah* » ?[4]

Ce groupe est celui qui sera sauvé parmi les soixante-treize, le Prophète ﷺ l'ayant en effet excepté de ces groupes en disant :

---

1 Rapporté par al-Bukhârî, t. 7, p. 73 et Muslim, t. 1, p. 136 d'après 'Amr Ibn al-'Âs ﵁. [Les termes du hadith chez ceux-ci sont : « …*Mon Allié est plutôt Allah ainsi que les croyants vertueux* ». Voir al-Bukhârî, n° 5990 et Muslim, n° 215.]

2 Cité par Ibn Kathîr dans l'exégèse du verset dans son *Tafsîr*, t. 1, p. 258.

3 Cité par Ibn Kathîr dans son *Tafsîr*, t. 1, p. 78.

4 Hadith notoire rapporté par al-Bukhârî, t. 4, p. 187 ; Muslim, t. 6, p. 52-53 ; Ahmad, t. 4, p. 101 et d'autres. [L'ordre d'Allah ﷻ est ici la brise légère qui saisira l'âme de tout croyant avant le Jour Dernier qui ne se produira que lorsqu'il ne restera que les pires êtres humains sur terre. Voir le commentaire de ce hadith dans *Sharh Sahîh Muslim*.]

كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلاَّ وَاحِدَةً وَهِيَ الْجَمَاعَةُ.

« *Tous seront en Enfer sauf un, celui de al-Jamâ'a [la collectivité].* »[1]

Dans une autre version, il ﷺ dit :

هُمْ مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ الْيَوْمَ وَأَصْحَابِي.

« *Ce sont ceux qui suivent le même chemin sur lequel je suis aujourd'hui ainsi que mes compagnons.* »[2]

Nous implorons Allah ﷻ de faire que nous soyions de ceux-ci, de ne pas faire dévier nos cœurs après nous avoir guidés et de nous accorder une miséricorde de Sa Part, Il est certes le Grand Pourvoyeur.

سُبْحَٰنَ رَبِّكَ رَبِّ ٱلْعِزَّةِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿١٨٠﴾ وَسَلَٰمٌ عَلَى ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿١٨١﴾ وَٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٨٢﴾

﴾Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent. Et paix sur les Messagers, et louange à Allah, Seigneur de l'univers.﴿ (le Coran, 37 : 180-182)



1 Hadith authentique rapporté par Ibn Mâjah, t. 2, p. 1322, et d'autres d'après Anas Ibn Mâlik ﷺ. Voir *Sunan Ibn Mâjah* vérifié par al-Albânî, n° 3992-3993. [Pour plus de détails concernant les différentes acceptions du terme « *al-Jamâ'a* », voir le livre « Le Sunnisme : fondements conceptuels et doctrinaux » de Nâsir al-'Aql, publié aux éditions al-Hadîth en 2013].

2 Partie d'un hadith fiable rapporté par al-Tirmidhî, voir *Sunan al-Tirmidhî* vérifié par al-Albânî, n° 2641 et d'autres d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr ﷺ.

Le compilateur [de ce livre]
(puisse Allah ﷻ lui pardonner ainsi qu'à ses parents) dit :

« *J'en ai parachevé l'esquisse le lundi, premier jour du mois de Sha'bân de l'an 1365 de l'Hégire du sceau des Prophètes [1er juin 1946], qu'Allah ﷻ prie sur lui et le salue ainsi que sa famille, ses compagnons, les Tâbi'ûn et ceux qui les suivront avec bienfaisance jusqu'au Jour Dernier.* »



Table des matières

Préface de l'éditeur 7
Introduction 9
Questions-réponses 12
Question 1 : Quelle est la première chose qui incombe aux serviteurs ?.......12
Question 2 : Quelle est cette raison pour laquelle Allah ﷻ a suscité la création ? 12
Question 3 : Que signifie le terme « serviteur » (*al-'Abd*) ?.......13
Question 4 : Qu'est-ce que l'adoration *(al-'Ibâda)*? 14
Question 5 : Quand un acte est-il considéré comme adoration ? 14
Question 6 : Quel est le signe de l'amour du serviteur pour son Seigneur ﷻ ? 15
Question 7 : Comment les serviteurs ont-ils su ce qu'Allah ﷻ aime et agrée ?.......15
Question 8 : Combien sont les conditions de l'adoration ? 16
Question 9 : Qu'est-ce que la sincérité de la détermination (*Sidq al-'Azîma*) ? 16
Question 10 : Que signifie la sincérité de l'intention (*Ikhlâs al-Niyya*)? 16
Question 11 : Quelle est la Loi divine (*al-Shar'*) à laquelle Allah ﷻ a ordonné d'adhérer seule ? 17
Question 12 : Combien les degrés de l'Islam sont-ils ? 18
Question 13 : Que signifie l'Islam ? 19
Question 14 : Quelle est la preuve que ce terme (l'Islam) désigne la totalité de la religion lorsqu'il est considéré dans son acception absolue ? 19
Question 15 : Quelle est la preuve que l'Islam est défini par les cinq piliers dans le détail ? 20

Question 16 : Quelle est la place des deux témoignages dans la religion ?...20

Question 17 : Quelle est la preuve de l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah ﷻ ?..21

Question 18 : Que signifie l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah ﷻ ?.22

Question 19 : Quelles sont les conditions de l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah ﷻ, laquelle ne profite à celui qui la prononce que lorsqu'elles sont réunies en lui ? 22

Question 20 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* [de l'exigence] de la connaissance (*al-'Ilm*) ? 23

Question 21 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la certitude (*al-Yaqîn*) ?..23

Question 22 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la résignation (*al-Inqiyâd*) ? 24

Question 23 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de l'acceptation (*al-Qabûl*) ? 25

Question 24 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la sincérité (*al-Ikhlâs*) ? 26

Question 25 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de la véridicité (*al-Sidq*) ? 27

Question 26 : Quelle est la preuve tirée du Coran et de la *Sunna* de l'amour (*al-Mahabba*) ?..28

Question 27 : Quelle est la preuve de l'alliance et l'inimitié en Allah ?........29

Question 28 : Quelle est la preuve du témoignage que Muhammad ﷺ est le Messager d'Allah ﷻ ? 30

Question 29 : Que signifie le témoignage que Muhammad ﷺ est le Messager d'Allah ﷻ ? 31

Question 30 : Quelles sont les conditions du témoignage que Muhammad ﷺ est le Messager d'Allah ﷻ ? Le premier témoignage est-il accepté sans le deuxième ? 31

Question 31 : Quelle est la preuve [de l'exigence] de la prière (*al-Salât*) et de l'impôt légal (*al-Zakât*) ?...32

Question 32 : Quelle est la preuve du jeûne (*al-Sawm*) ?..............................32

Question 33 : Quelle est la preuve du pèlerinage (*al-Hajj*) ?........................33

Question 34 : Quel est le jugement concernant celui qui renie l'un de ces piliers ou qui le reconnaît mais refuse de l'accomplir par orgueil ?.........34

Question 35 : Quel est le jugement concernant celui qui les reconnaît [les cinq piliers] puis les abandonne par une sorte de paresse ou [suite à une mauvaise] interprétation ? 34

Question 36 : Qu'est-ce que la Foi (*al-Îmân*) ? 35

Question 37 : Quelle est la preuve qu'elle consiste en parole et acte ? 35

Question 38 : Quelle est la preuve de l'augmentation et de la diminution de la Foi ? 37

Question 39 : Quelle est la preuve que les gens de foi se différencient par rapport à elle ? 38

Question 40 : Quelle est la preuve que la Foi (*al-Îmân*) désigne la globalité de la religion lorsqu'elle est considérée dans son acception absolue ?...40

Question 41 : Quelle est la preuve que la Foi est définie par les six piliers dans le détail ?...40

Question 42 : Quelle en est la preuve, dans l'ensemble, tirée du Coran ? 41

Question 43 : Que signifie la Foi en Allah ﷻ ? 41

Question 44 : Qu'est-ce que l'Unicité de la Divinité (*Tawhîd al-Ulûhiyya*) ?42

Question 45 : Quel est l'opposé de l'Unicité de la Divinité ? 42

Question 46 : Qu'est-ce que l'association majeure (*al-Shirk al-Akbar*) ? 42

Question 47 : Qu'est-ce que l'association mineure (*al-Shirk al-Asghar*) ? 44

Question 48 : Quelle est la différence entre « et » (*wa*) et « puis » (*thumma*) dans ces expressions ? 47

Question 49 : Qu'est-ce que l'Unicité de la Seigneurie (*Tawhîd al-Rubûbiyya*) ? 47

Question 50 : Quel est l'opposé de l'Unicité de la Seigneurie ? 50

Question 51 : Qu'est-ce que l'Unicité des Noms et Attributs (*Tawhîd al-Asmâ' wal-Sifât*) ? 52

Question 52 : Quelle est la preuve des Noms les Plus Beaux (*al-Asmâ' al-Husnâ*) tirée du Coran et de la *Sunna* ? 54

Question 53 : Quels sont les exemples des Noms les Plus Beaux tirés du Coran ? 55

Question 54 : Quels sont les exemples des Noms les plus Beaux tirés de la *Sunna* ? 57

Question 55 : De combien de sortes l'indication (*al-Dilâla*) des Noms les plus Beaux est-elle ? 59

Question 56 : Quel en est l'exemple ? 60

Question 57 : En combien de catégories se divise l'indication des Noms les plus Beaux du point de vue de ce qu'ils impliquent ? 60

Question 58 : En combien de catégories se divisent les Noms les Plus Beaux quant à leur attribution à Allah ﷻ ? 61

Question 59 : On a vu précédemment que, parmi les Attributs d'Allah, certains sont Essentiels (*Dhâtiyya*) et d'autres d'Action (*Fi'liyya*). Quels sont les exemples d'Attributs Essentiels tirés du Coran ? 62

Question 60 : Quels sont les exemples d'Attributs Essentiels tirés de la *Sunna* ? 64

Question 61 : Quels sont les exemples d'Attributs d'Action tirés du Coran ? 66

Question 62 : Quels sont les exemples d'Attributs d'Action tirés de la *Sunna* ? 67

Question 63 : Déduit-on à partir de tous les Attributs d'Action des Noms (divins) ou ces derniers sont-ils tous arrêtés par les textes (*Tawqîfî*) ? 68

Question 64 : Qu'implique Son Nom « le Très-Haut le Tout-Haut » (*al-'Aliyyu al-A'lâ*) ainsi que les Noms qui vont dans le même sens tels que « l'Apparent » (*al-Zâhir*), « le Dominant » (*al-Qâhir*) et « le Transcendant » (*al-Muta'âlî*) ? 70

Question 65 : Quelles sont les preuves de la Transcendance de l'État de supériorité (*'Uluw al-Fawqiyya*) tirées du Coran ? 70

Question 66 : Quelles en sont les preuves tirées de la *Sunna* ? 71

Question 67 : Qu'ont dit les guides de la religion parmi les pieux prédécesseurs (*al-Salaf al-Sâlih*) au sujet de l'Établissement (*al-Istiwâ'*) ? 73

Question 68 : Quelle est la preuve de la Transcendance de la Domination (*'Uluw al-Qahr*) tirée du Coran ?...74

Question 69 : Quelle en est la preuve tirée de la *Sunna* ? 75

Question 70 : Quelle est la preuve de la Transcendance de la Condition (*'Uluw al-Sha'n*) et que faut-il dénier au sujet d'Allah ﷻ ? 76

Question 71 : Que signifie la parole du Prophète ﷺ au sujet des Noms les plus Beaux : 77

Question 72 : Quel est l'opposé de l'Unicité des Noms et Attributs ?........79

Question 73 : Les différents types d'Unicité sont-ils indissociables de sorte que ce qui contredit l'un d'entre eux les contredit tous ?.........80

Question 74 : Quelle est la preuve de la Foi aux Anges tirée du Coran et la *Sunna* ?...81

Question 75 : Que signifie la Foi aux Anges ?...82

Question 76 : Citez certaines de leurs catégories par rapport à ce pour quoi Allah les prédisposa et aux fonctions qu'Il leur confia....83

Question 77 : Quelle est la preuve de la Foi aux Livres ?............................85

Question 78 : Tous les Livres ont-ils été nommés dans le Coran ? 86

Question 79 : Que signifie la Foi aux Livres d'Allah ﷻ ?............................87

Question 80 : Quelle est la place du Coran par rapport aux Livres antérieurs ?..89

Question 81 : À quoi la communauté entière est-elle tenue à l'égard du Coran ? 90

Question 82 : Que signifie « s'attacher au Livre [le Coran] » et « s'acquitter de son droit » ? 91

Question 83 : Quel est le statut de celui qui professe que le Coran est créé (*Makhlûq*) ? 92

Question 84 : L'Attribut de la Parole est-il Essentiel ou d'Action ? 94

Question 85 : Qui sont *al-Wâqifa* (les Abstentionnistes) et quel est leur statut ?...95

Question 86 : Quel est le statut de celui qui dit : « *Ma prononciation du Coran est créée* » (*Lafzî bil-Qur'ân makhlûq*) ?.....................95

Question 87 : Quelle est la preuve de la Foi aux Messagers ?.......................96

Question 88 : Que signifie la Foi aux Messagers ? 97

Question 89 : La prédication des Messagers concorda-t-elle quant à ce qu'ils ordonnaient et interdisaient ?.......................98

Question 90 : Quelle est la preuve qu'ils avaient en commun le fondement de l'adoration en question [l'Unicité d'Allah ﷻ] ?.................98

Question 91 : Quelle est la preuve de la divergence de leurs législations dans leurs détails, concernant le licite et l'illicite ? 101

Question 92 : Allah ﷻ a-t-Il relaté les récits de tous les Messagers dans le Coran ?..102

Question 93 : Combien en a-t-Il ﷻ nommés dans le Coran ?.................103

Question 94 : Quels sont les Messagers doués de constance (*Ûluw al-'Azm*) ? 103

Question 95 : Qui fut le premier Messager ?
Quand eut lieu la Divergence ? 104

Question 96 : Qui est le sceau (le dernier) des Prophètes ? 105

Question 97 : Quelle en est la preuve ? 105

Question 98 : Par quoi notre Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ se distingue-t-il
des autres Prophètes ? 106

Question 99 : Que sont les miracles (*al-Mu'jizât*) des Prophètes ? 108

Question 100 : Quelle est la preuve du caractère inimitable
(*I'jâz*) du Coran ? 110

Question 101 : Quelle est la preuve de la Foi au Jour dernier tirée du
Coran? 111

Question 102 : Que signifie la Foi au Jour Dernier et qu'englobe-t-elle ?..112

Question 103 : Quelqu'un sait-il quand l'Heure aura-t-elle lieu ? 113

Question 104 : Quels sont les exemples de signes
de l'Heure tirés du Coran ? 114

Question 105 : Quels sont les exemples de signes de l'Heure
tirés de la *Sunna* ? 115

Question 106 : Quelle est la preuve de la Foi à la mort ? 116

Question 107 : Quelle est la preuve de l'épreuve de la tombe (*Fitnat al-Qabr*),
ainsi que de ses délices ou supplices, tirée du Coran ? 118

Question 108 : Quelle en est la preuve provenant de la *Sunna* ? 119

Question 109 : Quelle est la preuve de la Résurrection à partir
des tombes ? 122

Question 110 : Quel est le statut de celui qui nie la Résurrection ? 124

Question 111 : Quelle est la preuve du soufflement dans le Cor (*al-<u>S</u>ûr*)
et à combien de reprises y soufflera-t-on ? 126

Question 112 : Comment le Rassemblement (*al-<u>H</u>ashr*) est-il
décrit dans le Coran ? 127

Question 113 : Comment a-t-il été décrit dans la *Sunna* ?.........................129

Question 114 : Comment les gens se tiendront-ils debout [le jour du Jugement] selon le Coran ?...130

Question 115 : Comment cela est-il décrit selon la *Sunna* ?.......................131

Question 116 : Comment la comparution (*al-'Ard*) et le jugement (*al-Hisâb*) sont-ils décrits selon le Coran ?...........................132

Question 117 : Comment cela est-il décrit selon la *Sunna* ? 133

Question 118 : Comment le déroulement des feuillets [des actes] est-il décrit selon le Coran ? 135

Question 119 : Quelle en est la preuve tirée de la *Sunna* ?..........................136

Question 120 : Quelle est la preuve de [l'existence de] la Balance tirée du Coran et comment la pesée est-elle décrite ?..................137

Question 121 : Quelles en sont la preuve et la description tirées de la *Sunna* ? 138

Question 122 : Quelle est la preuve [de l'existence] du Pont (*al-Sirât*) tirée du Coran ? 139

Question 123 : Quelles en sont la preuve et la description tirées de la *Sunna* ?...139

Question 124 : Quelle est la preuve du Talion (*al-Qisâs*) tirée du Coran ?.140

Question 125 : Quelles sont la preuve et la description du Talion tirées de la *Sunna* ?..141

Question 126 : Quelle est la preuve [de l'existence] du Bassin (*al-Hawd*) tirée du Coran ?..................................142

Question 127 : Quelles en sont la preuve et la description tirées de la *Sunna* ? 142

Question 128 : Quelle est la preuve de la Foi au Paradis et à l'Enfer ?.......143

Question 129 : Que signifie la Foi au Paradis et à l'Enfer ? 145

Question 130 : Quelle est la preuve de leur existence actuellement ?.........145

Question 131 : Quelle est la preuve qu'ils subsisteront sans jamais disparaître? 147

Question 132 : Quelle est la preuve que les croyants verront leur Seigneur ﷻ dans la Demeure dernière ?........................150

Question 133 : Quelle est la preuve de la Foi à l'Intercession (*al-Shafâ'a*) et à qui sera-t-elle accordée ? Qui en bénéficiera et quand aura-t-elle lieu ? 153

Question 134 : Combien sont les sortes d'Intercession et quelle en est la plus importante?....................................156

Question 135 : Quelqu'un entre-t-il au Paradis ou est-il sauvé de l'Enfer grâce à ses œuvres ? 158

Question 136 : Comment peut-on concilier ce hadith avec la Parole du Très-Haut ﷻ : ﴿ Et on leur proclamera : « Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez. » ﴾? (le Coran, 7 : 43)..159

Question 137 : Quelle est la preuve de la Foi au Destin (*al-Qadar*) de manière globale ?..159

Question 138 : Combien de niveaux la Foi au Destin compte-t-elle? 161

Question 139 : Quelle est la preuve du premier niveau, en l'occurrence la Foi à la science [divine] ? 162

Question 140 : Quelle est la preuve du deuxième niveau, à savoir la Foi à l'écriture des destinées ? 166

Question 141 : Combien de déterminations (*Taqâdir*) sont-elles comprises dans ce niveau ?.................................167

Question 142 : Quelle est la preuve de la détermination (pré)éternelle (*al-Taqdîr al-Azalî*)? 168

Question 143 : Quelle est la preuve de la détermination pour la vie faite le jour de l'Engagement ? 169

Question 144 : Quelle est la preuve de la détermination pour la vie qui a lieu lors de la formation de la goutte de sperme ?........173

Question 145 : Quelle est la preuve de la détermination annuelle qui a lieu la nuit du Destin (*Laylat al-Qadr*)? 174

Question 146 : Quelle est la preuve de la détermination quotidienne ? 175

Question 147 : Qu'implique l'anticipation de la prédétermination du malheur et du bonheur ?...176

Question 148 : Quelle est la preuve du troisième niveau, à savoir la Foi à la détermination [divine] (*al-Mashî'a*)? 178

Question 149 : Allah ﷻ nous a informés dans Son Livre, par la bouche de Son Messager et à travers ce qu'Il nous a appris de Ses Attributs, qu'Il aime les bienfaisants, les pieux et les endurants, qu'Il est Satisfait de ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres. Qu'Il n'aime ni les incroyants ni les injustes, qu'Il n'accepte pas l'incroyance pour ses serviteurs et qu'Il n'aime pas la corruption , bien que tout ceci ait lieu selon Sa Détermination (*al-Mashî'a*) et Sa Volonté (*al-Irâda*). Et s'Il avait voulu, rien de tout cela n'aurait eu lieu, car n'a pas lieu dans Son Royaume ce qu'Il ne veut pas. Comment donc répondre à celui qui dit : « *Comment décide-t-Il et veut-Il ce qu'Il n'agrée ni n'aime* » ? 180

Question 150 : Quelle est la preuve du quatrième niveau de la Foi au Destin, à savoir celui de la création ?..183

Question 151 : Que veut dire la parole du Prophète ﷺ : « *Tout le bien est entre Tes Mains. Quant au mal, il ne T'est pas attribué.* », alors qu'Allah ﷻ est le Créateur de toute chose ? 185

Question 152 : Les serviteurs ont-ils un pouvoir et une détermination sur leurs actes qui leur sont attribués ?......................................185

Question 153 : Que répondre à celui qui dit : « *N'est-il pas possible quant au Pouvoir d'Allah ﷻ qu'Il rende tous Ses serviteurs croyants, bien guidés et obéissants, aimant cela de leur part légalement ?* » 187

Question 154 : Quelle est la place de la Foi au Destin dans la religion ? ...188

Question 155 : Combien sont les branches de la Foi (*Shu'ab al-Îmân*) ? 191

Question 156 : Comment les savants ont-ils interprété ces branches ? 192

Question 157 : Citez ce qu'ils ont recensé en résumé. 192

Question 158 : Quelle est la preuve de la Bienfaisance (*al-Ihsân*) dans le Coran et la *Sunna* ? 195

Question 159 : Qu'est-ce que la Bienfaisance dans l'adoration ? 196

Question 160 : Quel est le contraire de la Foi ? 196

Question 161 : Expliquez comment l'incroyance dogmatique contredit-elle complètement la Foi. Développez ce que vous avez résumé concernant le fait qu'elle annule la Foi. 197

Question 162 : Combien de catégories compte l'incroyance majeure faisant sortir de la religion ? 198

Question 163 : Qu'est-ce que l'incroyance d'ignorance et de démenti (*Kufr al-Jahl wa al-Takdhîb*) ? 198

Question 164 : Qu'est-ce que l'incroyance de contestation (*Kufr al-Juhûd*) ? 199

Question 165 : Qu'est-ce que l'incroyance d'indocilité (*Kufr al-'Inâd*) et d'orgueil (*Kufr al-Istikbâr*) ? 200

Question 166 : Qu'est-ce que l'incroyance d'hypocrisie (*Kufr al-Nifâq*) ? ..201

Question 167 : Qu'est-ce que l'incroyance pratique (*al-Kufr al-'Amalî*) qui n'exclut pas de la religion ? 202

Question 168 : Si on nous dit que la prosternation pour une idole, le mépris du Coran, l'insulte du Messager ﷺ, la moquerie de la religion et autres font apparemment partie de l'incroyance pratique (*al-Kufr al-'Amalî*), pourquoi alors excluent-ils de la religion alors que vous avez défini l'incroyance mineure comme étant celle qui est pratique ? 205

Question 169 : En combien de catégories se subdivisent l'injustice (*al-Zulm*), la perversion (*al-Fusûq* ou *al-Fisq*) et l'hypocrisie (*al-Nifâq*) ? 206

Question 170 : Quels sont les exemples d'injustice majeure et mineure ? ..206

Question 171 : Quels sont les exemples de perversion majeure et mineure ?..207

Question 172 : Quels sont les exemples d'hypocrisie majeure et mineure ?209

Question 173 : Quel est le statut de la sorcellerie (*al-Sihr*) et du sorcier ?..210

Question 174 : Quelle est la sentence à infliger au sorcier ? 211

Question 175 : Qu'est-ce que *al-Nushra* et quel est son statut ? 212

Question 176 : Quel est l'exorcisme (*al-Ruqya*) prescrit ? 213

Question 177 : Quel est l'exorcisme interdit ?..214

Question 178 : Quel est le statut des objets portés tels que les amulettes, les cordes, les anneaux, les fils, les coquillages, etc.? 215

Question 179 : Quel est le statut de l'objet accroché si c'est du Coran ?.....216

Question 180 : Quel est le statut des devins ?..217

Question 181 : Quel est le statut de celui qui croit à un devin ?................218

Question 182 : Quel est le statut de l'astrologie (*al-Tanjîm*) ? 219

Question 183 : Quel est le statut de la demande de la pluie par les astres ?221

Question 184 : Quel est le statut du mauvais augure (*al-Tiyara*) ?............222

Question 185 : Quel est le statut du mauvais œil (*al-'Ayn*) ?......................223

Question 186 : En combien de catégories se divisent les péchés ? 224

Question 187 : Comment les méfaits peuvent-ils être expiés ? 224

Question 188 : Quels sont les péchés majeurs ? 226

Question 189 : Par quoi l'ensemble des péchés mineurs et majeurs sont-ils expiés ? 227

Question 190 : Qu'est-ce que le repentir sincère ? 229

Question 191 : Quand [l'acceptation du] repentir cessera-t-il à l'égard de chaque individu ? 230

Question 192 : Quand le repentir cessera-t-il relativement à l'existence de ce bas monde ? 231

Question 193 : Quel est le sort de celui parmi les gens de l'Unicité qui meurt en persistant sur un péché majeur (*Kabîra*)? 232

Question 194 : Les sentences sont-elles des expiations pour [les péchés de] ceux qui les subissent ? 237

Question 195 : Comment concilier la parole du Prophète ﷺ : « *[Son affaire] revient à Allah* ﷻ. *S'Il veut, Il lui pardonne et s'Il veut, Il le châtie* », avec ce qui a été mentionné auparavant, à savoir que celui dont les mauvaises actions l'emporteront sur les bonnes entrera en Enfer ?..237

Question 196 : Quel est le droit chemin (*al-Ṣirâṯ al-Mustaqîm*) qu'Allah ﷻ nous a ordonné de suivre et hormis lequel il nous a interdit de suivre tout autre ? 238

Question 197 : Comment suivre ce chemin et ne pas en dévier ?...............240

Question 198 : Quel est l'opposé de la *Sunna* ?..241

Question 199 : En combien de catégories l'innovation se divise-t-elle du point de vue de l'atteinte qu'elle porte à la religion ? 242

Question 200 : Quelles sont les innovations qui excluent de l'Islam (*al-Bida' al-Mukaffira*)?..242

Question 201 : Quelle est l'innovation qui n'exclut de l'Islam ?.................243

Question 202 : Combien sont les catégories d'innovations d'après les domaines qu'elles touchent ? 243

Question 203 : En combien de catégories les innovations dans les cultes se subdivisent-elles ? 244

Question 204 : Combien sont les effets de l'innovation sur l'acte d'adoration dans lequel elle survient ?....................245

Question 205 : Quelles sont les innovations dans les relations sociales (*al-Mu'âmalât*)?...245

Question 206 : À quoi devons-nous nous en tenir quant aux compagnons du Messager d'Allah ﷺ et aux membres de sa famille ?........246

Question 207 : Qui sont les meilleurs compagnons de manière générale ? 251

Question 208 : Qui sont les meilleurs compagnons en détail ? 252

Question 209 : Quelle fut la durée du califat après le Messager d'Allah ﷺ ? 258

Question 210 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat de ces quatre dans l'ensemble? 259

Question 211 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat des trois [premiers] de manière générale ? 259

Question 212 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat d'Abû Bakr ﷺ et de 'Umar ﷺ de manière générale ? 260

Question 213 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat d'Abû Bakr ﷺ et qu'il en avait la préséance? 261

Question 214 : Quelle est la preuve de la préséance de 'Umar ﷺ quant au califat après Abû Bakr ﷺ? 262

Question 215 : Quelle est la preuve de la préséance de 'Uthmân ﷺ après eux quant au califat? 262

Question 216 : Quelle est la preuve [de la légitimité] du califat de 'Alî et qu'il était en droit après eux ? 263

Question 217 : Quel est le devoir envers ceux qui détiennent le pouvoir (les dirigeants)? 264

Question 218 : Quelle en est la preuve ? 264

Question 219 : À qui incombe-t-il d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable et quels en sont les degrés ? 267

Question 220 : Quel est le statut des prodiges (*Karâmât*) des Saints (*al-Awliyâ'*) ? 268

Question 221 : Qui sont les Alliés d'Allah ﷻ (les Saints)? 270

Question 222 : Quel est le groupe auquel le Prophète ﷺ fit référence par sa parole : 271

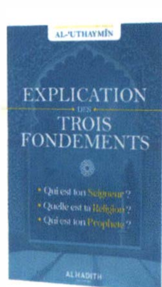
LA CROYANCE
DU
MUSULMAN
EN 200 QUESTIONS/RÉPONSES



Le dogme authentique est le fondement sur lequel est basée la religion et par lequel les actes acquièrent leur validité et sont acceptés par Allah ﷻ. C'est pour cette raison que l'intérêt des Prophètes et Messagers fut de rectifier la croyance.

En outre, le dogme est exclusivement fondé sur les textes du Coran et de la Sunna, parce que nul ne connaît Allah ﷻ mieux que Lui-même, de même que nul après Allah ﷻ ne Le connaît mieux que Son Messager ﷺ. C'est pour cela que la voie des gens de la Sunna et de l'Unité dans l'acquisition de la science du dogme se limite au Coran et à la Sunna selon la compréhension des pieux prédécesseurs.

Ce livre est une exposition simple, claire et quasi intégrale de cette croyance islamique authentique et de ses chapitres : de la première chose qu'il incombe aux serviteurs (l'adoration) à notre devoir envers la famille et les compagnons de notre Prophète Muhammad ﷺ, en passant par les conditions de l'adoration, l'Islam et ses cinq piliers, la Foi et ses six fondements, la bienfaisance, l'incroyance et ses catégories, la sorcellerie et son statut, l'innovation et ses types, et de nombreux autres sujets. Le tout sous forme de questions-réponses qui facilitent la lecture et la compréhension.



Découvrez également

L'EXPLICATION
DES TROIS FONDEMENTS
Muhammad Ibn Sâlih Al-'Uthaymîn

